THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1741.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le* PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Octobre 1741.

Coll. Bill. Soc. Jesu Cat.
DOMUS LUGD...

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	17 7.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	10.	v.
1721.	12.	v.			

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1741.

ARTICLE LXXXII.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus XXV. Recueil. A Paris, chez le Mercier & Boudet près S. Yves, & chez Marc Bordelet vis-à-vis le Colége de Louis le Grand 1741. in-12. *pag.* 486. *Epître Dédicatoire* XXXII.

LA premiere Piéce de ce Recueil eſt une Epître adreſſée aux Jéſuites de France. Le P. du Halde pour entretenir le zéle de ſes confreres y retrace à leurs yeux les objets les plus propres à le redoubler, la mort & les travaux de quelques Jéſuites François, qui ont depuis peu terminé leur carriere dans les Miſſions. Pour prévenir ce qu'une Critique auſſi maligne qu'injuſte pourroit blâmer dans le ſoin de donner au Public ces ſortes de détails, l'Auteur fait une réflexion bien propre à en juſtifier l'uſage. « Si le » Public, dit-il, applaudit aux élo» ges que des Compagnies ſçavan» tes font chaque année des Mem» bres que la mort leur enleve, » afin de tranſmettre à la poſtéri» té le ſouvenir de leur mérite & » de leurs talens, peut-on déſap» prouver que nous rendions le mê» me tribut de louanges à quelques» uns de ces Héros de la Reli-

»gion, qui marchant sur les traces
» des Apôtres sacrifient leur repos,
» leur santé, leur vie pour conquérir
» à J. C. tant de Nations &c. „
Les Missionnaires dont il est ici mention sont les Peres le Gac, de la Johannie, du Champ, Calmette, Josselin, Sicart & Elie.

Les cinq premiers ont terminé leurs jours aux Missions des Indes. Quatre d'entr'eux enlevés coup sur coup à la fleur de leur âge, ont retardé l'exécution des projets formés pour répondre à l'empressement que marquent, depuis bien des années à tous les Vaisseaux Européans qui paroissent sur les côtes, les Habitans des Isles de Nicobar d'avoir des Missionnaires, qui les instruissent dans la Foi.

Les Peres Sicart & Elie sont morts en Egypte. Le premier joignoit aux vertus Apostoliques, les talens & les travaux Littéraires les plus propres à attirer l'estime des Sçavans. Dans une Peste qui affligea le Caire, il fut la victime d'une charité héroique, qui

fe porta à fe facrifier au fervice des Peftiférés.

Le Pere du Halde en finiffant cette Lettre nous apprend qu'une guerre civile furvenue au Tonking y a ralenti le feu de la perfécution fufcitée contre les Chrétiens ; qu'on avoit craint que la mort du dernier Roi de la Cochinchine n'apportât un changement peu favorable aux affaires de la Religion en ce Pays-là, parce que fon fucceffeur étoit un jeune Prince de vingt-quatre ans, fort voluptueux & attaché à l'Idolâtrie. Mais un incident heureux y a ménagé une nouvelle reffource à l'Evangile. Le feu Roi avoit demandé inftamment un Mathématicien, & on lui avoit deftiné un Jéfuite de Boheme fort habile. Il fe rendit en Cochinchine incertain de l'accueil qu'on lui feroit. Il fut affez bien reçu. Peu de tems après, il furvint une Eclipfe de Lune. Les Mathématiciens Cochinchinois l'avoient calculée d'avance. Le Jéfuite de fon côté

ſupputa auſſi, & préſenta au Roi un Type de l'Eclipſe. Ce Prince le fit venir dans l'enceinte du Palais pour l'obſerver avec lui, tandis que les autres obſervoient dans une Cour extérieure. Le calcul du Miſſionnaire ſe trouva juſte, & celui des Cochinchinois faux pour le commencement, la durée & la grandeur de l'Eclipſe. Ce ſuccès a augmenté le crédit du Jéſuite, & on en eſpére des avantages pour la Religion.

Lettre ſur les nouvelles Miſſions du Paraguay tirée d'un Mémoire Eſpagnol du P. Jean Patrice Fernandez de la Compagnie de Jeſus. Préſenté en 1726. *au Prince des Aſturies.*

Il ne s'agit point ici des premieres Miſſions des Jéſuites auprès des Guarinis. L'Auteur du Mémoire renvoye ceux qui voudront s'en inſtruire, à l'Hiſtoire complette qu'en a écrite le Pere Nicolas del Techo imprimée à Liége en 1673.

Il auroit pû renvoyer à une autre Histoire du Paraguay postérieure à celle-là, & écrite par un Auteur qui paroîtra à bien des gens moins suspect sur cet article qu'un Missionnaire Jésuite. C'est l'Ouvrage Espagnol de Don François Xarque, Chapelain d'honneur du Roi d'Espagne, Commissaire du Saint Office, & avant cela Curé-Recteur de Potosi, Official de la Métropole de Chuquisaca voisine de ces Missions, à portée de vérifier de ses yeux tout ce qu'il en rapporte, & qui a écrit une Histoire des illustres Missionnaires Jésuites du Paraguay imprimée à Pampelune en 1687. Ces réductions ou peuplades formées par les Missionnaires étoient en 1717. au nombre de 31. répandues dans une étendue de Pays d'environ six cens lieues, seize sur les bords du Parana & quinze le long de l'Uraquay, qui se déchargent tous deux dans le Fleuve Paraguay. On comptoit alors dans ces Peuplades 121161. Indiens.

Ces Miſſions étant établies & policées d'une maniére qui excite encore aujourd'hui l'admiration des Gouverneurs & des Evêques lorſqu'ils en font la viſite, on porta ſes vûes vers une infinité d'autres Nations barbares répandues dans ces Forêts immenſes, qui ſe trouvent entre le Fleuve Paraguay & le Royaume du Pérou. Les Chiriguanes depuis deux ſiécles habitent ces quartiers. Leur perfidie à l'égard de quelques Portugais les porterent à ſe cacher dans les Forêts & les Montagnes pour ſe mettre à l'abri du châtiment qu'ils avoient à craindre de la part de la Nation Portugaiſe. De quatre mille qu'ils étoient au commencement, les Chiriguanes ſe ſont avec le tems multipliés juſqu'à vingt mille. Leur férocité, & leur perfidie ont rendu juſques ici inutiles les tentatives réïtérées qu'ont fait les Miſſionnaires pour les humaniſer, & leur faire embraſſer l'Evangile. Après des peines incroyables & la perte d'un grand nombre de

Missionnaires, ou morts de fatigues, ou massacrés par ces barbares, on s'est trouvé réduit à les abandonner à leur sens réprouvé; & on s'est tourné du côté des Chiquites, autre Nation de ces quartiers, plus aisée à apprivoiser que les Chiriguanes. Le reste de cette Lettre contient le détail des progrès que fait le Christianisme chez ce Peuple, des travaux étonnans des Missionnaires, des obstacles qu'ils ont essuyés dans leurs entreprises pour la conversion des Infidéles de la part des Européans établis en Amérique, & surtout de ces fameux Mamelus du Brésil, qui dans l'espace de cent trente ans, ont détruit ou fait esclaves deux millions d'Indiens, & dépeuplé plus de mille lieues de Pays jusques au Fleuve des Amazones. On trouve ici un précis de l'Histoire de ces Mamelus. Ce qu'on lit ensuite de la ferveur de ces Indiens nouvellement convertis à la Foi, offre aux Missionnaires un dédommagemen

bien flatteur de ce qu'il peut leur en couter pour inſpirer de pareils ſentimens. La relation d'une longue courſe en remontant le Fleuve de Paraguay, entrepriſe par cinq anciens Miſſionnaires & un Frere Jéſuite pour découvrir le moyen d'établir une communication entre les Miſſions, qui ſont le long de ce Fleuve & celles qu'on vient de former chez les Chiquites, termine cette Lettre & donne des inſtructions intéreſſantes ſur la Géographie de cette partie de l'Amérique.

Seconde Lettre ſur les nouvelles Miſſions du Paraguay.

Elle rend compte des excurſions des Miſſionnaires chez de nouvelles Nations du Paraguay, qu'on n'avoit point encore travaillé à inſtruire. Le Pere Cavallero commença cette carriere en 1704. & la termina en 1711. par un glorieux Martyre après avoir formé une nombreuſe Peuplade, & préparé un grand nombre d'autres à embraſſer l'Evangile.

Le Pere de Zea eut le même ſuccès dans une pareille entrepriſe. Il ne lui manqua d'autre conſolation, que celle d'y verſer ſon ſang pour Jeſus-Chriſt. Le Pere Philippe Suarez forma auſſi une nouvelle Peuplade, compoſée de cinq Nations Indiennes qu'il avoit gagnées à J. C.

Le Pere Michel Yegros ſuccéda aux travaux du Pere de Zea nommé Provincial de la Province du Paraguay. Il partit au mois de Septembre 1718. avec le Frere Albert Romero pour recueillir le fruit du zéle de ſon prédéceſſeur ; & inſtruire une Nation d'Indiens qui avoient l'année précédente pris des engagemens ſolemnels pour embraſſer l'Evangile, & ſe rapprocher des Colonies Chrétiennes. Au lieu de tenir leur promeſſe, ces perfides ayant changé de réſolution, maſſacrerent le Frere Romero, qui avoit pris les devants pour ſe rendre auprès d'eux. Cette Lettre eſt pleine de traits curieux & inſtructifs ſur les

mœurs & les uſages de ces Peuples divers, la Géographie & l'Hiſtoire naturelle de ce Pays.

Troiſiéme Lettre du P. Ignace Chomé au P. Pierre Vanthiennen de la même Compagnie.

Elle eſt datée de la Réduction de Saint Ignace des Zamucos au Paraguay le 17. Mai 1738. Une Lettre du Pere Chomé imprimée dans le dernier Recueil donnée en 1739. nous apprend qu'il avoit travaillé d'abord à la converſion des Chiriguanes & qu'il accompagnoit le Pere Lizardi maſſacré par ces barbares. L'indocilité perſévérante de ces Peuples depuis près de deux ſiécles ayant fait abandonner le deſſein de travailler envain à leur inſtruction, le Pere Chomé a été rappellé de ces Contrées par ſes Supérieurs pour une autre entrepriſe, non moins difficile & périlleuſe. " C'eſt pour dé» couvrir, dit le Pere Chomé, le » Fleuve Picolmayo & les Nations

» barbares qni habitent l'un & l'au-
» tre rivage. Il n'y a aucun che-
» min qui y conduise (dans cette
» Province) toutes les avenues en
» sont fermées par d'épaisses Fo-
» rêts qui paroissent impénétrables,
» où il faut se conduire la Bousso-
» le à la main pour ne pas s'y per-
» dre. Enfin ce Pays, ou jusqu'à
» présent personne n'a encore mis
» le pied, est le centre de l'infi-
» délité, d'où ces barbares sortent
» souvent & désolent toutes les Pro-
» vinces voisines. Je m'attends bien
» que les Indiens, qui m'accom-
» pagneront pour percer ces épais-
» ses Forêts, ne tarderont point à
» m'abandonner si ces Infidéles
» nous attaquent. Mais je mets tou-
» te ma confiance en Dieu qui dis-
» posera de tout pour sa plus grande
» gloire. „ Ce n'est que par de pa-
reils sentimens qu'on soutient des
entreprises dont la seule idée effraye.

Quelque bien écrites que soient ces trois Lettres, & dans quelque détail qu'elles entrent, elles ne peignent encore que foiblement ce

qu'il en coute à ces Ouvriers Evangéliques pour former le plus grand ouvrage dont l'Univers ait été témoin, si l'on en excepte l'établissement de l'Evangile. En dépit de l'envie & de ses calomnies, les siécles futurs ne cesseront point d'admirer des hommes qui s'arrachent du sein de leur famille, & de leur patrie, traversent de vastes Mers, coulent leurs jours errans sur les Lacs, les Riviéres, dans d'arides Déserts, ou de sombres Forêts où ils sont forcés de s'ouvrir des passages la hache à la main, vivent dénués des secours les plus nécessaires, bravent les plus insupportables fatigues, la rigueur des saisons & la mort qui se présente à eux à chaque pas sous mille formes différentes, tout cela pour ramasser des hommes épars dans les bois comme des bêtes féroces, les dérober à leurs miséres & à leur profonde ignorance; les instruire, les éclairer, développer leur raison, la former aux devoirs de la Religion & de la société, aux Arts qui la sou-

tiennent, & en écartent les besoins, captiver leurs passions, en faire en un mot un Peuple soumis aux Loix que les communautés les plus réguliéres ne soutiennent qu'avec peine en Europe, & a une police plus parfaite que celle de la chimérique République de Platon.

Ce projet héroique, aussi supérieur par les difficultés qu'il y avoit à surmonter, que par sa sagesse & son utilité, à celui des Aléxandres, des Césars, des Tamerlans nés pour le malheur du genre humain, auroit eu des succès plus rapides, s'il n'avoit été traversé long tems par ceux qui auroient dû naturellement le seconder. Des Avantúriers Européans s'enrichissoient par la vente des Indiens qu'ils enlevoient dans leurs courses fréquentes, & qu'ils vendoient comme Esclaves dans les diverses Colonies. Il s'étoit formé au Pérou une Compagnie pour le maintien de ce détestable commerce. Afin d'autoriser la cruauté avec laquelle ils traitoient ces malheureux, ils es-

ſayoient de perſuader que c'étoient des Etres dénués de raiſon, & les nouveaux Colons de l'Amérique, que ces principes autoriſoient à ſe diſpenſer à leur égard des ménagemens qu'exigeoit l'humanité, adoptoient volontiers des maximes qui flattoient leur cupidité & leur inſenſibilité. L'entêtement ſur ce point alla ſi loin, que les Papes ſe crurent obligés de déclarer que les pauvres Indiens étoient des hommes comme les autres, des ſujets propres au Chriſtianiſme &c.

Ces Européans intéreſſés n'ont pû voir ſans fureur les Miſſionnaires Jéſuites leur enlever leur proye. Ils ont employé juſques à ces derniers tems les plus noirs artifices pour empêcher l'effet du zéle de ces Ouvriers Evangéliques. Tantôt ils ſe déguiſoient en Jéſuites, & imitoient quelque tems leur conduite parmi ces Sauvages, juſques à ce qu'en ayant aſſemblé un grand nombre, ſous prétexte d'en former une nouvelle Peuplade, ils les menoient aux Marchez des Colonies Eſpagnoles ou

Portugaises, où ils les vendoient pour Esclaves. Tantôt ils profitoient de l'incertitude où ces stratagêmes jettoient les pauvres Indiens, pour leur persuader, que le Jésuite qui venoit les apprivoiser & leur annoncer J. C. n'étoit qu'un de ces Brigands déguisés, qui cherchoient à les traîner dans les fers. Souvent ils joignoient les Missionnaires dans leurs courses, jouoient avec eux le role d'Officiers envoyés par les Gouverneurs pour les rappeller chez eux. Mais leur malice ne se borna point à ces seuls artifices. Ils prirent, il y a bien des années, des voyes plus courtes & plus efficaces. Les Jésuites furent représentés dans les Tribunaux comme des ambitieux qui formoient un Royaume ; comme des hommes avides de richesses, qui profitoient des Mines abondantes ouvertes dans les Peuplades du Paraguay ; comme des fourbes, qui frustroient le Roi d'Espagne de ses droits ; comme des Hérétiques qui enseignoient une mauvaise Doctrine à

leurs Néophytes. La jalousie accrédita des fables que le dépit & la cupidité avoient enfantées. Les Jésuites maltraités furent chassés de leurs Peuplades. Et les Ecclésiastiques mis en leur place se virent bien-tôt abandonnés de leurs troupeaux, qui regagnerent leurs Forêts. Le tems & les recherches firent évanouir la calomnie, de graves Magistrats accompagnés par les hommes les plus experts dans la connoissance des Mines, & par les témoins qui avoient déposé contre les Jésuites, visiterent à différentes reprises, les six cens lieues de Pays où les réductions des Jésuites sont établies. Au lieu des Trésors qu'ils s'attendoient à y trouver, ils ne rapporterent de leurs pénibles courses, que le regret de les avoir faites envain. Il fut avéré par leurs recherches, comme il l'est aujourd'hui par d'autres, qui ont succédé à ces premiéres, & par les visites réguliéres des Gouverneurs & des Evêques, ou de ceux qu'ils commettoient à leur place, qu'il

n'y a pas une ſeule Mine d'or & d'argent ou de Pierreries ouverte dans ce vaſte Pays. Les Rois d'Eſpagne, eux-mêmes, comme les premiers intéreſſés à cet éclairciſſement, ont fait travailler ſcrupuleuſement à vérifier cet article. L'impoſture a été démentie, & les Jéſuites continuent à gagner tous les jours à Jeſus-Chriſt dans ce vaſte continent de nouvelles ames, & à multiplier pour la Monarchie d'Eſpagne des ſujets les plus fidéles, les plus ſoumis, les plus braves, les plus vertueux & les plus laborieux qu'elle ait en Amérique. Ils ſervent de barriere pour couvrir les frontieres Eſpagnoles contre les incurſions des Portugais & des Nations Sauvages de l'Amérique. Ils volent ſur le moindre ordre des Gouverneurs Eſpagnols dans les différentes Colonies, ou pour ſoumettre les ſujets rébelles, ou pour travailler aux Ouvrages Publics, ils y rendent ces ſervices à leurs dépens, & payent la plûpart du tems les frais des voyages des Su-

périeurs Eccléſiaſtiques & Séculiers qui viennent les viſiter, ils les ſuivent en troupes, & les reçoivent toujours avec une joye & un éclat, qui ne laiſſent point de doute ſur la tendre ſoumiſſion qu'on leur inſpire pour les puiſſances deſtinées à les gouverner.

Voilà ce que c'eſt que cette Monarchie des Jéſuites dont on parle tant, & qu'on connoît ſi peu, parce qu'on chérit une ignorance qui flatte la malignité, & nous oſons défier l'Univers de démentir un ſeul trait du portrait que nous venons d'en tracer, tandis qu'il n'en eſt aucun dont nous ne puiſſions fournir des preuves autentiques.

Nous avons crû devoir rappeller ici ces faits dans un tems où à la honte des Nations chez qui elles ont cours, des calomnies que le ſeul bon ſens dément, & que l'examen le plus rigoureux a détruites depuis tant d'années chez la ſeule Nation intéreſſée à les approfondir, & à portée de les vérifier, ne trouvent encore que trop de

créance parmi les esprits, que la malignité dispose à adopter tout ce qui peut décréditer les actions les plus glorieuses à l'humanité & à la Religion dès qu'elles ont un Jésuite pour Auteur.

Cinquiéme Lettre. Etat de la Religion à la Chine.

On y voit que l'usage que font de leurs talens les Jésuites Mathématiciens de la Chine, ménagent encore en ce Pays-là, à la Religion persécutée, des ressources que les vœux redoublés des ames zélées pour le progrès du Royaume de Jesus-Christ, détermineront peut-être le Seigneur à rendre avec le tems plus efficaces.

*Sixiéme Lettre du P. ***. Missionnaire de la Compagnie de Jesus au P. le Camus de la même Compagnie à Constantinople en* 1739.

Elle renferme la relation du Martyre d'un jeune Arménien Catholique,

tholique, qui dans les fumées du vin avoit pris le Turban, & qui revenu à son bon sens le quitta. Résolu de souffrir pour l'expiation de son crime la mort, qu'il sçavoit lui être assurée ; non-seulement il rejetta toutes les offres que lui firent les Musulmans & le Grand Seigneur lui-même, pour l'engager à demeurer attaché au Mahométisme, mais il refusa encore de se servir des moyens que les Chrétiens lui offroient pour le faire sûment passer dans quelque Pays Catholique d'Europe.

Relation Historique de la révolution de Perse, sous Thamas Koulican tirée de différentes Lettres écrites de Perse par des Missionnaires Jésuites.

Les faits ici rapportés sont écrits avec tant de justesse & de précision, & sont d'ailleurs si intéressans par leur nature qu'ils se refusent à un Extrait, & méritent qu'un Lecteur un peu curieux s'en instruise dans

l'Ouvrage même. Nous observons seulement que la protection qu'accorde le nouveau Monarque de Perse aux Ministres de l'Evangile, & la liberté qu'ont ses sujets d'embrasser la Loi Chrétienne, doit inspirer une nouvelle ferveur à ceux que le Seigneur sollicite de se consacrer aux Missions du Levant.

Lettre du P. Saignes Missionaire de la Compagnie de Jesus. A Madame de S. Hyacinthe de Sauveterre Ursuline à Toulouse. A Chadernagor dans le Royaume de Bengale le 10. Février 1740.

Cette Lettre roule sur l'expédition de Thamas Koulican ou de Nader-Schah au Mogol. Cet événement si singulier & si récent est développé ici avec une netteté, & une exactitude qu'on ne pouvoit guéres attendre de quelque autre source. Le caractére & la valeur des Troupes Persanes, la composition de l'armée la plus prodigieuse dont l'Histoire nous ait jamais donné

connoiſſance, la ſageſſe d'un Capitaine qui avec un peu plus de ſoixante mille combattans, triomphe d'une armée d'environ un million & demi d'hommes, campée avantageuſement, couvertes de bons retranchemens, munie de dix mille piéces de Canon, & de deux mille Eléphans armés en guerre, ce mêlange de férocité & de politeſſe, d'avarice & de générofité, d'indulgence & de cruauté, de fierté & de familiarité, dont le contraſte forme le caractére du fameux Koulican, ou Narder-Schah, ſont tracés avec des couleurs propres à intéreſſer toute ſorte de Lecteurs. Le Pere Saignes finit ſa Lettre par quelques éclairciſſemens que Madame de S. Hyacinthe lui avoit demandés ſur les manieres & les modes des Dames du Mogol.

Ce nouveau Recueil eſt écrit dans un goût qui le met de pair avec les 24. précédens, & que le Public eſt préparé à voir regner dans tout ce que produit la plume du ſçavant Auteur des Mémoires de la Chine.

ARTICLE LXXXIII.

L'ABBÉ REGULIER SACRÉ Evêque in partibus Infidelium. *Suite de l'Article XCVIII, Au mois d'Octobre* 1740.

QUoique le ſentiment du Pere *Marion* ſur les Evêques tirés des Ordres Religieux paroiſſe ſolidement établi, il ne laiſſe pas d'être attaqué en bien des maniéres, & par le droit, & par le fait. Mais ceux qui le combattent ſont ſi peu d'accord entr'eux dans les principes ſur leſquels ils ſe fondent, que c'eſt déja un préjugé favorable à l'opinion contraire. D'abord ils alléguent un Canon célebre d'un Concile tenu, dit-on, à *Altheim* au commencement du dixiéme ſiécle, ſous le regne & en préſence de l'Empereur *Conrad*, & auquel *Yves* de *Chartres* dit que *Pierre* Evêque d'*Oſtie*, Apocriſiaire du Pape (*Jean X.*) aſſiſta. Voici le Texte de ce Décret ſouvent cité par

les Canoniſtes, tel que le rapporte *Burchard* L. 1. C. 231. *Statutum eſt, & rationabiliter ſecundum ſanctos Patres à Synodo confirmatum, ut Monachus quem Canonica electio à jugo Regulæ Monaſticæ profeſſionis abſolvit, & ſacra ordinatio de Monacho Epiſcopum facit, velut legitimus hæres paternam ſibi hæreditatem poſtea vindicandi poteſtatem habeat : ſed quidquid acquiſierat, vel habere viſus fuerat, Monaſterio relinquat, & Abbatis ſui, qui fuerat ſecundum Regulam Sancti Benedicti, arbitrio. Poſtquam enim Epiſcopus ordinatur ad altare ad quod ſanctificatur & titulatur, ſecundum ſacros Canones quod acquirere poterit, reſtituat.*

La premiere partie de ce Canon décide clairement que les Moines, élevés à l'Epiſcopat, ne ſont plus ſoumis aux Obſervances réguliéres, & qu'ils ont droit d'hériter de leurs parens. Auſſi *Cabaſſut* en conclut-il qu'ils ſont diſpenſés des vœux de la Religion, & à plus forte raiſon, des loix, & des abſtinences preſcrites par la Regle. Il s'enſuit encore, reprend

notre Auteur, ſuppoſé la vérité de cette conſéquence, qu'ils ceſſent d'être Religieux. Car, continue-t-il, le Pape même ne peut pas diſpenſer un Religieux des vœux de pauvreté & de chaſteté, ſuivant la définition du Concile de Latran, ſous Innocent III. *Abdicatio proprietatis, ſicut & cuſtodia caſtitatis adeò eſt annexa Regulæ monachali, ut contra eam nec ſummus Pontifex poſſit licentiam indulgere.* C'eſt auſſi ce que ſoutiennent quelques Juriſconſultes dans *Brodeau.* " La dignité Epiſcopale, *diſent-ils*, efface la Réguliére, & ce qui en dépend : l'Evêque ne retenant aucune choſe de ce qui étoit de la Régularité, eſt rendu pur Séculier, habile à ſuccéder aux ſiens, & qui leur peut ſuccéder. " Voilà des autorités bien formelles pour l'émancipation & la ſécularisation des Religieux devenus Evêques. Mais le Pere *Marion* n'en eſt point embaraſſé. Un habile homme, non plus qu'un brave, ne ſe rend pas ſans combat; il ne s'en tient pas à la rigueur

de la Lettre, qui, comme dit S. *Grégoire* jette souvent dans l'erreur, il pénétre l'esprit de la Loi, & il y découvre la vérité : il sçait même tirer avantage de ce qui paroît lui être le plus opposé. C'est ce que fait ici le P. *Marion.*

Il paroît, dit-il, que dans cette Assemblée de la Province Rhétique, Assemblée plus Séculiére peut-être, qu'Ecclésiastique, il ne s'agissoit que de régler la succession des Evêques tirés des Monastéres. On y ordonne donc que leurs biens appartiendront, non à leurs Monastéres, mais à leurs Eglises Cathédrales. N'est-il pas raisonnable en effet que n'étant plus à la charge de leurs Monastéres, ce qu'ils acquiérent, soit censé acquis par eux, non comme Religieux, mais comme Evêques, comme Chefs actuels d'une autre Communauté, à qui les fonds appartiennent? "D'ailleurs la succession dont il s'agit, » pouvoit provenir des biens patrimoniaux, ausquels les Evêques Réguliers sont déclarés habiles à suc-

» der de leur chef, au lieu qu'en » ce tems-là, & depuis, le Mo- » nastére seul y succédoit pour les » Religieux, lesquels ne pouvoient » rien acquérir, non plus qu'aujour- » d'hui, qu'au nom du Monasté- » re, ni rien posséder en particu- » lier. „ Telles sont, selon notre Auteur, les raisons de l'Ordondance du Concile. Le Canon d'*Altheim* donne donc à l'Evêque Régulier le droit de posséder en personne, *ou plûtôt d'administrer les biens dotaux de son Epouse* (son Eglise) *pour les lui restituer à la mort avec les fruits & profits.*

Mais, dira-t-on, s'il peut acquérir le domaine d'un bien, il n'est donc plus lié par le vœu de pauvreté; il n'est plus Religieux. Le Glossateur répond à cette difficulté, en disant qu'il acquiert au nom de son Eglise, & pour son Eglise; ce qui n'est point contraire au vœu de pauvreté, dit *Fagnan*, après S. *Thomas*. Et la Glosse dit expressément qu'il ne cesse pas d'être Religieux; *cum remaneat Monachus.*

Octobre 1741.

L'Auteur ajoûte qu'en ce temslà les Monastéres n'étant point encore unis en Congrégation, un Religieux devenu Evêque *de son Abbé*, étoit absous du joug de l'obéïssance, & par conséquent du joug essentiel de la profession Monastique ; *à jugo Regulæ monasticæ professionis.* Cependant le Canon semble le soumettre encore à cet Abbé, du moins pour la disposition de ses biens : *Abbatis arbitrio.*

Au reste le Canon suppose un Evêque jouissant des droits & des revenus de son Eglise : car, s'il n'est que simple Titulaire, il demeure toujours uni à son Monastére, & ne peut rien acquérir qu'au profit du Monastere. C'est la décision toute récente de l'Université de *Louvain. Cum Episcopus merè Titularis nullam habeat Episcopalem Ecclesiam, consequens est, ut quæcumque post emissa vota Religionis acquirere potuit, ea ad Monasterium pleno jure pertineant : juxta illud : Quidquid acquirit Monachus, acquirit Monasterio.* Le Décret d'*Al-*

theim ne regarde donc pas M. l'Evêque de *Ptolemaïde*, qui n'eſt que Titulaire, & par conſéquent toujours Religieux.

Veut-on encore d'autres explications de ce Canon, le Pere *Marion* en fournira qui lui paroiſſent naturelles & bien fondées. Car 1°. il ne s'agiſſoit que du paſſage de l'Etat Monaſtique, alors purement Laïc, à l'Ordre Clérical & Hiérarchique, lequel diſpenſe le Religieux de la retraite clauſtrale, & de la ſoumiſſion à un Abbé, peut-être Laïc lui-même, pour paſſer ſous celle d'un autre Supérieur; & enfin des obſervances réguliéres incompatibles avec l'Epiſcopat, pour le ſoumettre à celle des Canons. 2°. On ſçait qu'il y eut autrefois deux ſortes de Religieux dans les Monaſteres: les uns y étoient attachés par obligation, par état, par un engagement irrévocable, comme aujourd'hui, par la profeſſion Religieuſe, expreſſe & canonique: les autres par dévotion ſeulement, ſans engagement perpétuel. Il y en

avoit même qui menant la vie Religieuse, demeuroient dans leurs Maisons, & vivoient dans le monde. Or les Evêques pouvoient dispenser ces derniers de leur vœu simple, sur-tout en les faisant passer du joug de l'Ordre Monastique, à celui des saints Canons.

Qu'il nous soit permis sur la premiere de ces explications de faire une question. Qu'importe que les Moines dont il s'agit soient Clercs ou Laïcs? Et, si ceux-ci en devenant Evêques cessent d'être Religieux, pourquoi les autres n'auront-ils pas la même dispense; où s'ils ne l'ont pas, pourquoi les Laïcs en jouiront-ils, s'ils sont Religieux comme les Clercs? Quant à la seconde explication, est-elle aussi naturelle & aussi fondée qu'on la suppose? Les Moines dont parle le Canon d'*Altheim* élevés à l'Episcopat, dépendent encore en quelque chose de leur Abbé; ceux de la derniere espéce au contraire auroient été affranchis de toute dépendance.

Ne pourroit-on pas aussi dire, continue le Pere *Marion*, que la solemnité des voeux n'étant point encore introduite dans les Ordres Religieux, les Evêques pouvoient dispenser de leurs voeux simples, ceux qui étoient de leur dépendance? Or, si les Evêques avoient ce droit, sans doute qu'un Concile pouvoit bien en user dans le district soumis à sa jurisdiction. Mais depuis le treiziéme siécle les Evêques ne se sont plus attribué ce pouvoir. Ainsi, quand on accorderoit qu'en vertu du Décret d'*Altheim* un Moine par la consécration Episcopale étoit dégagé des liens qui l'attachoient à la Religion, il n'en est plus de même, depuis que la solemnité des voeux a rendu cet engagement irrévocable.

Une autre raison, dit notre Auteur, qui pouvoit appuyer le Réglement du Concile, c'est que plusieurs doutoient alors si l'Etat Monastique étoit *alliable* avec l'Etat Clérical, les devoirs & les fonc-

tions de l'un & de l'autre paroissant incompatibles. De ce sentiment ne concluroit-on pas plus directement, & avec plus de raison, que les Moines étoient incapables d'être élevés à l'Ordre Clérical, & bien plus encore d'être promûs à l'Episcopat?

Mais 1°. on a reconnu qu'il n'y a point d'opposition entre ces deux Etats. Le Pape *Urbain* II. dans le Concile de *Nismes*, tenu en 1096. s'éleve avec force, contre ceux qui soutiennent que les Moines sont incapables des fonctions du Ministre Ecclésiastique. Il réfute ce sentiment erroné par l'exemple de *S. Grégoire le Grand*, de Saint *Augustin*, envoyé en Angleterre par ce Saint Pontife, & sacré Evêque des *Anglois*; par celui de S. *Martin* &c. Enfin il ordonne que ceux qui enseignent cette fausse doctrine, soient privés de l'exercice du Ministere Sacerdotal. C'est le second Canon du Concile de *Nismes*. Le troisiéme est encore plus fort en faveur des Moines, & à plus juste

titre, en faveur des autres Religieux, des Clercs & des Chanoines Réguliers. 2o. Il s'agit en effet dans l'affaire présente, d'un Evêque tiré de l'Ordre Canonique; ainsi l'incompatibilité prétendue ne fait rien contre lui: &, si elle avoit lieu, on ne pourroit contester à M. *de Ptolémaïde* sa jurisdiction sur l'Abbaye d'*Etival*, puisqu'il en seroit toujours incontestablement Abbé Régulier, n'ayant point changé d'état.

Mais la plus courte réponse, & peut-être la meilleure, à la difficulté qui se tire du Concile d'*Altheim*, c'est que cette autorité est fort suspecte, & qu'il est très-incertain s'il a jamais été assemblé. Du moins y a-t-il de bons Auteurs qui en doutent, & cela principalement pour deux raisons. La premiere, c'est qu'il renverseroit l'ancienne discipline; la seconde, c'est que plusieurs de ceux qu'on prétend y avoir assisté, où étoient morts, ou n'étoient pas encore Evêques. Aussi ne voyons-nous pas que ceux qui

ont donné des Collections des Conciles, ayent daigné en faire la moindre mention, quoiqu'il soit cité par *Gratien*, *Burchard*, *Ives de Chartres*, qui en rapportent même des Décrets.

Mais enfin, quelle que soit l'autorité du Concile d'*Altheim*, il » distingue, *dit le Pere Marion*, » deux sortes de biens ou acquêts » dans un Moine fait Evêque. 1°. » Ceux qu'il auroit acquis avant » l'Episcopat, comme s'il eut été » Héritier ou Bénéficier. 2°. Ceux » qu'il auroit amassés depuis sa Pro» motion. A l'égard des premiers » qu'il auroit pû conserver pendant » sa vie épiscopale, puisqu'une suc» cession suppose la mort, le Con» cile les affecte au Monastere; » & il ordonne que les seconds ap» partiendront à leurs Eglises Ca» thédrales, selon les saints Canons: » *Quidquid acquisierat, vel habere* » *visus fuerat, Monasterio relinquat* » *& Abbatis sui, qui fuerat secundùm* » *Regulam sancti Benedicti* (c'est » l'Abbé Régulier) *arbitrio. Post-* *Octobre* 1741.

» *quàm enim Episcopus ordinatur, ad*
» *altare ad quod sanctificatur & titu-*
» *latur*; il ne dit pas à ses parens,
» *secundùm sacros Canones, quidquid*
» *acquirere poterit, restituat.* „

La disposition qu'il fait de ce qu'il possédoit, n'est donc pas un acte de propriété, mais un acte de justice, une véritable *restitution* des biens dont il n'avoit que la jouissance & l'administration; ou plûtôt ce n'est pas lui proprement qui en dispose, mais ces biens, suivant les régles de la justice, & selon les saints Canons, retournent à ceux qui en avoient la propriété. " Au reste, dit le Pere *Marion* « ce pouvoir d'administration n'étant pas incompatible
» avec le vœu de pauvreté dans les
» Pasteurs Réguliers du second Or-
» dre, il ne l'est pas à plus forte rai-
» son dans ceux du premier Ordre:
» ils peuvent disposer entre vifs de
» leurs revenus, aussi librement que
» les Bénéficiers Séculiers, dit Bona-
» cina avec les Canonistes : mais ils
» ne le peuvent faire par Testa-

» ment, pas même en vertu d'une
» coutume, quelque ancienne qu'el-
» le puisse être, dit Suarez. Ils peu-
» vent bien tester avec dispense du
» Pape, dit Saint Thomas (secun-
» da secundæ Q. CLXXXV. A. VIII.)
» mais leurs Testamens ne sont
» alors qu'une extension du pou-
» voir de dispenser leurs revenus,
» qui fait que ce qui devroit finir
» avec la vie, subsiste encore par
» l'autorité du Pape après leur
» mort. Ainsi les Testamens n'em-
» portant point de domaine, ne
» sont pas absolument incompati-
» bles avec la pauvreté Religieuse. „
Par ces principes on répond à l'induction que tire *Cabassut* des Testamens des Evêques Réguliers.

Le Concile d'Alteim, continue le Pere *Marion*, met une différence assez remarquable entre ceux-ci, & les Prélats Séculiers. Elle regarde principalement, dit-il, les biens patrimoniaux, ausquels non-seulement les Evêques Réguliers, mais tous les Religieux succédoient alors. Ce Concile ordonne que le

Religieux fait Evêque abandonne à son Monastere tous les biens qui lui avoient été acquis avant son Episcopat, & qu'il laisse en mourant à son Eglise toutes les acquisitions qu'il auroit faites depuis sa Promotion. Nous avons rapporté le Décret en question ; nous y avons joint les réfléxions nécessaires ; il seroit inutile de nous y arrêter plus longtems.

On oppose en second lieu au sentiment du P. *Marion*, au moins pour ce qui est de la *France*, une coutume très-ancienne, que l'on prétend être généralement reçue dans le Royaume, selon laquelle les Evêques Réguliers peuvent hériter, & acquérir des biens, en disposer soit entre-vifs, ou par testament ; &, s'ils meurent sans avoir testé, leurs parens leur succédent : & cela, dit *Cabassut*, parce qu'ils ne tiennent plus en rien à la Religion dans laquelle ils avoient fait profession, si ce n'est qu'ils sont obligés de porter la couleur de leur Ordre. *Vetustissima & generalis*

in universo hoc regno consuetudo viget, ut Religiosi facti Episcopi nullâ in re pristinæ Religioni astringantur, nisi ut colorem Ordinis in habitu servent. Sunt quippe successionum, aliarumque acquisitionum capaces, dominia & proprietates sibi acquirunt, disponuntque tam inter vivos quàm per ultimas voluntates, pro libito Testamenta condunt; &, si intestati decedunt, successores habent, non Monasterium, non Ecclesiam, sed propinquos. (Cabass. Jur. Can. Theo. & Prax. L. I. C. XXIII. N. III.) Telle est la décision de ce Canoniste.

Mais le Pere *Hugo* lui demande sur quoi il fonde cette coutume qu'il prétend être généralement établie dans le Royaume. Est-elle reconnue, est elle avouée des Ordres Religieux? *Il n'y en a pas un seul qui ne dût la désavouer en cela.* Prétend-il que les Evêques Réguliers sans exception se soient regardés comme absolument sécularisés, & qu'ils ayent été soutenus dans cette prétension par l'Eglise & par l'Etat. A peine en trouveroit-il un exemple.

Il n'a garde d'assurer, continue-t-il, que l'autorité Royale soutienne ou favorise ce sentiment, encore moins qu'elle l'ait établi par des Loix, ou que les Parlemens de *France* ayent jugé en conformité. Ce changement d'ailleurs, ajoûte-t-il, exige un pouvoir spirituel. Reste donc la persuasion des Peuples: mais ce *seroit une chimere*, & la coutume qui s'en autoriseroit, un véritable abus.

Examinons d'abord la proposition de *Cabassut*: nous discuterons ensuite les preuves qu'il en apporte.

1°. Cette coutume si ancienne, & si généralement reçue dans le Royaume, n'y étoit apparemment pas connue dans les premiers siécles de l'Eglise. Saint *Martin*, au rapport de *Sulpice Severe*, n'abandonna pas dans l'Episcopat la profession Religieuse, & en pratiqua toujours les vertus: *Ita... implebat Episcopi dignitatem, ut non tamen propositum Monachi, virtutemque desereret.* Dans les siécles suivans Saint *Césaire* d'*Arles*, Saint *Germain* Evê-

que de *Paris*, Saint *Lubin* de *Chartres* &c. en userent de même : & ce n'étoit pas, dit le Pere *Mabillon*, une pratique libre & arbitraire ; ils la regarderent comme un devoir & une obligation de l'engagement qu'ils avoient pris. L'Histoire Ecclésiastique fournit un grand nombre de semblables exemples. Le P. *Marion* cite une Loi de *Charlemagne* qui ordonne *aux Moines élevés au sacré Ministere de demeurer inviolablement attachés à* leur premiere *profession.* " Charles le Chauve, » ajoute-t-il, fit reconnoître aux » Evêques dans le Concile de Pontyon l'obligation où ils étoient de » vivre religieusement avec leurs » Clercs dans le Monastére ~~de leur~~ » Cathédrale. „ Ainsi cette coutume si ancienne, dont parle *Cabassut*, n'étoit point encore établie, ou n'étoit pas autorisée à la fin du neuviéme siécle. On voit la même discipline dans le douziéme & dans le treiziéme siécle, & jusqu'à ces derniers tems : &, si quelques Evêques *Réguliers* s'en écarterent,

on eut soin de les y rappeller, par des Statuts & des Ordonnances qui empêcherent la prescription. Un exemple que rapporte notre Auteur, fait voir qu'en *France* même dans le dernier siécle un Religieux élevé à l'Episcopat ne se croyoit pas sécularisé par sa promotion & sa consécration, & ne prétendoit pas cesser d'être Religieux, en devenant Evêque. C'est celui du Pere *Meurisse* Cordelier, Evêque de *Madaure*, & Suffragant de *Metz*, qui à la tête de son Histoire des Evêques de cette Ville, prend le titre de *Révérend Pere Meurisse, de l'Ordre de Saint François .... Evêque de Madaure, & Suffragant de Metz*. Ceux qui ont fait son Epitaphe, pensoient sur cela comme lui, & lui donnent les mêmes qualités; *Reverendissimus Pater Frater Martinus Meurisse .... Professione Minor ... Religiosus observantia &c.* Cette Epitaphe est dans une des Chapelles de l'Eglise Cathédrale de *Metz*. Les qualités de *Pere*, de *Frere*, de *Mineur d'Observance*, de

Religieux de profession, prouvent assurément qu'il ne croyoit pas, & qu'on ne croyoit pas aussi qu'il en eut changé par le caractére dont il étoit honoré, & la dignité à laquelle il avoit été élevée.

Dans notre Jurisprudence, même la plus récente, on ne voit rien qui établisse, ou qui suppose la prétendue coutume de *Cabassut*. Le *Dictionnaire des Arrêts, ou Jurisprudence Universelle des Parlemens de France &c.* imprimé à *Paris* en 1711. rapporte les sentimens de nos Jurisconsultes, & cite divers Arrêts sur cette matiére, d'où l'Auteur conclut dans le même Article, tantôt qu'un *Moine fait Evêque est déchargé de son vœu de Religion, en sorte qu'il peut tester, & que ses parens lui succédent, non le Monastére* : qu'il est *capable de recevoir & de donner*. Tantôt que " le » Moine qui après sa Profession est » fait Evêque, n'est pas délivré des » trois vœux substantiaux ; qu'il ne » peut succéder à ses parens ; qu'il » n'est pas dispensé de sa Regle &c. „

A ces décisions reconnoît-on cette coutume généralement établie dans le Royaume ?

2o. La preuve qu'en donne *Cabassut*, c'est qu'en *France* les Evêques *Réguliers* héritent de leurs parens, & réciproquement leurs parens héritent d'eux. Nous venons de voir, & nous montrerons encore que cette Regle n'est ni constante, ni généralement suivie dans les Tribunaux. " En France, *dit* » *le Pere Thomassin*, les Religieux » devenus Evêques ne peuvent hé» riter ; „ & cela, *ajoûte Brodeau*, par la Loi du Royaume ; *ex Lege Regni*. L'Auteur des *Loix Ecclésiastiques* assure pareillement que » c'est une coutume générale ob» servée par toute la France. » *Ferrieres* souhaitoit que la Coutume qui adjuge les Successions des Evêques Séculiers à leurs parens, s'étendit à celles des Evêques Réguliers. Cet usage n'étoit donc pas encore établi sur la fin du dernier siécle ? Dans le même siécle *Pinsson*, célebre Jurisconsulte, qui a

écrit ſuivant les Regles du Droit François (*ad uſum fori Gallicam*) dit expreſſément que le Religieux fait Evêque, n'eſt diſpenſé ni de ſes Régles, ni de ſes vœux, ni de l'obligation de porter l'habit de ſon Ordre. *Neque enim Epiſcopatu ſolvitur Monachatus ; ac proinde de Monacho Epiſcopus factus Regulis ſuis obſtrictus manet, & tribus ſubſtantialibus votis, obedientiæ, paupertatis & caſtitatis, nec monachalem habitum dimittere poteſt. Chopin*, l'une des grandes lumieres du Droit François tient le même langage, & décide de la même maniere. Ainſi ces fameux Juriſconſultes du ſeiziéme & du dix-ſeptiéme ſiécle ne connoiſſoient point cette Coutume qu'on oppoſe au ſentiment du Pere *Marion.*

Il eſt vrai, que d'autres ont paru prendre le parti contraire : mais à les examiner de près, comme a fait notre Auteur, on trouvera peut-être qu'ils ont moins ſuivi les diſpoſitions du Droit, que leurs préjugés, & leur inclination.

Ils ne manquent pas de faire valoir l'Arrêt rendu en 1585. au ſujet de la ſucceſſion d'un Religieux Dominicain, Evêque de Châlons, qui fut adjugée à ſes Neveux. Mais le P. *Marion* répond que cet exemple ſingulier ne peut établir une regle générale. 1°. Parce qu'il s'agiſſoit de biens immeubles, dont ce Religieux ne pouvoit avoir la propriété : 2°. Parce que les Dominicains qui demandoient la ſucceſſion, étant Mandians, en étoient incapables ; & ce fut, ſelon *Chopin*, pour cette raiſon qu'ils furent déboutés de leur demande. 3°. Parce que l'Evêque avoit acheté ces biens au nom de ſes Neveux, dont quelques-uns étoient mineurs.

Enfin le Pere *Marion* à cet Arrêt en oppoſe un autre poſtérieur, émané du même Tribunal, & rendu en 1638. Le P. d'*Attichi* Minime étoit pourvû de l'Evêché de *Riez*, lorſqu'un de ſes freres étant mort ſans enfans, il prétendit partager la ſucceſſion avec le Comte *de Mortemar*, ſon beau-frere. Suivant les

Conclusions du sçavant & célebre *Jérôme Bignon* Avocat Général, il fut exclus de la succession, parce qu'étant Religieux il ne pouvoit rien acquérir ni posséder en propre. C'est par cette raison que les Evêques Réguliers voulant disposer de quelque chose par Testament, en demandent la permission au Pape, ainsi que l'ont pratiqué Don *Albert Belin*, Religieux de Saint *Vannes*, Evêque de *Bellay*, & tout récemment Don *Matthieu Petitdidier*, sans parler de ceux des autres Pays, qui se regardent & se comportent toujours comme étant Religieux.

Le P. *Marion* s'étend fort dans deux longs Articles, pour prouver que la Coutume qu'on lui oppose, fut-elle aussi ancienne, aussi générale-ment établie en *France*, aussi autorisée qu'on le suppose, n'a pû prescrire contre les saints Canons, & les Régles de l'Eglise les plus formelles & les plus autentiques : il les regarde même comme des Régles nécessaires & immuables,

que quelques dispenses ne font que constater & confirmer : encore ces dispenses ne tombent-elles que sur les suites & les effets, & non sur la substance même de l'état Religieux.

Nous avons dit dans le premier Extrait que la promotion du Pere *Hugo*, Abbé d'*Etival*, à l'Evêché de *Ptolémaïde*, avoit donné lieu à la dispute qui fait le sujet de cet Ouvrage ; quelques Religieux ayant prétendu que l'Abbé devenu Evêque n'avoit plus de jurisdiction sur les sujets de cette Abbaye. L'Auteur, pour traiter la matiére à fond, l'a prise dans toute son étendue, & a examiné avec beaucoup de soin, si un Religieux fait Evêque, & nommément Evêque *in partibus*, simple titulaire, est sécularisé par la consécration Episcopale. Dans les deux derniers Chapitres il reprend la question personnelle, & la cause de M. l'Evêque de *Ptolémaïde*. Il y prouve fort au long que ce Prélat n'a rien perdu de ses droits sur son Abbaye,

qu'il n'en eſt pas ſimple Commandataire, mais Abbé Régulier, comme auparavant : il répond à toutes les difficultés qu'on a voulu faire naître, ou qu'on pourroit oppoſer aux prétentions juſtes & canoniques de M. *Hugo* : il diſcute avec exactitude tout ce que le Droit ſemble avoir de contraire au ſentiment qu'il établit, & dont la vérité a été reconnue même des Oppoſans. Il explique ſur-tout fort bien la Bulle *In Sacrâ*, de *Paul* IV. qui fait le principal appui de l'opinion qu'il combat. Pluſieurs Evêques tirés des Ordres Religieux, n'ayant que des revenus fort modiques, ou de légeres penſions, ſe dégoûtoient bientôt de la réſidence, & des fonctions de l'Epiſcopat ; ils briguoient les Charges de leurs Ordres, & demandoient à y rentrer. Comme c'étoit l'amour d'une vie plus commode qui les portoit à quitter leurs Egliſes ; le Pape informé que leur conduite ambitieuſe & mondaine cauſoit des troubles & des cabales dans les Monaſtéres, déclara par

sa Bulle ces Evêques *inéligibles* aux Charges & aux Dignités de leurs Ordres. Or qui a-t-il dans ce Décret qui puisse s'appliquer à M. l'Evêque de *Ptolémaïde*, lequel n'est point sorti de son Monastére, n'a point eu d'Eglise à gouverner, n'a point brigué l'Abbaye d'*Etival* qu'il a toujours possédée en Régle, suivant les principes du Droit Canon, exposés ici & dans tout l'Ouvrage par l'Auteur, qu'il a possédée en vertu de la Bulle de Bénoît XIII. & conformément aux Statuts & Coutumes de l'Ordre de Prémontré? Le P. *Marion* ajoûte qu'en conséquence de ces Statuts, M. *Hugo* est toujours soumis à son Ordre, pour le spirituel, & pour le temporel.

De tout ce que nous avons exposé sommairement d'après le P. *Marion*, il s'ensuit 1°. Qu'un Religieux n'est point sécularisé, ni émancipé de son Ordre par sa promotion à l'Episcopat; 2°. Que ce principe est encore plus certain à l'égard d'un Evêque sans Diocèse, & simple titulaire; 3°. Que l'Ab-

baye d'*Etival* n'a point changé de nature, & qu'elle est toujours possédée en Régle par M. *Hugo* Evêque de *Ptolémaïde*. Aussi la contestation excitée à ce sujet, a-t-elle été bien-tôt terminée.

ARTICLE LXXXIV.

OBSERVATIONS sur la construction de la Carte de l'Océan Oriental, ou Mer des Indes, pour servir aux Vaisseaux du Roi. Dressée au Dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine: par ordre de M. le Comte de Maurepas 1740. *Suite de l'Article LXXVIII. Au mois de Septembre* 1741.

Seconde Partie. L'Isle de Madagascar, celles d'Anjouan, Moali &c. les Isles de France & de Bourbon, & autres qui en sont au Nord, &c.

L'Isle de Madagascar est placée suivant l'Observation (*a*)

(*a*) Il y a deux Observations Astrono-

Astronomique qui a été faite dans la partie Occidentale, au lieu appellé Terra del Gada, & qui met cette partie par les quarante-deux degrés dix minutes à l'Orient du Méridien de Paris : quoique cette longitude soit trois degrés trente minutes plus Orientale que celle des Cartes Angloises, & trois degrés au moins plus Occidentale que celle des Hollandois, qui par conséquent différent entr'elles de près de sept degrés ; ce n'est qu'à l'égard du premier Méridien, c'est-à-dire, que cette différence avec la même nouvelle Carte n'est sensible que rélativement aux points fixes que ces parties doivent occuper sur le Globe de la Terre. Car si l'on prend sur ces Cartes la distance du

miques à la Terre de Gade, l'une donnée par M Harris, & l'autre par M. Heateot, elles s'accordent parfaitement pour la latitude, mais sur la longitude elles différent un peu : on a suivi par préférence celle de M. Heateot, parce qu'elle s'accordoit mieux avec les Routes des Navigateurs, & le concours des autres points fixes.

Octobre 1741.

Cap de Bonne-Espérance à l'Isle de Madagascar, on trouvera qu'elles ne différent entr'elles que d'environ un degré de longitude, & encore moins avec la nouvelle Carte : ce qui loin de paroître étonnant, confirme au contraire ce que nous avons toujours établi, (a) comme un principe; sçavoir, que les routes de Navigation peuvent donner la longitude avec assez de précision pour la construction des Cartes Hydrographiques.

On voit clairement par les Remarques précédentes, que ceux qui ont dressé les Cartes Angloises & Hollandoises, n'ont eu aucune connoissance des Observations Astronomiques, qui ont été faites au Cap de Bonne-Espérance, & à

(a) On peut voir les Analyses de la Carte de la Méditerranée en 1737.
Mémoire sur la Carte de l'Archipel 1738.
Observations sur la construction de la Carte de l'Océan Occidental 1738.
Construction de la Carte de l'Océan Méridional 1739.

l'Isle de Madagascar ; ils n'ont donc pû dans leurs Cartes des Indes, placer cette Isle que sur les Routes des Navigateurs ; & comme celle du Cap de Bonne-Espérance à Madagascar est fréquentée depuis long-tems, & que la Traversée n'est pas longue, il n'est pas étonnant qu'ils en ayent eu un assez grand nombre, & qu'ils y ayent trouvé la précision nécessaire pour leur donner une longitude équivalente à celle qui résulte des Observations Astronomiques ; mais seulement pour la position de ces deux points entr'eux, & non telle qu'ils la doivent occuper sur le Globe, & eu égard au Ciel.

Pour preuve de ce qu'on vient d'avancer, on va rapporter quelques Routes de Navigation qui quadrent avec ces positions.

On trouve dans différens Journaux (*a*) des Routes du Cap de

(*a*) Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Le Jupiter 1727. Argonaute 1730. le Mars 1731. le Chauvelin 1733. le Duc

Bonne-Espérance à la Baye de S. Augustin, Côte Occidentale de l'Isle de Madagascar, qui étant réduites, donnent pour l'air de vent & la distance d'un lieu à l'autre, l'Est Nord-Est quatre à cinq degrés plus Nord, environ 480. lieues, ce qui fait près de 25. degrés pour la différence en longitude, conformément à celle qui résulte des Observations Astronomiques. On peut ajoûter les Routes du Vaisseau du Roi le Navare en 1670. de la Baye de Saldaigne au Fort-Dauphin, dans la partie du Sud & de l'Est de Madagascar qui donnent pour la différence des Méridiens 28. degrés 30. minutes de longitude Orientale, comme il est marqué sur la nouvelle Carte.

On n'a pas crû devoir détailler aucunes de ces opérations, qu'on se contente d'indiquer, présumant

de Chartres 1733. le Philibert 1734. le Duc d'Anjou, le Lys, l'Apollon 1735. &c

L'Agréable & la Mutine, 1700. Vaisseaux du Roi.

que tous ceux qui voudront examiner cette Analyse, & juger de sa solidité, sont en état de faire exactement les calculs & les réductions nécessaires.

Quoique tant de remarques différentes ne laissent aucun doute sur la position de l'Isle de Madagascar, on l'établira encore dans la suite par plusieurs autres points entiérement opposés, & qui venant à se réunir à ceux ci, prouvent la certitude des uns & des autres.

On ne peut se dispenser de faire quelques Observations sur le contour & le détail particulier de cette Isle, pour lequel on a suivi la Carte en grand point qu'on en a dans le Pilote Anglois (parce qu'elle nous a paru la meilleure) mais à laquelle on a cependant fait plusieurs corrections importantes.

La Terre de Gade est marquée sur la Carte Angloise par les 20. degrés 20. minutes de latitude ; or les deux Observations Astronomiques citées ci-devant la déterminent à 19. degrés 29. minutes ;

donc erreur de 51. minutes en latitude sur cette position, ce qui influe sur toutes celles de la Côte.

La partie Méridionale de Madagascar est portée beaucoup trop Sud sur les Cartes Angloises, comme sur les Hollandoises, qui la marquent par les 26. degrés & quelques minutes de latitude; il est certain qu'elle ne doit être que par les 25. degrés 15. à 20. minutes au plus; de sorte que le Banc des Etoiles que ces Cartes font étendre jusques par les 26. degrés 40. ou 50. minutes de latitude, ne porte pas plus au large que par les 25. degrés 30. minutes.

Le Gissement de la Côte depuis la Baye Saint Augustin jusqu'à la pointe du Sud-Ouest de Madagascar, court sur la Carte Angloise Nord & Sud, tandis qu'il doit être Sud-Est quart de Sud, & Nord-Ouest quart de Nord, comme l'ont remarqué plusieurs Navigateurs qui ont rangé ces Côtes.

On peut voir sur ces points les Journaux des Vaisseaux de la Com-

pagnie des Indes,le Mercure 1727. le Dauphin 1731, la Reine 1732. le Condé, l'Amphitrite, la Galatée 1733. la Duchesse 1734. l'Apollon 1735. & autres qu'il seroit trop long de rapporter.

A l'Ouest de l'Isle de Madagascar environ 45. lieues par la latitude 21. degrés 15. à 20. minutes, on trouve un danger, nommé Basse de la Juive, & selon nos Navigateurs Basse d'Inde; le Pilote Anglois dans la Carte en grand point de Madagascar, la marque par 22. degrés 40. minutes, c'est-à-dire, un degré 20. minutes trop Sud; erreur considérable, & qui peut causer bien des naufrages, dont par conséquent il est important que les Navigateurs soient avertis. Le Vaisseau de la Compagnie des Indes, le Cavalier a rangé cette Basse d'assez près en 1733. & y a pris hauteur; ce même Navigateur l'avoit déja vûe en 1699. sur le Vaisseau le Maurepas;il dit avoir trouvé son milieu par les 21. degrés 16. minutes de latitude. Piéter-Goos

en marqueroit la latitude aſſez bien, s'il ne lui donnoit pas vingt-cinq lieues d'étendue, lorſqu'elle n'en a au plus que huit ou neuf, en y comprenant les dangers qui briſent autour.

Il y auroit beaucoup de remarques à faire ſur toute la Côte de l'Oueſt de Madagaſcar, & ſur le Canal de Moſambique, où l'on trouve des changemens conſidérables dans la nouvelle Carte; mais comme ce ſeroit une diſcuſſion trop longue, c'eſt aux Navigateurs intelligens d'y ſuppléer, ce qu'ils peuvent faire aiſément, parce que ces changemens deviennent une ſuite néceſſaire des corrections précédentes. On ne peut cependant ſe diſpenſer de dire quelque choſe ſur l'Iſle de Jean de Nove, dont la poſition eſt importante pour la navigation de Madagaſcar à Moſambique.

Les Cartes Hollandoiſes marquent une Iſle quarante-cinq lieues à l'Oueſt du Cap de Saint André en l'Iſle de Madagaſcar, par la latitude de ſeize dégrés quarante mi-

nutes, & lui donnent au moins dix ou douze lieues de tour, avec des brisans qui portent encore plus au large.

La Carte Angloise en grand point marque cette même Isle par les dix-sept degrés de latitude, à environ trente-six ou trente-sept lieues au Sud-Ouest quart d'Ouest du Cap Saint André, & lui donne le nom de Christowa. Cette même Carte marque un Islot environ 20. lieues au Sud-Ouest quart d'Ouest du précédent, & l'appelle Saint Jolhins.

Sur la nouvelle Carte on ne trouve dans ce passage qu'une petite Isle par la latitude de dix-sept degrés, à environ trente-cinq lieues au Sud-Ouest du Cap Saint André ; on l'a nommé Jean de Nove ou Christowa.

On avoue qu'on a eu beaucoup de peine à prendre un parti entre la Carte Angloise & la Hollandoise, en les trouvant s'accorder si peu sur une position importante, & dans un parage aussi fréquenté.

Octobre 1741.

Ce n'eſt qu'après bien des recherches,& avoir pointé un grand nombre de routes, qu'on a reconnu que le Jean de Nove des Hollandois, & les Iſles de Chriſtowa & Saint Jolhins des Anglois, ne devoient être que la même Iſle, & qu'on eſt parvenu à la placer comme il faut.

En examinant avec attention les Journaux des Navigateurs, qui ont fait la traverſée de la Baye Saint Auguſtin, ou autres endroits de la côte Occidentale de Madagaſcar pour gagner Moſambique, ou relâcher aux Iſles d'Anjouan, &c. on voit clairement que ſi Chriſtowa, Saint Jolhins & Jean de Nove, exiſtoient,comme les Cartes les marquent, il faudroit néceſſairement que quelques-uns de ces Navigateurs en euſſent eu quelques connoiſſances. Que l'on ſuive les Journaux des Vaiſſeaux le Jupiter 1726. le Mercure 1727. le Mars& le Dauphin 1731. le Royal Philippe, le Prince de Conti, l'Atalante 1732. l'Amphitrite,le Chauvelin, la Galatée, le Condé, le

Philibert, la Duchesse, le Cavalier, le Duc de Chartres 1733. le Duc d'Anjou 1735. On trouve par leur point qu'ils ont tous passé ou dessus, ou très-près de ces Isles. Cependant aucun d'eux n'a vû la moindre chose : d'où il étoit naturel de conclure que ces Isles n'existoient point, ou qu'elles étoient plus près du Pracel & de l'Isle de Madagascar. Mais le Vaisseau de la Compagnie des Indes la Reine 1732. partant du Cap S. Yago, ne s'étant pas éloigné de la côte de Madagascar tant que les autres Navigateurs, s'est trouvé à la vûe de Jean de Nove, autrement Christowa. Le Vaisseau le Griffon en 1735. faisant route de la Baye S. Augustin pour le Masselage a vû Christova, & l'a rangé à la distance de quatre à cinq lieues dans sa partie de l'Ouest & du Nord. C'est sur les routes de ces deux Navigateurs qu'on a placé sur la nouvelle Carte Jean de Nove ou Christowa; mais pour le Saint Jolhins des Anglois il est impossible qu'il existe

dans le passage où ils le mettent, aussi l'avons-nous supprimé.

Les Isles de Mayote, Anjouan, Moaly, & Comore méritoient une attention particuliere, étant très-mal sur Piéter-Goos, tant par rapport à leurs positions entr'elles, qu'avec celle de Madagascar. Quoique l'Anglois les marque mieux, on peut assurer qu'elles le sont encore plus exactement sur la nouvelle Carte.

La hauteur du Pole de l'Isle d'Anjouan a été observée par le Pere Tachard, un des Mathématiciens envoyés à la Chine en 1685. & c'est sur son observation qu'on a placé cette Isle. Ce sçavant Jésuite fit (*a*) en même-tems quelques remarques sur la position des Isles voisines qu'on a suivies ; mais, comme les Vaisseaux de la Compagnie des Indes ont depuis quelques années beaucoup fréquenté ces Isles, on trouve dans leurs Journaux tous

(*a*) Recueil des Lettres édifiantes & curieuses, celles du P. Tachard en 1701.

les détails néceſſaires pour les placer avec encore plus d'exactitude. On a un grand nombre de latitudes obſervées très-près de terre & dans différens points, de même que pluſieurs rélevemens qui en lient toutes les parties enſemble, & donnent l'étendue & la ſituation des unes par rapport aux autres. On n'expliquera point ici ce que c'eſt que rélevemens, & l'uſage qu'on en peut faire dans la conſtruction des Cartes Hydrographiques. Il n'y a qu'à voir l'Analyſe de la Carte de l'Archipel, dreſſée au Dépôt en 1738. où l'on s'eſt ſuffiſamment étendu pour faire connoître la nature & les avantages de cette ſorte d'Obſervation, que tous les Navigateurs peuvent faire aiſément, & dont ordinairement les Journaux ſont remplis. Il ſuffit de dire qu'on a raſſemblé plus de trente points de rélevemens différens, qui ſe ſont réunis pour donner les poſitions de Mayote, Anjouan, Moaly & Comore, telles qu'elles ſont marquées ſur la nouvelle Carte.

Octobre 1741.

Il eſt bon de remarquer qu'à environ trente lieues au Nord quart de Nord Eſt de Comore, le Pilote Anglois marque une autre Iſle ſous le nom de petite Comore. Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes la Reine en 1731. partant de l'Iſle d'Anjouan fit valoir ſa route de façon, que ſuivant la Carte Angloiſe, il auroit dû paſſer deſſus, & cependant il ne vit rien du tout. Le Philibert en 1733. faiſant la même route, n'en eut pas plus de connoiſſance, comme pluſieurs autres Vaiſſeaux qui ont paſſé les uns dans l'Eſt, & les autres dans l'Oueſt; ainſi on n'a pas balancé à la ſupprimer. Ce n'eſt point le ſeul exemple des Iſles imaginaires marquées ſur les Cartes. On peut voir là-deſſus l'Analyſe de la Carte de l'Océan Méridional, & on en trouvera encore quelques-unes dans la ſuite qui auront le même ſort.

La longitude de Mayote, Anjouan, Moaly & Comore eſt déterminée par celle de l'Iſle de Madagaſcar & de la côte d'Afrique.

entre lesquelles elles sont situées; & comme elles en sont peu distantes, les routes qui partent de ces positions connues pour venir chercher les Isles, ont toute la précision nécessaire, comme la route de la Baye de Saint Augustin (*a*) à l'Isle Mayote; de cette Baye (*b*) à Anjouan, de Toarbe (*c*) à Mayote, &c. sur le concours desquels on les a placées.

On a aussi plusieurs grandes routes qui se réunissent au même point, par exemple, du Cap de Bonne-Espérance à Anjouan, cinq Navigateurs (*d*) différens, dont les routes réduites donnent le Nord-Est deux degrés Est, environ six cens

(*a*) Le Mars 1731.
(*b*) Le Duc d'Anjou 1735.
(*c*) Le Duc de Chartres 1733.
L'Atalante 1732.
Le Mars 1731.
L'Agréable & la Mutine 1701.
(*d*) Le Chauvelin 1733.
L'Atalante 1732.
Le Mars 1731.
L'Agréable & la Mutine 1701.

cinquante lieues, & du Cap des Eguilles à Anjouan, le Nord-Eſt un degré Nord, ſix cens trente-huit lieues par le Duc d'Anjou 1735.

De cette détermination il réſulte une remarque importante, qui ſert encore à la conſtater; c'eſt le giſſement de l'Iſle d'Anjouan avec la partie du Nord de Madagaſcar. L'Anglois marque d'Anjouan au Cap Saint Sébaſtien quatre-vingt-cinq lieues à l'Eſt, l'Hollandois y marque plus de 120. lieues; & l'on ne trouve ſur la nouvelle Carte qu'environ 70. lieues; la différence eſt conſidérable; mais avec un peu d'attention on reconnoîtra qu'elle devient une ſuite néceſſaire du giſſement particulier qu'il a fallu donner à toute l'Iſle de Madagaſcar; ce qui s'accorde avec l'obſervation faite en 1725. par un habile Navigateur. Il marque que paſſant par le Nord de Madagaſcar, après avoir reconnu le Cap Saint Sébaſtien, il prit ſoin de bien eſtimer ſa route juſqu'à l'Iſle d'Anjouan; il trouva

cinquante lieues moins de chemin que n'en marquent les Cartes de Piéter-Goos, ajoûtant que la grande Isle & les rescifs que ces Cartes marquent 14. à 15. lieues à l'Ouest, quart de Nord-Ouest du Cap Saint Sébastien, n'existent pas : mais qu'il y a seulement auprès du Cap, & tout à terre un Islot plat, entouré de quelques roches qui portent peu au large.

A l'égard de la partie Orientale de Madagascar, on ne croit pas devoir s'y étendre, parce qu'elle est une suite de la partie Occidentale ; & que d'ailleurs sa position sera encore établie en discutant celle des Isles de France & de Bourbon : on remarque seulement ici que depuis la Baye d'Antongil & l'Isle de sainte Marie, jusqu'aux Antavares, la côte ne fait pas un coude vers l'Est aussi considérable qu'il est marqué dans Piéter-Goos, & même dans l'Anglois, de sorte qu'elle gît beaucoup plus Nord & Sud. On a les Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes le Héron,

 l'Astrée

l'Aſtrée 1732. le Lys 1735. qui ont rangé toute cette partie de l'Iſle, & y ont fait des remarques ſur leſquelles ſont appuyées ces corrections.

Une Obſervation aſtronomique à l'Iſle de France, ou à l'Iſle de Bourbon, ſeroit très néceſſaire pour en déterminer la longitude, de maniere que les Navigateurs n'euſſent rien à y oppoſer, attendu qu'il y en a pluſieurs qui ne s'accordent pas ſur celle qu'il convient de leur donner; cependant, ſi on veut examiner les moyens qu'on a employés pour chercher la véritable poſition de ces Iſles, & le concours de tous les points qui y ont conduit, on la trouvera conſtatée, de façon qu'on regrettera peu l'Obſervation aſtronomique qui y manque.

Quoiqu'on diſe que pluſieurs Navigateurs ne s'accordent pas ſur la longitude qu'il faut donner à ces Iſles, ce n'eſt pas qu'on ne trouve un grand nombre de routes qui ſe réuniſſent pour les placer au même point; mais c'eſt que cet accord ne ſe préſente pas à la premiere inſ-

pection de tous les Journaux; & ce n'eſt qu'après une longue diſcuſſion, un examen exact, & une comparaiſon fidéle, que la vérité ſe découvre; car ſi l'on prenoit un ou deux Journaux au hazard, & que l'on voulût placer les Iſles de France & de Bourbon ſuivant leurs routes, on pourroit trouver des contradictions qui embaraſſeroient infiniment ceux qui n'auroient pas d'autres moyens de critique.

Comme ceci mérite quelqu'éclairciſſement, il faut obſerver que les Navigateurs qui partent du Cap de Bonne Eſpérance trouvent aſſez ordinairement les Iſles de France & de Bourbon beaucoup plus à l'Oueſt que ceux qui partent de Pontichery, ce qui ne peut être cauſé que par des courans dont la direction eſt différente, & les effets plus ou moins ſenſibles, ſuivant les ſaiſons & les vents qui ont regné, & ſur-tout ſuivant différens paralleles entre leſquels on navigue. Toutes obſervations importantes dans la diſcuſſion des différentes routes, mais au moyen deſquelles on eſt preſque

ſûrement guidé pour trouver le vrai, comme nous l'avons dit.

Quoique ces courans n'influent pas ſur les routes autant que le prétendent quelques Navigateurs, qui rejettent ſur ces mêmes courans les erreurs particulieres de leur navigation, & celles des Cartes dont ils ſe ſervent, on ne ſçauroit douter qu'il ne fut extrêmement utile d'en mieux connoître l'exiſtence & les cauſes ; recherche qui paroît d'abord non-ſeulement difficile, mais preſque impoſſible ; cependant le grand nombre d'obſervations qu'on trouve là-deſſus dans les Journaux, & les remarques particulieres qu'on a ſur les mouſſons qui régnent dans les divers parages, & ſur les tems fixes où elles ſe font ſentir dans les Indes, comparées avec la figure de la terre, (*a*) ſon mouvement, &c.

(*a*) Il y a dans les Tranſactions Philoſophiques de la Société de Londres année 1736. un Mémoire ſur la cauſe de certains Vents reglés (tels que les Vents aliſez) expliquée par le mouvement diurne de la Terre &c qui doit

ne pourroient-ils pas fournir des matériaux ſuffiſans pour être éclairé, ou pour répandre du moins quelque lumiere ſur la nature, la cauſe, & ſur-tout ſur les effets de ces courans entiérement ignorés. Cet article demande une diſſertation particuliere qui n'a rien de commun avec cette Analyſe, parce qu'on peut démontrer la certitude des poſitions de la nouvelle Carte ſans y avoir aucun égard.

L'Iſle de Bourbon eſt placée en conſéquence de la déterminaiſon de l'Iſle de Madagaſcar : le peu d'éloignement qu'il y a de l'une à l'autre, & le grand nombre de Navigateurs qui en ont fait la route ſont de ſûrs garands de la juſteſſe des obſervations dont on s'eſt ſervi.

Les Cartes Angloiſes placent l'Iſle Bourbon à environ 80. lieues à l'Eſt de Madagaſcar : ſur la nouvelle Carte elle en eſt à plus de cent trente lieues, ce qui eſt prou-

influer néceſſairement ſur les courans &c.

vé par quatre routes qui partent de l'Isle de Bourbon & vont à la partie méridionale de Madagascar, dont (*a*) trois donnent pour la distance & l'air de vent de Bourbon au Fort-Dauphin le Sud-Ouest, quart d'Ouest 155. lieues, faisant pour la différence des Méridiens sept degrés 15. à 20. minutes; & l'autre route à la Baye de Saint Augustin est l'Ouest, quart de Sud-Ouest, deux degrés Sud 205 lieues, par la Vierge de Grace en 1732. ce qui donne de l'un à l'autre 11. degrés de longitude, d'où l'on conclut que l'Isle Bourbon, eu égard à la déterminaison de ces parties de Madagascar, constatée ci-devant, doit être par les cinquante-trois degrés de longitude Orientale. La même longitude se trouve en la cherchant par la partie du Nord.

Les Cartes Angloises & Hollandoises marquent la route de l'Isle

(*a*) Le Navare 1670. le Griffon & la Reine 1735.

de Bourbon au Cap d'Ambre, qui est la partie la plus Septentrionale de Madagascar, le Nord quart de Nord Ouest; sur la nouvelle Carte elle est marquée le Nord-Ouest quart de Nord, d'où il résulte une différence d'environ 80. lieues, plus à l'Ouest pour la position de ces points, ce qui est aisé à démontrer; car si de l'Isle Bourbon, comme centre, on trace un Nord quart de Nord-Ouest, & qu'on porte sur cet air de vent 180. lieues, qui est environ la distance de cette Isle à la pointe du Nord de Madagascar; & que du même centre on pointe 180. lieues sur le Nord-Ouest quart de Nord, on trouvera entre les deux points 80. lieues au moins de différence de l'Est à l'Ouest.

Il s'agit de prouver à présent que la route de l'Isle Bourbon, à la partie du Nord de Madagascar doit être le Nord-Ouest quart de Nord, ce qui est fort aisé, & connu de presque tous les Navigateurs: voici comme l'un d'eux s'explique sur cet article.

" Nous avons trouvé cette Isle
»(la partie du Nord de Madagas-
» car) beaucoup plus éloignée de
» l'Isle Bourbon que toutes les Car-
» tes ne la marquent, la route de
» Bourbon pour atterir à Madagas-
» car par les 13. degrés de latitu-
» de, doit valoir le Nord-Ouest
» quart de Nord, & la distance
» est de 170. lieues au moins, si
» bien que nous avons navigué sur
» cette Isle, & l'avons traversée d'un
» bout à l'autre sur nos Cartes, tant
» Hollandoises qu'Angloises, sur
» lesquelles on ne sçauroit comp-
» ter. "

Ce Navigateur n'est pas le seul qui a fait cette remarque, on la trouve aussi dans les Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, le Solide 1727. la Syrêne 1728. le Bourbon, la Vierge de Grace 1729. la Galatée, le Duc de Chartres, le Neptune, le Royal-Philippe 1731. l'Argonaute 1732. le Dauphin 1733. la Reine 1734. le Fleury & le Phœnix 1736. dont toutes les routes de Bourbon à la

partie du Nord de Madagaſcar s'accordent avec la nouvelle Carte, ce qu'il eſt aiſé de vérifier.

La longitude des Iſles de France & de Bourbon étant ſuffiſamment établie par tout ce qu'on vient de voir, il pourroit paroître ſuperflu de la chercher encore par les grandes routes; mais ſi l'on fait attention, que non ſeulement elles confirment ce que nous avons avancé du peu d'effet des courans, contre le ſentiment de pluſieurs Navigateurs, mais qu'elles prouvent auſſi la juſteſſe des routes de navigation en elles-mêmes, & celle de la nouvelle Carte, on verra que nous ne devions pas nous en diſpenſer.

On a trouvé plus de 30. routes différentes partant de points fixes, qui ſe réuniſſent à donner une même longitude aux Iſles de France & de Bourbon; mais comme ce ſeroit une diſcuſſion trop longue, il ſuffit de les indiquer. Par exemple, du Cap de Bonne-Eſpérance à l'Iſle de Bourbon, on a réduit les routes de 18. Naviga-

teurs (*a*) qui ont toutes donné l'Est-Nord-Est à un ou deux degrés près, environ 675. lieues, ce qu'on peut évaluer à 35. degrés 30. minutes de longitude. Or le Cap de Bonne-Espérance est à 17. degrés 45. minutes : y ajoûtant 35. degrés 30. minutes, on aura 53. degrés 15. minutes pour la longitude de l'Isle Bourbon.

De Ponticheri aux Isles de France & de Bourbon on a onze routes, (*b*) qui donnent 25. degrés de

(*a*) Voyez les Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

L'Adélayde 1712. le Mars, le Solide, l'Expédition 1727. la Danaé 1730. le Mars 1731. la Vierge de Grace, le Duc de Chartres, le Royal-Philippe 1732. le Dauphin, l'Amphitrite, le S. Louis 1733. le Charollois en allant & revenant : l'Argonaute, la Badine 1734. le Fleury 1736. en allant & revenant.

(*b*) Le Mars, le Solide 1727. le Bourbon 1628. le Royal-Philippe 1728. le Duc de Chartres 1731. le Dauphin, le Condé, le Maurepas 1733. l'Argonaute, le Duc de Bourbon 1734. le Phœnix 1736.

longitude de l'une à l'autre. Pontichéri est suivant l'Observation Astronomique par les 78. degrés de longitude Orientale, retranchant 25. degrés, reste 53. degrés pour celle de l'Isle Bourbon.

Du Cap Comorin à l'Isle Bourbon quatre (*a*) Navigateurs ont trouvé le Sud-Ouest quart de Sud deux ou trois degrés Ouest environ 730. lieues, ce qui donne la même longitude que les routes précédentes; le calcul est aisé à faire.

A l'égard du gissement & distances des Isles de France & de Bourbon entr'elles, & avec celles de Rodriguès & leurs latitudes, on les a tirés des Journaux déja cités, on a réduit neuf routes différentes, qui ont donné le même air de vent & la même distance de l'Isle Rodriguès à celle de France, c'est-à-dire, l'Ouest environ 100. lieues, & l'on a au moins vingt observa-

(*a*) La Syrêne 1724. le Solide 1727. le Royal Philippe, le Duc de Chartres 1731.

tions de latitude à la vûe de l'une & de l'autre.

Entre l'Isle de Bourbon & celle de Madagascar, le Pilote Anglois & la Carte de Piéter-Goos marquent une Isle sous le nom de Sainte Apollonie. Quelques recherches que nous ayons pû faire à ce sujet, nous n'avons trouvé aucuns Mémoires ni Journaux qui en fassent mention, & elle ne doit vraisemblablement son existence qu'aux Cartes Portugaises. D'ailleurs si elle existoit, il seroit impossible que les Navigateurs qui vont de l'Isle Bourbon au Port Dauphin, ou autre Partie de la côte Orientale de Madagascar, n'en ayent quelque connoissance; mais bien loin qu'elle ait été vûe par aucuns, on trouve au contraire que plusieurs auroient passé dessus, ainsi on n'a pas balancé à la supprimer.

On a eu les mêmes raisons pour en faire autant de l'Isle de Jean de Lisboa, que Piéter-Goos marque environ 100. lieues au Sud de celle de Bourbon. On a pointé plus

de 60. routes qui auroient dû en passer très-près, & même par dessus; aucun de ces Navigateurs n'en a eu connoissance.

Au Nord de l'Isle de Madagascar toutes les Cartes marquent une quantité prodigieuse d'Isles & de Bancs de sable, semés, pour ainsi dire, au hazard, & qui ont long-tems fait trembler les Navigateurs, qui sur la foi de pareilles Cartes, n'osoient s'engager dans ce parage, quoique ce fût une route plus courte & plus directe pour des Isles de France & de Bourbon se rendre dans l'Inde. Ainsi ce passage, quoique très-beau & très-avantageux, a resté long-tems ignoré, il n'y a guéres que quinze ans que nos Navigateurs en ont eu assez de connoissance pour oser le tenter. La preuve en est au Dépôt dans une Lettre du 24. Avril 1724. écrite par un Officier (*a*) dont l'habileté est connue, en envoyant le Jour-

(*a*) M. de la Feuillée, Commandant le Vaisseau la Diane, 1723.

nal de sa Campagne. " Je suis le
» premier (dit-il) qui ait tenté de
» passer par le Nord de Madagas-
» car ; depuis le Saint Albin, le
» Lys & l'Union, Vaisseaux de la
» Compagnie y ont passé sans y
» trouver aucun danger. Partant de
» l'Isle Bourbon je vins reconnoî-
» tre le bout du Nord de l'Isle de
» Madagascar. Je vis cette Isle par
» la latitude de 13. degrés ; de-là
» jusqu'à la ligne la route fut pres-
» que toujours Nord, prenant plus
» d'un côté & d'autre pour écarter
» les Isles qui sont sur les Cartes
» dans ces lieux, je n'en ai vû au-
» cunes, &c. »

Si l'on examine cette Partie dans la nouvelle Carte, on trouve au Nord de Madagascar un passage très-beau, débarrassé de cet amas d'Isles marquées sans preuves par les Portugais, & copiées par les Anglois & les Hollandois.

Quoique la remarque qu'on vient de citer, soit d'un grand poids, pour prouver que ces Isles, ou n'existent pas, ou sont placées autre-

ment que les cartes ne les marquent, nous n'avons pas crû qu'elle nous dispensât de plus grandes recherches. On a pointé avec soin les routes de trente (*a*) Navigateurs diffé-

(*a*) La Diane 1723.
La Syréne, 1724.
Le Jason, 1726.

Le Mars, Le Solide, Le Mercure,	1727.
Le Royal Philippe, La Syréne,	1728.

Le Bourbon, 1729.

La Vierge de Grace, L'Argonaute,	1730.
Le Duc de Chartres, La Galatée, Le Royal Philippe,	1731.
La Badine, Le Héron, Le S. Louis, Le Griffon,	1732.
Le Héros, Le Maurepas, Le Dauphin,	1733.
Le Duc de Bourbon, La Reine,	1734.
Le Condé, Le Prince de Conti, L'Apollon,	1736.

Octobre 1741.

rens, qui ont passé par le Nord de Madagascar pour gagner la ligne, sans avoir connoissance d'aucune chose, tandis que suivant les Cartes, ils auroient passé dessus plusieurs de ces Isles; donc on ne les peut placer dans l'espace que ces diverses routes enferment. Ainsi il falloit nécessairement ou les supprimer, ou les porter beaucoup plus à l'Est. Mais comment les placer par rapport à l'Isle de Madagascar? On a été assez heureux pour trouver un Navigateur (*a*) qui après avoir reconnu la partie du Nord de Madagascar, ayant été forcé de prendre un peu plus à l'Est qu'on ne fait ordinairement, se trouva à la vûe de Jean de Nove. Continuant sa route, il vit une Isle qui n'a point de nom dans les Cartes, quoiqu'elle y soit marquée, & la nomma l'Isle d'Alphonse. Il vit en-

Le Phénix,
Le Fleury,
Le Thétis,
Le Dauphin, } 1736.

(*a*) Le Lys, 1730.

Octobre 1741.

ſuite l'Iſle la plus Oueſt des Amirantes ; il prit des hauteurs auprès de ces Iſles, eſtima ſa route avec ſoin ; de ſorte que c'eſt ſur ſon Journal qu'on les a placées. Les Iſles qui ſont à l'Eſt de celles-ci, ont été tirées des Cartes Portugaiſes, à l'exception des Iſlots & Ecueils de Saint Brandon, qu'on a placés ſuivant les remarques du Capitaine Auger Ledge, commandant le Vaiſſeau Anglois le Faucon, qui penſa s'y perdre, & qui fut obligé de donner dans ces reſcifs, & d'y mouiller.

A l'égard de la baſſe de Patram, & des Bancs & Iſles de Pédros dos Bamhos que toutes les Cartes marquent comme deux dangers ſéparés l'un de l'autre, & dont le dernier ne ſeroit qu'à 20. lieues au plus de l'Iſle la plus occidentale de l'Amirante ; on a pointé plus de 60. routes partant ou du Nord de Madagaſcar ou des Iſles d'Anjouan & de Comote, & on a connu avec toute la certitude poſſible, que ces dangers doivent être

au moins à 70. lieues à l'Oueſt des Amirantes, puiſqu'aucun des Navigateurs dont on a pointé des routes, n'en a eu connoiſſance. On a reconnu encore que ces dangers ne peuvent s'étendre plus de 30. lieues de l'Eſt à l'Oueſt, quoique toutes les Cartes leur donnent près de 80. lieues, & que la baſſe de Patram, n'eſt autre choſe que la partie Occidentale des dangers nommés dans les Cartes Portugaiſes Pedros dos Bamhos.

ARTICLE LXXXV.

DIFFICULTÉS propoſées à M. Cuhn, Docteur en Droit & Profeſſeur de Mathématiques à Dantzich, Sur quelques endroits de ſa Diſſertation ſur l'Origine des Fontaines imprimée à Bourdeaux en 1741.

MONSIEUR,

J'ai lû avec plaiſir votre Diſſer-

tation : la préférence, que l'Académie de Bordeaux lui a donnée sur plusieurs autres en la couronnant, fait sans doute son éloge ; j'y souscris volontiers, & si je me détermine à vous proposer quelques difficultés sur des sentimens répandus dans la Piéce ; ce n'est que dans la persuasion où je suis, que le Public vous sçaura bon gré des éclaircissemens, que vous voudrez bien lui donner en me faisant l'honneur de répondre à mes Objections.

Vous concevez d'abord le dessein d'étayer contre M. Newton l'opinion de M. Cassini sur la figure de la Terre, dans cette vûe vous établissez que l'eau de la Mer est plus salée sous l'Equateur que sous les Poles, d'où vous concluez pag. 21. & 22. que supposé la gravité spécifique de l'eau sous l'Equateur à la gravité spécifique de l'eau sous les Poles comme 7. à 5. la colonne d'eau sous l'Equateur sera à la colonne d'eau sous les Poles comme 5. à 7. & par conséquent

le diametre de la Terre d'un Pole à l'autre sera plus grand qu'un autre diametre passant par deux points de l'Equateur. D'où il résulte que la Terre est un sphéroïde.

Je veux, pour éviter toute chicane, que l'eau de la Mer soit plus salée sous l'Equateur que sous les Poles, qu'elle ait une gravité spécifique par rapport à celle sous les Poles, telle que vous la supposez: il ne doit nullement s'ensuivre, selon les loix de l'Hydrostatique, que les colonnes d'eau sont plus élevées sous les Poles que sous l'Equateur. Ces loix ne peuvent avoir lieu qu'à l'égard des liqueurs comprises dans des tuyaux communicans, & soutenues à des hauteurs différentes par les côtés de ces tuyaux; dans ces cas les colonnes agissent les unes sur les autres par les extrêmités seulement, & la liqueur d'une plus grande gravité spécifique, pour être en équilibre avec celle d'une moindre gravité spécifique, doit former une colonne qui soit à l'autre selon les rapports

de leurs gravités ſpécifiques. Mais ſi vous répandez ces mêmes liqueurs dans un baſſin commun, vous les verrez ſe mêler ou couler l'une ſur l'autre & former en petit une Mer d'une hauteur égale par tout. La raiſon en eſt évidente, c'eſt que la liqueur d'une gravité moindre ſpécifique n'ayant d'autre rempart, que l'air pour ſe ſoutenir à une hauteur ſupérieure à l'autre, doit par ſon propre poids rompre le mur de ſéparation, ſe répandre ſur l'autre, & s'y mêler, ſi ce ſont des liqueurs homogênes. D'où il réſulte, que l'eau ſous les Poles ne peut jamais ſe tenir à une hauteur plus grande que ſous l'Equateur. Ainſi l'opinion de M. Caſſini ſur la figure de la Terre reſte juſqu'à préſent ſans aucun ſecours de votre part. Voyons ſi les raiſons tirées du cours des Riviéres ont plus de quoi concilier quelque nouveau degré de probabilité à cette opinion.

Je tombe d'accord avec vous que les Ruiſſeaux, les Riviéres, les Fleuves coulent vers quelque Mer.

& que par conſéquent le lieu vers lequel l'eau coule eſt plus bas, c'eſt-à-dire, plus voiſin du centre de la Terre, que le lieu d'où elle coule; mais que conclure de-là? Que la Terre eſt un ſphéroïde? la conſéquence n'a point de liaiſon néceſſaire avec ſon principe: vous l'avez ſenti vous-même, puiſqu'après avoir tâché d'aſſigner la hauteur des différentes Mers ſur un principe, qui va faire la matiére de quelques Remarques, vous convenez qu'on ne peut ſans beaucoup d'Obſervations faites exactement, hazarder d'aſſigner la vraie figure de la Terre.

La meſure de la déclivité des eaux, dites-vous pag. 10. 11. étant le rapport de la diſtance des lignes horizontales menées du point le plus haut & du point le plus bas, en ſorte que ſur une longueur de cent pieds, la déclivité ſe trouve pour le moins d'un demi pied: un calcul aſſez aiſé appuyé ſur ces deux principes préſente à votre eſprit les différentes hauteurs de toutes les Mers,

& vous entrez tout de suite dans le détail le plus curieux. L'embouchure de la Loire, selon votre calcul, est plus basse que celle de la Seine de 1 000 pieds géométriques & plus. Le côté Occidental de l'Itshme de Panama plus élevé que le côté Oriental de 14800. pieds géométriques, & la gorge Occidental du Détroit de Magellan, par où la Mer du Sud communique avec la Mer Atlantique de 19045. pieds géométriques. La Mer Méditerranée beaucoup plus haute que l'Océan &c.

Mais premiérement la hauteur du Mercure, selon les Observations de M. Cassini faites en 1672. de M. de la Hire en 1682. de M. Maraldi en 1703. est la vraie mesure de la hauteur des Montagnes, de l'élévation des lieux de la Terre sur la surface de la Mer, puisqu'en supposant qu'au bord de la Mer la hauteur de l'air, qui convient à une ligne de vif argent, soit de 60. pieds, la hauteur, qui convient à la seconde, d'un pied plus gran-

de, ainsi de suite : on peut sçavoir par l'Observation du Barometre à quelques toises près de combien un lieu est plus élevé qu'un autre : ainsi qu'il conste par les Observations de M. Maraldi. Sur quoi il se présente deux réfléxions bien naturelles. Ou votre nouvelle Méthode est d'accord avec celle de ces Messieurs, ou non; si elle est d'accord, elles se servent mutuellement de preuve, & en ce cas, vous auriez dû, ce semble, en accréditer la vôtre : si elles ne sont point d'accord, l'une des deux est fausse, & il convenoit de battre en ruine celle de ces Messieurs, que le poids de leur autorité dans la République des Sciences, joint à la solidité de leurs raisonnemens, & à l'exactitude de leurs Observations a fait généralement adopter.

Secondement le rapport de la distance des lignes horizontales menées du point le plus haut, & du point le plus bas, n'est point une mesure exacte de la déclivité des eaux, s'il peut se faire que deux

Riviéres, dont les lignes horizontales seront notablement inégales, viennent de la même hauteur : or la chose arrivera toutes les fois que l'excès de la rapidité de l'une compensera l'excès de la longueur de l'autre.

Troisiémement il est impossible, ainsi que je crois l'avoir déja démontré, que l'eau se tienne à des hauteurs inégales dans les Mers, qui communiquent autrement que par des canaux souterrains, les eaux de celles-ci suivront la condition des liqueurs comprises dans des tuyaux communicans; mais celles de la Mer du Sud & de la Mer Atlantique, de l'Océan & de la Méditerranée, qui communiquent par des Détroits, seront nécessairement soustraites à cette loi pour les raisons rapportées ci-dessus. D'ailleurs quel objet de terreur présentez vous aux Mariniers en établissant la gorge occidentale du Détroit de Magellan plus haute que l'Orientale de 19045. pieds géométriques ! N'avez-vous point craint

 de

de rallentir leur courage, ou pour le moins de voir traiter de fabuleuse l'existence d'une Montagne liquide plus élevée que les plus hautes Montagnes que nous connoissions sur la Terre-Ferme.

Quatriémement. Enfin selon les Observations de M. de la Condamine en 1738. la hauteur du Mercure au niveau de la Mer de Panama est de près de 28. pouces, qui est la hauteur ordinaire au bord de toutes les Mers. Selon les Observations de M. Maraldi & de M. Picard, le niveau de l'Océan est le même que celui de la Méditerranée. Voilà de fâcheux préjugés contre votre nouvelle Méthode, jusques à ce que vous ayez pris la peine de nous convaincre de la fausseté du principe des Observations faites par le moyen du Barometre, ou de leur défaut d'exactitude.

L'endroit de votre Dissertation, qui concerne les gouffres absorbans & vomissans, souffre, selon moi, bien des difficultés ; comme c'est

l'unique chose, ainsi que vous l'avouez vous-même, qui différentie votre hipothése sur l'origine des Fontaines, de celle de Descartes, j'en ferai, si vous ne le trouvez pas mauvais, la matiére d'une seconde Lettre.

J'ai l'honneur d'être &c.

ARTICLE LXXXVI.

DESCRIPTION abregée du Plan de l'Univers dressé sur les Observations & les Tables Astronomiques. Avec la même méthode & la même exactitude qu'une Carte de Géographie.

LA Terre tourne sur son axe, d'Occident en Orient, en 23. heures 56'. 4''. 4'''. & par ce mouvement de rotation, opére la succession du jour & de la nuit, & l'apparence d'une révolution commune de tous les Astres sans exception, en 24. heures, d'Orient en Occident.

Elle n'est point au centre du

monde, autour duquel elle parcourt contre l'ordre des Signes en 25200. ans, à raison d'un degré en 70. ans, un orbe concentrique & régulier, dont le rayon n'est que de 374. diametres terrestres.

C'est ce mouvement si lent de progression, qui produit la précession des signes de l'Ecliptique sur ceux du Firmament, la déclinaison & la révolution apparente des Etoiles fixes, & d'autres Phénomenes.

Mais la Terre n'est éloignée, du centre du monde, que du semi-rayon de son orbe, ou de 187. D T.

Le Soleil qui par son cours régulier, autour du même centre, dans l'espace d'un an, détermine la différence des saisons, & la succession des mois & des années, parcourt selon l'ordre des Signes, l'Ecliptique, qui est un orbe concentrique & parallele à l'orbe de la Terre, & dont le rayon a une étendue de 22000. D T.

C'est pourquoi, cet Astre, qui dans sa distance moyenne aux deux

Equinoxes du Printems & de l'Automne, se trouve éloigné de la Terre du semi-rayon de l'Ecliptique, ou de 11000. D T, n'en est qu'à une distance de 10813. D T, dans son périgée au solstice d'Hiver; & son éloignement dans son apogée au solstice d'Eté, est de 11187. D T, c'est-à-dire, qu'il est plus grand, d'une différence de 187. D T, ou de l'étendue du semi-rayon de l'orbe de la Terre, que dans sa distance moyenne, & du double, ou de l'étendue du rayon entier du même orbe, que dans son périgée; & qu'au contraire il est moindre dans son périgée que dans sa distance moyenne de 187. D T & de 374. D T que dans son apogée.

L'Equateur de la Terre, qui détermine l'Equateur céleste, est incliné sur le plan de l'orbe solaire, & sur le sien qui est parallele, de 23. degrés 28′. 20″. son Pole est éloigné de la même quantité, du Pole de l'Ecliptique, par cette même raison.

Le Soleil qui nous paroît tourner sur son centre en 27. jours 12. heures 20′. accomplit en 25½. jours sa rotation, dont l'axe a une inclinaison sur l'Ecliptique, qu'il parcourt à mesure, & sur l'orbite terrestre de 7½. degrés.

En divisant ces deux orbes concentriques & paralleles, en quatre segmens égaux, qui répondent aux quatre points cardinaux de l'Univers, ou des Equinoxes & des Solstices, & en douze Signes égaux, on doit concevoir aisément, sur-tout avec la figure de deux cercles concentriques, qui reprennent l'orbite terrestre, & l'orbite solaire, que la Terre se trouve toujours située, au point du Sud de son orbe qui répond dans l'Ecliptique au point du Solstice d'Hiver, ou au premier degré du neuviéme Signe de l'Ecliptique ; & que par la raison, qu'elle détermine tous les points & les cercles de la Sphére céleste, ces points cardinaux, ou ces nœuds de Solstice & d'Equinoxe, ou ces points de l'apogée & du périgée du

Soleil, & ces douze Signes ou Maisons de l'Ecliptique, subissent un changement successif, & proportionnel au mouvement de progression, par lequel la Terre, qui conserve toujours son Pole dirigé & incliné vers le centre du monde, & de l'Ecliptique de 23. degrés 28′. 20″. parcourt son orbe, à raison d'un dégré en 70. ans, ou de 51″. 26‴. en un an.

C'est ainsi que son Pole arctique, qui depuis l'institution des Signes paralleles de l'Ecliptique & du Firmament, a répondu successivement à chacun des degrés des trois premiers Signes du Firmament, répond à présent au huitiéme degré environ de l'Ecrevisse, & son Pole antarctique au vingt-deuxiéme degré environ du Capricorne; la précession des Signes de l'Ecliptique sur ceux du Firmament, qui est produite en apparence, par sa progression réelle dans son orbe, étant parvenue depuis l'institution de ces Signes qui a été faite, il y a plus de 6882. ans à une différence de trois

Signes 8. degrés 19′. 8″. & depuis le fameux Hipparque, à une différence de 32. degrés 49′. dans l'espace de 1878. années, selon la détermination qui en a été faite par M. Cassini en 1738.

La Lune tourne autour de la Terre, comme son Satellite, & suit sa progression dans son orbe en 25200. ans, ce qui opére le mouvement apparent & correspondant des Etoiles fixes à l'égard de la Lune.

Elle fait sa révolution sinodique, avec le Soleil en 29. jours 12. heures 44′. 3″. & sa révolution périodique autour de la Terre en 27. jours 5. heures par une période égale à celle qu'elle employe à tourner sur son axe d'Occident en Orient.

Elle présente toujours à la Terre le même hémisphére qui paroît seulement sous diverses phases, selon la quantité, qui en est illuminée par le rayon du Soleil directement, ou indirectement par ceux qui sont réfléchis de la partie éclairée de la Terre.

Les nœuds de ſon orbite, avec ceux de l'Ecliptique changent périodiquement, & font une révolution en 18. ans 7. mois environ.

L'inclinaiſon de ſon Pole & de ſon Equateur eſt de $7\frac{1}{2}$. degrés ſur ſon orbite, & de 2. degrés 30′. ſur le plan de l'Ecliptique & de l'orbite terreſtre. L'orbe qu'elle décrit s'en écarte de part & d'autre de $5\frac{1}{2}$. degrés environ, & n'a qu'une étendue de 60. D T. à-peu-près, & une excentricité d'un D T & demi, n'étant jamais plus éloignée de la Terre que de 30. ou 31. D T. ni moins éloignée que de 27. D T.

C'eſt pourquoi la Lune, dans ſon aphélie du Soleil apogée, peut être éloignée de cet Aſtre qui eſt alors au Solſtice d'Eté, de 11218. D T au plus, & de 11157. D T au moins dans ſon périhelie du Soleil apogée.

Dans ſon périhelie du Soleil périgée, elle peut être éloignée de cet Aſtre, qui eſt alors au Solſtice d'Hiver de 10783. D T au plus,

& dans son aphélie du Soleil périgée de 10843. D T au plus.

Sa distance moyenne, lorsque cet Astre est aux Equinoxes, peut être environ de 11000. D T.

Vénus & Mercure Satellites du Soleil, suivent sa progression annuelle, en parcourant leur orbe autour de cet Astre, l'un en 88. jours, & l'autre en 224. jours 18. heures.

L'orbe de Mercure fait avec l'Ecliptique un angle de 6. degrés & son axe est divisé par le Soleil dans le rapport de 14. à 17.

Son nœud ascendant parcourt un degré selon la suite des Signes en 45. ans, & son aphélie selon le même ordre en 40. ans.

La raison de son orbe, a une étendue de . . 8514 D T
Son semi-rayon est de 4258 D T
Sa circonférence est de 26742 D T
Son excentricité est de 880 D T.

Mercure est éloigné du Soleil dans son aphélie de 5137 D T
Dans son périhelie de 3377 D T
Dans sa distance moyenne de cet

Aſtre, de . . 4257 D T
Il eſt éloigné de la Terre, dans ſa diſtance moyenne de 11880 D T
Dans ſon apogée d'aphélie, le Soleil étant au Solſtice d'Eté, il peut être éloigné de la Terre de 16324 . . . . . D T
Dans ſon apogée de périhelie, le Soleil étant au même Solſtice, il peut être éloigné de la Terre de 14564 . . . . . D T
Dans ſon périgée d'aphélie, le Soleil étant au même Solſtice, il peut être éloigné de la Terre de 6050 . . . . . D T
Dans ſon périgée de périhelie, le Soleil étant au même Solſtice, il peut être éloigné de la Terre de . . . . 7810 D T
Dans ſon apogée d'aphélie, le Soleil étant au Solſtice d'Hiver, il peut être éloigné de la Terre de . . . . 15950 D T
Dans ſon apogée de périhelie, le Soleil étant au même Solſtice, il peut être éloigné de la Terre de , , . . 14190 D T
Dans ſon périgée d'aphélie, le So-

leil étant au même Solſtice du Capricorne, il peut être éloigné de la Terre de . . . 5676 D T
Dans ſon périgée de périhelie, le Soleil étant au même Solſtice, il peut être éloigné de la Terre de . . . . 7436 D T
Dans ſon apogée d'aphélie, le Soleil étant aux Equinoxes, Mercure peut être éloigné de la Terre de . . . 16137 D T
Dans ſon apogée de périhelie, le Soleil étant aux Equinoxes, Mercure peut être éloigné de la Terre de . . . 14377 D T
Dans ſon périgée d'aphélie, le Soleil étant aux Equinoxes, il peut être éloigné de la Terre de . . . . 5863 D T
Dans ſon périgée de périhelie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, il peut être éloigné de la Terre de . . . . . 7623 D T.

Dans toutes ces diſtances, il peut arriver avec le tems une différence de 880 D T, parce que l'excentricité de Mercure au Soleil, qui eſt de cette quantité, parcourt

un orbe autour du même Aſtre, à raiſon d'un degré en 40. ans.

Mais ces dimenſions s'accordent parfaitement avec la ſituation de la Terre, à une diſtance de 187 D T du centre de l'écliptique & ſemblent démontrer la vérité de ce nouveau Siſtême du monde, qui n'eſt pas moins démontrée par la diſtance de Vénus, de Mars, de Jupiter, & de Saturne, tant du Soleil, que de la Terre dans les mêmes occurrences ci-deſſus rapportées, comme on va le voir.

L'orbe de Vénus fait avec l'Ecliptique, un angle de 3. degrés 30′. & ſon axe eſt diviſé par le Soleil, dans le rapport de 27. à 29.

Son nœud aſcendant change d'un degré ſelon la ſuite des Signes en 76. ans, & ſon aphélie en 46. ans. Le rayon de ſon orbe, a une étendue de . . . 15906 D T
Son ſemi-rayon eſt de 7953 D T
Sa circonférence eſt de 49960 D T
Son excentricité eſt de 55 D T
Ainſi Vénus eſt éloignée du Soleil dans ſon aphélie de 8008 D T

Dans sa moyenne distance, de 7953 . . . . . D T
Dans son périhelie de 7898 D T
C'est pourquoi Vénus est éloignée de la Terre dans sa moyenne distance de . . 11055 D T
Elle en peut être éloignée dans son apogée de périhelie, le Soleil étant au Solstice d'Eté de 19085 D T
Dans son apogée d'aphélie, le Soleil étant au même Solstice, Vénus peut être éloignée de la Terre de . . . 190195 D T
Dans son périgée d'aphélie, le Soleil étant au Solstice de l'Ecréville, Vénus peut être éloignée de la Terre de . . 3179 D T
Dans son périgée de périhelie, le Soleil étant au même Solstice, Vénus peut être éloignée de la Terre de . . . 3389 D T
Dans son apogée d'aphélie, le Soleil étant au Solstice du Capricorne, Vénus est éloignée de la Terre de . . . . . 18821 D T
Dans son apogée de périhelie, le Soleil étant au même Solstice, Vénus peut être éloignée de la

Terre de . . 18711 D T
Dans son périgée d'aphelie, le Soleil étant au Solstice d'Hiver, Vénus peut être éloignée de la Terre de . . . 2805 D T
Dans son périgée de périhelie, le Soleil étant au même Solstice, Vénus est éloignée de la Terre de . . . . 2915 D T
Dans son apogée d'aphélie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, la distance de Vénus à la Terre peut être de . . 19008 D T
Dans son apogée de périhelie, le Soleil étant aux Equinoxes, la distance de Vénus à la Terre est de . . . 18898 D T
Dans son périgée d'aphélie, le Soleil étant aux Equinoxes, la distance de Vénus à la Terre est de . . . . . 2992 D T
Dans son périgée de périhelie, le Soleil étant aux Equinoxes, la distance de Vénus à la Terre est de . . . . 3102 D T.

La suite des années, peut amener une différence de 55 D T dans toutes ces dimensions, parce

que l'excentricité de Vénus au Soleil qui est de 55 D T, parcourt un orbe autour de cet Astre, à raison d'un degré en 46. ans.

Les Phénomenes qui regardent Mars, ne s'expliquent pas moins facilement dans ce plan.

Mars tourne autour du Soleil en un an, 10. mois; 21 jours, 22. heures, & sur son propre centre en 24 heures 40'.

Son orbe fait avec l'Ecliptique, un angle de un degré 50'. & son axe est divisé par le Soleil, dans le rapport de 9. à 11.

L'étendue de son rayon est de . . . . . 33588 D T
—— —— de son semi-rayon de . . . . . 16774 D T
—— —— de sa circonférence de . . . . . 105310 D T
Son excentricité est de 1551 D T
Mars est éloigné du Soleil dans son aphélie de . . 18315 D T
—— —— dans sa médiocre distance de 16764 D T
—— —— dans son périhelie de . . . . 15213 D T

Mars est éloigné de la Terre, dans sa moyenne distance de 16750 D T

Ainsi la distance de Mars à la Terre, dans son apogée d'aphélie, étant en conjonction avec le Soleil au Solstice de l'Ecrévisse est de . . . . . 29502 D T

Dans son apogée de périhelie, étant en conjonction avec le Soleil au même Solstice, la distance de Mars à la Terre peut être de 26400 . . . . . . D T

Dans son périgée d'aphélie, étant en opposition avec le Soleil durant qu'il est au même Solstice, sa distance à la Terre peut être de . . . . . 6941 D T

Dans son périgée de périhelie, étant en opposition avec le Soleil au même Solstice, sa distance à la Terre peut être de . . . 3839 D T

Dans son apogée d'aphélie, étant en conjonction avec le Soleil, au Solstice du Capricorne, la distance de Mars à la Terre est de . . . . . 29128 D T

Dans son apogée de périhelie, étant en conjonction avec le Soleil au

même Solſtice, ſa diſtance à la Terre peut être de . . 26026 D T
Dans ſon périgée d'aphélie, étant en oppoſition avec le Soleil, au Solſtice d'Hiver, la diſtance de Mars à la Terre eſt de 7502 D T
Dans ſon périgée de périhelie, étant en oppoſition avec le Soleil au même Solſtice, ſa diſtance peut être de . . . 4400 D T
Dans ſon apogée d'aphélie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, Mars eſt éloigné de la Terre de . . . . 29315 D T
Dans ſon apogée de périhelie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, Mars eſt éloigné de la Terre de . . , . 26213 D T
Dans ſon périgée d'aphélie, le Soleil étant aux Equinoxes, la diſtance de Mars à la Terre eſt de . . . . 7128 D T
Dans ſon périgée de périhélie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, la diſtance de Mars à la Terre eſt de . . . 4026 D T

L'excentricité de Mars parcourant un orbe autour du Soleil, à

raiſon d'un degré en 54. ans, peut amener une différence dans ces dimenſions, de la même quantité dont elle eſt, c'eſt-à-dire, de 1551 D T.

Ce plan ne rend pas moins raiſon des diſtances de Jupiter qui tourne ſur ſon axe en 9 heures 56′.

Son orbe coupe l'Ecliptique ſous un angle de un degré 20′. & ſon axe eſt diviſé par le Soleil, dans le rapport de 10 à 11.

Son nœud aſcendant change d'un degré en 100. ans, & ſon aphélie en 76. ans.

L'étendue de ſon rayon, eſt de . . . . 114400 D T

——— de ſon ſemi-rayon de . . . . 57200 D T

——— de ſa circonférence de . . . . 359330 D T

Son excentricité eſt de 2750 D T

Jupiter eſt éloigné du Soleil dans ſa diſtance moyenne de 57200 D T

Dans ſon aphélie de 59950 D T

Dans ſon périhelie de 54450 D T

Jupiter dans ſa moyenne diſtance de la Terre eſt éloigné de 57500 . . . . . D T

Dans ſon apogée d'aphélie, étant en conjonction avec le Soleil au Solſtice de l'Ecréviſſe, la diſtance de Jupiter à la Terre eſt de 71137 . . . . . D T
Dans ſon apogée de périhelie, étant en conjonction avec le Soleil, au même Solſtice, ſa diſtance eſt de . . . . . 65637 D T
Dans ſon périgée d'aphélie, étant en oppoſition avec le Soleil au Solſtice d'Eté, la diſtance de Jupiter à la Terre peut être de 48576 D T
Dans ſon périgée de périhelie, étant en oppoſition avec le Soleil au même Solſtice, ſa diſtance à la Terre de . . . 43076 D T
Dans ſon apogée d'aphélie, étant en conjonction avec le Soleil au Solſtice d'Hiver, la diſtance de Jupiter à la Terre eſt de 70763 D T
Dans ſon apogée de périhelie, étant en conjonction avec le Soleil au même Solſtice, ſa diſtance eſt de . . . . 65263 D T
Dans ſon périgée d'aphélie, étant en oppoſition avec le Soleil au Solſtice du Capricorne, la diſtance de

Jupiter à la Terre eſt de 49137
. . . . . D T
Dans ſon périgée de périhelie, étant en oppoſition avec le Soleil, au même Solſtice, ſa diſtance eſt de
. . . . 43637 D T
Dans ſon apogée d'aphélie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, la diſtance de Jupiter à la Terre eſt de . . . 70750 D T
Dans ſon apogée de périhelie, le Soleil étant aux Equinoxes, ſa diſtance à la Terre peut être de
. . . . . 65450 D T
Dans ſon périgée d'aphélie, le Soleil étant aux Equinoxes, la diſtance de Jupiter à la Terre eſt de
. . . . 48763 D T
Dans ſon périgée de périhelie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, ſa diſtance à la Terre, eſt de
. . . . 43263 D T

L'excentricité de Jupiter qui eſt de 2750 D T, peut produire avec le tems, une pareille différence dans ces dimenſions, changeant d'un degré en 76. ans.

Il reſte d'appliquer à ce plan les

distances de Saturne, qui fait sa révolution autour de l'Ecliptique en 29. ans 5. mois, 5. jours, 13. heures.

Son orbe forme un angle avec l'Ecliptique de 2 degrés 30'. 50". & son axe est divisé par le Soleil, dans le rapport de 8 à 9.

Son nœud ascendant change d'un degré en 68. ans, & son aphélie en 32. ans.

L'étendue du rayon de son orbe est de . . . 209836 D T

——— de son semi-rayon est de . . . . 104918 D T

——— de sa circonférence est de . . 659094 D T

Son excentricité est de 6017 D T

Son éloignement du Soleil dans son aphélie est de 110935 D T

——— dans sa moyenne distance, de 104918 D T

——— dans son périhelie de . . . . 98901 D T

Saturne est éloigné dans sa moyenne distance de la Terre, de 105000 D T

Il est éloigné dans son apogée d'aphélie, étant en conjonction avec

Octobre 1741.

le Soleil au Solſtice d'Eté de . . . . 122122 D T
Dans ſon apogée de périhelie, étant en conjonction avec le Soleil au même Solſtice, la diſtance de Saturne à la Terre eſt de 110088 . . . . . . D T
Dans ſon périgée d'aphélie, étant en oppoſition avec le Soleil, au Solſtice de l'Ecréviſſe, Saturne eſt éloigné de la Terre de 99758 D T
Dans ſon périgée de périhelie, étant en oppoſition avec le Soleil au même Solſtice, ſa diſtance eſt de . . . . 77714 D T
Dans ſon apogée d'aphélie, étant en conjonction avec le Soleil au Solſtice d'Hiver, Saturne peut être éloigné de la Terre de 121748 D T
Dans ſon apogée de périhelie, étant en conjonction avec le Soleil au même Solſtice, il peut être éloigné de la Terre de . . 109714 D T
Dans ſon périgée d'aphélie, étant en oppoſition avec le Soleil, au Solſtice du Capricorne, la diſtance de Saturne à la Terre eſt de . . . . 100122 D T

Dans ſon périgée de périhelie, étant en oppoſition avec le Soleil au même Solſtice, ſa diſtance peut être de . . . . 88088 D T

Dans ſon apogée d'aphélie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, la diſtance de Saturne à la Terre peut être de . . . 121935 D T

Dans ſon apogée de périhelie, le Soleil étant aux Equinoxes, la diſtance eſt de . . 109901 D T

Dans ſon périgée d'aphelie, le Soleil étant à l'un des Equinoxes, Saturne peut être éloigné de la Terre de. . . 99935 D T

Dans ſon périgée de périhelie, le Soleil étant aux Equinoxes, Saturne peut être éloigné de la Terre de . . . 87901 D T

Son excentricité qui change d'un degré en 32. ans & qui eſt de 6017 D T, pourra produire avec le tems une pareille différence, dans ces diſtances.

Ç'en eſt aſſez, pour montrer, combien il eſt facile d'appliquer, les Tables qu'on trouve dans la connoiſſance des tems, de la diſ-

tance du Soleil à la Terre, de dix en dix jours, à ce plan de l'Univers, qu'on peut aiſément repréſenter en figure & réduire en ſphére artificielle, ſans autre enſeignement; & combien il eſt aiſé d'y déterminer la diſtance journaliere de toutes les Planetes, en voyant ſeulement dans les mêmes Tables le degré du Signe où elles ſont, & en quel aſpect elles ſe mouvent avec le Soleil.

On peut également faire l'application de ce Plan de l'Univers aux Tables Aſtronomiques de M. de la Hire, de M. Flamand & autres Aſtronomes, en conſervant le même arrangement des Aſtres, & en changeant ſeulement les dimenſions de leurs orbes, conformément à leurs Tables.

Il reſte d'obſerver qu'on y ramene les fixes, à une diſtance conforme à la fameuſe Régle de Kepler, aux obſervations & aux bornes de la portée de la vûe humaine, & des Inſtrumens d'Optique inventés pour la ſecourir, la ſoulager

& l'étendre ; qu'on n'y fait aucune ſuppoſition ; qu'on y place ſeulement en conſéquence des obſervations, le cours annuel du Soleil dans un orbe régulier, autour du centre du monde, dont le rayon eſt de 22000 D T ; qu'on y enſeigne que la Terre qui tourne ſur ſon axe en un jour, d'Occident en Orient, parcourt à raiſon d'un degré en 70. ans, un orbe concentrique & parallele, dont le ſemi-rayon n'eſt que de 187 D T ; que la Lune ſuit cette progreſſion de la Terre, en faiſant ſa révolution périodique en un orbe, dont le rayon eſt de 61 D T ; que les révolutions des autres Planetes, comme Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne & leurs Satellites, ſont conformes au ſiſtême de Copernic & de Ticho Brahé. C'eſt de la même maniére, qu'en conſéquence des Obſervations faites ſur la longitude & la latitude de Paris, Saint Cloud, Meudon, Verſailles & Saint Germain, on les place dans une Carte de Géographie, ſur le

Méridien & ſur le parallele déterminé par ces Obſervations.

Ainſi le titre de Plan de l'Univers, n'eſt-il pas plus convenable, que celui du Siſtême du Monde, qu'on a donné aux hipothéſes de Copernic, de Ticho Brahé & de Ptolomée, s'il n'y a point de Phénomene aſſûré, dont on n'y puiſſe rendre raiſon naturellement, & ſi toutes les Obſervations anciennes & modernes, qui ſont reconnues pour exactes par Meſſieurs de l'Académie des Sciences, & de la Société Royale, bien loin de former des difficultés & des objections, tournent en preuve de la vérité de ce Plan, qui fait mieux ſentir, que le raiſonnement, les défauts de l'application forcée, qu'on tâchoit d'en faire à divers ſiſtêmes coſmographiques qui n'ont été à la mode ſucceſſivement, que faute de connoître une hipothéſe préférable?

C'eſt afin de montrer la vérité de l'un, & la fauſſeté des autres, que l'Auteur doit publier un Ou-

vrage plein de découvertes encore plus utiles, qui doit être ſuivi d'un Traité de Phyſique générale, pour l'explication Phyſique de ce Plan de l'Univers, ſur des principes abſolument différens de ceux des ſiſtêmes de Deſcarte & de Newton, & fondé ſur toutes les Obſervations les plus exactes, réunies en corps de doctrine.

ARTICLE LXXXVII.

HISTORIA FRISINGENSIS ab adventu S. Corbiniani I. Epiſcopi, uſque ad Joannem Franciſcum ordine LVI. continuata à P. Carolo Meichelbeck Benedictino &c. Auguſtæ Vindelicorum & Gracii, ſumptibus Philippi, Martini & Joannis Veith &c. C'eſt-à dire, *Hiſtoire de Friſingue, depuis l'arrivée de S. Corbinien premier Evêque, juſqu'à Jean François LVI. Evêque. Par le P. Charles Meichelbeck Benédictin. Deux Tomes* in folio, *diviſés chacun en deux Parties, faiſant quatre Volumes;*

les deux premiers imprimés à Auſbourg & à Gratz, chez les Veith, freres; les deux derniers, ſeulement à Auſbourg, aux Frais des Peres Bénédictins de Beurn, ou, comme diſent les Allemans, de Benedict Beurn. Deux Tomes in-folio *en deux Parties quatre Volumes.*

CHacune des deux Parties de cette Hiſtoire eſt précédée de quelques Diſſertations, qui ſervent de préambule, ou d'introduction à l'Ouvrage. Le premier Volume en offre ſix dont nous allons marquer le ſujet, & donner quelque idée.

Premiere Diſſertation, ſur la ſituation, l'origine, & le nom de la Ville de Friſingue.

Friſingue dans la *Haute-Baviere*, faiſant partie de l'ancienne *Vindélicie*, ou de la *Seconde Rhétie*, eſt dans une agréable ſituation, ſur deux Montagnes ou Colines au confluent de l'*Iſer*, & du *Moſach*. La vûe ſe porte au loin ſur mille objets divers, qui forment un ſpectacle charmant & très-varié. Une

vaste campagne qui s'étend jusqu'au district de *Salsbourg*, aux Comtés de *Tirol* & de *Werdenfels*, jusqu'aux Alpes dans l'*Algovv*, fait le fond du Tableau. A différentes distances se présentent *Munich*, Capitale de *Baviere*, *Erding*, plusieurs Châteaux, grand nombre de Bourgs ou de Villages, les uns, situés sur des Collines, d'autres dans la Plaine. L'*Iser* qu'on voit pendant l'espace d'une lieue & demie, toujours chargé de Barques, précipite sa course rapide à travers des Terres fertiles, de belles Prairies, de gras paturages, d'agréables bocages. Mais ce qu'il y a de plus singulier, & ce qu'on ne voit peut-être nulle part ailleurs, ce sont de nombreux troupeaux de bétail, mêlés avec d'autres troupeaux de Cerfs en si grand nombre, qu'on y en a quelquesfois vû plus de deux milles, & si apprivoisés, qu'ils viennent manger jusques dans la main des Chasseurs. L'Auteur n'entre point point dans le détail des Edifices de la Ville, dont il n'entreprend

point la description ; il marque seulement les principaux, & se borne à peindre la situation de *Frisingue*, la campagne, & les lieux qui l'environnent : mais la *vûe* de cette Ville dessinée en grand, & mise à la tête de l'Ouvrage, en dit assez, & la fait suffisamment connoître.

Pour ce qui est de l'origine & du nom de *Frisingue*, qui se trouve appellée dans les Auteurs *Fruxinium*, *Fruxinia*, *Frixinia*, le Pere *Meichelbeck* à mieux aimé ne rien assurer, que de donner dans des conjectures vaines & sans fondement.

Seconde Dissertation, de l'établissement du Christianisme dans la Haute-Baviere & aux environs, & en particulier à Frisingue.

Personne ne doute, dit le Dissertateur, que le *Norique* appellé *Ripensis* (c'est-à-dire, situé le long du *Danube*) n'ait reçû la Foi dès le premier siécle de l'Eglise, & il est très-probable que les premiers Apôtres de ce Pays furent les Saints *Syrus* & *Eventius*, Evêques de *Pa-*

vie, Disciples de Saint *Hermagoras*, qui avoit eu pour maître l'Evangéliste Saint *Marc*. L'Auteur parle ainsi, d'après le sçavant Pere *Jérôme Pez*. Ces Saints fonderent l'Eglise de *Laureacum*, Ville ancienne du *Norique* ; & célebre colonie Romaine, laquelle ayant été détruite par les *Huns* & les *Abares*, l'an 735. selon *Hondius*, le Siége Episcopal fut transféré à *Passavv*. Le Pere *Meichelbeck* nomme d'autres Prédicateurs de l'Evangile dans le Norique, Saint *Maximilien* Martyr, Evêque de *Laureacum*, ou *Lauriacum* : ce n'est plus aujourd'hui qu'un méchant Village, qu'on appelle *Lorch* proche d'*Ens*, sur la Riviere du même nom. Saint *Valentin* Evêque vers l'année 400. Saint *Séverin* Moine & Abbé, dont on place la mort sur la fin du cinquiéme siécle, Saint *Cassien* dès le quatriéme siécle, Evêque de *Sabione*, dont le Siége a été transféré à *Brixen*, sont aussi regardés comme les Apôtres de ces cantons-là. La *Baviere* compte encore par-

mi ses premiers Docteurs dans la Foi, Saint *Lucius* Roi des Bretons, qui y prêcha, dit-on, l'Evangile à la fin du second siécle; S. *Narcisse*, Saint *Rupert*, dont le P. *Pagi*, & le Pere *Mabillon* mettent la mort en 718. & quelques autres dont parlent les Historiens du Pays. L'Auteur paroît n'avoir aucun doute sur l'Histoire du Roi *Lucius*, que les Critiques ne croyent pas si certaine, au moins en ce qui regarde sa prédication en *Allemagne*. Saint *Rupert* est un des plus célebres de ces Missionnaires, & qui a fait de plus grands établissemens, & en plus grand nombre.

La *troisiéme Dissertation* recherche quelle a été la Patrie de Saint *Corbinien* premier Evêque de *Frisingue*. Quoique les Monumens & les Auteurs soient partagés sur ce point, & que quelques-uns fassent naître Saint *Corbinien* dans le *Tirol*, proche de *Mais*, & du Château de *Zénonberg*, le Pere *Meichelbeck* ne balance pas à le croire François, sur la Foi des meilleurs Ecri-

vains, & né auprès de *Châtres*, dans le territoire de *Melun*, dit le Pere *Mabillon.* Diverſes circonſtances qu'on lit dans l'ancienne Vie du Saint Prélat, écrite trente ou quarante ans après ſa mort par *Aribon* ſon troiſiéme ſucceſſeur, & quatriéme Evêque de *Friſingue*, ces circonſtances, dis-je, examinées avec attention par le ſçavant Bénédictin de *Beurn*, ſemblent appuyer, & rendre aſſez probable le ſentiment qu'il embraſſe.

La *quatriéme Diſſertation* a pour titre : *De Monachatu Sancti Corbiniani.* Tous les Auteurs & tous les monumens conviennent que S. *Corbinien* établit des Moines dans ſon Egliſe, pour y faire l'Office; & ces Moines ſuivoient la Regle de Saint *Benoit.* Mais il s'agit de ſçavoir ſi Saint *Corbinien* lui-même l'avoit embraſſée. Quoique ce point ne ſoit pas auſſi certain que le premier, il y a pourtant des preuves qui ne permettent gueres d'en douter. Comme ſemblables queſtions n'intéreſſent que ceux à qui revient la gloire

d'avoir eu dans leur Ordre des Saints ou de grands hommes qu'on pourroit leur conteſter, nous ne nous arrêterons pas à cette diſcuſſion.

Dans la *cinquiéme Diſſertation* on examine en quel tems Saint *Corbinien* établit ſon ſiége à *Friſingue*. Pour déterminer cette époque, nul Auteur ne doit être mis en parallele avec *Aribon*, qui touche preſque au tems dont il s'agit. Or ſuivant cet Ecrivain Saint *Corbinien* a vécu avec *Pepin d'Heriſtal*, Maire du Palais en *France*, ſous le Pontificat de *Grégoire* II. qui le fit Evêque en 716. (ſelon *Baronius*, *Sponde* & le Pere *Pagi*) & ſous les Ducs de *Baviere*, *Grimoald*, & *Hugilbert*. Mais ce ne fut qu'en 724. qu'il prit le gouvernement de ſon Egliſe. Il eſt étonnant qu'*Otton* de *Friſingue*, Hiſtorien célebre, & l'un des ſucceſſeurs de Saint *Corbinien*, le place au tems de *Pepin*, fils de *Charles Martel*; qu'il le faſſe vivre ſous les Ducs *Taſſilon*, *Théodon*, & même au-de-là. Il faut qu'il

ait pris *Pepin d'Hériſtal*, pour ſon petit-fils *Pepin* pere de *Charlemagne.*

Enfin la derniere *Diſſertation* eſt une eſpéce de Préface dans laquelle l'Auteur rend compte de l'occaſion & des raiſons qui l'ont engagé à entreprendre cet Ouvrage; des ſources où il a puiſé, & des ſecours qu'il a eus pour exécuter cette entrepriſe. Quant aux ſources d'où il a tiré les faits, outre les Hiſtoriens de *Baviere* & de *Friſingue* en particulier, les Archives de cette Egliſe, des plus riches, & des mieux conſervées qui ſe voyent nulle part ailleurs, ont fourni à l'Auteur la matiére de cette Hiſtoire. Il entre dans un détail inſtructif ſur les Piéces qu'il a conſultées, & il en donne une notice. Il a été aidé dans cet Ouvrage par les travaux d'un nombre conſidérable de Sçavans, qui ſe ſont particuliérement appliqués à l'étude des Antiquités de ce Pays. Le plus illuſtre de tous eſt le Prince *Jean François*,

Evêque & Prince de *Friſingue*, qui par une application conſtante durant quarante ans, & des recherches laborieuſes, avoit acquis une grande connoiſſance de cette partie de l'Hiſtoire.

La fin du dixiéme ſiécle depuis la fondation de ſon ſiége Epiſcopal, & la cinquantiéme année, ou l'année Jubilaire de ſa Prêtriſe approchant, on perſuada au Prélat de célebrer l'une & l'autre, d'une maniére convenable à ſa dignité & à ſa piété. Une des choſes qui furent réſolues à cette occaſion, fut que pour l'honneur de ſon Egliſe, on publieroit l'Hiſtoire de S. *Corbinien* & de ſes ſucceſſeurs. Le P. *Meichelbeck* fut chargé de ce ſoin, & c'eſt ce qui a procuré l'Ouvrage dont nous rendons compte.

Les Evêques de *Friſingue* étant Souverains de ce petit Etat, cette Hiſtoire n'eſt autre choſe que celle de leur Gouvernement, & de leur adminiſtration. Dans les mille ans qu'elle comprend, elle compte LVI. Evêques, depuis Saint *Cor-*

binien, jusqu'au Prince *Jean-François.* Les plus illustres, après le premier, distingué par ce titre, & par sa sainteté, sont *Erimbert* son frere, qui lui succéda immédiatement; *Aribon*, dont nous avons déja parlé; *Hitton*, sixiéme Evêque; *Erchambert*, honoré comme Saint, par la piété des Fidéles; *Lantpert*, dont on célebre la Fête dans l'Eglise de *Frisingue* le 18. de Septembre; *Otton* I. surnommé le *Grand*, le plus connu de tous, au moins par ses Ouvrages; *Albert* I. son successeur immédiat; *Nicodême*, le XLI. Evêque; *Ernest* de *Baviere*, fils du Duc *Albert* LI. Evêque de *Frisingue*, qui fut ensuite, & sans renoncer à son premier siége, Archevêque, Electeur de *Cologne*, & Evêque de *Munster*, & signala son zéle contre les Luthériens & leurs Partisans. Le LIV. *Albert-Sigismond*, & le LV. *Joseph-Clément*, étoient aussi de la Maison de *Baviere.* Mais ce dernier ayant été élû Archevêque de *Cologne*, & ensuite Evêque de *Liége*,

fut obligé de remettre les Evêchés de *Frisingue* & de *Ratisbone* qu'il possédoit. Enfin le LVI. & le dernier dont on donne ici l'Histoire, y méritoit sans doute une place des plus distinguées. C'est le Prince *Jean-François*, élû en 1695. & mort en 1727. qui par sa piété, par son zéle, par sa magnificence à élever, à rétablir, à décorer des Eglises & d'autres édifices pour l'utilité publique, & l'ornement de son Etat, par les dépenses immenses qu'il a faites en particulier pour embellir & enrichir sa Cathédrale, par un grand nombre d'établissemens utiles, par son goût, par son amour pour les Sciences & pour les Arts, mais sur-tout par une application infatigable à s'acquiter de tous les devoirs d'un bon & vigilant Pasteur, a rempli tout le Pays d'estime pour ses vertus, & de vénération pour sa mémoire.

Pour ce qui est de l'Histoire de *Frisingue*, ou de ses Evêques en général, comme elle renferme peu de faits intéressans pour le Public,

de faits qui piquent la curiosité, & qui soutiennent l'attention des Lecteurs, le Pere *Meichelbeck* y a fait entrer les affaires de l'Eglise, celles de l'Empire, & de tems en tems celles de quelques Etats voisins de l'*Allemagne*, & celles de quelques Provinces qui peuvent avoir rapport à son objet principal. La plus grande partie de cette Histoire ne présente que des Donations, des Acquisitions, des Echanges, des augmentations, des améliorations de biens & de Terres, en un mot les fonds, les revenus, les droits, le temporel de l'Evêché de *Frisingue*, & les changemens qui y sont arrivés en bien ou en mal; le tout muni de Chartres & de Titres qui garantissent la vérité des faits. Ce n'est pas que l'Auteur ait rien négligé pour rendre son Ouvrage utile, & digne d'occuper une place dans les bonnes Bibliothéques. On y trouvera même tout ce qu'on peut sçavoir des Evêques de *Frisingue*, de leur naissance, de leurs Maisons, de leurs emplois, de leurs

qualités, de leur adminiſtration ; mais tout cela ſe réduit à peu de de choſe, & ne feroit qu'un fort médiocre Volume. Il y a de la Critique, de la connoiſſance de la Chronologie & de l'Hiſtoire. En un mot c'eſt un bon Ouvrage dans ſon eſpéce, préférable à pluſieurs du même goût qui ont fait, & qui font encore un nom à leurs Auteurs.

Le ſecond Tome eſt dédié à l'Evêque de *Friſingue*, ſucceſſeur de celui dont nous venons de parler, le Prince *Jean-Théodore* de *Baviere*, Evêque de *Ratiſbone*, qui avoit été Coadjuteur de l'Evêque *Jean-François*, auquel le premier Tome eſt dédié. Dans la *premiere Diſſertation* de ce dernier Tome, l'Auteur explique quelques difficultés ſur le tems de la fondation des Egliſes de *Saltzbourg*, & de *Friſingue*. Il confirme ce qu'il a dit de celle-ci dans le premier Volume, & prouve que Saint *Rupert*, premier Evêque de *Salſbourg* vivoit au même tems que Saint *Cor-*

binien; c'eſt à-dire, au commencement du huitiéme ſiécle.

La *ſeconde Diſſertation* nous rappelle les aſſociations, ou communications de prieres & de ſuffrages établies au huitiéme ſiécle, entre les Evêques, les Abbés & leurs Monaſteres, dont l'Auteur avoit déja parlé au premier Volume. Par occaſion il releve la Critique fauſſe & injuſte d'un Proteſtant de *Weſtphalie*, qui ſuivant les préjugés de ces Meſſieurs là, traite en général les anciens Moines de gens oiſifs, ennemis des Sciences & des Arts, d'ignorans, qui ont tout rempli de Fables : il ajoûte que *Luther* eſt le premier qui ait banni de l'*Allemagne* la barbarie qu'ils y avoient répandue. Avec un peu de connoiſſance des Livres & de l'Hiſtoire, & un peu d'équité, on conviendroit au contraire, que ce ſont les Moines, au moins en grande partie, qui nous ont conſervé les Sciences & les Arts, qui les ont le plus cultivés dans les ſiécles d'ignorance, qui nous ont tranſmis les

Ouvrages des Anciens, l'Hiſtoire de leur tems, & ce qu'il y avoit alors de mieux dans la Littérature. Elle étoit ſans doute fort imparfaite, mais on leur doit toujours beaucoup d'avoir contribué autant pour le moins que tous les autres Etats, à la ſauver d'une ruine entiére.

La *troiſiéme Diſſertation* contient un remerciment de l'Auteur à ceux qui l'ont aidé dans la compoſition de ſon Ouvrage, en lui fourniſſant les Mémoires & les Monumens dont il a eu beſoin. Il y a auſſi quelques Réfléxions ſur les Critiques qui ont été faites de ce premier Tome, & une correction peu intereſſante.

Le Pere *Meichelbeck* avoit déja donné une Hiſtoire, ou Chronique de *Friſingue* en *Allemand*; & ſon Evêque l'a engagé à traduire celle-ci en la même Langue, & à donner un Recuil des Panégyriques, & une Deſcription de la Fête qui fut faite à l'occaſion du Jubilé & de l'année millénaire dont

nous avons parlé. Ces Ouvrages ont été imprimés à *Friſingue.*

On trouvera l'Hiſtoire dont nous venons de rendre compte, chez de Bure l'aîné, Libraire à Paris, Quay des Auguſtins à S. Paul.

ARTICLE LXXXVIII.

HISTOIRE DU VICOMTE de Turenne. Par M. l'Abbé Raguenet. A Paris, chez Didot Quay des Auguſtins à la Bible d'Or, & Nyon fils, Quay des Auguſtins à l'Occaſion. vol. in-12. *pages* 510. 1741.

L'Hiſtoire de Cromwel avoit fait ſouhaiter au Public, que M. l'Abbé Raguenet ne bornât point là ſes travaux littéraires, & le bruit, qui ſe répandit peu de tems après, qu'il écrivoit la Vie du Vicomte de Turenne, fit naître un grand empreſſement pour la publication de ce nouveau fruit de ſes veilles. Malheureuſement une mort prématurée l'enleva avant qu'il eût

pû mettre au jour cet Ouvrage ; & l'on ſuppoſa qu'il ne l'avoit point fini. On n'en douta preſque plus quand on eut appris que M. de Ramſai étoit chargé de travailler ſur le même ſujet, & perſonne n'ignore avec quel ſuccès il s'en eſt acquitté. Voici cependant l'Ouvrage de M. l'Abbé Raguenet dans l'état, où il l'avoit laiſſé en mourant, & il ne faut que le confronter avec celui de M. de Ramſai, pour s'aſſûrer que celui-ci n'en a fait d'autre uſage, que celui que tout Auteur doit faire des bons Mémoires, qu'il a entre les mains, c'eſt-à-dire, comme il auroit pû en uſer, ſi cette Hiſtoire avoit été imprimée avant la ſienne.

Pourquoi donc ceux qui étoient poſſeſſeurs du Manuſcrit de M. l'Abbé Raguenet, ont-ils laiſſé ſi long-tems le Public privé de cette production d'un Ecrivain, qu'on jugeoit ne pouvoir rien produire que d'excellent, & ont-ils engagé M. de Ramſai à traiter de nouveau le même ſujet ? Ils en ont

eu ſans doute de bonnes raiſons, & on peut s'en rapporter à eux. La lecture du Livre de M. l'Abbé Raguenet en découvre d'abord une, qui ſeule a pû déterminer ces Princes au parti, qu'ils ont pris ; c'eſt ſa briéveté. Comme tout étoit grand dans M. de Turenne, ils ne furent pas contens, ſans doute, que l'Hiſtorien eût retranché les détails, par la raiſon que s'ils déparent l'Hiſtoire des Héros ordinaires, ils ajoûtent beaucoup à la gloire de celui-ci. D'ailleurs il faut convenir que dans les Ouvrages Poſthumes, il eſt rare qu'il n'y manque pas une certaine correction. Il eſt des derniers coups de pinceau, que le Peintre ne donne, que quand le Tableau eſt dans ſon vrai jour ; & nous avons remarqué ce défaut de perfection en quelques endroits de cette Vie de M. de Turenne ; mais il faut y regarder de bien près, pour s'en appercevoir.

Or il n'eſt pas facile de toucher au Tableau d'un grand Maître,

pour le finir en prenant bien sa maniere & son coloris; & quelqu'un qui en seroit capable, aimera beaucoup mieux suivre son propre génie, que de se conformer à celui d'un autre. Voilà où les choses en étoient par rapport à l'Ouvrage de M. l'Abbé Raguenet, & on a pris le parti de le laisser dans l'état, où il est. Le Public y a gagné. M. de Ramsai est entré dans toutes les vûes des personnes, qui l'ont chargé d'un travail, qui étoit tout-à-fait de son goût; il n'a omis aucunes des circonstances de la Vie de M. de Turenne, & on lui a applaudi. L'Ouvrage de M. l'Abbé Raguenet, long-tems retenu dans l'obscurité d'un Cabinet, a vû enfin le jour; & il paroît qu'il n'a pas eu un accueil moins favorable. L'Auteur a eu même une attention, dont on doit lui sçavoir bon gré, & qui ne donne pas un médiocre ornement à son Livre: il a eu soin de remarquer parmi les Médailles, dont on a composé l'Histoire Métallique de Louis le Grand,

celles, qui ont été frappées au ſujet des expéditions de M. de Turenne, & on les a fait graver avec leur explication. Par-là on peut voir d'un coup d'œil tout ce que ce Prince a donné de luſtre au Regne le plus glorieux, dont l'Hiſtoire ancienne & moderne faſſe mention.

Quant à la maniére des deux Hiſtoriens, on ne nous accuſera certainement pas de n'avoir pas rendu à M. de Ramſai toute la juſtice, qui lui eſt dûe. Nous ne craignons point non plus qu'on nous ſoupçonne ici de vouloir flatter un Ecrivain, qui ne vit plus, & qui n'a plus d'autre recommandation, que ſon Ouvrage : C'eſt donc par un jugement déſintéreſſé que nous croyons pouvoir dire que cet Ouvrage ſuffiroit pour mériter à l'Auteur après ſa mort une place diſtinguée dans la Littérature Françoiſe, quand il ne l'auroit pas eue de ſon vivant, & que l'Hiſtoire du Héros le plus vertueux & le plus accompli de ſon ſiécle, fait ſous ſa plume un très-beau contraſte

avec celle du plus habile des Usurpateurs, & du plus odieux des Parricides.

M. de Ramsai, qui n'a rien voulu nous laisser ignorer de ce qu'on avoit recueilli des moindres actions de M. de Turenne, a dû prendre un style moins serré, & semble s'être proposé Tite-Live pour modéle. Cette maniere étoit aussi propre à faire voir qu'il posséde toutes les graces de notre Langue, & si en lisant l'Historien Padouan, on croiroit, si on ne sçavoit le contraire, qu'il étoit né à la Cour d'Auguste, ceux, qui ignorent que nous devons M. de Ramsai à l'Ecosse, ne pourront pas avoir le moindre doute, que le François ne soit sa Langue naturelle. Mais M. l'Abbé Raguenet persuadé que les principaux traits des vertus particulieres de M. de Turenne, de sa modestie, de sa générosité, de son désintéressement, de sa droiture, de sa bonté, & de sa piété sincére, rapportés à propos, & mis naturellement à leur

 place

place, suffiroient pour développer sa grande ame, a fait son principal de ses vertus guerrieres, de son intrépidité, de sa valeur, de la profondeur de sa Science Militaire, du soin qu'il avoit de ménager les Troupes, dont il étoit plûtôt le Pere, que le Général; de la supériorité que tout cela lui donnoit sur les Ennemis du Roi son Maître. Ainsi les détails ne l'arrêtant point, il s'est modelé sur cette immortelle célérité, que Quintilien admiroit dans Saluste, & il a formé son style sur la rapidité réfléchie de son Héros.

D'ailleurs il n'a point passé si légerement, qu'on pourroit le croire, sur la Vie privée de M. de Turenne. Un Auteur qui comme lui a le secret de dire beaucoup de choses en peu de mots, n'a pas besoin de faire de gros Volumes, pour remplir son sujet: le plan, qu'il trace d'abord de son Ouvrage n'annonce rien moins qu'un Abregé, & ce Plan nous paroît très-bien suivi. »Je vais... essayer, dit-il, de ra-

» conter tout ce qu'a fait le Vi-
» comte de Turenne, soit en Fran-
» ce, soit dans les Pays Etrangers
» . . . . Je tâcherai de faire connoî-
» tre cette profonde intelligence,
» avec laquelle ayant formé le Plan
» de sa Campagne, il sçavoit où
» il rencontreroit les Ennemis, où
» il leur livreroit bataille, & tous
» les mouvemens qu'il leur feroit
» faire ; ce caractére particulier de
» valeur, qui le rendoit en même-
» tems si circonspect à donner des
» batailles, & si prompt à s'y dé-
» terminer dans l'occasion . . . .
» Je ferai voir cette disposition d'es-
» prit si sage, qui le porta toujours
» à penser si modestement de lui-
» même avant le combat, & à par-
» ler des Ennemis avec honneur
» après la Victoire. Je dirai com-
» ment sa vertu naissante excita
» d'abord la jalousie, & comment
» son mérite s'accrut par la suite
» jusqu'à un tel point, qu'il fit de
» son vivant même taire la médi-
» sance, & que ses concurrens ces-
» serent enfin d'être ses envieux,

» & applaudirent comme les autres » à sa gloire.

„ Il n'y a rien dans ces derniers » siécles, qui puisse nous fournir » une idée juste de la simplicité, » qui étoit le véritable fond de son » caractére; il faut remonter pour » cela au premier âge de la Répu- » blique Romaine, & c'est là, où » dans les sentimens d'un petit nom- » bre de Capitaines, également » grands & modestes, nous trouve- » rons des traits, par le moyen des- » quels nous pourrons nous former » quelques images de ce caractére » simple, qui a porté à un si haut » point de grandeur le Vicomte de » Turenne. Cette réputation géné- » rale, qu'il s'est acquise, il ne la » doit à rien de ce qui éblouit la » plûpart des Hommes; il n'avoit » ni l'air imposant, ni même l'ex- » térieur prévenant, mais une ai- » mable simplicité accompagnoit » toutes ses paroles & toutes ses » actions; vertu rare dans une aussi » grande élévation, & qui jointe à » ce génie éminent, qu'il avoit pour

» la Guerre, le fit adorer de tout
» le monde. „

Dans les régles ordinaires un Hiſtorien ne devroit pas, ce ſemble, prévenir ainſi ſes Lecteurs ſur le grand mérite de celui dont il va écrire la Vie, parce que chacun devroit avoir droit de juger par lui-même, & veut être inſtruit, avant que de porter ſon jugement ; mais c'eſt ici un cas ſingulier. " Il
» n'y a point de François, remar-
» que fort bien M. l'Abbé Rague-
» net, qui ne ſçache dequoi la
» France lui eſt redevable ; il n'y
» a point de Pere, qui ne l'appren-
» ne à ſon Fils : de ſorte que ſans
» le ſecours de l'Hiſtoire, ce qu'il
» a fait ne ſçauroit manquer de
» paſſer juſqu'à la derniere poſtéri-
» té. „ Les Panégyriſtes qui l'ont le plus exalté, ont à peine atteint le vrai ; ainſi le Public, par rapport à ce Grand Homme, eſt non-ſeulement inſtruit, mais tellement prévenu de la ſupériorité de ſon mérite, qu'un Hiſtorien qui entreprend d'écrire ſa Vie, ne ſçauroit trop s'é-

tudier à bien persuader ses Lecteurs que l'idée, qu'il s'en est formée, n'est point au-dessous de celle, qu'ils en ont eux-mêmes, & qu'il avoit saisi le vrai point de vûe dans lequel il falloit le représenter, pour en bien rendre tous les traits.

La maniere naturelle dont il rappelle ceux, qui caractérisent le plus ce Prince du côté de l'esprit & du cœur, n'est pas, à notre avis, ce qu'il y a de moins estimable dans son Ouvrage. Ainsi parlant de l'offre que lui fit le Cardinal de Richelieu, de le marier avec une de ses plus proches Parentes; « le Vicomte de Turenne, » dit-il, appréhendant que la dif-» férence de Religion ne mît quel-» que obstacle à l'étroite union, » qui devoit être entre lui & une » Personne, avec qui il contracte-» roit un pareil engagement, le dit » franchement au Cardinal, & lui » fit entendre avec tant de bonne » foi ce qui lui faisoit peine en » cela, que le Cardinal goûta ses » raisons; il trouva même un ca-

» ractére d'honnête Homme dans » ce procédé ; de ſorte que bien » loin de s'offenſer de ſon refus, » il l'en eſtima davantage. „

Il ne ſaiſit pas moins habilement les occaſions de ſe montrer auſſi admirable, réduit à lui-même, & vivant en ſimple particulier, que ſoûtenant l'Etat à la tête des Armées. “ Les intervalles de la Guer» re, dit-il, ſont ordinairement de » grands vuides dans l'Hiſtoire des » Généraux d'Armée, qui tirant » pour la plûpart toute leur élévation » du commandement des Troupes, » ſe trouvent au niveau des autres » Hommes, durant le tems de la » Paix, où ils ne ſont plus rien, » qui ſoit digne de la connoiſſance » de la poſtérité, & qui puiſſe par » conſéquent ſervir de matiére à » l'Hiſtoire. Il n'en eſt pas de mê» me des Grands Hommes ; ils im» priment juſques dans leurs moin» dres actions je ne ſçai quel ca» ractére ſingulier, qui les conſacre » en quelque maniére, & qui les » rend dignes d'être propoſés pour

» modéle à tous les siécles à venir.
» Tel fut le Vicomte de Turen-
» ne ; quand il n'auroit jamais don-
» né ni batailles , ni combats , il
» n'auroit pas laissé de s'acquérir
» une très-grande réputation par le
» seul mérite de ses vertus civiles. „

Il nous fait voir ensuite quelle fut sa vraye piété , qui lui mérita sans doute , le bonheur d'ouvrir les yeux à la lumiére , & de renoncer sincérement aux Erreurs, qu'il avoit sucés avec le lait , ses mœurs & ses vertus dans le commerce ordinaire ; sa vie domestique , où renfermé dans les bornes de sa Maison , il n'y étoit pas moins admirable , qu'à la Guerre & dans la société. " C'est-
» là , qu'il paroissoit véritablement
» grand par la seule sagesse. Jus-
» qu'aux gens , qui le servoient ,
» tout le monde étoit étonné de
» cette sagesse ; car au lieu que la
» plûpart de ceux , qui attirent l'ad-
» miration du Public , font pitié à
» leurs Domestiques , témoins de
» leurs foiblesses , c'étoit ceux , qui
» étoient proches de sa personne ,

» qui avoient pour lui des ſentimens
» d'une plus profonde vénération,
» parce que voyant ſes vertus de
» plus près, ils connoiſſoient mieux
» combien le motif en étoit pur
» & déſitéreſſé. „ M. de Turenne, continue notre Auteur, avoit beaucoup de goût pour les Lettres, & une grande eſtime pour ceux qui les cultivoient. Il n'ignoroit rien de ce qu'un Prince doit ſçavoir, & ne s'amuſoit point à apprendre ce qu'il doit ignorer. C'eſt qu'il ne vouloit pas être ſçavant par oſtentation, & ſeulement pour le paroître.

L'Ouvrage eſt terminé par quelques Extraits des Lettres de ce Grand Homme, & de quelques autres Mémoires, qui parlent de lui. C'eſt une eſpéce d'Abregé de ſa Vie & de ſes ſentimens en qualité de Chrétien. Voici un de ces Extraits qui eſt tiré des Mémoires de Jacques II. Roi de la Grande Bretagne, lequel étant encore Duc d'York, a fait pluſieurs Campagnes ſous ce Grand Général. " Avant

» l'attaque des Lignes d'Arras M.
» de Turenne fit faire des Prieres
» publiques à la tête de chaque Ba-
» taillon & de chaque Escadron,
» pendant plusieurs jours, pour le
» succès de cette entreprise : pres-
» que tout le monde se confessa &
» communia ; & je suis sûr qu'il ne
» s'est jamais vû dans aucune Ar-
» mée tant de marques d'une véri-
» table dévotion, qu'il en parut
» dans la nôtre. „

ARTICLE LXXXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

SUr quoi ne fait-on pas des Livres ! Dans quelques uns le goût & la fantaisie des Auteurs ; dans d'autres des raisons & des circon-

ſtances particuliéres ſont ce qui les détermine, & qui en produit quelquesfois d'aſſez bizares. Voici un Auteur qui entreprend très ſérieuſement de prouver fort au long que les Apôtres étoient des ignorans. Et qu'on ne ſe ſcandaliſe pas de ce deſſein: il n'y entre ni mépris, ni impiété, & l'on ne prétend rien moins qu'inſulter à ces Saints & reſpectables Fondateurs de la Religion: on ſe propoſe au contraire de relever leur gloire & celle de l'Evangile dont ils ont établi la créance & la pratique dans le monde, malgré leur propre foibleſſe, & les obſtacles naturellement invincibles qui s'y oppoſoient.

M. *Lami*, ſçavant Profeſſeur d'Hiſtoire à *Florence*, donna il y a quelques années un Livre ſous ce titre: *De rectâ Chriſtianorum, in eo quod Myſterium Divinæ Trinitatis attinet, ſententiâ.* Il y défend par l'Evangile de Saint *Jean* le Dogme Catholique de la Trinité contre les Sociniens: mais il dit en propres termes que le Saint Apôtre étoit

un homme ſimple, *ignorant*, groſſier, ou *ruſtique.* L'Ouvrage ne parut pas plûtôt qu'il excita, dit l'Auteur, le zéle aveugle & téméraire d'une foule de Cenſeurs, qu'il peint par des traits où il paroît bien de l'amertume. C'étoient, dit-il, des *Légiſtes prôneurs des formalités*, *des Poëtes ſtériles*, *Architectes de chimeres*; " un aſſez grand nombre de » Théologiens, qui n'ayant lû que » les Caſuiſtes modernes, n'avoient » nulle connoiſſance de ces gran- » des lumiéres de l'Antiquité, les » *Juſtins*, les *Clémens d'Aléxandrie*, » les *Jérômes*, les *Baſiles*, les *Gré-* » *goires.*,, *&c.* Enfin c'étoient,

Ambubaiarum collegia, Pharmacopolæ,
Mendici, Mimi, Baiatrones;

car il ne leur épargne pas les injures & les termes de mépris. C'étoient des hypocrites, continue-t-il, qui abuſoient de la crédulité des ſimples. On attaqua ſa Religion, ſa piété, ſes mœurs; on prétendit qu'il penſoit comme le *Clerc*,

quoiqu'il réfutât expressément ses Erreurs ; on lui fait un crime de s'être servi du témoignage d'Ecrivains hétérodoxes. Un de ces petits esprits l'ayant entendu préférer pour l'érudition *Bellarmin* à Saint *Bernard*, l'avoit quitté avec précipitation, comme s'il eut proféré un blasphême ; & s'étoit enfui.

C'est pour se défendre contre ces accusations, & pour effacer ces impressions, qui pouvoient avoir des suites fâcheuses, que M. *Lami* a composé le Livre dont voici le Titre, qui fait assez bien connoître ce qu'il contient. *Jo. Lami de Eruditione Apostolorum, Liber singularis, in quo multa, quæ primitivorum Christianorum Litteras, doctrinas, scripta, placita, studia, conditionem, censum, mores, & ritus attinent, exponuntur & illustrantur; Critica sacra juvatur & promovetur; prima Beati Pauli Apostoli ad Corinthios Epistola passim edisseritur;* (Pluria) *proferuntur inedita, aptæque Dissertationes duæ interseruntur, quarum prima est de re vestiaria Christiani hominis pri-*

mitivi ; Altera de Codicibus Mss. Novi Foederis, qui in Bibliothecis Florentinis adservantur. Ad Nereum Corsinum S. R. E. Diaconum Cardinalem Amplissimum. Florentiæ anno 1738. *Ex Typographio Bernardi Paperinii. Cum Approbatione.* in-8o. *pag.* 428.

Pour ce qui eſt de ſa doctrine & de ſes mœurs, il renvoye ſes calomniateurs aux Livres qu'il a publiés, à ſes diſcours toujours orthodoxes, à l'eſtime dont les honnêtes gens l'honnorent, à ſon reſpect & à ſon attachement connu pour l'Egliſe Romaine, à la confiance du Gouvernement qui l'a chargé d'un emploi public & important. Sur les citations des Livres Hérétiques il répond qu'on peut les lire pour la défenſe de la vérité, lorſqu'on a la capacité néceſſaire pour ſe préſerver de l'erreur, & avec la condition expreſſe d'une permiſſion légitimement obtenue de la puiſſance Eccléſiaſtique. Enfin pour répondre au principal chef d'accuſation, qui regarde l'igno-

rance & la simplicité des Apôtres, & en particulier de Saint Jean, il rapporte tout ce que les Saints Peres & les Ecrivains Ecclésiastiques en ont dit par occasion, & pour prouver la divinité de la Religion Chrétienne par les moyens & les instrumens si disproportionnés, qui ont été employés à l'établir. Les autres choses dont il traite dans ce Livre sont suffisamment énoncées dans le titre. Sans être aussi facile à scandaliser que les Adversaires de M. *Lami*, on pourroit être un peu surpris qu'il ait tant insisté sur une idée naturellement peu avantageuse aux Apôtres, & aux premiers Chrétiens ausquels il l'étend, & qu'il se soit mis en si grands frais pour la constater. Ceux qui seront curieux de lire ce *Livre singulier*, le trouveront chez de *Bure* l'aîné, Quay des Augustins.

Dissertationes Homericæ habitæ in Florentino Lycæo ab Angelo Maria Riccio, Græcarum Litterarum Prof. quibus accedunt ejusdem Orationes pro

solenni instauratione studiorum. Florentiæ, ex Typographia Cajetani Albizinii 1740. 1741. *Deux Volumes* in-4°.

De tous les Hommes célebres dont les noms sont consacrés à l'immortalité, il n'en est aucun qui ait été le sujet de tant de disputes anciennes & modernes que le Prince des Poëtes, le grand *Homere.* Sa personne, le tems auquel il a vécu, le lieu de sa naissance, ses Ouvrages, ses Dieux, ses Héros, les mœurs, les usages que peignent ses Poëmes, son style, tout enfin dans cet homme fameux en a fait naître de tout tems des plus vives. On sçait que plusieurs Villes (on en compte jusqu'à sept) se sont attribué l'honneur de lui avoir donné le jour : il n'y a pas eu moins de vivacité sur les autres points de dispute & de critique qui ont partagé les Sçavans. M. *Ricci* ne touche que légérement les premiers qui regardent la personne d'*Homere*; mais il s'étend assez sur les autres, sur ses Poëmes, sur l'utilité qu'on

en peut retirer, ſur les queſtions auſquelles ils ont donné occaſion : & , comme le but qu'il s'eſt propoſé, eſt d'inſpirer à ſes Diſciples le goût & l'amour du Grec, ſentiment qui a grand beſoin aujourd'hui d'être réveillé dans toute l'Europe, ou peu s'en faut, on peut bien juger du parti qu'il prend ſur ces matiéres ; celui de tous les vrais Sçavans, & de tous les bons connoiſſeurs. Les Diſcours qu'il a joints à ſes Diſſertations ont à-peu-près le même objet, & tendent tous à animer dans le cœur des jeunes gens beaucoup d'ardeur pour les bonnes études, dont ce Profeſſeur eſt un des plus zélés Promoteurs, & des plus habiles Maîtres. A la tête du ſecond Volume il donne la Vie d'*Homere* tirée d'*Hérodote*, & de ce que Madame *Dacier* en a écrit.

FRANCE.

DE PERPIGNAN.

La couleur des Négres, & la qualité de leurs cheveux n'ont pas encore épuisé toutes les Recherches, ni toutes les conjectures. Un Docteur en Médecine de l'Université de *Perpignan*, vient de publier une nouvelle Dissertation sur ce sujet, imprimée à *Paris* chez *Pierre-Guillaume Simon*, au bas de la rue de la *Harpe* 1741. *in*-4°.

L'Auteur attribue la couleur des *Négres* à la bile qui est toujours noire dans ces Peuples, & qui filtrée dans l'Epiderme, lui communique sa noirceur ; en sorte que les *Négres* sont naturellement, & toute leur vie *Ictériques* noirs. On a reconnu que leur Epiderme est noir, mince, & l'*on n'y trouve d'autre blancheur que celle d'une lame transparente de corne noire* (M. Winslow, Expos. Anatom. pag. 489.) Etendu sur leur peau *qui est d'un*

rouge brun, approchant du noir, il prend une couleur plus obscure, plus foncée, & tout-à-fait noire; mais en différens degrés, selon la couleur & l'abondance de la bile qui s'y répand.

Le Docteur de *Perpignan* appuye son explication de plusieurs observations d'Anatomie & de Médecine qui la rendent plausible, & aussi probable que bien d'autres qu'on a hazardées avant lui. Mais quelque parti que l'on prenne, il reste toujours une difficulté à laquelle il me semble qu'on ne satisfait point, quand on s'en tient au cours de la Nature. Car pourquoi la cause de cette noirceur, & des autres différences qui caractérisent les *Négres*, se trouve-t-elle constamment & invariablement dans une seule Nation, quoiqu'il y en ait bien d'autres qui vivent dans des climats semblables à ceux qu'ils habitent, & dont la maniere de vivre n'est pas fort différente de la leur?

Les cheveux des Négres sont

noirs, fins & crêpus. Leur noirceur a le même principe que celle de la peau. Mais, comme ils sont très-souples & très-fins, on en doit conclure que les tuyaux & les fluides qui en font toute la structure, sont extrémement déliés, & qu'ils ne reçoivent pas assez de nourriture pour devenir plus forts & plus longs. Tel est en raccourci le sentiment du nouveau Dissertateur, qui paroît n'avoir pas encore terminé la dispute, puisqu'il reste à sçavoir pourquoi ces dispositions se trouvent toujours dans les Négres, & nullement dans les autres Peuples. Il faudroit remonter jusqu'à la source: & c'est surquoi l'on ne peut donner que des conjectures fort incertaines.

DE PARIS.

Supplément de la Méthode pour étudier l'Histoire, avec un Catalogue des principaux Historiens & des Remarques sur la bonté & le choix de leurs editions. Par M. l'Abbé Len-

glet du Fresnoy. A Paris, Quay des Augustins, chez Rollin fils, & de Bure l'aîné 1740. *Quatre Volumes* in-12.

En donnant ce *Supplément* M. l'Abbé *Lenglet* satisfait à l'engagement qu'il avoit pris d'ajoûter ce qui manquoit à sa *Methode pour étudier l'Histoire.* Car, dit-il, ces Additions *sont comme indispensables aux Ouvrages de détail. On ne sçauroit prévoir*, ajoûte-t-il, *tout ce qui se peut dire en une matiére, qui augmente par la progression des tems.* Quoiqu'il en soit, ce Supplément fournit la matiére de XXXIII. Discours. Les premiers & les derniers, après une explication préliminaire du plan, de l'ordre, & de l'usage de la Méthode pour étudier l'Histoire, contiennent des réfléxions sur la certitude & l'incertitude de l'Histoire, & l'utilité qu'on peut tirer des incertitudes qui s'y rencontrent; le tout confirmé par des exemples. Les autres Discours roulent sur la Chronologie, la Géographie, la Religion des an-

ciens Peuples. L'Auteur y retouche auſſi pluſieurs points d'Hiſtoire qu'il avoit déja traités, pour y placer des circonſtances eſſentielles qu'il avoit crû devoir omettre, dans la crainte de donner trop d'étendue à ſon Ouvrage. Enfin il y fait entrer quelques ſujets nouveaux, qu'il avoit entiérement omis. Dans les XIII. Diſcours, depuis le dix-neuviéme juſqu'au trente-uniéme M. *Lenglet* expoſe l'état préſent des Gouvernemens de l'Europe; & cette partie n'eſt pas la moins intéreſſante, ni la moins utile de ce Supplément. On connoît aſſez la maniére, le ſtyle de l'Auteur, le mérite de ſes Ouvrages par la multitude des Volumes qu'il a donnés, pour nous diſpenſer d'en parler dans cette annonce.

Les Libraires qui impriment ce Supplément, avertiſſent, 1°. Qu'ils le font paroître en même-tems ſous trois formes: ſçavoir, *in*-4°. grand papier, un volume. *in*-4°. petit papier, un volume: *in*-12. quatre volumes, pour le joindre aux diffé-

rentes éditions de la *Méthode* ; & qu'ils n'en ont imprimé que la moitié de ce qui a été fait de chacune de ces trois éditions.

2°. Qu'ils ont imprimé la *Méthode pour apprendre la Géographie*, du même Auteur, *in*-12. ſix volumes, conſidérablement augmentée.

3°. Qu'ils donneront les *Tablettes Chronologiques pour l'Hiſtoire Univerſelle*, du même Auteur, *in*-8°. un volume en deux parties, chez de *Bure* l'aîné, & *Etienne-Louis Ganeau.*

Un Abrégé d'Hiſtoire, de l'Hiſtoire d'une Nation ou d'une Monarchie, par exemple, Abrégé qui n'omet rien d'eſſentiel, qui ne dit rien d'inutile ; qui ne retranche que *les Affaires Eccléſiaſtiques, qui n'ont aucune liaiſon néceſſaire avec le Gouvernement civil ; les traditions apocrifes, dont on a coutume de remplir le vuide des premiers tems* : Abrégé débaraſſé *d'une infinité de faits étrangers qui n'ont avec le ſujet que des liaiſons de tems & de voiſinage* ;

de ces incidens merveilleux, & de ces digreſſions épiſodiques que ſe ménage un Hiſtorien, pour délaſſer ſes Lecteurs; où l'on ne voit point de ces *Harangues longues, & ſouvent ennuyeuſes, leſquelles ne ſont que le fruit de l'imagination d'un Ecrivain qui veut paroître Orateur, tandis qu'il ne doit être qu'Hiſtorien : tant de vûes & d'intrigues ſuppoſées, ou prêtées légerement aux Acteurs qu'on place ſur la ſcene; tant de faits ou trop minces, ou trop particuliers pour mériter place dans l'Hiſtoire génerale d'une Nation*; d'où l'on bannit enfin *la prolixité de ces deſcriptions de ſiéges, de marches d'armées, de batailles, où l'Auteur fait le Général d'Armée, & montre qu'il n'en ſçait pas le métier* : un Abrégé dans ce goût & ſur ce plan, bien écrit d'ailleurs, où les faits ſagement choiſis, ſoient contés avec ordre, avec netteté, avec préciſion, ſeroit ce ſemble un fort bon Ouvrage dans ſon genre. Or c'eſt juſtement ce plan que s'eſt propoſé le Pere *Duchesne de la Compagnie de Jeſus*

Précepteur de leurs Altesses Royales Messeigneurs les Enfans d'Espagne, dans l'*Abrégé de l'Histoire d'Espagne* qu'il vient de publier *à Paris chez Chaubert*, *Quay des Augustins*, *Lambert & Durand*, *rue Saint Jacques* 1741. *vol.* in 12. Et il nous paroît qu'il l'a fait avec succès. Si l'on considére l'Emploi dont il a été honoré, & le dessein qu'il a eu d'apprendre l'Histoire de leur Nation aux Augustes Eléves dont l'instruction lui a été confiée, peut-être trouvera-t-on peu de Livres de cette espéce, comparables à celui-ci, ou du moins qui puissent avec raison lui être préférés. Ce travail peut même être utile aux personnes plus avancées en âge, qui n'ont pas le tems ou la facilité de recourir aux grandes sources, ou qui veulent se rappeller promptement les principaux événemens. L'Auteur commence par un *Sommaire* de l'Histoire d'*Espagne* en deux cens Vers François, *qu'il suffit*, dit-il, *d'apprendre dans la jeunesse, pour n'oublier jamais la sub-*

stance de cette Histoire. Ces mêmes Vers répétés par parties, & expliqués dans le Discours sous chaque Article auquel ils ont rapport, forment le corps de l'Ouvrage. Chargé de former le cœur, encore plus que l'esprit des jeunes Princes, le Pere *Duchesne* y répand à propos des Maximes Chrétiennes, & des Réfléxions morales que font naître les faits, & qui sont le fruit de cette étude. C'est par-là en effet que l'Histoire devient propre à régler les mœurs, & la conduite privée & publique de ceux qui s'y appliquent ; mais sur-tout des Princes, qui donnés en spectacle à l'Univers, doivent plus particuliérement servir de modele aux autres hommes.

Armorial Général, ou Registres de la Noblesse de France. Registre second in-folio, *deux Volumes. A Paris, chez Frault pere, Quay de Gêvres, au Paradis* 1741. in-8°.

Les délais inévitables dans un Ouvrage tel que l'*Armonial Géné-*

ral, où l'on ne peut avoir à tems tout ce qui doit y entrer, ſuivant le plan que l'Auteur s'eſt formé, l'ont engagé à donner d'avance la Préface du ſecond Regiſtre (précédée d'un court Avertiſſement) qui marque les cauſes du retardement: & c'eſt ce que contient cette brochure. Dans la Préface, le Juge d'Armes après avoir rendu compte du deſſein qu'il s'eſt propoſé, & du plan qu'il a ſuivi dans ſon Ouvrage, comme il avoit fait dans celle du premier Regiſtre, répond à quelques Critiques qui ont paru n'en approuver pas ou le fonds ou la maniére: car il eſt bien difficile de contenter tout le monde, ſur-tout dans une entrepriſe telle que celle-ci. Les uns ont attaqué l'Ouvrage, comme inutile, ainſi que tout Livre de Généalogie, ſelon eux. D'autres ont prétendu que celui-ci n'étoit rempli que de noms auſſi inconnus que les perſonnes, d'une Nobleſſe pauvre, ſans ſervices, ſans illuſtration, plus à charge à l'Etat, que capable de lui faire honneur. Enfin

quelques - uns plus équitables, & reconnoiſſant des noms illuſtres dans le Regiſtre, ont crû que la haute Nobleſſe ſouffriroit avec peine de ſe voir confondue avec des Gentilshommes ſans fortune & ſans conſidération, & avec de nouveaux Nobles.

Il eſt aiſé de faire ſentir aux premiers que leur prévention contre les Livres de Généalogie en général eſt déraiſonnable ; qu'il n'eſt rien au contraire qui mérite mieux d'être tranſmis à la poſtérité que mille traits intéreſſans pour des Familles moins élevées, qui ne peuvent trouver place dans l'Hiſtoire, & que les Généalogies détaillées rappellent ; que d'importans ſervices rendus ou dans l'Epée ou dans la Magiſtrature, dont ces monumens conſervent le ſouvenir ? &c.

Pour ce qui eſt de l'*Armorial* en particulier, outre qu'il remédiera aux déſordres des uſurpations paſſées, & qu'il préviendra celles qu'on auroit à craindre pour l'avenir, il fournira aux Nobles des titres que

ſouvent ils ignorent eux-mêmes, & dont ils ont beſoin en tant d'occaſions, & leur fera connoître ce qui fait le plus d'honneur à leur Famille & à leur nom.

La réponſe à la plainte des ſeconds ſe trouve dans une Liſte nombreuſe de noms illuſtres compris dans le premier Regiſtre. Le Juge d'Armes ajoûte; combien de Gentilshommes, qui ſans une grande illuſtration . . . ont l'avantage de l'ancienneté ſur des Seigneurs très-qualifiés? &c.

Enfin pour répondre aux derniers, le Juge d'Armes leur fait remarquer que l'*Armorial* porte ſa juſtification dans le titre même de l'Ouvrage, *que c'eſt parce qu'il eſt général, qu'il eſt plus utile; qu'un Gentilhomme d'ancienne extraction ne croit rien perdre de ſon luſtre, ni de ſes droits, parce qu'un autre ſujet du Roi, introduit après lui dans l'ordre de la Nobleſſe, eſt auſſi reconnu pour Gentilhomme, ou même ſimplement pour Noble, & qu'il jouit des prérogatives attachés à cette qualité;*

Octobre 1741.

qu'enfin chacun est conservé dans son état &c. Le reste de la Préface entre dans quelque détail sur la maniére dont l'Ouvrage est exécuté, & rapporte des exemples qui en font bien connoître l'utilité.

Nous voyons toujours avec plaisir les efforts que font les amateurs des Ouvrages & de la Langue des Anciens Grecs & Latins, pour en rappeller le goût, & le faire revivre parmi nous. Si pour le rétablir il ne falloit qu'en montrer d'une maniere sensible les solides avantages, nous pourrions espérer que l'Editeur des Harangues du Pere *de la Sante* rendroit à son siécle, & en particulier à sa Patrie ce service important. Et, comme les modéles persuadent mieux, & engagent plus efficacement que les paroles, il a crû qu'une nouvelle édition plus commode & plus durable de ces Discours réunis donneroit plus de poids & de succès à ses raisons. En effet les sujets qui y sont traités intéressent trop la gloire &

le bonheur de la Nation, pour ne pas attirer l'attention des Lecteurs. La satisfaction avec laquelle ils ont été reçus, se renouvellant, & s'étendant plus loin par la réimpression, réveillera, suivant le désir de l'Editeur, l'amour de la bonne Latinité, & des Ouvrages Latins, qui ont acquis tant de gloire & de réputation, sous les Régnes précedans, à des hommes célebres en tous genres, qui seroient peut-être oubliés depuis longtems, s'ils n'avoient écrit qu'en François. Les Harangues Latines, & la Traduction Françoise de la premiére de chaque Volume, Traduction qui a eu l'approbation de gens d'esprit & de bon goût, sont imprimés chez les freres *Louis-Hippolyte*, & *Jacques Guerin*, rue Saint *Jacques* 1741. en deux Tomes *in*-12. On sçait que ces Libraires se distinguent par de belles éditions, & l'on doit être content de l'exécution de celle-ci ; ce qui ne contribue pas peu au débit & à la durée des Livres, & conséquemment au profit qu'on en peut tirer.

Octobre 1741.

L'attente de la Béatification de la Reine *Jeanne de Valois*, sollicitée depuis long-tems par les Magistrats, par les Universités, par les Princes, par nos Rois *Louis* XIII. & *Louis* XIV. & présentement encore par le Roi & par la Reine, a fait souhaiter une nouvelle Vie de cette Ste. Princesse. Le P. *de Mareuil* a répondu à ces pieux empressemens ; & l'on verra dans cette Histoire, avec plus d'ordre, plus de choix, & mieux exposés que dans les précédentes, des exemples de la vertu la plus sublime & la plus constante, dans les situations les plus étranges pour une personne de ce rang, & les plus difficiles à supporter. La sainteté qui fait la véritable grandeur de l'homme, ne laisse pas de recevoir un nouvel éclat lorsqu'elle se trouve placée dans le centre des grandeurs humaines, où tout la combat : & c'est ce qui en rendra l'impression plus efficace dans la lecture du Livre que nous annonçons, & dont voici

le titre : *La Vie de la vénérable Servante de Dieu, l'Illustrissime & Sérénissime Princesse JEANNE DE VALOIS, Reine de France, Fondatrice de l'Ordre des Religieuses de l'Annonciade. Par le P. Pierre de Mareuil, de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez la Veuve Mazieres, Imprimeur ordinaire de la Reine rue S. Jacques à la Providence* 1741. in-8°.

Traité de l'Horlogerie Méchanique & Pratique, approuvé par l'Académie Royale des Sciences. Par Thiout l'aîné, Maître Horloger à Paris, demeurant Quay Pelletier, Horloger ordinaire de sa M. C. la Reine Douairiere d'Espagne, & de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans ; avec figures. A Paris, chez Charles Moette ; rue de la Vielle Bouclerie, à S. Aléxis ; Prault pere, Quay de Gesvres ; Hippolyte-Louis Guerin, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin ; Pierre Clément, Quay de Gesvres ; Pierre-André Debats, Grande Salle du Palais ; Louis Dupuis, proche la Fon-

taine S. Severin ; Charles Antoine Jombert, rue S. Jacques deux Volumes in-4°.

C'eſt le *Traité d'Horlogerie* le plus étendu, le plus détaillé, le plus complet qui ait paru juſqu'ici. Comme cet Art s'eſt beaucoup perfectionné depuis plus de ſoixante ans, & que les Artiſtes, les Curieux & les Sçavans travaillent encore tous les jours à le perfectionner, M. *Thiout* a raſſemblé dans ces deux Volumes toutes les nouvelles inventions, & les conſtructions les plus ingénieuſes, & d'un meilleur uſage, qui ſont venues à ſa connoiſſance, & y a ajoûté ce que ſes réfléxions & ſon expérience lui ont appris de plus propre à donner aux Ouvrages plus de juſteſſe, à les rendre plus commodes, & plus parfaits. Il commence par un eſpéce de Dictionnaire; ou de *définitions des principaux termes de l'Horlogerie, & de ceux des Mathématiques relatifs à cet Art.* L'Ouvrage contient près de 950. figures en 91. Planches en taille douce très-bien gra-

vées, qui repréſentent les Outils & les Machines qu'on employe dans l'Horlogerie ; les Horloges, les Pendules, les Montres & leurs différentes parties. Cette maniere de mettre ſous les yeux ce qu'on veut faire paſſer à l'eſprit, en facilite infiniment l'intelligence : auſſi tout ce *Traité* n'eſt-il gueres que l'explication des figures, avec les inſtructions & les obſervations convenables.

Au reſte, pour garentir des contrefactions, le ſieur *Thiout* avertit que tous les Exemplaires ſeront ſignés de ſa main, à la fin du Privilége, & que ceux où à la Planche 5. du ſecond Tome la ſixiéme figure manquera, ſont imparfaits & défectueux.

Les deux nouveaux Volumes de la Traduction de *Diodore* de *Sicile* par M. l'Abbé *Terraſſon*, imprimés chez de *Bure* l'aîné 1741. *renferment*, dit le Traducteur, *le plus beau morceau d'Hiſtoire Greque qui nous reſte de l'Antiquité.* Ils com-

mencent à la descente de *Xerxes* en *Gréce*, la premiére année de la soixante-cinquiéme Olympiade, & finissent à la mort de *Philippe* Roi de *Macédoine*, pere d'*Alexandre*, la premiere année de l'Olympiade cent onziéme comprenant un espace de 144. ans. L'Histoire de ce tems, debarassée des fables & des incertitudes des siécles plus reculés devient plus curieuse & plus intéressante, & par cette raison on lira ces derniers Tomes avec encore plus de satisfaction que les premiers. Ils renferment six Livres de *Diodore* depuis l'onziéme jusqu'au seiziéme, & M. l'Abbé *Terrasson* promet qu'ils seront bien-tôt suivis des quatre autres qui restent à traduire. A la fin de tout l'Ouvrage on donnera une Table Chronologique qui *rassemblera tout ce qu'il y a d'essentiel dans les deux Tables de Rhodoman, & tiendra lieu des corrections particulieres* qu'on auroit été obligé de répandre dans cette Histoire, dont elles auroient interrompu le fil.

Le vingt-cinquiéme jour d'Août M. *de Fontenelle* prononça à l'Académie Françoiſe un Diſcours qui a été imprimé. La ſingularité du ſujet méritoit qu'il fut communiqué au Public, & conſervé à la poſtérité, quand on n'y retrouveroit pas le ſçavant Académicien tel qu'il eſt connu depuis plus de dix luſtres. Il y célebre la cinquantiéme année depuis ſa réception dans cette illuſtre Compagnie. Le *Neſtor* Académique après avoir vû, comme celui d'*Homere* auquel il ſe compare, trois âges d'hommes, & les avoir vûs preſque entiers dans l'Académie, vient y renouveller les témoignages de ſa reconnoiſſance & de ſon attachement *d'autant plus grand*, dit-il, *que j'ai eu plus de tems pour la bien connoître*. Il en fait un éloge court, élégant, ingénieux, tel qu'on pouvoit l'attendre d'un homme qui n'a de la vieilleſſe que l'avantage d'avoir acquis plus de connoiſſances, & de les avoir toujours perfectionnées. Sa modeſtie ne s'ex-

prime pas avec moins de délicatesse que son attachement & sa reconnoissance. *Ceux qui composent l'Académie*, dit M. de Fontenelle, *je les ai tous vûs entrer ici, tous naître dans ce Monde Littéraire; & il n'y en a absolument aucun à la naissance de qui je n'aye contribué. Il m'est permis d'avoir pour vous une espéce d'amour paternel, pareil cependant à celui d'un Pere qui se verroit des Enfans fort élevés au-dessus de lui, & qui n'auroit gueres d'autre gloire que celle qu'il tireroit d'eux &c.*

A cette occasion M. *de Crébillon* fit des Vers qu'il récita dans la même Assemblée. Il adresse d'abord la parole au Grand *Corneille*, & l'invite poëtiquement à venir voir une fête à laquelle il doit prendre une part toute particuliere :

Parois, nous consacrons une fête à ta gloire,
A ce nom qui suffit pour nous illustrer tous;
Viens voir un héritier digne de ta mémoire
Une seconde fois renaître parmi nous.

Voici le portrait qu'il fait de M. *de Fontenelle.*

Jeune encor, ſes Ecrits exciterent l'envie;
Mais il en triompha par leur ſublimité:
A peine il vit briller l'Aurore de ſa vie,
Qu'il nous parut déja dans ſa maturité;
S'il cueillit en Neſtor les fruits de ſa jeuneſſe,
Dix-ſept luſtres n'ont point rallenti ſes talens;
L'âge qui détruit tout rajeunit ſa vieilleſſe:
Son génie étoit fait pour braver tous les tems.

Le caractére du cœur ne céde point aux talens de l'eſprit.

Loin de s'enorgueillir de l'éclat de ſon nom,
Modeſte, retenu, ſimple, même timide,
On diroit quelquesfois qu'il craint d'avoir raiſon;
Et n'oſe prononcer un Avis qui décide.

M. *de Crébillon* finit par un ſouhait que tout l'Empire des Lettres fait avec lui:

Octobre 1741.

Assidu parmi vous, dix lustres de travaux
Ont déja signalé sa brillante carriere :
Mais ce ne fut pour vous qu'un instant de lumiere ;
Condamnés Fontenelle à dix lustres nouveaux
Pour pénétrer le Ciel & ses routes profondes,
Destin, accorde lui des jours sains & nombreux :
Il en fallut beaucoup pour parcourir les Mondes ;
Il en faut encor plus pour contenter nos vœux.

Programme de l'Académie des Sciences de Dijon.

L'Académie des Sciences de Dijon, fondée par feu Messire *Hector-Bernard Pouffier*, Doyen du Parlement de Bourgogne, annonce à tous les Sçavans de l'Europe, qu'elle donnera tous les ans un Prix au Public, qui sera une Médaille d'Or en valeur de 30. pistoles.

Mais comme il est différens genres de Sciences, & qu'il est juste

que tous ceux qui s'y appliquent, puissent prétendre à une récompense toujours au-dessous de leurs talens, en même-tems qu'elle est le dernier point de vûe de leurs travaux; l'Académie a crû devoir prendre des mesures pour pouvoir dans le cours de trois années rendre une justice éclatante au mérite du *Physicien*, du *Moraliste* & du *Médecin.* C'est sur cette idée qu'elle a fixé pour la premiere année le sujet du Prix à un Problême de Physique, la seconde année sera le partage de la Morale, & la troisiéme celui de la Médecine, en observant toujours le même ordre d'années à autres.

Sujet du Prix de Physique pour l'année 1742.

Déterminer la différence des vitesses d'un liquide qui passe par des tuyaux infléxibles, & de celui qui passe par des tuyaux élastiques.

Il sera libre à ceux qui voudront concourir d'écrire en François, ou en Latin, observant de faire trans-

crire leurs Ouvrages d'une façon qui ſoit liſible, ſur-tout s'il y a des calculs algébriques.

Les Diſſertations franches de Port (ſans quoi elles ne ſeront pas retirées) ſeront adreſſées à M. *Petit, Sécretaire de l'Académe, rue du Vieux Marché à Dijon*, qui n'en recevra aucune paſſé le premier d'Avril.

Tous ceux qui ayant travaillé ſur le Sujet donné, ſe ſeront fait connoître avant la diſtribution du Prix, ſeront exclus du concours. Pour remédier à cet inconvénient, chaque Auteur ſera tenu de mettre au bas de ſa Diſſertation une Sentence, ou une Deviſe, & d'y joindre une feuille de papier cachetée ſur le dos de laquelle ſera la même Sentence de la Diſſertation, & ſous le cachet, ſon nom, ſes qualités & ſa demeure, pour y avoir recours lors de la diſtribution du Prix. Leſdites feuilles ainſi cachetées ne ſeront point ouvertes avant ce temslà, mais le Sécretaire en tiendra un Regiſtre exact & fidéle. Ceux qui

exigeront de lui un Récépiſſé de leurs Ouvrages, lui donneront une Adreſſe autre que la leur à qui il l'envoira ; & dans le cas où celui qui auroit exigé cette précaution viendroit à avoir le Prix, il ſera obligé en chargeant une Perſonne domiciliée à Dijon de ſa Procuration ſimple pour le recevoir, d'y joindre auſſi le Récépiſſé.

La diſtribution du Prix ſe fera dans une Aſſemblée publique de l'Académie le jour de la fête de S. Louis 25. du mois d'Août 1742.

Nouveau Traité d'Arithmétique démontré. Dédié à M. le Duc de Geſvres Gouverneur de Paris, par le ſieur Loiſeau Géométre. A Paris, chez Pierre-Michel Huart, Libraire rue Saint Jacques à la Juſtice.

L'Auteur de cet Ouvrage a eu en vûe d'expliquer les premiers principes de l'Arithmétique vulgaire, & d'en mettre les opérations à la portée de tout le monde ; il prétend démontrer chaque opéra-

tion, & faire sentir les rapports qu'elles ont entr'elles d'une maniére simple & naturelle. On y trouve l'Addition, Soustraction, Multiplication & la Division tant en entiers qu'en fractions, les Régles de trois & de fausses positions, la Progression Arithmétique & Géométrique, & quelque chose sur des Changes Etrangers. C'est à quoi se borne ce Traité, qui n'est pas fort étendu ; mais qui peut fort bien être de quelque utilité à ceux qui ne veulent d'Arithmétique qu'autant qu'il en faut pour le Commerce.

Prix proposé par l'Académie de Chirurgie pour l'année 1742.

L'Académie de Chirurgie proposa pour le Prix de l'année 1741. le Sujet suivant :

Determiner les différentes espéces de Répercussifs, leur maniere d'agir, & l'usage qu'on en doit faire dans les différentes Maladies Chirurgicales.

Quoique cette matiere ait été traitée amplement & avec intelligence dans plusieurs Mémoires, ce-

pendant l'Académie n'a pas cru devoir adjuger le Prix, parce que les régles que l'on établit dans ces Mémoires pour la Pratique ſont fondées ſur une Théorie trop conjecturale.

L'Académie qui connoît combien il ſeroit utile au Public que la matiere des Répercuſſifs fût traitée ſolidement, & que l'on fît ſur ces Remédes, tant ſimples que compoſés, toutes les recherches néceſſaires, pour ſatisfaire aux conditions portées par le Programme, a crû ne pouvoir ſe diſpenſer de propoſer le même Sujet pour l'année 1742. ne doutant point que les Auteurs qui ont déja travaillé avec quelque ſuccès, ne faſſent de nouveaux efforts pour répondre à ſes vûes.

Le Prix ſera double, c'eſt-à-dire, que celui, qui au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Ouvrage ſur le Sujet propoſé, aura deux Médailles d'or, chacune de la valeur de deux cens livres, ou une Médaille, & la valeur de l'autre au choix de l'Auteur.

Octobre 1741.

Ceux qui ont composé en 1740. pourront faire à leurs Mémoires tels changemens, ou les mettre sous telle forme nouvelle qu'ils voudront, & les renvoyeront écrits de nouveau.

Ils sont priés d'écrire en Latin ou en François, & d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe, ou Signature ; & cette marque sera couverte d'un papier collé, ou cacheté, qui ne sera levé, qu'en cas que la Piéce ait remporté le Prix.

Ils auront soin d'adresser leurs Ouvrages francs de port, à M. *Quesnay*, Sécretaire de l'*Académie de Chirurgie*, ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes personnes de quelques qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix, on n'excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix sera délivré à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au

porteur d'une procuration de ſa part, l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire. Les Ouvrages ſeront reçus juſqu'au dernier Décembre 1741. incluſivement, & l'Académie à ſon Aſſemblée publique de 1742. qui ſe tiendra le Mardi d'après la fête de la Trinité proclamera la Piéce, qui aura remporté le Prix.

TABLE DES ARTICLES du mois d'Octobre 1741.

Art. LXXXII. Lettres édifiantes & curieuſes écrites des Miſſions Etrangeres &c. XXVe. Recueil. pag. 1733

Art. LXXXIII. L'Abbé Régulier ſacré Evêque *in Partibus Infidelium.* 1756

Art. LXXXIV. Obſervations ſur la Conſtruction de la Carte de l'Océan Oriental &c. 1783

Art. LXXXV. Difficultés propoſées à M. *Cuhn* Docteur en Droit, & Profeſſeur de Mathé-

matiques à *Dantzich*, ſur l'origine des Fontaines &c. 1817
ART. LXXXVI. Deſcription Abrégée du Plan de l'Univers, dreſſé ſur les Obſervations & les Tables Aſtronomiques &c. 1826
ART. LXXXVII. *Hiſtoria* Friſingenſis *ab adventu S.* Corbiniani *I. Epiſcopi, uſque ad* Joannem Franciſcum, *ordine* LVI. &c. 1851
ART. LXXXVIII. Hiſtoire du Vicomte *de Turenne*, par M. l'Abbé *Raguenet &c.* 1867
ART. LXXXIX. Nouvelles Litéraires. 1881

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1741.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Novembre 1741.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois en blanc, & brochés 16 f.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	11.	v.
1721.	12.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1741.

ARTICLE XC.

OBSERVATIONS sur la construction de la Carte de l'Océan Oriental, ou Mer des Indes, pour servir aux Vaisseaux du Roi. Dressée au Dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine : par ordre de M. le Comte de Maurepas 1740.

Suite de l'Article LXXXIV. au mois d'Octobre.

Troisiéme Partie. Côtes & Isles d'Asie depuis la Mer Rouge, jusqu'à Canton dans la Chine.

LEs Côtes d'Asie sont déterminées en conséquence de plusieurs Observations Astronomiques, qui se sont trouvées disposées assez avantageusement pour fixer les principales Positions, & donner les moyens d'assujettir les détails particuliers.

Ces Positions sont Surate, Goa, Cochin, le Cap Comorin, Maduré & Ponticheri, dans la presque Isle de l'Inde en deça du Gange. Bakam, & Syriam à la Côte Orientale du Golphe de Bengale. Siam, Louvo, & Pol-Condor pour le Golphe de Siam : Canton pour la Chine.

Il y a aussi plusieurs autres lieux, où l'on n'a observé que la hauteur du Pole, dont il sera parlé dans la suite.

La partie Occidentale de la pres-

que Isle de l'Inde comprend (depuis Surate jusqu'au Cap Comorin) environ 500. lieues de Côtes, fréquentées depuis long-tems par toutes les Nations commercantes: cependant lorsqu'on vient à examiner les Cartes de ces Côtes soit Angloise, ou Hollandoise, on y trouve des erreurs considérables.

Les Observations de latitude & de longitude faites à Surate, à Goa, à Cochin, & au Cap Comorin, se trouvent disposées de façon qu'elles donnent le gissement de toute cette Côte, comme il est aisé de le voir à l'Inspection de la Carte: surquoi il est bon de remarquer.

1°. Que Surate est par les 70. degrés 30. minutes de longitude Orientale, au lieu que suivant les Cartes Hollandoises, cette place seroit au 76. degré 30. minutes ce qui fait une différence de 6. degrés.

Les Cartes Angloises tombent dans une erreur contraire, en mettant Surate par les 65. degrés 30.

minutes : de ſorte que les unes mettent la preſque Iſle de l'Inde plus de 100. lieues trop à l'Orient ; & les autres la mettroient environ cent lieues trop à l'Occident.

La latitude y eſt auſſi défectueuſe, puiſque la hauteur du Pole y a été obſervée de 21. degrés 53. minutes, & que ces Cartes mettent Surate au-deſſous de 21. degrés de latitude, ce qui fait une différence de près d'un degré.

2°. Par les Obſervations faites à Goa & au Cap Comorin, on trouve entre le Méridien de Goa & celui de ce Cap, 4. degrés 11. minutes valant environ 80. lieues. La Carte de Piéter-Goos n'y met que 2. degrés, & l'Anglois environ 2. degrés 30. minutes : ainſi un Navigateur qui ſe ſerviroit de ces Cartes pour régler ſa route de Goa au Cap de Comorin ſe trouveroit à 45. lieues à l'Oueſt de ce Cap, lorſqu'il croiroit en être à 5. ou 6. lieues au plus, ce qui change l'air de vent ſur lequel cette côte doit courir.

Novembre 1741.

Si cette remarque avoit besoin de preuve, on la trouveroit dans les Journaux de plusieurs Navigateurs. Le Capitaine du Vaisseau de la Compagnie des Indes le Lys en 1735. dit que depuis Barcelor jusqu'à l'attérage du Cap Comorin, il a fait 38. lieues plus de chemin qu'il n'est marqué sur sa Carte, suivant laquelle il auroit navigué près de 40. lieues dans les terres ; il ajoûte : *j'ai observé dans plusieurs voyages que le Cap Comorin est marqué trop à l'Ouest ; car ayant fait route de Mahé audit Cap, j'ai reconnu que les terres vont plus dans l'Est qu'il n'est marqué sur les Cartes.*

La même remarque a été faite dans le Vaisseau le Mars 1727. & le Royal Philippe 1732.

Le Vaisseau la Galatée en 1733. allant de Mahé au Cap Comorin, rangea la côte à 3. ou 4. lieues de distance, on y releva avec soin les principaux Caps. Si l'on pointe ses routes & ses relévemens sur la nouvelle Carte : tout y sera conforme ; mais si l'on les rapportoit sur

l'Anglois ou l'Hollandois, les relévemens ne s'accorderoient pas, & les routes entreroient 35. ou 40. lieues dans les terres.

Le détail particulier de la côte depuis Surate jusqu'au Cap Comorin, a été pris sur les Cartes en grand point du Pilote Anglois que l'on a assujetties aux points fixes de longitude, corrigeant aussi les latitudes qui y sont défectueuses en beaucoup d'endroits, ce qui a été facile au moyen des observations précédentes, & de celles de la hauteur du Pole faites à Batecala, Mangalor, Visapour, Cananor, Calicut, Paliaport, Coilan, ou Caticoula. On a encore plusieurs autres latitudes observées à la Mer, & qui ont toute la précision qu'on peut souhaiter.

La position de la côte de Malabar ainsi établie, si on vient la comparer avec celle de la côte d'Afrique, on trouvera la distance de l'une à l'autre plus grande sur la nouvelle Carte que dans la Carte Angloise.

Novembre 1741.

On a vû ci-devant que la longitude du Cap Gardafuy eſt 48. degrés à l'Orient du Méridien de Paris. Celle du Cap Comorin 75. degrés 36. minutes : donc la différence en longitude de ces deux lieux eſt de 27. degrés 36. minutes. La Carte Angloiſe n'y met qu'environ 24. degrés, c'eſt trois degrés & demi de moins en longitude; erreur conſidérable & bien ſenſible ſur une traverſée qui n'eſt pas fort grande, & dont pluſieurs Navigateurs ſe ſont apperçus. On trouve dans le Journal du Vaiſſeau de la Compagnie des Indes la Reine en 1732. que faiſant route d'Anjouan pour la côte Malabar, on etoit encore à plus de 10. lieues de cette côte, tandis que ſur la Carte Angloiſe, on ſe faiſoit 66. lieues dans les terres, & on y ajoûte : *cette Carte trop peu de chemin de la côte d'Afrique à celle de Malabar de 60. lieues au moins.* Ce qui ſe rapporte aux trois degrés & demi réſultans de nos poſitions.

Les Iſles Maldives ſont fort dif-

férentes de ce qu'on les trouve dans toutes les Cartes, sur-tout pour le Canal appellé des 9. degrés entre les Maldives & les Isles les plus Nord, qui est un passage fréquenté, & dont par conséquent il est important d'avoir une connoissance fidéle. On l'a tiré d'une Carte particuliere de ce Canal & Isles qui en sont au Nord, communiquée par un Capitaine Anglois au Vaisseau de la Compagnie des Indes le Phénix 1736. Mais avant que de copier cette Carte, on l'a comparée avec les remarques de plusieurs Navigateurs; de sorte que ses latitudes s'accordent avec celles qui ont été observées, & avec les routes qui ont été faites dans ce passage.

Dans le Pilote Anglois toute cette partie est un amas d'Isles, entre lesquelles il n'est pas aisé de distinguer le Canal de neuf degrés, qui n'auroit, selon ces Cartes, que 15. à 20. lieues de largeur, tandis qu'il doit avoir au moins 30. ou 35. lieues. D'ailleurs les Isles qui

forment la paſſe, n'y ſont pas dans leur vraye latitude. L'Iſle d'Andaro, autrement Qualpini, y eſt par les 9. degrés 30. minutes, tandis que ſa partie Méridionale doit être par les 10. degrés 4. minutes. La Syréne 1728. & la Galatée en 1733. ayant pris hauteur auprès, l'ont trouvée ainſi. Le Vaiſſeau le Phénix en 1736. a traverſé ce Canal par la latitude de 9. degrés, ſans rien voir. Le Lys en 1730. l'a paſſé par celle de 9. degrés 30. à 40. minutes, & n'a eu aucune connoiſſance de terre. Ces remarques ſont ſuffiſantes pour aſſûrer les corrections qu'on fait dans cette partie.

Le Cap Comorin établi à 75. degrés 36. minutes de longitude, donne la poſition de l'Iſle de Ceylan : car comme la diſtance de l'un à l'autre eſt fort petite, les routes de Navigation n'y ſont pas ſuſceptibles d'erreurs, comme on peut le voir par le rapport exact qu'on a trouvé dans celles (*a*) qu'on a ré-

(*a*) Sept Navigateurs différens, ſça-

duit, qui ont donné du Cap Comorin à la pointe de Gale, environ 50. lieues au Sud Eſt quart d'Eſt 3. degrés Sud.

La Carte Hollandoiſe marque au moins 75. lieues, ce qui fait une erreur de 25. lieues: la remarque en a été faite par pluſieurs Navigateurs.

Le Capitaine du Vaiſſeau le Dauphin en 1736. dit, *j'ai remarqué qu'il n'y a pas autant de chemin du Cap Comorin à Ceylan qu'il eſt marqué ſur les Cartes.* Celui du Vaiſſeau le Philibert en 1733. s'exprime ainſi: *venant du Cap Comorin nous avons été ſurpris de voir la terre de Ceylan: il faut que les Courans nous ayent porté à l'Eſt en 16. heures de tems, au moins 25. lieues, & cependant nous n'avons trouvé que 3. minutes de différence de la hauteur à l'Eſtime, ou bien les Terres ſont mal marquées ſur les Cartes.* Celui du Vaiſ-

voir, la Syréne, 1724. le Condé, la Galatée, 1734. le Duc d'Anjou, le Prince de Conti, le Lys 1735, la Ducheſſe 1734.

ſeau la Galatée en 1731. dit, *il faudroit que les Courans nous ayent porté 24. lieues dans l'Eſt, depuis le Cap Comorin à l'attérage de Ceylan, ou que les Terres de cette Iſle ſoient marquées trop à l'Eſt de cette diſtance.*

On a rapporté ces exemples non-ſeulement pour appuyer nos corrections, mais auſſi pour faire voir que les Navigateurs attribuent ſouvent à ces courans imaginaires, des erreurs qui ne viennent que la fauſſeté des Cartes.

On remarquera encore qu'on a donné moins de largeur de l'Eſt à l'Oüeſt à l'Iſle de Ceylan, que ne lui en donnent toutes les Cartes; & comme il ſeroit trop long de rapporter les Obſervations dont on s'eſt ſervi pour réctifier toute la partie du Sud & de l'Eſt de cette Iſle; on peut voir les Journaux des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, la Badine 1733. l'Apollon 1735. le Fleury 1737. le Duc de Chartres 1729. le Mercure 1727. &c. d'où il réſulte qu'eu égard à Ponthichery, Ceylan eſt

ſur les Cartes un degré au moins trop à l'Eſt : de ſorte que les Navigateurs qui partent de Pontichery , croyant venir reconnoître l'Iſle à 2. ou 3. lieues de diſtance, ſont ſurpris de s'en trouver plus de 20. à 25. lieues dans l'Eſt ; comme il eſt arrivé aux Vaiſſeaux le Mercure 1727. le Duc de Chartres 1731. le Dauphin 1736. & autres.

On a une Obſervation Aſtronomique de la hauteur du Pole à la Baye de Trinquemale, & pluſieurs latitudes obſervées à la Mer près de divers endroits de l'Iſle , qui ont fait connoître que la partie Septentrionale de Ceylan, appellée Jafanapatnam , eſt au moins 35. minutes trop au Nord dans la Carte Angloiſe.

Pontichery à la côte de Coromandel eſt, ſuivant l'Obſervation Aſtronomique, par 78. degrés de longitude Orientale, & par la latitude 11. degrés 55. minutes. On a comparé cette Obſervation de latitude avec quelques-unes qui ont été faites à la Mer, & l'on a trou-

vé un accord bien précis entre l'Astronome & le Navigateur. Dans le Journal de la campagne du Vaisseau du Roi le Coche en 1687. le premier Pilote dit : *je trouve Pontichery par la latitude de* 11. *degrés* 55. *minutes.* Dans le Journal du Vaisseau de la Compagnie des Indes le Bourbon en 1729. *latitude observée Est & Ouest de Pontichery* 11. *degrés* 54. *minutes.* On s'attache à démontrer la justesse des Observations faites à la Mer , parce que presque toutes les corrections , & même les plus importantes sont tirées des Journaux de Navigation.

Le détail particulier de la côte de Coromandel, depuis Pontichery jusqu'à la pointe des Palmiers, est pris sur deux Cartes en grand point qui sont dans le Pilote Anglois, dont ont a rectifié les latitudes, au moyen de la hauteur du Pole que l'on a de S. Thomé & de Madraspatam , & des latitudes observées à la Mer près de Mazulipatam , du

Cap Karapar, de Jean Grenat, & de la pointe des Palmiers : à l'égard de la longitude de cette pointe, il a fallu la chercher par les routes de Navigation, en prennant le point Aſtronomique le plus prochain pour avoir moins d'erreur ; on en a réduit ſix différentes (*a*) partant de Pontichery, qui ont donné le Nord-Eſt quart de Nord trois degrés Eſt environ 220 lieues ; ce qui met la pointe des Palmiers par les 85. degrés de longitude : au lieu que ſur les Cartes de Pieter-Goos cette pointe eſt par les 91. degrés 30. minutes.

On a réduit auſſi trois grandes (*b*) routes venant du Cap de Bonne-Eſpérance, qui ont donné de ce Cap à la pointe des Palmiers

(*a*) Journaux des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes.

La Syrene, 1724. le Philibert, 1731. le même en 1733. la Ducheſſe, 1734. le Duc d'Anjou allant & revenant, 1735.

(*b*) Le Philibert, 1731. le Philipeaux 1698. allant & revenant.

environ 67. degrés & un quart en longitude ; si l'on ajoûte ces 67. degrés 15. minutes à 17. degrés 45. minutes, longitude du Cap de Bonne-Espérance, on aura 85. degrés pour celle de la pointe des Palmiers, conforme à celle trouvée ci dessus. Cette position s'accorde d'ailleurs avec la projection générale du Golphe de Bengale, & avec le détail particulier de la côte de Coromandel.

La suite de la côte depuis la pointe des Palmiers jusqu'à la presqu'Isle de Malacca, est tirée d'une Carte manuscrite qui est au Dépôt, dressée par les Ingénieurs & Pilotes embarqués sur les Vaisseaux du Roi, lors des établissemens de Siam & de Merguy en 1686. & années suivantes, qui comprend le Golphe de Bengale, très-bien détaillé, & sur-tout les entrées du Gange, & les côtes de Pegou & de Siam jusqu'à l'Isle de Jonsalam.

A l'égard de Merguy & Riviere de Tenasserim avec toutes les

Isles qui sont à l'entrée ; on en a un plan particulier levé en 1687. par le sieur la Marre, Ingénieur, Hydrographe, qui a résidé plusieurs années dans le Royaume de Siam. Le tout s'accorde parfaitement avec les Observations Astronomiques de Bakam & de Syriam ; & avec celles faites par d'habiles Mathématiciens à Siam & Louvo.

La position de ces côtes est encore prouvée par les routes & les Remarques particuliéres des Navigateurs. On trouve dans les Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, le Solide, 1727. le Bourbon 1728. le Lys 1730. le Triton, le Saint Louis 1732. le Phénix 1736. que leurs routes réduites de Pontichery à Merguy, ou aux Isles Caboche, Tavaye & Tenasserim, ont toutes été l'Est 2. à 3. degrés, Nord 330. à 35. lieues ; Ce qui est conforme à la nouvelle Carte, au lieu que sur celle de Piéter-Goos il n'y a que 310. lieues, erreur de plus de 20. lieues, dont plusieurs Navigateurs se sont apper-

çus. Le Capitaine du Vaiſſeau le Bourbon 1739. venant de Pontichery, dit : *j'ai remarqué à mon atterage à l'Iſle Caboche, que ces Terres ſont 20. lieues plus à l'Eſt qu'elles ne ſont marquées ſur Piéter-Goos, comme je l'ai trouvé dans d'autres campagnes allant & venant de Merguy.*

Dans la route de Pontichery à Merguy on trouve les Iſles Priſparis, des Cocos, Andamaon, & autres, dont la poſition eſt différente de ce qu'elle eſt marquée dans les Cartes. Le Capitaine du Vaiſſeau le Phénix en 1736. remarque que du bout du Nord des Iſles Cocos à l'Iſle Caboche, il y a d'une Terre à l'autre 76. lieues & demie à l'Eſt Sud-Eſt un degré 30. minutes Eſt, ayant obſervé même chemin, tant en allant qu'en revenant : il ajoûte, *les Cartes marquent plus de chemin qu'il n'y en a*; effectivement la Carte plate Angloiſe de Thornton y met près de 100. lieues. Les mêmes remarques ont été faites dans le Vaiſſeau le Bourbon 1728. le Chauvelin 1733,

le Griffon 1732. & le Lys 1730. On y a fait auſſi des obſervations ſur la poſition de ces Iſles entr'elles, on y a pris hauteur, &c. Si l'on rapproche toutes ces diverſes corrections ſous un même point de vûe, le concours & l'union qu'on trouve dans toutes les parties, ſont de grandes preuves de leur juſteſſe.

L'Obſervation Aſtronomique de Siam confirmée par celle de Louvo, qui n'en eſt éloigné que de 13. lieues, & celle faite à Polcondor ou Iſle Condor, ont donné des points fixes de longitude, auſquels tout le détail particulier du Golphe de Siam & Iſles voiſines doit être aſſujetti.

Il y a au Dépôt deux grandes Cartes très-détaillées comprenant tout le Golphe de Siam & les Iſles de Borneo, Banca, Java & Sumatra. Ces Cartes ſont au même point & la ſuite l'une de l'autre; elles ont été dreſſées ſur les lieux par le premier Pilote du Vaiſſeau du Roi l'Oiſeau en 1687. avec ſes routes

tracées en allant & en revenant. Elles ſont encore accompagnées du Journal exact de toutes les routes & rélevemens faits dans la traverſée depuis le Détroit de la Sonde juſqu'à Siam. On a comparé ces Cartes avec les points Aſtronomiques, & avec pluſieurs routes & remarques de différens Navigateurs. La juſteſſe avec laquelle le tout a quadré, a déterminé à les copier en entier. Effectivement il n'y a eu que quelques légeres corrections à y faire, pour les accorder avec un grand nombre d'Obſervations qui ſont répandues dans les Journaux, de ſorte qu'en partant du point fixe de Siam, ces Cartes nous ont donné la poſition de Batavia à environ 104. degrés 30. minutes de longitude, & la pointe du Nord de Sumatra à 90. degrés & demi, telles qu'elles devoient ſe trouver en conſéquence des autres points fixes, & de la projection générale de la Carte, comme on va le démontrer.

On a vû que Pontichery eſt par

les 78. degrés de longitude. Les routes de Navigation (*a*) de ce lieu à Achem ont été l'Est Sud Est 2. dégrés Sud 330. lieues, ce qui donne 15. degrés & demi pour la différence des Méridiens. Ajoûtant ces 15. degrés & demi à 78. degrés, longitude de Pontichery, on aura 93. degrés 30. minutes pour celle de la pointe du Nord de Sumatra.

La position de Batavia a mérité une exacte discussion, d'autant qu'on a une Observation Astronomique qui mettroit cette place à 98. degrés 30. minutes du Méridien de Paris, & que les Anglois ne la mettroient même qu'à 96. degrés; mais on croit avoir des preuves suffisantes pour assûrer que ces déterminations ne sont point exactes, & que Batavia doit être à plus de 104. degrés de longitude.

Dans la Carte dressée par le P.

(*a*) Quatre routes tirées des Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, le Griffon, 1732. le Lys, 1739. le Jupiter, 1727. en allant & revenant.

 Coronelli

Coronelli en 1687. sur les remarques des six Peres Jésuites Mathématiciens envoyés à la Chine en 1685. Batavia est environ à 125. degrés du Méridien de l'Isle de Fer, ce qui revient au 105. Méridien de Paris, & de plus leur route y est tracée jour par jour.

Il y a au Dépôt le Journal du Pilotage de M. le Chevalier de Chaumont, envoyé à Siam en 1685. ses routes réduites, du Cap de Bonne-Espérance au détroit de la Sonde, ont donné l'Est-Nord-Est quatre degrés Est, environ 1620. lieues. On a réduit aussi celles du Vaisseau de la Compagnie des Indes, le Duc d'Anjou 1731. allant à la Chine, qui ont été l'Est-Nord-Est 3. degrés Est, 1640. lieues : ce qui fait pour la différence des Méridens entre le Cap de Bonne-Espérance & le détroit de la Sonde 84. degrés & demi ; or il est constant que Batavia est 2. degrés & demi plus oriental que le détroit de la Sonde, ainsi c'est 87. degrés de longitude entre Batavia & le

Cap de Bonne-Espérance ; & comme ce Cap est 17. degrés 45. à l'Orient du Méridien de Paris ; Batavia doit donc en être à 104. degrés 45. minutes : mais ce qui a paru devoir nous déterminer, ce sont les petites routes (*a*) faites d'une terre à l'autre depuis le détroit de la Sonde jusqu'à Pol-Condor & Siam ; ces routes réduites & jointes ensemble donnent de Batavia à Pol-Condor le Nord un ou deux degrés Est , environ 300. lieues , ainsi Batavia & Pol-Condor sont par la même longitude. Or l'observation Astronomique faite à cette Isle, l'a trouvée 105. degrés plus orientale que Paris ; donc Batavia doit être par les 104. degrés 30, ou 40. minutes de longitude , ce qui est conforme aux remarques précédentes. A tout ce qu'on vient

(*a*) Voyez les Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

La Danaé 1730. le Neptune 1731. le Triton 1732. le Comte de Toulouse 1733. le Condé 1734. & le Vaisseau du Roi l'Oiseau en 1685.

de voir on peut ajoûter que M. de la Hire dans ses Tables Astronomiques, & quelques autres Astronomes après lui, ont déterminé Batavia à 104. degrés à l'Orient du Méridien de Paris.

On ne s'étendra point ici sur le contour de ces côtes, & le gissement particulier de toutes les Isles de ce vaste Archipel : car comme la petitesse du point, où l'on est forcé d'assujettir les Cartes générales ne nous a pas permis d'entrer dans les détails nécessaires pour la navigation de ces parages, on donnera dans la suite cette partie en grand, & alors on discutera les corrections qu'on a été obligé de faire, & qui sont en très-grand nombre : mais on peut assurer d'avance que cette partie a été travaillée avec soin, & qu'on n'a rien négligé pour la rendre exacte ; les routes, relevemens, les latitudes observées, tout a été mis en usage ; aussi la trouvera-t-on bien différente de ce qu'elle est dans les Cartes Angloises & Hollandoises.

Les côtes de Camboge, de la

la Cochinchine, de Tunquin, & de la Chine sont déterminées par les deux Observations Astronomiques faites à Pol-Condor & à Canton. On a vû au commencement de cette Analyse, la différence en longitude de cette Place avec celle que lui donnent les Cartes Angloises & Hollandoises, & l'erreur qui en résulte sur la projection générale : on va démontrer que toute cette partie des côtes n'y est pas plus exacte en elle-même, c'est-à-dire, que son détail jette dans une erreur considérable.

Pol-Condor est par les 105. degrés de longitude, Canton par les 110. degrés 40. minutes : la différence des Méridiens est donc 5. degrés 40. minutes. La Carte Hollandoise la donne de 7. degrés 20. minutes aussi bien que la Carte Angloise : c'est près de 2. degrès de trop vers l'Est, qu'il faut retrancher depuis Pol-Condor jusqu'à Macao. Il est aisé de juger quel changement cela doit faire dans le gissement de la côte & dans les airs de vent & les distances d'un lieu

à un autre. C'eſt ce qui a été reconnu par pluſieurs Navigateurs, qui trouvant moins de chemin de Pol-Condor à Macao, qu'il n'en étoit marqué ſur les Cartes, croyoient que les courans portoient conſidérablement à l'Eſt dans ces parages.

Dans le Journal de la Campagne du Vaiſſeau le Triton en 1732. on voit qu'on y a fait de Pol-Condor à Macao, environ 2. degrés de moins en longitude que la Carte ne marquoit, ajoûtant qu'il faut que les courans les ayent porté 39. lieues à l'Eſt quart de Nord-Eſt.

Un autre Navigateur remarque que depuis Pol-Sapate près de Pol-Condor juſqu'aux Iſles Viados qui font l'entrée de la Baye de Canton, le Vaiſſeau s'eſt trouvé à l'Eſt de ſon eſtime, c'eſt-à-dire, qu'il avoit fait moins de chemin de Pol-Sapate aux Iſles Viados qu'il n'eſt marqué ſur les Cartes, quoique les vents, ajoûte-t-il, ayent toujours été de l'Eſt.

Sur de pareilles remarques il eſt aiſé de ſentir le vrai, & c'eſt ainſi

que l'on trouve preſque toujours les Navigateurs d'accord avec les Obſervations Aſtronomiques.

La côte de la Chine depuis Canton juſqu'au Tunquin eſt copiée ſur les Cartes levées ſur les lieux par les Jéſuites, & données au Public par le Révérend Pere du Halde en 1733. Il y a lieu de les croire exactes, & nous les avons trouvées telles dans le peu que nous en avons vérifié : ſur quoi on remarque que Macao eſt par les 22. degrés 15. minutes de latitude, tandis que la Carte Angloiſe met cette place par 22. degrés 45. minutes ; erreur bien dangereuſe à un attérage, & qui n'eſt pas la ſeule de cette nature dans le Pilote Anglois.

La côte de Tunquin & de Cochinchine eſt priſe ſur les Cartes que l'on a crû les meilleures. Il y en a pluſieurs manuſcrites au Dépôt qui ſont en grand point & aſſez détaillés. On a conſulté auſſi les remarques particulieres que le Capitaine Dampierre Anglois, & très-habile Pilote, a fait en navi-

guant le long de ces côtes.

Les terres de la nouvelle Hollande appellées terres d'Endraćt & de la Concorde ſont placées en conſéquence de la détermination de l'Iſle de Java ; car comme elles n'en ſont pas éloignées, & que la route eſt preſque Nord & Sud, l'eſtime (*a*) des Navigateurs nous en a donné la poſition avec aſſez d'exactitude pour ne point craindre d'erreurs ſenſibles ; de ſorte qu'en les rapportant avec ſoin, on trouve la

(*a*) Routes de M. Duqueſne Commandant le Vaiſſeau du Roi l'Oiſeau en 1687. qui après avoir reconnu les terres de la nouvelle Hollande, fit route pour le Détroit de la Sonde.

Route de Pelſart Anglois en 1629. en rangeant les terres d'Endraćt & de la Concorde juſqu'au Détroit de la Sonde.

Routes du Capitaine Dampierre ſur le Vaiſſeau le Chevreuil en 1699. & 1700. qui a rangé toutes les côtes de l'Oueſt & du Nord de la nouvelle Hollande, & fait route pour la partie Orientale de Java &c.

Routes de trois Vaiſſeaux Hollandois en 1697. &c.

partie la plus Occidentale de ces terres par les 105. degrés de longitude, tandis que la Carte Hollandoise de Piéter-Goos la met par les 110. degrés, & la Carte Angloise par 100. degrés au plus.

Quoique cette détermination soit suffisamment constatée, on la peut prouver encore par le concours de quelques autres points.

1°. On a au Dépôt le Journal de la Navigation de trois Vaisseaux Hollandois appellés le Pinson jaune, la Tenaille & la Belette, envoyés par la Compagnie des Indes Orientales en 1696. pour la découverte des terres Australes. Ces Navigateurs ont trouvé du Cap de Bonne-Espérance aux Isles de Saint Paul & d'Amsterdam environ 55. degrés & demi en longitude; & depuis ces Isles jusqu'à leur arrivée aux terres les plus Occidentales de la nouvelle Hollande par les 25. degrés de latitude, ils ont fait 31. degrés 45. minutes en longitude, ce qui met cette partie environ 105. degrés à l'Orient du Méridien de

Paris, comme elle est marquée sur la nouvelle Carte.

2°. Le Capitaine Dampierre en 1700. partant du Cap de Bonne-Espérance, a trouvé à l'attérage de la Baye des Chiens Marins la plus Occidentale des terres de la nouvelle Hollande, qu'il avoit fait 87. degrés en longitude, ce qui met encore cette partie par les 105. degrés conformément à notre Carte, & à ce qui résulte de la détermination de la pointe de l'Ouest de Java.

Il n'a pas été possible de faire cette Analyse plus courte, vû l'extrême différence qui se trouve entre la nouvelle Carte & toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. Il falloit du moins rendre compte des Observations sur lesquelles les principales corrections sont appuyées. On a même passé légerement sur plusieurs endroits, on en a supprimé d'autres. On s'est contenté aussi de donner le résultat des calculs sans détailler les opérations, qui sont faciles pour tous ceux qui ont

les premiers principes de la navigation ; mais pour mettre tout le monde à portée d'en vérifier l'exactitude, on a cité le plus fidélement qu'on a pû les Journaux ſur leſquels on a travaillé : le nombre en eſt prodigieux auſſi-bien que le travail qu'il a fallu faire pour en tirer le fruit qu'on ſe propoſoit. On a obſervé de tracer jour par jour toutes les routes pour connoître les différens endroits de la Mer où il a paſſé des Vaiſſeaux. Ces mêmes routes ont été réduites chacune par le calcul avec toute l'attention poſſible, pour en retirer les airs de vent, & les diſtances d'une terre à l'autre. Les obſervations de latitudes faites à la vûe des terres, & celles qui tendent à la correction des Cartes, ont été également raſſemblées ſuivant les régles que nous nous ſommes preſcrites ; ce que l'on croit devoir faire obſerver, moins pour relever le mérite du travail, que pour juſtifier les changemens qu'on a été forcé de faire. Ils ſont ſi conſidérables, qu'on oſe dire

qu'ils méritent l'attention des Sçavans & des Curieux, autant qu'il paroît qu'ils feront utiles aux Navigateurs. On se fera toujours un plaisir de communiquer aux uns & aux autres tout ce travail, & les Cartes de comparaison dressées pour faire voir d'un coup d'œil la différence des Cartes Angloises & Hollandoises entr'elles, & avec la nouvelle Carte.

Quoiqu'il y ait au Dépôt plusieurs Journaux, tant des Vaisseaux du Roi que des Particuliers qui ont fait la navigation des Indes à la fin du siécle dernier & au commencement de celui-ci, & même des Journaux Etrangers, on auroit encore manqué de remarques dans beaucoup d'endroits sans les Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes, que M. de Fulvy, & Messieurs les Directeurs ont bien voulu nous communiquer, dès qu'ils ont sçu l'usage qu'on en vouloit faire, & l'avantage que la Nation en pouvoit retirer.

Malgré tous ces secours, la Carte

des Indes renferme tant de parties différentes, & un détail si considérable, qu'on ne peut se flatter qu'il n'y ait encore beaucoup de corrections à faire, & qui ne se connoîtront, que lorsqu'elle aura été quelque tems entre les mains des Navigateurs, & qu'ils l'auront examinée dans le cours de plusieurs Voyages.

ARTICLE XCI.

LETTRE DE M. B. T. N. à un de ses Amis au sujet de l'Objection faite par M. Grante contre la découverte de la quadrature du Cercle démontrée géométriquement par M. Basselin. Laquelle a été insérée dans le Journal du mois de Mai 1741. pag. 809.

MON CHER AMI,

La cause que je plaide aujourd'hui pouroit sans doute passer pour décidée par le silence qu'a gardé

M. Baſſelin au ſujet de l'Objection faite contre la Quadrature du Cercle ; par là il a montré le peu de ſolidité qui ſe trouve dans le raiſonnement de M. Grante : mais cependant l'eſprit du Public aimant à ſe contenter, & ſe plaiſant à ſe promener dans cette diverſité de ſentimens ſoutenus, & attaqués de part & d'autre ; j'ai crû ne pouvoir lui refuſer un contentement qui me couteroit ſi peu : peut-être ſerez-vous ſurpris, de ce que préférablement à tant d'autres, j'oſe me produire comme défenſeur de la Démonſtration Géométrique de la Quadrature du Cercle.

J'oſe répondre avec d'autant plus de facilité que je trouve dans l'Objection de M. Grante des armes pour me défendre ; car outre le peu de fidélité qu'il a gardé dans la maniére, dont il a cité la ſeconde colonne du Livre de M. Baſſelin, choſe ſurprenante ! puiſqu'un Auteur ne doit jamais être plus fidele, que lorſqu'il s'agit de citer les paroles d'une perſonne, qui par la

ſeule inſpection de ſon Livre peut réfuter les fauſſes citations qu'on en fait. Cela n'a pas cependant empêché M. Grante de mettre pour quatriéme terme de la ſeconde colonne (pag. 823.) 3. quadriſegmens tandis que M. Baſſelin met dans ſon Livre (pag. 3. du ſupplément) 3. ſouquadriſegments, ce qui interrompt tout-à-fait l'ordre de ſa démonſtration ; puiſque ces deux termes différent de trois quadratrices. Différence bien conſidérable. Ce qui fait que je ſuis étonné de voir qu'il ſe ſoit mépris d'une maniére ſi ſenſible, & que j'aime mieux regarder cette erreur comme une faute d'impreſſion que comme un manque de ſincérité, & conſéquemment négliger entiérement l'Objection de ce côté-là.

Mais ce n'eſt pas tout. Je veux encore trouver dans ſon Objection le reſte de ma Réponſe. Car toute ſa difficulté ne vient que de la querelle qu'il fait à M. Baſſelin, en lui niant que la troiſiéme colonne qu'il accorde en progreſſion

Arithmétique descendante d'une quadratrice soit tellement liée à la seconde, que chacun de ses termes soit d'une différence simple plus petit que les termes correspondans de la seconde colonne (pag. 825, & 826.) & cela, dit-il, parce qu'en les comparant l'une avec l'autre, il trouve entre le premier de chaque colonne entre le troisiéme & le quatriéme terme pour différence, l'excès du souquadrisegment sur le subsouquadrisegment ; tandis qu'il trouve une différence simple entre le second de chaque colonne ; donc, conclut-il, il n'ôte pas des quantités égales partout, ce qu'il devoit faire, pour que sa troisiéme colonne *Dividendo* fut liée avec la seconde, puisqu'elle ne le pouvoit être qu'autant qu'il auroit ôté de chaque terme de la seconde colonne des quantités égales.

Ainsi toute la difficulté vient de ce qu'il nie l'identité d'une différence simple avec l'excès du souquadrisegment sur le subsouquadri-

ſegment, laquelle étant une fois démontrée, il ne reſte plus de difficulté pour cela ; il ſuffit de bien examiner l'intention de M. Baſſelin en imaginant le ſubſouquadriſegment & l'uſage qu'il en fait dans ſa démonſtration, qui ſeuls peuvent nous en démontrer la nature.

Il eſt conſtant que M. Baſſelin en imaginant le ſubſouquadriſegment, n'a eu en vûe que de donner un nom à un terme qui fut d'une différence ſimple au-deſſous du ſouquadriſegment, ce qui étoit néceſſaire pour faire regner dans la troiſiéme colonne *Dividendo* (pag. 1.) un ordre qui, cela poſé, devient admirable, & qui ſans cela ne pouvoit nullement ſubſiſter.

J'avance que cela étoit néceſſaire. Car, pour former cette troiſiéme colonne, il n'a fait qu'ôter des termes de la ſeconde colonne une différence ſimple, & pour cela au lieu de tripler chaque terme de la premiere colonne, comme il l'a fait pour la ſeconde ; il s'eſt contenté de le doubler, en ajoûtant à

ce double le terme inférieur que M. Grante lui accorde defcendre d'une différence fimple, par-là il a formé une troifiéme colonne *Dividendo.*

Mais à préfent je demande comment eft-ce qu'il auroit pû l'achever, s'il n'avoit imaginé le fubfouquadrifegment ? Car, enfin étant parvenu au fouquadrifegment, comment auroit-il pû continuer la formation de fa colonne en ajoûtant à deux fouquadrifegmens un terme plus petit que le fouquadrifement d'une différence fimple puifqu'il n'en avoit pas ? Il a donc fallu l'inventer. A quoi bon donc le lui contefter, puifqu'il ne la cherché que pour ne rien laiffer à défirer ? En murmurer, c'eft fe plaindre ouvertement du bel ordre, qui par là regne dans la troifiéme colonne (*Dividendo*) à quoi il ne devoit pas s'attendre.

Que conclure donc de tout ceci, finon :

1°. Que le fubfouquadrifegment n'a été trouvé que pour faire regner

l'arrangement dans ses termes. 2. Que toutes les fois que l'on voit le subsouquadrisegment, l'on doit se représenter un souquadrisegment moins une différence simple, ce qu'on ne sçauroit pas plus lui refuser, que s'il avoit demandé que telle lettre signifiât telle quantité, puisque ce n'est qu'une pure demande, laquelle une fois niée, on ne peut plus disputer.

Ainsi M. Grante est obligé d'avouer que la différence qui est entre le souquadrisegment & le subsouquadrisegment est une différence simple.

Donc, la différence qui se trouve entre le premier, le troisiéme & le quatriéme terme de la troisiéme colonne, & les termes de la seconde, qui leur sont correspondans est une différence simple. D'ailleurs, comme il l'accorde lui-même, la différence qui se trouve entre le second terme de la troisiéme colonne & son terme correspondant dans la seconde, est une différence simple; donc, il y a une différence simple

entre tous les termes de la troisiéme colonne, & leurs termes correspondans dans la seconde.

Donc, il y a une étroite liaison entre les termes de la troisiéme colonne *Dividendo*, & ceux de la seconde, or ceux de la troisiéme colonne sont en progression arithmétique décroissante avec une quadratrice pour différence.

Donc, ceux de la seconde colonne sont en même progression, & ont entr'eux la même différence; donc, ceux de la premiere sont en progression, & ont un tiers de quadratrice de différence entr'eux, puisqu'ils sont soutriples de ceux de la seconde colonne C Q F D.

Je crois, mon cher Ami, que ceci pourra suffire pour réfuter l'Objection de M. Grante, & que sans aller s'embarasser dans les calculs qui ont d'abord été donnés pour démonstration, l'on pourra s'arrêter à la démonstration géométrique qui se trouvera à l'abri de pareilles Objections. Comme dans le Journal, les places sont rares & que

quand on les a, il les faut bien ménager; je crois que vous voudrez bien m'excuser, si sans me répandre dans des complimens superflus. Je me contente de me dire avec une très-sincére & parfaite amitié,

MON CHER AMI,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur,

M. N. F. BTN.

ARTICLE XCII.

*OBSERVATIONS Critiques sur la Lettre d'un Chirurgien de Province à M. ***. Chirurgien de Paris, au sujet de la Remarque page 249. du Traité des Opérations de Dionis quatriéme édition augmentée de remarques importantes par M. de la Faye Chirurgien de Paris &c. Par M. Coghlan, Chirurgien Major du Régiment Irlandois de Bulkeley. A Paris, chez la Veuve Pissot,* Novembre 1741.

des Sciences & des beaux Arts. 1965 *Quay de Conti* 1741, *brochure* in 8°. 39. *pag.*

COmme nous travaillons dans nos Mémoires bien plus pour l'utilité que pour la curiosité du Public, on ne doit point être étonné de nous y voir exposer avec étendue des objets aussi intéressans pour la société, que le sont les diverses recherches faites sur les Opérations délicates & critiques de la Lithotomie. C'est dans cet esprit que nous avons mis dans nos Mémoires un Extrait de la Lettre d'un Chirurgien de Province sur cette matiere, & que nous donnons aujourd'hui le précis des Observations de M. Coghlan sur cette Lettre.

Elles commencent par un Avant-Propos où l'Auteur nous apprend 1°. L'occasion qui a fait naître ses Recherches. 2°. le but de sa Critique. 3°. Les sources de ses Observations.

" 1°. Toujours attentif, dit l'Au- » teur, aux nouveautés qui parois-

» sent dans l'Art que j'exerce, lorsque je n'ai pû m'en instruire à la » source, j'en ai été dédommagé par » la lecture des Journaux. C'est » dans celui de Trévoux du mois de » Septembre 1740. que j'ai trouvé » l'Extrait d'un Ouvrage intitulé » Lettre d'un Chirurgien de Pro» vince &c. Je l'ai fait venir de » Paris, & j'avoue que j'ai été sur» pris du peu de ménagement de » l'Auteur pour M. la Faye, mais » encore plus de le voir introduire » M. Morand sur la scene dans une » querelle qui lui est étrangere &c.

„ 2°. Mon dessein est simple» ment de faire voir que M. la » Faye a eu de grandes raisons de » trouver dans la Méthode de M. » Foubert beaucoup plus d'incon» véniens que d'avantages, & je » crois y avoir réussi.

„ 3°. J'ai tiré plusieurs de mes Ob» servations & des faits que je cite, » de la Dissertation de M. Kessel» ring & de l'Ouvrage de M. Gon» zius; j'ai été témoin de quelques » autres; & mes affaires m'ayant

»appellé à Paris, j'ai conféré avec
» des Lithotomistes sur cette ma-
» tiere. J'ai de tout cela, & de mes
» propres réfléxions composé ce pe-
» tit Ouvrage, que je crois être en
» état d'être présenté aux gens de
» l'Art. „

L'Auteur vient ensuite aux Observations. Avant que de les entamer, il nous instruit du motif qui l'a porté à les faire. " J'aurois, dit-
» il, imité le silence de M. la Faye,
» si cette querelle lui eut été per-
» sonnelle. Mais le bien public &
» l'honneur de la Chirurgie Fran-
» çoise y sont intéressés ; elle au-
» roit dû voir plûtôt les Compa-
» triotes s'élever contre une Mé-
» thode dangereuse, & ne pas at-
» tendre que les Etrangers, Mes-
» sieurs Kesselring & Gonzius, en
» eussent manifesté les défauts. Mes
» Réfléxions les apprendront à ceux
» qui ne sont pas en état de con-
» sulter ces Auteurs Latins, & jus-
» tifieront M. la Faye sur ce qu'on
» lui reproche sans raison.

Cette justification a pour objet

deux injuſtices reprochées à M. la Faye dans la Lettre du Chirurgien de Province. 1°. Que pour encenſer M. Morand, M. la Faye diſſimule la part que d'autres Chirurgiens ont au rétabliſſement de la Méthode du Frere Jacques en France.

M. de la Faye a été ſuffiſamment diſculpé ſur ce premier reproche dans nos Mémoires du mois de Décembre dernier ; & ce que nous dîmes alors ſur cette matiére ſe trouve inſéré en forme d'addition à la fin des Obſervations dont nous rendons ici compte.

La ſeconde accuſation formée contre M. la Faye par le Chirurgien de Province a un objet plus ſérieux & plus important. Il s'agit de ſçavoir ſi M. la Faye a eu tort ou raiſon, après avoir indiqué en trois lignes, ce qu'il y a d'utile dans la Méthode de M. Foubert, de remplir une page entiere du détail des inconvéniens auſquels elle peut être expoſée, rapportés à ſix chefs principaux. Cet Article em

porte la discussion des inconvéniens allégués par M. la Faye & fait le sujet intéressant de presque toutes les Observations de M. Coghlan.

Selon lui, si le Public avoit à se plaindre de M. la Faye, ce seroit pour n'avoir donné qu'une légere ébauche de ces inconvéniens; & c'est afin de suppléer à ce que le Commentateur de M. Dionis *auroit dû détailler, que l'Auteur en fait une revûe.*

Premier inconvénient allégué par M. la Faye contre la Méthode de M. Foubert : " Il fait retenir les » urines au Malade d'une façon, » qui peut produire l'inflammation, » la paralysie de la Vessie & les » autres désordres qu'on a déja re- » prochés aux Partisans du Haut » Appareil. „ Il paroît qu'on est d'accord de part & d'autre sur le point de droit, & qu'on convient qu'une rétention considérable des urines peut produire ces mauvais effets. Reste donc à examiner le fait. La rétention des urines prescrite par M. Foubert à ses Mala-

des dans les jours qui précédent l'Opération eſt-elle telle qu'elle puiſſe cauſer une tenſion de la Veſſie plus que naturelle & déméſurée ? M. Coghlan en trouve la preuve 1o. Dans les termes mêmes de M. Foubert qui dit expreſſément, *qu'il fait beaucoup boire le Malade le jour de l'Opération, & lui retient les urines dans la Veſſie par un petit bandage.* 2o. Dans une Théſe ſoutenue à Rheims en 1738. par M. Malaval beau-frere de M. Foubert où en parlant de la Méthode de ce dernier, il s'exprime ainſi. *Aliquot ante Operationem diebus ægrum largo potui ſenſim aucto & urinæ cohibendæ aſſuefacit &c.* Voilà donc les cauſes immédiates de la tenſion plus que naturelle poſées pour préliminaires de l'Opération par M. Foubert & par ſon interpréte. Donc le danger prochain de l'inflammation de la Veſſie &c. établi ; & le premier inconvénient de cette Méthode conſtaté.

Le ſecond inconvénient conſiſte, ſelon M. la Faye, " dans la difficulté

» d'ouvrir les Veſſies malades ra-
» cornies, ou naturellement petites
» ou celles des perſonnes graſſes, ce
» qui fait qu'elle ne convient point
» à toutes ſortes de ſujets. „ La réalité de cet inconvénient paroît ſolidement établi par les Obſervations.

Troiſiéme *& très-grand inconvénient*, " on n'eſt jamais ſûr d'ou-
» vrir la Veſſie avec le Troiſquart,
» & encore moins de l'ouvrir dans
» l'endroit que preſcrit la Métho-
» de, à moins que cette partie ne
» ſoit fort grande & fort pleine;
» parce que la figure de la Veſſie
» varie dans les ſujets, & les li-
» queurs qui enflent la Veſſie ne
» changent point ſa figure en aug-
» mentant ſon volume. „ La ſonde ſupplée à cet inconvénient. Mais une des qualités les plus eſſentielles à la Méthode de M. Foubert eſt de ſe paſſer de cet inſtrument. Faute cependant de ce ſecours, on aſſure qu'il a manqué à percer la Veſſie, & il a été obligé après coup d'avoir recours à la ſonde. Le Chi-

rurgien de Province prétend que cela n'eſt arrivé qu'une fois. M. Coghlan, outre le fait dont l'Apologiſte de la Méthode convient, en cite d'autres; un à Soiſſons en 1732. un Médecin du lieu étoit préſent; une autre Opération faite en préſence d'un fameux Lithotomiſte, où M. Foubert, dit-on, ne ſe tira d'affaire, qu'en réïtérant la ſeconde fois avec un couteau fort pointu, gliſſé ſur le Troiſquart, le coup qu'il avoit avoit manqué avec le Troiſquart ſeul: en 1738. il ne pénétra, à ce qu'on aſſure, juſques dans la Veſſie d'un Malade, qu'en cauſant pluſieurs accidens dont on remet à parler dans la ſuite. On avance comme *un fait de notoriété publique* qu'en 1740. taillant un Malade de la Charité, ſelon ſa Méthode, il a porté trois fois ſon Troiſquart vers la Veſſie ſans l'ouvrir, quoiqu'elle fut fort pleine. L'Obſervateur ajoûte « l'Auteur » de la Lettre n'a pas ſans doute » ignoré ces faits. Mais ils ne s'ac» cordoient pas avec l'Apologie

» d'une Méthode dont il avoit
» l'Auteur à encenser. C'est enco-
» re par prudence qu'il en suppri-
» me d'autres aussi peu avantageux,
» tels que le mauvais succès des
» Tailles par sa Méthode, qu'il a
» faites l'année derniére à Orléans,
» où les trois Malades opérés de
» cette façon sont morts. „ On nous
assure cependant de bonne part, que deux de ces Malades, quoique morts depuis, ne l'étoient pas encore dans le tems où l'Auteur des Observations a crû qu'ils l'étoient.

Le danger auquel on s'expose d'offenser les parties voisines de la Vessie, telles que l'urethre, le col de la Vessie, l'uretere gauche, le rectum &c. en se passant de la sonde, fournissent encore un nouvel argument à l'Auteur des Observations contre cet article de la Méthode de M Foubert. Il appuye la crainte de ce danger sur deux faits. L'un de 1738. l'autre tout récent. L'Observateur prétend que dans une de ces Opérations M. Foubert coupa

l'urethre, & dans l'autre l'uretere gauche.

Enfin l'Observateur fait sentir que l'omission de la sonde rend l'Opération plus douleureuse, comme plus incertaine & plus dangereuse. Il paroît même enlever en passant à M. Foubert l'honneur d'être l'inventeur, soit de la Méthode selon laquelle il opére, soit des instrumens même avec lesquels il opére.

Le quatriéme inconvénient auquel elle est exposée consiste *dans une hémoragie considérable qui survient presque toujours pendant l'Opération, sur-tout aux grandes personnes.* Cela peut arriver aussi en opérant selon les autres Méthodes. Mais le danger en est plus grand, selon M. la Faye, dans celle de M. Foubert. M. Coghlan en fournit la preuve par le détail des Vaisseaux sanguins qui se trouvent distribués dans les parties où M. Foubert opére, & par l'ouverture d'un corps auquel M. Foubert avoit fait l'Opération en 1738. tems où M. Coghlan étant à Paris *sçut posi-*

tivement que la Veſſie ſe trouva pleine de ſang.

Le cinquiéme inconvénient objecté par M. la Faye c'eſt que " l'in»ſtrument tranchant n'étant point » guidé par une ſonde peut couper » la ſymphiſe des Os pubis. „ On a, dit-on, effectivement trouvé la ſymphiſe de ces Os en partie coupée dans un cadavre qui avoit auparavant eſſuyé l'Opération en queſtion. M. Gonzius, dans ſon Ouvrage contre cette Méthode, fait mention de ce fait.

Enfin le ſixiéme inconvénient, ſelon M. la Faye c'eſt que " dans » la Méthode de M. Foubert, » l'Opération étant faite, la ſitua» tion & l'épaiſſeur des parties di» viſées empêchent de nettoyer les » Veſſies baveuſes & malades, & » de tirer aiſément les pierres reſ» tées & les fragmens de pierre. „

Voici les preuves dont M. Coghlan appuye l'objection de M. la Faye. Avant l'opération la Veſſie eſt pleine; après l'Opération elle eſt vuide. Cette différence fait que la

playe de la Vessie ; qui se trouve vis-à-vis la playe des tégumens dans le tems de l'Opération, ne s'y trouve plus dès que l'Opération est faite. Dans la Méthode ordinaire la playe est à l'urethre ou au col de la Vessie, & par conséquent plus près de la pente de la Vessie. Au contraire dans la Méthode de M. Foubert la playe pendant l'extraction de la pierre s'allonge jusqu'à l'uretere, & par conséquent vers la partie postérieure de la Vessie ; ce qui, bien loin de procurer aux urines un écoulement facile ; doit faire craindre qu'elles ne s'infiltrent dans le tissu cellulaire & n'occasionnent les accidens de la Méthode décrite par M. Albinus Membre de l'Académie des Sciences en 1737.

Quant à l'extraction des pierres, comme il est question non des grandes pierres, qu'on tire dans l'Opération même, mais des petites ou des fragmens des grosses, qui restent encore dans la Vessie, & dont on auroit l'extraction à fai-

re dans des tems postérieurs à celui de l'Opération, la situation de la playe de la Vessie, qui ne se trouveroit plus vis-à-vis celle des tégumens, rendroit le succès de l'extraction plus difficile. Ne pouroit on pas même ajoûter plus douloureuse pour le Malade ? Voilà donc les six Objections de M. la Faye établies sur les principes les plus solides. Sa justification se trouve dès-lors complette & le reproche que lui avoit fait le Chirurgien de Province, de s'être rendu coupable d'une injustice à l'égard de M. Foubert, paroît dénué de fondement.

L'Auteur finit par une réflexion incidente sur l'honneur, que fait le Chirurgien de Province à M. Foubert, de le regarder comme celui de tous les Lithotomistes modernes, qui en travaillant sur les fonds de Frere Jacques, a le mieux connu & évité l'endroit foible de sa Méthode. L'Observateur remarque, que Frere Jacques dans sa Méthode visoit à ouvrir le col de

la Veſſie, que M. Foubert dans la ſienne ſe propoſe d'ouvrir le corps de la Veſſie ; que l'Hermite opéroit avec une ſonde, que M. Foubert l'exclut. Voilà deux différences eſſentielles qui ſemblent établir deux Opérations de nature différente.

M. Coghlan ajoûte, " Bien loin » donc que ſa maniere ſoit préfé» rable aux autres, il n'y en a au» cune à qui elle ne ſoit inférieure. » Pour voir le progrès de la Taille » Latérale de Cheſelden, adoptée » par M. Morand, il n'y a qu'à » lire l'Hiſtoire de l'Académie » des Sciences. On ſçait auſſi les » Mirales du Grand Appareil à » l'Hôtel-Dieu de Paris. On m'a » aſſûré, que, de trente-deux ſu» jets qui y ont été taillés en 1740. » trente avoient été guéris. Quel » rang tiendra donc parmi nos Opé» rations celle de M. Foubert ? » Celui qui eſt naturellement aſſi» gné à l'Opération qu'on prati» que, en faiſant la ponction à la » Veſſie, & de ſuite l'inciſion ;

» dans les cas où il n'aura pas été » possible d'introduire la sonde pour » soulager un Malade dans une ré- » tension d'urine. Car pour la Tail- » le elle ne sera jamais adoptée » &c. „

Les Observations de M. Coghlan marquent un esprit juste & solide, & un homme habile dans sa profession. En laissant aux Maîtres de l'Art, le soin de vérifier les faits allégués contre la Méthode de M. Foubert, & de prononcer sur le fond de la question, nous nous sommes bornés à écarter les personalités mêlées à cette discussion, à instruire le Public des raisons alléguées de part & d'autre, & à exposer simplement tout ce qui peut conduire à un parfait éclaircissement sur une affaire si importante. Par une suite naturelle de ce procédé, si M. Foubert ou ses Apologistes publient quelque chose en faveur de sa Méthode, nous en rendrons compte avec l'impartialité dont nous faisons profession.

ARTICLE XCIII.

DES ANTIQUITÉS de la Maison de France & des Maisons Mérovingienne & Carlienne & de la diversité des Opinions sur les Maisons d'Autriche, de Lorraine, de Savoye, Palatine & plusieurs autres Maisons, Souveraines. Par M. Gilbert-Charles le Gendre, Marquis de Saint Aubin sur l'Oise, ci-devant Maître des Requêtes. A Paris, chez Briasson, rue Saint Jacques à la Science 1739. in-4°. *pages* 410. *sans compter les Tables ou l'Epître Dédicatoire.*

LE but principal de cet Ouvrage est de dévoiler la premiere origine de la Maison de France, peu connue jusques ici, & obscurcie par les recherches mêmes faites pour l'éclaircir. M. le Marquis de Saint Aubin expose ce dessein dans une Epître où il dédie son Ouvrage au Roi. Ce morceau

eſt écrit avec toute la dignité qui convenoit au ſujet & à l'Auteur.

Ce Livre renferme deux Traités le premier & le plus ample ſur la Maiſon regnante de France ; le le ſecond ſur les Maiſons Mérovingienne & Carlienne , comme l'appelle l'Auteur , ou Carlovingienne, comme on l'appelle communément.

Le premier Traité eſt partagé en ſix Chapitres, & les Chapitres ſont ſouvent diviſés en Articles , dont le nombre n'eſt déterminé que par la diverſité des objets qui ſe préſentent à examiner.

Premier Traité diviſé en ſix Chapitres.

Chapitre premier. Ce Chapitre n'eſt proprement que le préliminaire de l'Ouvrage. L'Auteur y travaille moins à établir la deſcendance de nos Rois depuis Robert le Fort, Duc de France, que tout le monde reconnoît pour la tige de la Maiſon regnante ; qu'il ne s'occu-

pe à développer toutes les circonstances de cette Généalogie jusqu'à Robert II. fils de Hugues Capet, les alliances & la parenté de Robert le Fort, d'Eudes & de Robert I. ses fils, Rois de France, de Hugues le Grand, Duc de France, de Hugues Capet &c. Et on peut dire qu'il a réussi à répandre sur ce morceau de notre Histoire, toute la clarté dont des faits si embrouillés étoient susceptibles.

Chapitre second. L'Auteur commence ici la recherche des ancêtres de Robert le Fort, qui fait l'objet principal de l'Ouvrage. Il avoit remarqué dans le Chapitre précédent * *que la diversité des opinions sur cet article se réduit à quatre tiges différentes* 1o. *Witikind Duc de Saxe* 2°. *Conrad Comte d'Alsorf.* 3°. *Saint Arnoul.* 4o. *Les Rois Mérovingiens par une autre suite d'ancêtres que ceux de Saint Arnoul. Les degrés les plus contestés sont le pere de Robert le Fort & Childebrand.*

* Page 5.

Le Marquis de Saint Aubin examine ici ce premier ſentiment, & le trouve mal appuyé. Il doit ſon origine à un mot d'Aimoin qui, en parlant de Robert le Fort, l'appelle *Saxonici Generis vir*; l'Abbé d'Urſperg dans ſa Chronique plus de 220. ans après Aimoin & plus de 360. après la mort de Robert le Fort, a non-ſeulement été le premier à ſuivre Aimoin ſur cet Article; mais a encore renchéri ſur ſon témoignage. Il avance que Robert étoit fils d'un Witikind fugitif d'Allemagne; & une foule d'autres les ont ſuivis ſans autre garant, que l'autorité de ces deux Ecrivains.

Mais M. de Saint Aubin ſe fonde ſur bien des raiſons pour rejetter ce ſentiment. 1°. Aimoin ni l'Abbé d'Urſperg n'étoient point contemporains de Robert; le premier écrivoit cent quarante ans après la mort de Robert, & ne parle de cette origine que d'une maniere vague. Le terme même dont il ſe ſert n'eſt rien moins que dé-

cisif pour ce qu'on veut lui faire signifier On avoit sous la premiere Race & au commencement de la seconde transporté des Colonies de Saxons en France. Il y avoit dans le Royaume bien des cantons qui portoient leur nom. Le Soissonnois est appellé *Saxonie*, & Fredegaire donne à Soissons le nom de *Saxonis civitatem*, Seez est appellé Saxe & Ville des Saxons, & un canton du Pays du Maine, *Otlinga Saxonica.* Quelques Peuples des environs de Bayeux sont désignés par Grégoire de Tours sous le nom de *Saxones Bajocassini.* Dans la Vie de S. Jacques l'Hérmite, Robert, pere de Robert le Fort, est appellé *Saxiaci Dominus.* C'est Saisseaux en Berri. Le mot donc de *Saxonici generis* n'est rien moins que décisif pour attribuer à Robert le Fort une origine Saxone.

M. de Saint Aubin joint une conjecture aux faits. Il soupçonne que Théodébert Ayeul de Robert le Fort alla en Saxe pour y servir sous Théodoric; parent de

de Charlemagne & le ſien, qui commandoit en Saxe pendant les révoltes des Saxons & les guerres qui en furent la ſuite ; qu'il ſe maria peut-être en Saxe ; que ſon fils Robert, pere de Robert le Fort, y vint au monde ; & que c'eſt ſur ce principe qu'Aimoin lui donne une origine Saxone. Mais les faits précédens fourniſſent une ſolution plus ſolide que de ſimples poſſibilités, put-on même les tourner en convenances ; & ce qui détruit ſans reſſource l'interprétation de ceux qui croyent voir une origine Saxone déſignée dans l'expreſſion d'Aimoin, *vir Saxonici generis*, c'eſt qu'Adon, Archevêque de Vienne, contemporain de Robert, & qui écrivoit en 879. dit, que Robert le Fort & Ranulphe étoient *les premiers parmi les grands Seigneurs de France* ; que Réginon Abbé de Prum, qui a pû voir Robert, le met au nombre des grands Seigneurs *qui défendoient leur Patrié* ; qu'Abbon, Moine de Saint Germain-des-Prez, dans ſon Poëme

ſur le Siége de Paris, où il étoit renfermé lorſque les Normands l'attaquerent au neuviéme ſiécle, appelle Eudes, fils de Robert & Roi de France, *Neuſtrien*, & lui fait honneur de ce que les François s'étoient réjouis de le voir élevé ſur le Trône, quoiqu'il fut Neuſtrien. *Francia lætatur, quamvis is Neuſtricus eſſet.*

Quant à l'Abbé d'Urſperg, comme il écrivoit près de quatre ſiécles après Robert le Fort, qu'il ne donne aucun garant de ce qu'il avance, que ſa Chronique eſt pleine de fables & de mépriſes, il ne mérite point de réfutation directe, & ſon témoignage, qui tombe de lui-même, ſe trouve d'ailleurs détruit par tout ce qu'on vient d'alléguer en répondant à celui d'Aimoin.

Ceux qui dans des tems poſtérieurs ont appuyé leurs ſiſtêmes d'origine Saxone ſur de pareils fondemens, & font deſcendre Robert le Fort du fameux Witikind, Chef des Saxons ſous Charlemagne, ſem-

bloient mériter encore moins d'attention. Mais l'autorité que plusieurs d'entr'eux ont parmi les Historiens & les Généalogistes est sans doute ce qui a engagé M. de Saint Aubin à les honorer d'une réfutation plus détaillée. Il montre l'insuffisance & souvent l'absurdité de leurs conjectures ; il fait voir de plus, qu'aujourd'hui suivant le sentiment des plus habiles Généalogistes toute la famille masculine de Witikind se trouve éteinte, qu'aucun mâle de la famille de Witikind n'a subsisté au-de-là du septiéme degré depuis ce Chef des Saxons, en sorte qu'il ne reste aucune Maison qui tire par les mâles une origine connue ou de sa personne ou de sa famille.

Chapitre troisiéme. Jean-Jacques Chifflet, le Pere Mabillon, Claude du Moulinet Abbé des Thuilleries, le Pere Anselme font descendre Robert le Fort de Conrad Comte d'Alsorf, sorti des anciens Souverains de Baviere. C'étoient les Guelphes, ou Wel-

phes, appellés autrement les Agilolphingues, Maiſon qui finit au milieu du onziéme ſiécle. Leur unique héritiere Cunegonde, fut mariée à Azon d'Eſt venu d'Italie en Allemagne à la ſuite des Empereurs Conrad II. & Henri III. C'eſt-là que commence la ſeconde Maiſon des Guelphes, & c'eſt de Cunegonde & d'Azon que ſont iſſus les Ducs de Brunſwik & de Lunebourg. Ces Auteurs donnent à Conrad & à Adélaïde d'Alſace ſa femme, deux fils, Hugues l'Abbé, Duc de Bourgogne, & Robert le Fort, Duc de France.

Or M. de Saint Aubin démontre 1°. Que c'étoient Eudes & Robert I. tous deux Rois de France, & dont le dernier fut l'Ayeul de Huges Capet, qui étoient freres de Hugues l'Abbé, Duc de Bourgogne, & non pas Robert le Fort. 2°. Que Robert le Fort fut pere d'Eudes & de Robert I. comme Conrad de Baviere ou d'Alſorf étoit pere de Hugues l'Abbé, Duc

de Bourgogne, parce qu'Adélaïde devenue veuve de Conrad, après en avoir eu Hugues & d'autres enfans, avoit épousé en secondes nôces Robert le Fort à qui elle avoit donné Eudes, Robert & Richilde. Qu'ainsi Robert le Fort, loin d'être le frere de Hugues & fils de Conrad n'avoit été que le beau-pere de Hugues dont Eudes & Robert I. étoient les freres utérins.

Le Chapitre quatriéme est consacré à l'examen de la troisiéme opinion qui fait descendre Robert le Fort de Saint Arnoul, & par lui de la race Mérovingienne. Les Historiens ont tracé, pour déduire cette déscendance 7 sistêmes divers. Le détail en seroit trop long pour un Extrait. Nous nous contenterons d'observer que ces différentes opinions nous paroissent toutes solidement réfutées par les raisonnemens justes & sçavans de M. le Marquis de Saint Aubin.

Chapitre cinquiéme. L'opinion qui fait descendre Robert le Fort, des Mérovingiens par d'autres si-

liations que celle de Saint Arnoul, eſt détruite en peu de mots dans ce Chapitre. Auſſi ne demandoit-elle pas de longue diſcuſſion, puiſqu'elle n'a été, dit M. de Saint Aubin, que *hazardée comme en paſſant & en traitant d'autres ſujets, & qu'elle n'a jamais été appuyée d'aucunes preuves ni d'aucune autorité.*

Chapitre ſixiéme. Nous voici arrivés à la principale partie de l'Ouvrage, & à ce que l'Auteur appelle dans le titre du Chapitre véritable tige de la Maiſon de France. Sur les débris des ſiſtêmes qu'il vient de renverſer il en forme un nouveau qui mérite & exige toute l'attention des Lecteurs.

Les Généalogiſtes François, les plus célebres du dernier ſiécle, faiſoient deſcendre Robert le Fort d'un Childebrand appellé par le Continuateur de Frédegaire *Germain de Charles Martel & oncle de Pepin le Bref*; & donnoient par là à la Maiſon de France une origine Carlovingienne. Jean-Jacques Chifflet s'éleva contre cette pré-

tention & allégua pour la détruire, que le Childebrand en question étoit un Roi des Lombards; qu'il n'y avoit entre lui & Charles Martel & les enfans de Charles qu'une alliance purement civile, une association telle qu'on en trouve des exemples parmi les Anciens; on pourroit aioûter telle qu'elle subsiste aujourd'hui encore en Allemagne, non-seulement parmi les Princes, mais de Particulier à Particulier, surtout entre gens de même état; alliance qu'on appelle *Bruthershaft*, fraternité, & en vertu de laquelle les associés se traittent, & en écrivant & en parlant, de freres, *Bruther*.

Le Marquis de Saint Aubin concilie les deux sentimens, & soutient avec les Généalogistes François, que Robert le Fort vient de pere en fils du Childebrand indiqué par le Continuateur de Fredegaire; & avec Chifflet que ce même Childebrand étoit le Roi Lombard de ce nom, neveu & successeur de Luitprand.

Il établit d'abord solidement que

ſon alliance avec Charles Martel n'étoit point une ſimple aſſociation, mais une alliance réelle fondée ſur un mariage, & que ce mariage étoit celui d'une ſœur de Charles Martel, fille comme lui de Pepin Heriſtel avec Childebrand. La diſcuſſion détaillée de ce fait ſeroit inutile, s'il ne devoit ſervir de fondement à l'établiſſement de Childebrand en France.

Il montre enſuite que le Childebrand Germain de Charles Martel, & oncle de Pepin le Bref, étoit Childebrand, fils de Sigebrand, petit-fils d'Anſbrand, Roi de Lombardie, & neveu de Luitprand qui l'aſſocia au Trône en 736. le même en un mot qui ayant ſuccédé à Luitprand en 744. fut après un regne de ſept mois détrôné par Rachis & obligé de chercher un azile hors de l'Italie. Les Hiſtoriens de ce tems-là ne diſent point que Childebrand ait péri dans cette révolution, & il n'eſt point à douter que s'il a ſurvécu à ſa diſgrace, il n'ait cherché en cette oc-

casion un azile en France, où il avoit une alliance si puissante, où il avoit fait à différentes reprises son séjour, où il avoit combattu contre les Sarrasins avec son beau-frere Charles Martel & son neveu Pepin le Bref, en un mot dans un Pays qui dès ce tems-là étoit regardé comme l'azile des Princes persécutés.

Nebelon son fils, posséda le Comté de Madrie, Pays situé au Diocèse d'Evreux. Sa filiation est prouvée par le témoignage du Continuateur de Fredegaire, & la possession du Comté de Madrie l'est par une Charte de l'Abbaye de la Croix Saint Leufroi au Diocèse d'Evreux. Il est démontré que ce Comté avoit appartenu à Pepin Heristel. Il étoit passé plus que probablement dans la Maison de Childebrand par son mariage avec la fille de Pepin.

Nebelon eut pour fils Théodebert. Sa filiation est prouvée. 1o. Par une Charte de S. Julien de Brioude. Elle contient une donation faite par Pepin I. Roi d'Aquitaine, afin qu'on priât Dieu pour sa conservation, cel-

le de sa femme & pour le repos de l'ame de la Reine Hermengarde, mere de Pepin, & de celles des Comtes Thietbert & Nebelon, pere & ayeul de la Reine Ingeltrude sa femme. 2°. Par Eginhard, les Annales de Saint Arnoul de Metz, de Saint Bertin, la Chronique d'Ursperg qui donnent à Théodebert, pere d'Ingeltrude, la qualité de Comte de Madrie.

Théodebert fut pere de Robert. Cette filiation est prouvée par la Vie de Saint Génoul, qui dit expressément, qu'Agane fille & seul enfant connu de Wicfrid, Comte de Berry, épousa Robert, le premier du Palais du Roi Pepin I. d'Aquitaine; & dont la sœur, Epouse de ce Roi, lui donna deux garçons & deux filles. Ce mariage d'Agane de Berry avec Robert, le haut rang & la naissance illustre de Robert descendu des Rois de France, *sanguine Regio Francorum*, sa qualité de Seigneur de Saisseaux; & du Pays d'alentour, est aussi nettement énoncée dans la Vie

de Saint Jacques l'Hermite.

Le Pere Jourdan a confondu ce Robert avec Robert le Fort, son fils. Le Marquis de Saint Aubin s'oppose avec raison à la suppression de ce degré. Il acheve de réunir ici tout ce que la Chronologie peut lui fournir de preuves, & l'Histoire de conjectures pour établir que Robert, frere d'Ingeltrude, & Robert le Fort étoient deux hommes différens, dont le dernier n'avoit paru dans le monde qu'au tems où un fils du frere d'Ingeltrude pouvoit y figurer ; & la prétention du Pere Jourdan est solidement réfutée.

Nous voici à l'article le plus délicat & le plus décisif de cette Généalogie. M. de Saint Aubin convient qu'il n'a aucune preuve directe qui établisse la filiation de Robert le Fort, & qui énonce qu'il ait été fils de Robert, frere d'Ingeltrude, Comte de Madrie, mari d'Agane de Berry. Au défaut de preuves, il a recours aux convenances.

1°. Tous deux jouissoient de la plus haute considération, & sont représentés comme les plus grands Seigneurs de leur tems.

2°. Le premier étoit attaché à Pepin I. Roi d'Aquitaine. Le second ne se détacha de Pepin II. dont il étoit le cousin germain, que quand ce Roi infortuné devint l'ennemi de sa Religion & de sa Patrie. Charles le Chauve, l'ennemi de Pepin, fit servir l'intrigue à attirer Robert le Fort à son parti, regarda cette acquisition comme une conquête importante, & prodigua à Robert des honneurs qui firent des jaloux à sa Cour, & y causerent des désertions.

3°. Le Roi Robert I. fils de Robert le Fort, étoit encore Comte de Madrie en 918. comme il est prouvé par une Charte de Charles le simple ; & Hugues le Grand, pere de Hugues Capet & petit-fils de Robert le Fort, étoit Seigneur de Saisseaux en 931. Terre entrée dans la famille de Robert Comte de Madrie, par son maria-

ge avec Agane de Berry. On voit dans le Cartulaire de Saint Martin de Tours, l'Acte de la Donation de la Terre de Saiſſeaux faite à l'Abbaye de Saint Martin en 931. par Hugues le Grand. Donc, les convenances qui forment une preuve indirecte concourent à faire regarder Robert le Fort comme fils de Robert Comte de Madrie ; mari d'Agane de Berry, frere d'Ingeltrude Reine d'Aquitaine, & arriere-petit-fils de Childebrand, Roi de Lombardie.

Mais le grand argument de M. de Saint Aubin & dont il ſe ſert pour diſſiper tous les nuages qui ſemblent répandus ſur le premier & dernier article de cette Généalogie ; c'eſt celui qu'il a employé dans l'Article de Childebrand pour conſtater l'état de ce Prince, & qu'il a rappellé dans preſque tous les autres degrés de filiation depuis Childebrand juſqu'à Robert le Fort.

Helgaud, Religieux de Fleury ſur Loire, qui vivoit ſous le regne

de Robert II. fils de Hugues Capet, & arriere-petit-fils de Robert le Fort, dans la vie du Roi Robert II. qu'il a écrite, rapporte que ce Prince avoit coutume de dire que son illustre Maison avoit passé d'Italie en France. Comme il y a une équivoque dans la construction Latine de ce Texte, qui a été mal expliqué jusques ici par les Auteurs les plus distingués des derniers tems, le Marquis de Saint Aubin n'a rien négligé de ce qu'il falloit pour en constater le vrai sens; & on peut dire qu'il l'a fixé démonstrativement par des raisonnemens où la justesse va de pair avec l'érudition.

Mais donne-t-il par-là à son sistême un degré de certitude qui l'éleve au-dessus du rang des plus fortes & des plus ingénieuses conjectures? C'est ce que nous n'oserions tout-à-fait décider. Il reste toujours quelque scrupule sur le silence universel des Auteurs par rapport au sort du Roi Childebrand après qu'il eut été détrôné par Rachis; & sur le silence plus

ſingulier encore du Continuateur de Fredegaire, qui n'ayant travaillé que par les ordres du Comte Childebrand & enſuite du Comte Nebelon, ſon fils, ne dit pas un mot qui puiſſe ſeulement faire ſoupçonner que ce Childebrand ſoit autre qu'un Seigneur François; qu'il ſoit l'héritier légitime des anciens Roi de Lombardie, qu'il ait jamais rempli leur Trône. Se perſuadera-t-on aiſément, qu'il ait oublié, ou que ces Princes par l'ordre de qui il écrivoit & dont il parle dans ſon Ouvrage, lui ayent laiſſé oublier le fait le plus glorieux pour eux, qu'il put tranſmettre ſur leur compte à la poſtérité? Ce fait, dira-t-on, étoit connu dans le tems. Oui, mais c'eſt pour la poſtérité qu'écrivoit le Continuateur de Fredegaire, & non pour le tems où il écrivoit; & quelque connus que ſoient les faits dans le tems, ils ſont perdus pour la poſtérité ſi les Auteurs contemporains n'en tranſmettent le ſouvenir. La part qu'eut Childebrand à l'expédition de Provence

& à la priſe d'Avignon, ſous Charles Martel, ſon frere, ſon germain ; celle qu'il eut à la guerre qui réduiſit la Bourgogne ſous la puiſſance de Pepin, ſon neveu, étoient des choſes connues dans le tems. Le Continuateur de Fredegaire n'en a pas moins ſoin d'en faire une mention expreſſe, quoique ces événemens fuſſent moins honorables à la race de Childebrand, que ſa qualité de deſcendant des Rois Lombards, & de Roi de cette Nation ? On pourroit dire que le Continuateur de Fredegaire n'eſt pas auſſi exact ſur les Généalogies que ſur les événemens. Mais n'eſt-ce point un événement & un événement plus conſidérable que cent autres qu'il décrit, que la chute d'un Roi des Lombards, ſa retraite en France, & l'azile que lui donnent ſon beau-frere Charles & ſon neveu Pepin, les deux héros de cet Hiſtorien? D'ailleurs le Continuateur de Fredegaire ne néglige pas toujours les Généalogies ; témoin entr'autres l'endroit même

dont nous parlons. Il a grand ſoin en nommant Childebrand c. 109. de marquer qu'il étoit *germain de Charles Martel*, circonſtance auſſi connue dans le tems qu'auroit pû l'être ſa qualité de Roi des Lombards; & au Chapitre ſuivant 110. il n'en a pas moins d'attention à rappeller encore les liaiſons de Childebrand avec cette famille : en annoncant qu'il étoit l'*oncle de Pepin*, parenté qu'il avoit déja ſuffiſamment exprimée en diſant qu'il étoit le *germain* de ſon pere. Il fait plus. Quand il finit la partie de ſon Hiſtoire qu'il avoit écrite par l'ordre de Childebrand, il en avertit ſes Lecteurs, & leur dit encore que ce Childebrand, qui a fait écrire les geſtes des François, eſt oncle du Roi Pepin, & qu'on va continuer, l'Ouvrage, ſous l'autorité de Nebelon, fils de Childebrand, *Comte comme ſon pere*; & cet Auteur ſi exact à rappeller ces faits ſi connus, & à inſtruire au juſte de l'état & du rang de Childebrand & de ſon fils, aura gardé un ſilence

profond ſur la Royauté de Childebrand, & l'illuſtre ſang dont lui & ſon fils étoient iſſus ; parce que c'étoit un fait connu dans le tems !

Une autre Obſervation qui ſe préſente naturellement ſur ce ſujet, c'eſt que Pepin ſe rendit deux fois maître du Royaume de Lombardie ; qu'à chaque fois il reſtitua ſon Royaume à Aſtolfe, Roi des Lombards, qu'il tenoit à ſa diſcrétion aſſiégé dans Pavie, réduit à la derniere extrêmité & ſans autre reſſource, que les prieres, les ſoumiſſions & les promeſſes, qu'il employá toujours utilement à fléchir ſon vainqueur ; qu'à la mort d'Aſtolfe, il permit aux Lombards de ſe donner pour Roi Didier, auſſi inquiet & auſſi brouillon, auſſi ennemi des François & du Saint Siége, que ſon prédéceſſeur ; & que maître de la couronne dans ces trois occaſions, il ne penſa jamais à en dépouiller les uſurpateurs pour la remettre ſur la tête de l'héritier naturel, du Roi légitime, d'un Prince dévoué aux intérêts de la

France, uni par les liens du ſang, de l'amitié, de la reconnoiſſance à Pepin, comme l'auroit été Childebrand ſon oncle, ou Nebelon ſon couſin germain; qu'il ne penſa pas même à démembrer cette Monarchie, à leur en aſſurer au moins une portion, & à diminuer par-là une puiſſance qui lui faiſoit ombrage, & qui perſécuta tant qu'elle dura le Saint Siége dont Pepin avoit pris hautement la protection. Ce procédé eſt-il concevable dans un Prince auſſi ſage & auſſi politique que l'étoit Pepin, & ces réfléxions jointes à quelques autres, que les bornes d'un Extrait ne nous permettent point d'inſérer ici, ne balanceront-elles pas chez bien des Lecteurs le raiſonnement que fonde M. le Marquis de Saint Aubin ſur le témoignage que rendoit le Roi Robert; que ſes ancêtres venoient d'Auſonie ou d'Italie.

Traité des Maisons Carlienne & Mérovingienne.

Cette Partie de l'Ouvrage se trouve divisée en deux par la duplicité de son objet. La premiere regarde la Maison Mérovingienne, & la seconde la Carlienne. Chapitre premier. De la Maison Mérovingienne. On avoit crû jusqu'ici cette Maison éteinte dans la personne de Childeric III. Une Charte donnée par Charles le Chauve en 845. en faveur du Monastére d'Alahon au Diocèse d'Urgel, rapportée par le Cardinal d'Aguirre dans sa Collection des Conciles d'Espagne, a appris aux Sçavans qu'il s'en falloit bien que les Mérovingiens eussent si-tôt fini. On voit par ce monument adopté encore par les Auteurs de l'Histoire de Languedoc, que Charibert Roi d'Aquitaine ou de Toulouse, fils de Clothaire II. & de Berthrade, sa seconde femme, mourant jeune en 631. laissa trois fils en bas âge,

Chilpéric qui eut quelque tems le titre de Roi & dont les Histoires de ce tems-là nous apprennent que Dagobert fut soupçonné d'avoir abrégé les jours, Boggis, & Bertrand ; que la postérité de Bertrand finit au premier degré dans la personne de Saint Hubert, ou au second dans la personne de Saint Flodébert, fils de Saint Hubert ; qu'Eudes, fils de Boggis par la retraite de Saint Hubert, demeura seul maître de l'Aquitaine. De cet Eudes à qui quelques Auteurs donnent le titre de Roi, descendoient les Ducs d'Aquitaine sous la premiere & seconde Race jusques à Gaifre, tige des anciens Ducs de Gascogne, des anciens Comtes de Bigorre, & par eux des anciens Rois de Navarre dont la postérité finit en 1234. & des anciens Rois de Castille. Urraque leur unique héritiere & ayeule de Blanche, mere de Saint Louis, porta par son mariage les Royaumes de Léon & de Castille, à Guillaume II. Comte de Bourgogne en 1092. De

ceGaïfre venoient lesComtes d'Armagnac, dont la branche aînée finit en 1497. & la cadette en 1503. dans la perſonne de Louis Duc de Nemours tué à la bataille de Ceriſſolles ; Ainſi par des alliances redoublées nos Rois deſcendent par les femmes des Rois Mérovingiens ; c'eſt ce que M. de Saint Aubin dévelope dans ce Chapitre.

Chapitre ſecond. De la Maiſon Carlienne. M. de Saint Aubin avec ſon érudition & ſa ſolidité ordinaire, réfute dans cet endroit toutes les Généalogies imaginées après coup pour faire deſcendre Saint Arnoul, Pepin d'Hériſtel ſon petit-fils, & la Race Carlovingienne des Mérovingiens, ſoit par les femmes, ſoit par les mâles. Il attaque avec la même force une Tradition qui fait deſcendre de Charlemagne par les mâles la Maiſon de Baviere. Il rappelle les preuves qui établiſſent ſolidement l'origine de la Maiſon de Lorraine deſcendue d'Eberhard, Comte d'Alſace, pere d'Adalbert, Duc de la haute Lorrai-

ne, fondateur de Bouſonville en 979. il ne décide rien ſur l'origine de la Maiſon de Habſbourg ou d'Autriche. Il montre ſeulement l'inſuffiſance des raiſons dont on ſe ſert pour la faire remonter juſques à Gontran II. frere d'Eberhard d'Alſace, tige de la Maiſon de Lorraine; mais il reconnoît en même tems qu'on ne peut douter, que ſuivant que Don Marquard Hergot l'a parfaitement établi, les Comtes de Habſbourg & leurs ancêtres ne fuſſent des Seigneurs très-puiſſans & Princes de l'Empire plus de trois cens ans avant que Rodolphe I. leur deſcendant fut élû Empereur en 1273. & que la Maiſon d'Autriche eſt après celle de France, non-ſeulement la plus grande qu'il y ait, mais même qu'il y ait eu juſques ici, & qu'elle deſcend par bien des alliances de la Maiſon Carlienne, auſſi bien que celle de France.

Il eſt peu d'autres Maiſons Souveraines en Europe, que cet Ouvrage n'intéreſſe par les traits qui

y ont rapport à leur origine. M. le Marquis de Saint Aubin y fait paroître par tout beaucoup de pénétration, une saine critique & une érudition profonde sur l'objet qu'il traite.

ARTICLE XCIV.

SECONDE LETTRE à M. Cuhn, Docteur en Droit & Professeur de Mathématique à Dantzich.

MONSIEUR,

Dans ma premiere Lettre je vous en annonçai une seconde au sujet des Gouffres absorbans & vomissans, dont vous faites usage pour perfectionner l'hipothése de Descartes sur l'origine des Fontaines, & vous la rendre propre; vous l'attendiez sans doute; je me hâte de tenir ma parole, & je me flatte que vous me sçaurez gré de mon empressement

à vous fournir l'occaſion de donner au Public des éclairciſſemens ſur une matiére, qui préſente d'abord à l'eſprit bien des difficultés. Je vais vous expoſer les miennes, après avoir expoſé votre idée.

Il y a, ſelon vous, dans la Mer des Gouffres abſorbans & vomiſſans; par les premiers l'eau ſe diſtribue & ſe diſperſe par toutes les ramifications des conduits ſoûterrains juſques au-deſſous des Montagnes, des cavernes & des autres cavités de la Terre; & réduite en vapeurs par une chaleur ſoûterraine répandue dans tout l'intérieur de la Terre, elle s'éleve dans les plus hautes cavernes; de-là naiſſent les ſources perpétuelles au pied & à la cime des Montagnes. Par les ſeconds le réſidu d'eau de la Mer, qui a acquis dans ces canaux ſoûterrains par l'évaporation faite d'une grande quantité d'eau douce une ſalure & une gravité ſpécifique plus grande que celle qui eſt dans la Mer, chaſſe l'eau de la Mer quoique plus élevée, & s'y dégorge ſous

la forme d'un Gouffre vomiſſant ; le tout, dites-vous, pour que l'engloutiſſement du Gouffre, & l'évaporation d'eau douce puiſſe toujours continuer ſans que l'eau de la Mer perde rien de ſa ſalure ; ſur quoi il y a deux remarques à faire.

1°. Les deux canaux par la ſuppoſition ſont inférieurs à l'eau de la Mer, & conſéquemment ils ont d'abord dû être abſorbans : comment a-t-il donc pû ſe faire que l'un des deux, d'abſorbant ſoit devenu vomiſſant ? Je n'en vois aucune raiſon ſuffiſante dans votre Diſſertation ; j'ajoûte même que ce changement paroît ne pouvoir s'ajuſter, ni à vos principes, ni aux loix de la Nature.

Les deux Gouffres communiquent entr'eux, puiſque l'un eſt ſuppoſé rapporter dans la Mer le réſidu de l'eau, qui a été abſorbée par l'autre : nous pouvons donc conſidérer les canaux ſoûterrains, qui ſervent aux deux Gouffres comme des tuyaux communicans adaptés à un baſſin commun rempli d'une

liqueur homogêne : or en ce cas il eſt conſtant que les liquides reſteront en équilibre, juſques à ce qu'une nouvelle cauſe vienne le troubler & l'interrompre, cette cauſe dans vos principes ne peut être autre que l'évaporation d'eau douce deſtinée à former les Fontaines ; mais, ſelon vos mêmes principes, elle eſt impuiſſante pour la production de cet effet.

Pour que l'évaporation fit ceſſer l'équilibre dans le cas dont il s'agit, il faudroit qu'elle fut inégale dans les deux tuyaux ; rien n'autoriſe à le penſer : la chaleur ſoûterraine, qui la cauſe, eſt ſuppoſée agir également par tout, puiſque de votre propre aveu elle eſt répandue dans tout l'intérieur de la Terre, & qu'elle s'y manifeſte en fourniſſant par tout de l'eau aux Puits & aux Fontaines.

Mais quand bien même j'admetrois cette inégalité d'évaporation, il s'en ſuivroit tout au plus qu'un des Gouffres auroit été vomiſſant pendant quelque tems ſeulement ;

car à la longue il auroit dû se boucher entiérement. Pour s'en convaincre, qu'on prenne de l'eau chargée de sel, au point que vous supposez que l'est celle qui se vuide dans la Mer sous la forme d'un Gouffre vomissant, & qu'on la répande sur quelque corps que ce soit incliné, ou même, si l'on veut, perpendiculaire à l'horizon, elle y laissera dans le premier instant, une couche de sel, qui augmentera toujours en profondeur à proportion qu'on y en fera couler de nouveau. D'où il s'ensuit évidemment, que les canaux vomissans auroient dû s'obstruer de sel dès le commencement, & devenir inutiles à l'effet que vous leurs prêtez.

2o. Pourquoi la chaleur soûterraine, qui cause l'évaporation, ne sépare-t-elle pas toute l'eau des sels, en la forçant de monter en vapeurs vers les cavernes supérieures? L'action du feu produit cet effet, cette chaleur devroit le produire également, & en ce cas le jeu de vos canaux sera déconcerté. Sans dou-

te que vous ſuppoſez le degré de chaleur parfaitement accommodé à vos prétentions ; mais encore ſur quels principes ? La cauſe de cette chaleur , que vous paroiſſez rapporter avec M. Charras aux mêlanges des eaux avec les ſucs âcres du vitriol, du ſouffre & des autres ſels ou chaux ſoûterraine, ne nous le préſente ſûrement pas. Je dis plus, cette cauſe une fois admiſe, votre hipothéſe ſur l'origine des Fontaines croule ſans reſſource.

La chaleur cauſée par ces mêlanges ne ſubſiſte qu'autant de tems que la fermentation dure, & l'expérience nous apprend qu'après une fermentation toujours d'aſſez peu de durée ; les fermens, quels qu'ils ſoient, terminent leurs combats pour ne plus les recommencer. Direz-vous, que l'eau détache ſans ceſſe de nouveaux ſucs âcres du ſein de la Terre ; vous voilà en contradiction avec vous-mêmes page 168. Comme la raiſon & l'expérience, dites-vous, apprennent que la fabrique de la Terre tend

à sa conservation; il faut conclure que la salure de l'eau de la Mer ne s'entretient point par les sels détachés de ces soûterrains ; car si cela étoit, de quelle étendue ne seroient pas devenues les cavités soûterraines, qui fourniroient ces sels? La raison est la même par rapport aux fermens, dont l'épuisement depuis tant de siécles seroit prodigieux.

Voilà, Monsieur, les principales difficultés, qui se sont présentées à mon esprit en lisant un Ouvrage, qui fait par bien des endroits l'éloge de son Auteur. Je vous les propose avec d'autant plus de confiance, que j'ai lieu d'espérer que vous les recevrez comme un tribut rendu au mérite, & comme une preuve de mon ardeur à connoître le vrai. J'ai l'honneur d'être, &c.

ARTICLE XCV.

TRACTATUS DE MATERIA Medicâ, sive de Medicamentorum simplicium Historiâ, virtute, delectu & usu, Auctore Stephano-Francisco Geoffroi, Doctore Medico Parisiensi, Regiæ Scientiarum Academiæ Parisiensis, Regioque Societatis Londinensis socio, nec non & Chymiæ in Horto Regio, & Medicinæ in Regio Franciæ Collegio Professore. C'est-à-dire, *Traité de la matiére Médicale, par M. Geoffroy Docteur en Médecine.* in-8°. *Tome I. Sur les Minéraux* 318. *pages, outre quelques préliminaires de* 197. *pages. Tome II. Sur les Végétaux Etrangers* 794. *pages. Tome III. Sur les Végétaux de nos climats* 836. *pages. A Paris, chez Jean de Saint & Charles Saillant* 1741.

M. Geoffroy ayant été nommé en 1709. Professeur en Médecine au Collége Royal, entreprit

de dicter à ſes Auditeurs toute l'Hiſtoire de la Matiére Médicale, qu'il avoit étudiée toute ſa vie. La mort l'a empêché de finir le regne Végétal, & de toucher au regne Animal; mais du moins tout ce qu'il avoit dicté s'eſt trouvé en bon ordre dans ſes papiers. Cependant il a été néceſſaire de faire quelques corrections dans le ſecond Tome qui comprend les Végétaux étrangers, & M. Bernard de Juſſieu a bien voulu le revoir, & diriger les changemens qu'on y a faits. On ne peut s'empêcher en liſant cet Ouvrage de regretter ce qui manque au plan de l'Auteur: mais le Sçavant Editeur, en fait eſpérer au Public une continuation, au moins pour completter le regne Végétal.

Après la Préface & l'Eloge de l'Auteur, on trouve une Table de différens rapports obſervés en Chymie entre différentes ſubſtances. Il eſt certain que certaines matiéres s'uniſſent entr'elles plus volontiers qu'avec d'autres matiéres, &

 que

que cette affinité a des degrés variables à l'infini. Or M. Geoffroy a marqué dans sa Table les principaux de ces degrés, c'est-à-dire, les matiéres amies, & s'il est permis de le dire, le degré de leur amitié. On sent bien, que ces termes métaphoriques n'expriment pas des causes; mais des effets. On proposa quelques difficultés contre les rapports marqués dans cette Table & M. Geoffroy y satisfit dans des éclaircissemens que les Amateurs de la Chymie liront avec plaisir.

Ces éclaircissemens sont suivis d'un Mémoire tiré des Regîstres de l'Académie Royale des Sciences, & qui contient des Observations sur le vitriol & sur le fer. M. Geoffroy explique physiquement dans cet Ecrit, deux vertus du fer qui paroissent tout à-fait opposées, il est apéritif & astringent; ces deux propriétés viennent de la même cause. Le fer en resserrant les fibres augmente leur ressort, & de cette augmentation du res-

ſort, il ſuivra, ſelon la diſpoſition du Malade, tantôt que les liqueurs ſeront miſes en mouvement, tantôt que leur cours ſera arrêté. Si les liquides ſéjournoient trop longtems dans les canaux par la foibleſſe des fibres qui doivent les pouſſer, le fer qui bandera ces fibres, accélerera la circulation, & alors il ſera apéritif; mais ſi ces liquides ont gonflé les canaux, & ſe ſont fait des iſſues contraires à la nature; le fer en affermiſſant le tiſſu des vaiſſeaux, fermera au liquide ces routes dangereuſes, & l'obligera à reprendre ſon cours naturel; alors il ſera aſtringent. Enfin le fer eſt encore balſamique, & il doit cette vertu à ſa partie bitumineuſe; ainſi quand on veut en faire uſage pour les ulceres & pour les playes, on doit le préparer d'une maniére propre à developper & à étendre le bitume qu'il contient.

On rencontre enſuite cinq queſtions de Médecine: M. Geoffroy a ſoutenu les deux premieres, & préſidé aux trois autres. Il demande

d'abord si le Médecin doit être Méchanicien & Chymiste ; & il conclut pour l'affirmative. En effet le corps humain étant une machine composée avec un art merveilleux de solides & de liquides, on ne peut connoître avec précision les dérangemens de cette machine, & encore moins y remédier avec succès, si on n'a appris de la méchanique les loix des forces mouvantes, & de l'équilibre des liqueurs : le Médecin doit donc être Méchanicien. D'ailleurs, dans l'intérieur de notre machine, il se passe bien des choses semblables aux procédés de Chymie ; telle est la production du chyle, la nutrition, les sécrétions. La Chymie est donc nécessaire pour connoître la cause d'un grand nombre de Maladies, & on sent quelle est sa nécessité pour en composer les remédes. Le Médecin doit donc aussi être Chymiste. Hippocrate auroit même désiré qu'il fût Géometre. Pour l'esprit géométrique, il est indispensable dans un Art qui passe continuellement des effets aux

cauſes, ou des cauſes aux effets : mais le détail des Sciences Géométriques ne paroît pas bien néceſſaire : auſſi Hippocrate ſe fonde ſur ce que l'étude de la Géométrie donne à l'eſprit de la pénétration & de la clarté, ce qui paroît indiquer qu'il n'exige pas que le Médecin ſoit Géometre, mais ſeulement qu'il ait l'eſprit géométrique.

Nous ne dirons rien des trois autres Queſtions de Médecine, pour venir au corps de l'Ouvrage. Il commence par une introduction qui contient des principes généraux & communs à tous les Médicamens. M. Geoffroy aſſigne trois élémens des corps mixtes, le feu, l'eau & la terre : ces trois élémens combinés forment le ſel, & joints avec le ſel ils forment l'huile ou le ſouffre. Cependant comme l'analyſe ordinaire ne ſuffit pas pour décompoſer le ſel ni le ſouffre, on accorde à ces deux ſuſtances le nom *de principes*, au lieu du nom d'*élémens* que leur donnoient les anciens Chymiſtes. C'eſt par les principes con-

tenus dans les mixtes qu'on doit juger de leur vertu, & non par des qualités purement extérieures & accidentelles, comme sont la figure & la couleur. Mais la Méthode des Analystes Chymistes auroit été trop longue encore pour les usages de la vie humaine ; le hazard a produit plus de découvertes que la méditation & l'habileté. Peut-être ne se seroit-on jamais avisé d'analyser l'écorce du Quinquina ; mais un Peruvien qui avoit la fiévre ayant bû par hazard de l'eau d'une mare dans laquelle étoient tombés des Quinquinas, il fut guéri, & en suivant ce fait on parvint à découvrir la vertu fébrifuge de l'écorce du Quinquina,

Après cette introduction, suit l'Ouvrage même divisé en trois Parties, selon les trois sources différentes qui fournissent des médicamens ; les uns se tirent des fossiles, ceux-là forment la premiere Partie du Livre ; les autres se tirent des végétaux & ils forment la seconde Partie, qui est beaucoup plus

ample que la premiere, quoiqu'elle ne ſoit pas achevée.

L'eau eſt le foſſile le plus commun & le plus ſimple de ceux qu'on employe en Médecine. L'eau commune priſe en boiſſon paroît un aliment plûtôt qu'un remede, cependant un Médecin Anglois nommé Hancock, a prétendu qu'elle étoit ſouveraine contre toutes les eſpéces de fiévres. Il donnoit à ſes Malades une ou deux livres d'eau froide en un quart d'heure, peu avant le retour de l'accès, ſi la fiévre étoit intermittente, ou avant le redoublement, ſi elle étoit continue. Le Malade étoit couché, ſans être plus couvert qu'à l'ordinaire, l'eau qu'il avoit bûe excitoit bien-tôt une ſueur abondante ou du moins elle répandoit dans tous ſes membres une douce chaleur qui diminuoit la fiévre dès la premiere fois, & qui manquoit rarement de la couper à la troiſiéme doſe. Un Médecin de Malthe va encore plus loin, & prétend trouver dans l'uſage de l'eau froide un reméde à tous les maux.

Il en fait boire à ses Malades dix ou douze livres & davantage par jour, sans leur donner nulle autre espéce d'aliment. Il en a tenu à ce régime 20, 30 & 60. jours de suite & les a guéris.

La terre fournit aussi des Médicamens, & il y en a de différentes sortes. Un des plus estimés est la terre sigillée de *Lemnos*. Les Anciens la tiroient avec de grandes cérémonies, on immoloit un bouc dont le sang entroit dans la composition des Pastilles, sur lesquelles un Prêtre de Vénus imprimoit l'image d'une Chevre. Aujourd'hui on ne tire de cette terre de Lemnos que le sixiéme d'Août, ce sont les Prêtres Grecs qui font la cérémonie en présence de toutes les personnes considérables qui sont dans l'Isle. Ils ont des Rits & des Prieres propres pour cette occasion. On n'en tire qu'autant qu'il en faut pour un an, on referme ensuite l'ouverture, on la couvre de terre commune, & il est défendu à tous les Habitans de la r'ouvrir

ſous des peines très - ſéveres.

Quelques pierres communes, & la plûpart des pierres précieuſes paſſoient chez les Anciens pour avoir des vertus médicinales qu'on n'y reconnoît plus aujourd'hui. Par exemple, on ne s'aviſe plus quand on a du chagrin, d'en chercher le remede dans un *grenat* ſuſpendu au col, ou de boire une potion dans laquelle cette pierre ait infuſé.

Sur l'article des ſels, M. Geoffroy examine ſi toutes les maladies viennent des acides, comme beaucoup de gens ſe le perſuadent, il n'eſt point de leur avis, & il conclut, qu'en exceptant un petit nombre de maladies où il y a inflammation, les ſels acides peuvent être utiles à toutes les autres. Cette opinion, ſi elle étoit reçue, mettroit à leur aiſe bien des gens qui, dès qu'ils ont la moindre incommodité, ſe gênent juſqu'au ſcrupule ſur les alimens acides.

Le nitre des Anciens étoit fort différent de notre Salpêtre, ce qui ſe prouve parce que le nitre ſer-

mentoit avec les acides, qu'il étoit employé pour les leſſives & les bains, & qu'il entroit dans la compoſition du verre ; or le ſalpêtre n'a point toutes ces propriétés, mais il eſt d'un grand uſage dans différentes maladies.

La poudre de ſympathie dont on raconte tant d'effets merveilleux, n'eſt autre choſe que du Vitriol Romain réduit en poudre blanche ou jaunâtre, par l'ardeur du Soleil.

L'ambre gris dont l'origine a donné lieu à tant de fables, eſt une eſpéce de bitume qui ſort du ſein de la terre au fond de la Mer. D'abord c'eſt un ſuc mol & liquide: il s'épaiſſit enſuite & ſe durcit, & c'eſt dans cet état que la Mer le jette ſur le rivage.

Au ſujet de l'orpiment rouge M. Geoffroy obſerve que les différens climats changent abſolument l'efficace des remédes. Cet orpiment, par exemple, qui eſt pour nous un poiſon très-préſent n'eſt pour les Indiens, qu'un purgatif ſalutaire.

Ils boivent de l'eau ou du vin dans des tasses composées de ces sortes de matiéres arsénicales, & cette potion leur tient lieu de Médecine.

Non-seulement la différence des lieux en met dans les Médicamens, celle des tems y fait aussi des changemens considérables. Tout le monde sçait les diverses fortunes de l'antimoine, qui après avoir passé long-tems pour un poison très-dangereux, est employé aujourd'hui sous plusieurs formes différentes comme un reméde infiniment utile. Il est tantôt émétique, tantôt purgatif, tantôt sudorifique, & toutes ces propriétés viennent de la même cause, à sçavoir, du développement des parties sulphureuses. Si ce développement se fait dans l'estomach, le médicament sera émétique ; s'il ne se fait que dans les intestins, il sera purgatif ; s'il ne se fait que dans la masse du sang, il sera sudorifique.

M. Geoffroy explique en peu de mots ce qui regarde les substances qui tiennent des métaux, & les mé-

taux mêmes ; il donne les différens procédés chymiques qui conduisent à en extraire des médicamens, & quelques vertus que certains Chymistes attribuent à l'or : l'Auteur conclut qu'il ne guérit que la pauvreté.

Le second Tome contient l'Histoire des Végétaux Etrangers rangés par ordre alphabétique, sous différens Chapitres qui traitent des racines, des écorces &c. Voici la Méthode du sçavant Auteur. Il rapporte d'abord les différens noms de chaque Plante ; il la divise dans ses espéces, lorsqu'il en est besoin ; il examine ce que les Anciens en ont dit, & les rapports qu'elle peut avoir avec des Plantes semblables qui leur étoient connues ; il en donne la description, en explique les propriétés, & il enseigne la maniere de l'employer aux usages de la Médecine. Quelquefois il joint à tout cela une explication Physique des vertus du reméde : c'est ce qu'on trouvera en particulier à l'article du Quinquina, qu'il ne

croit point contraire à la poitrine. Il pense que la cause prochaine des fiévres intermittentes est une humeur saline & huileuse qui attaque premiérement les nerfs, & qui ensuite se jette dans le sang. De-là vient le froid & le chaud successif de ces sortes de fiévres. Les acides & les amers sont utiles dans cette sorte de maladies, les acides adoucissent l'humeur fiévreuse, & les amers en tarissent la source; car cette humeur se forme par le défaut de quelque évacuation sensible ou insensible, les amers qui bandent toutes les fibres par leur stipticité, font reprendre leur cours aux évacuations & attaquent le mal dans son principe. Le Quinquina réunit les avantages des acides & des amers, il adoucit par ses sels acides l'âcreté de l'humeur déja formée, & en remontant à leur vrai *ton* toutes les parties, il prévient la formation de la même humeur.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur ce qui regar-

de ce ſecond Volume & le troiſiéme qui traite des végétaux de notre climat juſqu'au *melilot* incluſivement. Ces matiéres ne peuvent pas être abrégées. Ceux qui liront l'Ouvrage même, y trouveront de quoi juſtifier la réputation de ſon Auteur.

ARTICLE XCVI.

HISTOIRE DES ROIS des deux Siciles de la Maiſon de France, contenant ce qu'il y a de plus intéreſſant dans l'Hiſtoire de Naples depuis la fondation de la Monarchie juſqu'à préſent. Par M. d'Egly : quatre Volumes in-12. *Tome I. pages* 498. *ſans les préliminaires & la Table. Tome II. pages* 529. *Tome III. pages* 458. *Tome IV. pag.* 516. *A Paris, chez Nyon fils, Quay des Auguſtins, près le Pont S. Michel, à l'Occaſion.*

NOus convenons ſans peine avec M. d'Egly qu'il eſt peu de Pays, qui fourniſſent à l'Hiſtoi-

re une matiere plus intéressante, que les deux Siciles, sur-tout pour les François; nous nous étonnerions même avec lui que dans un siécle aussi fécond en bons Ecrivains, que le nôtre, il n'ait encore rien paru de complet sur un si beau Sujet, si nous ne faisions réfléxion que cette Monarchie a été jusqu'ici sujette à tant de révolutions, que jusqu'à la derniere, qui l'a fait rentrer dans la Maison de France, on ne pouvoit pas dire qu'elle fût dans un état fixe, ni qu'elle se présentât sous un point de vûe bien capable de flatter notre Nation. Notre Auteur a donc saisi le moment favorable pour faire paroître son Ouvrage, & nous ne doutons point que la maniére, dont il est écrit, ne contribuë autant à lui procurer l'accueil, qu'il mérite, que la circonstance, où il l'a publié. Mais nous croyons aussi qu'il n'en auroit pas diminué le prix, s'il avoit un peu mieux mesuré ses expressions en parlant des Souverains Pontifes. Nous connoissons les droits &

les obligations de l'Hiſtoire, mais nous ſommes perſuadés qu'un Hiſtorien, pour être au goût de la plus ſaine partie de ſes Lecteurs, doit toujours reſpecter ceux, que les Têtes couronnées mêmes reſpectent, & que quand on eſt obligé d'en dire des vérités déſavantageuſes, on ne doit jamais oublier ce qu'exige la ſainteté de leur caractére, ni qu'ils ſont nos Maîtres & nos Peres en J. C.

La Préface, où M. d'Egly expoſe le plan de ſon Livre, & rend compte des ſources, où il a puiſé, eſt ſuivie des remarques de M. Bellin, Ingénieur au Dépôt des Cartes & des Plans de la Marine, ſur les Cartes, qu'on trouvera à la tête du premier Volume, & qui ſont de lui. Comme nous leur avons donné place dans nos Mémoires avant même que l'Ouvrage fût devenu public, nous n'en dirons rien ici.

Quoique le titre de cet Ouvrage n'annonce que l'Hiſtoire des Rois de la Maiſon de France, qui

ont regné à Naples & en Sicile, M. d'Egly a crû avec raison ne pouvoir se dispenser d'en remplir les vuides par une suite abrégée des événemens arrivés sous les autres Souverains. Le premier Volume commence même par une espéce de Sommaire sur ce qui s'est passé dans les deux Royaumes depuis que les Princes Normands en ont chassé les Sarrasins jusqu'à ce que Charles d'Anjou enlevât ces deux Couronnes à la Maison de Suaube.

Nous aurions bien des réfléxions à faire sur les raisonnemens de notre Auteur à l'occasion de l'investiture, que le Pape Nicolas II. donna à Robert Guiscard, & du serment de fidélité, que ce Prince lui prêta; mais il faudroit pour cela entrer dans des discussions, qui ne seroient pas ici plus à leur place, que les conjectures de l'Historien, lequel non content de rapporter les faits, veut encore les traiter en Jurisconsulte, ce qu'on n'attend nullement de lui. Si on vouloit toujours remonter à l'ori-

gine des droits des Souverains, que deviendroit l'éréction de la Sicile en Royaume, faite en faveur de Roger par l'Anti-Pape Anaclet II. les droits les plus équivoques dans leur naiſſance ne ſont-ils pas légitimés par les Actes juridiques, qui les confirment ? Et pourquoi n'en ſeroit-il pas de même de la Souveraineté du Saint Siége ſur le Royaume de Naples, quand on ne prouveroit qu'il fut reconnu ſans conteſtation dès les premiers tems ?

M. d'Egly ayant commencé ſon Ouvrage par un abrégé, paroît avoir eu de la peine à changer de ſtyle, comme il arrive à ceux, qui après avoir couru quelque tems, ne reprennent pas aiſément leur marche ordinaire. Ainſi quand il vient à Charles d'Anjou, on remarque encore un peu de précipitation; elle lui a fait même omettre des circonſtances de la vie de ce Prince, qui devoient, ce ſemble, d'autant moins lui échapper, qu'il a beaucoup inſiſté ſur ſes défauts. Pourquoi, par exemple, ſe taire ſur la

Maladie dangereuse, qu'il essuya peu de tems après son arrivée à Rome, & sur la grande édification, qu'il donna aux Romains par sa piété, & en renouvellant le bel exemple de chasteté, qui couta la vie au Roi son Pere? Cette anecdote de la vie du premier Roi des deux Siciles de la Maison de France auroit été pour le moins autant à sa place dans son Histoire, que ce que M. d'Egly rapporte de Mainfroy, à sçavoir, que quelques Historiens ont cru pouvoir le mettre en parallele avec l'Empereur Titus, qui fut nommé les délices du genre humain. Si cela étoit, il faudroit bien changer l'idée, que les meilleurs Historiens nous donnent unanimement du Compétiteur de Charles d'Anjou. Mais pour peu qu'on ait jetté les yeux sur les Ecrivains de ce tems-là, on sçait combien il faut être en garde contre leur partialité. Les factions, qui partageoient alors l'Italie, avoient toutes leurs plumes, qui les favorisoient; & rien n'est

plus commun que de voir les mêmes personnages comblés par les uns des plus grands éloges, & peints par les autres des plus noires couleurs

M. d'Egly a encore passé un peu légérement sur la bataille de Benevent ; mais en récompense le récit, qu'il fait de celle de *Tagliacozzo*, entre Charles d'Anjou & Conradin, est fort circonstancié. On ne peut lire ces deux morceaux sans reconnoître que notre Auteur n'étoit rien moins que prévenu en faveur du premier de ces deux Princes. Après avoir rapporté la mort tragique de Conradin, il ajoûte, « qu'il ne restoit plus du » sang de Suaube, que Constance » & Béatrice, Filles légitimes de » Mainfroy, qui par la mort de » Conradin devenoient seules Hé» ritieres du Royaume de Sicile. „ Mais ces prétendues Héritieres n'avoient succédé qu'au droit d'un Prince, à qui sa naissance n'en donnoit aucun, & qui auroit même perdu par sa félonie, celui qu'il pouvoit avoir.

Thibaut Viſcomti, lequel fut élû Pape en 1271. ſous le nom de Grégoire X. n'étoit point alors en Paleſtine, comme un ſimple Pélerin, ainſi que notre Auteur le donne à entendre; mais en qualité de Légat du Saint Siége. M. d'Egly a pû l'ignorer, mais l'ignorance eſt-elle auſſi excuſable dans ce qu'il rapporte du Traité, que les Rois de France & de Sicile firent avec le Roi de Tunis après la mort de Saint Louis? « Les » Croiſés, dit-il, auroient pû emporter la Place, ſi différens motifs ne les euſſent déterminés à » conclure une Tréve de dix ans: » un des principaux Articles fut » que le Roi de Tunis, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, payeroit » au Roi de Sicile le Tribut annuel de vingt mille doubles d'or. » Ce fut là tout le fruit de cette » expédition...... On le blâma » (Charles d'Anjou) d'avoir préféré dans cette Paix ſon intérêt » particulier à celui de toute la » Chrétienté. „ Le Roi de Sicile

tira sans doute quelques avantages de ce Traité, & de plus grands encore, que ne dit notre Auteur ; puisque le Tribut fut doublé : mais est-il permis d'avancer que ce Prince y ait sacrifié les intérêts de la Chrétienté ? N'étoit-ce donc rien d'avoir obligé le Roi de Tunis à payer aux François tous les frais de la Guerre, à permettre que tous les Chrétiens, établis dans ses Etats, jouissent de la même liberté & des mêmes franchises, que les naturels du Pays, qu'ils y eussent des Eglises, qu'ils pussent y prêcher l'Evangile, avec permission aux Mahométans de l'embrasser ; enfin que tous les Prisonniers & les Esclaves seroient délivrés ? D'ailleurs qui ne sçait en quel état les maladies, & la crainte de manquer de vivres avoient réduit l'Armée Chrétienne, & la nécessité, où le Roi de France se trouvoit de repasser la Mer ; auquel cas le Roi de Sicile, son Oncle, seroit demeuré avec ses seules Troupes chargé de tout le poids de la Guerre ?

Novembre 1741.

M. d'Egly ne nous paroît pas rendre plus de justice à Charles d'Anjou au sujet de l'assassinat commis en la personne de Henri d'Angleterre, par les Fils du Comte de Leicestre. " On blâma, dit-il, hau-
» tement Charles de négligence,
» ou à prévenir ce meurtre, ou à
» s'assûrer des Assassins. „ Mais quand on veut commettre un crime de cette nature, ne prend-on pas ses mesures pour cacher son dessein, & pour se mettre en sûreté après l'exécution ? Notre Auteur convient lui-même que sur le champ le Roi ôta à Gui de Montfort la Lieutenance de la Toscane, & chargea Henri de Vaudemont de le poursuivre, aussi bien que son Frere : ne doit-on pas même supposer que du caractére, dont étoit le Roi de Sicile, s'il n'a pas fait davantage, c'est qu'il ne l'a pû ?

Les embellissemens que ce Monarque fit à la Ville de Naples, & le grand ordre, qu'il établit dans cette Capitale, sont fort bien tou-

chés, aussi bien que ce qui regarde les Siéges, ou Assemblées des Nobles, & les Priviléges, que Charles accorda à la Noblesse pour se l'attacher. L'Auteur prouve très-bien, contre l'Historien Summonté, qui a été suivi par M. Perrineau de Noulis, qu'il n'est pas vrai que ce Prince ait alors institué un Ordre *de l'Eperon d'Or*; mais que ce fut le Pape Pie IV. qui institua en 1559. l'Ordre *des Participans*, ou *des Eperons dorés.*

Tandis que le Roi de Sicile travailloit ainsi à s'affermir dans ses conquêtes, le Saint Pape Grégoire X. faisoit de grands efforts pour armer tous les Souverains de l'Europe, & pour les engager à chasser les Infidéles de la Terre Sainte. Charles fut des premiers à se croiser avec le Prince de Salerne, son Fils unique, " moins peut-être, » dit notre Auteur, par zéle pour » les Chrétiens de la Palestine, que » par une forte passion de se frayer » le chemin de Constantinople. „ Cela pouroit être. Le Roi de Si-

cile avoit de l'ambition ; mais il avoit aussi beaucoup de Religion, & il en a donné des marques éclatantes. S'il est permis à un Historien de conjecturer ainsi sur les motifs, qui font agir les Princes, on ne trouvera aucune de leurs entreprises, même les plus louables, qui soit à couvert de la critique. Du reste le portrait de ce Prince, par où M. d'Egly finit son Histoire, est fort bien touché, & tout-à-fait dans le vrai.

Charles II. dit *le Boiteux*, & surnommé *le Sage*, étoit Prisonnier du Roi d'Arragon, lorsque son Pere mourut. Les premieres années de son Regne se passerent en Négotiations, & on les trouvera ici fort bien développées. Elles n'étoient pas encore finies, lorsque Charles Martel, Fils aîné de ce Prince, hérita, du Chef de sa Mere, de la Couronne de Hongrie ; mais il eut pour concurrent André *le Vénitien*, qui fut même couronné par un puissant Parti. Plusieurs Historiens ont prétendu que Char-

les Martel alla en perſonne prendre poſſeſſion de ce bel héritage ; mais notre Auteur, après avoir bien prouvé, ce ſemble, qu'il mourut en 1295. conclut avec raiſon qu'il eſt impoſſible qu'il ſoit jamais ſorti d'Italie, & que tout ce qu'on lui a attribué poſtérieurement à l'année 1295. regarde Charobert, ſon Fils, avec lequel les Hiſtoriens l'ont d'autant plus aiſément confondu, que dans les Actes mêmes l'un & l'autre ſont nommés Charles, ſans aucune diſtinction.

Charles II. fut un très-bon Prince. Toute ſa bravoure, dont il avoit donné de bonnes preuves, ne put jamais vaincre ſa mauvaiſe fortune. D'ailleurs il eut dans Frederic d'Arragon un Concurrent d'un grand mérite, & à qui notre Auteur ne trouve rien à reprocher, que de n'avoir pas été fidele à la foi des Traités. En effet il s'étoit engagé à ne conſerver la Sicile, que ſous le nom de *Roi de Trinacrie*, & ſa vie durant, après laquelle cette Iſle devoit retourner à

la Maison d'Anjou ; mais il prit si bien ses mesures, que cette Couronne n'y revint jamais. Aussi depuis ce tems-là les Historiens ne nomment-ils plus les Souverains de cette Maison, que Rois de Naples. La suite du Regne de Charles fournit peu de matiére à l'Histoire ; mais " cette stérilité, selon » notre Auteur est le caractére des » tems heureux d'un Etat. Ce Prin» ce, dès qu'il eut fait la paix, avec » Frederic, se livra tout entier à » son zéle pour la Religion, & à » son amour pour les Peuples. „ Aussi Dieu le bénit dans toutes ses entreprises ; il eut le bonheur de voir le Piémont rentrer sous son obéïssance, & tout le parti opposé à son Neveu Charobert se réunir avec tout le reste de la Nation Hongroise en faveur de ce jeune Prince. " Cet événement mettoit » le comble à la félicité de Char» les . . . il passoit heureusement ses » jours dans l'abondance au milieu » de sa Famille, & d'une Cour » aussi nombreuse, que brillan-

» te, d'autant plus chéri de ses
» Sujets, qu'ils admiroient en lui
» les qualités essentielles, qui man-
» quoient au Roi son Pere. Peu de
» goût à la vérité, & peu de talens
» pour la guerre, & pour ces fi-
» nesses, qu'on honore du nom
» de Politique; mais toutes les ver-
» tus pacifiques, la bonne foi, la
» reconnoissance, la libéralité, l'hu-
» meur bienfaisante, un zéle sincére
» pour la Religion & pour la Jus-
» tice. Ils trouvoient en lui un
» Prince clément, toujours prêt à
» pardonner, & à récompenser le
» mérite, même dans ses Ennemis,
» & qui moins entêté de la gran-
» deur souveraine, que jaloux d'en
» remplir les devoirs, leur ouvroit
» un accès facile jusqu'au pied du
» Trône. Voilà les vertus, qui mé-
» riterent à Charles le surnom de
» Sage, & qui font regarder encore
» aujourd'hui son Regne comme
» le siécle d'or de la Monarchie.„

L'événement le plus considérable du Regne de Robert, son successeur, est le voyage, que l'Em-

pereur Henri VII. fit en Italie, pour y rétablir l'autorité de l'Empire. Ligué avec le Roi de Sicile, les Génois & les Pisans, il marchoit à la conquête de Naples, lorsqu'il mourut dans une Bourgade du Comté de Sienne. Notre Auteur montre très-bien que Robert n'étoit point en état de résister à une puissance si formidable, mais il prétend en même tems que le premier projet de l'Empereur étoit trop au-dessus d'un Prince tel que Henri, " qui entêté de la gran» deur Impériale, sans en connoî» tre les véritables bornes, ne tra» versa l'Italie, qu'il prétendoit as» sujettir, que pour aller à Rome » recevoir humblement la Couron» ne; qui les armes à la main des» cendit jusqu'à des Prieres pour » parvenir à cette vaine cérémo» nie, & ne se reconnut indépen» dant, que lorsque le S. Siége lui » eut comme imprimé le caractére » de vassalité. Jouet de la politi» que des Cours d'Avignon & de » Naples, qui le trouverent timide

» & docile, lorsqu'il pouvoit se ren» dre redoutable; furieux & vin» dicatif, dès qu'il ne fut plus en » état de se faire craindre. Toute » l'Italie attentive à ses démarches » le vit passer de la patience humi» liée d'un Négociateur à la colere » impuissante d'un Souverain ré» duit à ne pouvoir se venger que » par des procédures. „ C'est à-peu-près l'idée, que les Historiens contemporains nous donnent de Henri de Luxembourg.

La mort de ce Prince, quoique son Armée se fût bien-tôt dissipée, ne tira point d'abord le Roi de Naples de tout embarras. Le Roi de Sicile avoit déja commencé les hostilités, & fait des conquêtes en Calabre. L'année suivante les deux Rois mirent sur pied des Armées, qui peuvent faire juger, dit notre Auteur, quelle pouroit être aujourd'hui la puissance d'un Prince possesseur des deux Siciles. Mais il ajoûte dans une Note que les choses ne sont plus dans l'état, où elles étoient du tems de Robert; qu'a-

lors les Peuples étoient aguerris, que les Domaines & les revenus des deux Royaumes, n'étoient point aliénés ; qu'à présent la Sicile ne produit rien, & qu'il faut même y envoyer de l'argent de Naples pour payer les Garnisons.

La guerre dura encore long-tems avec des succès divers, & il y a bien de l'apparence qu'à la fin Robert seroit venu à bout de conquérir la Sicile, s'il n'avoit pas été obligé de partager ses forces, pour faire face à d'autres Ennemis, & pour d'autres expéditions, où il se trouva engagé par la conjoncture des tems ; & si lorsque parvenu au comble de sa gloire, & devenu formidable à toute l'Italie, il n'avoit pas eu le malheur de perdre le Duc de Calabre, son Fils unique. Ce Prince, à l'âge de trente & un ans étoit regardé par sa valeur, son expérience, son amour pour la justice, son application aux affaires, & sa tendresse pour les Peuples, comme la merveille de son siécle. Aussi avoit-il été élevé par Elzéar de Sa-

bran, Baron d'Ansouis, que l'E-
glise a mis au nombre des Saints.

Cette mort ne laissoit à Robert d'autres Héritiers, que ses deux petites-Filles, Jeanne & Marie: pour prévenir les maux, qui pouvoient naître des prétentions de la branche aînée, qui regnoit en Hongrie, il proposa le Mariage de la Princesse Jeanne avec André le plus jeune des Fils de Charobert, son Neveu. La proposition fut agréée, & le Roi de Hongrie conduisit lui-même son Fils à Naples, où la cérémonie des Nôces se fit avec une grande pompe. Le Pape Jean XXII. que notre Auteur prétend avoir été Précepteur de Saint Louis, Evêque de Toulouse, Frere aîné de Robert, étant mort, Bénoît XII. qui lui succéda, reçut l'hommage du Roi de Naples, & somma Frederic d'en faire autant pour la Sicile. Ce Prince le refusa, & M. d'Egly paroît trouver mauvais que ce Pontife, qui avoit été ami de Frederic, étant Cardinal, n'ait pas molli en cette occasion. " Un Car-

» dinal, dit-il, élevé au Pontifi-
» cat, change de principe & de
» sentiment, en changeant d'état ;
» ce n'est plus le même Homme. „
Le Lecteur jugera de l'équité de
cette réfléxion.

Après la mort de Frederic, Pierre son Fils, se porta pour Roi de Sicile, & Robert prétendit faire valoir le Traité de *Castro Novo*, par lequel Frederic s'étoit reconnu simple usufruitier de ce Royaume. D'ailleurs ce Prince n'avoit jamais voulu se reconnoître feudataire du Saint Siége ; ainsi il ne fut pas difficile au Roi de Naples d'engager le Pape dans ses intérêts. Clément VI. qui gouvernoit alors l'Eglise, y entra avec chaleur : ses négociations & ses censures firent peu d'impression sur le nouveau Roi de Sicile, mais ce Prince craignoit Robert, lequel armoit puissamment, & ses propres Sujets, qui, accablés par ses exactions, paroissoient disposés à la révolte. Alors il changea de ton avec le Pape, & lui fit demander l'investiture, à la char-

ge de la reconnoiſſance & du tribut annuel. Cette ſoumiſſion forcée ne produiſit rien; Clément VI. oppoſa à ce Prince le Traité de *Caſtro Novo*, & envoya en Sicile des Légats, avec ordre d'excommunier le Roi, s'il ne ſe déſiſtoit de ſes prétentions, ou du moins, s'il ne comparoiſſoit pas dans deux mois, pour plaider ſa cauſe.

Ce terme expiré Pierre d'Arragon fut excommunié, & après un ſecond délai, auſſi inutile que le premier, la Sentence définitive fut rendue publique. " Procédures or-» dinaires, dit notre Auteur, mais » toujours infructueuſes, & dont la » Cour de Rome ne vouloit pas » reconnoître l'abus. „ Il a voulu dire l'inutilité. Des procédures ſont-elles abuſives, dès qu'on n'a pas en main des forces ſuffiſantes pour les ſoûtenir? M. d'Egly n'a pas fait attention que ſi le Prince Arragonois avoit droit de ſe ſouſtraire à l'autorité du Pape Clément VI. il s'enſuit, qu'Urbain IV, n'auroit pû donner le Royaume des deux

Siciles à Charles d'Anjou, & que ce Prince devoit être regardé comme uſurpateur.

L'Armée du Roi Robert agit plus efficacement. Elle fit des conquêtes en Sicile ; ſa Flotte remporta une victoire complete ſur celle de Pierre d'Arragon, & ce Prince eût infailliblement ſuccombé, ſi le Roi de Naples eût été en état de ſeconder ſa fortune. " Mais je ne » ſçai, dit notre Auteur, par quelle » fatalité, lorſque la Sicile ne pou» voit plus ſe défendre, les diſgra» ces de la Maiſon d'Anjou ſem» bloient venir à ſon ſecours, & » lui prêter de nouvelles forces. „ Quelque tems après le Roi de Sicile mourut, laiſſant un Enfant ſur le Trône, que le mécontentement de la Nobleſſe rendoit fort chancelant. L'occaſion étoit belle pour Robert ; mais ce Prince ſentoit approcher ſa fin, & ſon eſprit n'étoit occupé que de penſées chagrinantes ſur l'état, où il alloit laiſſer ſon Royaume. La Princeſſe Jeanne, ſa petite-Fille, qui devoit lui ſuc-

céder, n'aimoit, ni n'estimoit son Mari, & sa Cour étoit partagée entre ses Sujets naturels, & les Hongrois de la Maison d'André. Ces inquiétudes n'abbattirent pourtant point le Roi ; sa vertu le soûtint jusqu'au bout, & il mourut âgé de 64. ans, après en avoir regné trente-trois avec un bonheur & une réputation, qu'il ne devoit qu'à ses qualitez personnelles. Digne successeur de son Pere, il fut nommé le Salomon de son siécle, & peu de Souverains ont été plus loués, & ont plus mérité de l'être.

Tome II. A un Regne, qui fut celui de l'honneur, de la piété, de la bonté, des Sciences, que le Souverain cultivoit lui-même avec succès, & des Arts, qu'il protégea en Prince ; succéda celui des intrigues, des cabales, de la galanterie, du libertinage, & de toutes les horreurs, que produisent les passions, qui ébranlent les Etats, & font le malheur des Peuples. M. d'Egly développe avec beaucoup

d'ordre & de clarté tous les ressorts cachés & publics de tant de désordres. La même équité, qui nous a fait relever quelques-unes de ses réfléxions, au sujet des Souverains Pontifes, nous oblige de rapporter ce qu'il dit d'une instruction donnée à la jeune Reine par le Pape Clément VI. " Elle renfer-
» moit, dit-il, des avis fort sages,
» digne du Pere commun des Fi-
» déles, & qui n'ayant pour objet
» que la félicité des Peuples, de-
» vroient servir de regle à tous les
» Souverains. „

La Reine n'en profita point; son Conseil privé lui inspiroit d'autres sentimens; mais comme sur ces entrefaites elle parut enceinte, le Prince son Epoux commença à le prendre sur un ton plus haut, qu'il n'avoit fait jusqu'alors; surtout quand il eut appris que le Pape envoyoit à Naples un Internonce, avec ordre de le couronner avec la Reine. Ce qui sembloit devoir relever ses espérances, avança sa perte. Il fut étranglé de la maniére,

que tout le monde ſçait. Le Duc de Duras, le Prince de Tarente, tous deux Princes du ſang, & la Reine même furent ſoupçonnés d'être les auteurs de ce crime, & quoiqu'on ait ſouvent tenté de juſtifier la Princeſſe, ſa mémoire en eſt demeuré flétrie.

Louis Roi de Hongrie ne douta point qu'elle ne fût coupable, & fit de grands préparatifs pour venger la mort de ſon Frere. Jeanne, pour ſe faire un appui contre ſes efforts, épouſa Louis de Tarente, ſans attendre même la Diſpenſe du Pape; & l'expiration de la premiere année de ſon veuvage. Elle fit en cela deux fautes, ſelon notre Auteur; la premiere fut que le Prince de Tarente, n'avoit pas les qualités néceſſaires pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat. La ſeconde eſt que ce Prince étoit ſoupçonné d'avoir trempé dans l'aſſaſſinat d'André de Hongrie, & de trop de familiarité avec la Reine, du vivant même de ſon Epoux.

Le Régent de Sicile profita de ces conjonctures pour faire avec Jeanne un Traité, qui assûroit la Couronne à son Pupille. Le Pape n'en fut pas content, mais il étoit devenu nécessaire. Le Roi de Hongrie étoit en marche, faisant porter devant lui un Drapeau noir, où l'on avoit peint la figure de son Frere étranglé : il entra sans obstacle assez avant dans le Royaume de Naples, & la Reine se réfugia à Avignon, où Louis de Tarente la suivit bien-tôt. Le Roi de Hongrie fut reçu dans Naples, où les Princes du Sang crurent l'appaiser en lui rendant leurs hommages ; mais ils se tromperent. Le Duc de Duras fut massacré à ses yeux, & par ses ordres, au même endroit, où l'on avoit jetté le corps du malheureux André, après sa mort ; les autres furent renfermés dans le Château d'Averse, & peu de tems après envoyés en Hongrie. La Peste, qui ravageoit alors le Royaume de Naples, & la découverte d'une Conspiration contre le

Roi de Hongrie , obligerent ce Prince de retourner dans ses Etats , après avoir pris ses mesures pour la conservation de sa conquête.

Cependant la Reine Jeanne fut déclarée , par une Sentence provisoire de Clément VI. innocente du meurtre de son Epoux : ce qui joint au départ du Roi de Hongrie, releva le courage de ses Partisans. Elle manquoit d'argent, & comme elle en demanda au Saint Pere , Clément profita de l'occasion pour acquérir le Comtat d'Avignon. Il ne lui en coûta que quatre-vingt mille florins d'or , & le Traité fut ratifié par Louis de Tarente, & confirmé ensuite par l'Empereur Charles IV. dont on reconnoissoit encore la souveraineté , à cause du Royaume d'Arles. Ce Prince accorda au Pape & à ses successeurs la souveraineté du Comtat en Franc-Alleu , & comme Terre entiérement libre. Jeanne & Louis de Tarente , le seul de ses Maris , à qui elle ait permis de porter le

nom de Roi, partirent aussi tôt après pour Naples, où ils furent bien reçus; mais le Roi de Hongrie y étant retourné, la Reine fut encore obligée d'en sortir & de se sauver à Gayette. Le Pape négocia, & obtint une Tréve sous promesse de juger définitivement le Procès criminel de la Reine. Il le fut enfin, après bien des délais, & Jeanne fut déchargée, mais d'une maniere, qui ne sauvoit que médiocrement son honneur. Tout ceci est bien exposé, & écrit d'une maniere fort intéressante.

Dès que le Jugement eut été prononcé, le Roi de Hongrie renonça, comme il l'avoit promis, à ses prétentions sur le Royaume de Naples; il en rappella ses Troupes, il remit les Princes en liberté, & il fit même à la Reine une remise de trois cent mille florins d'or, qu'elle s'étoit engagée de lui payer pour les frais de la guerre; déclarant qu'il ne l'avoit entreprise, que pour venger son Frere. En conséquence de cet accord le

Roi & la Reine de Naples furent Couronnés, mais pendant les Fêtes, qui ſuivirent leur couronnement, la Princeſſe, qui étoit née de leur Mariage, mourut; le Roi lui-même étant tombé de Cheval, la Couronne, qu'il avoit ſur la tête ſe briſa, & le Peuple augura mal d'un Regne commencé ſous de ſi funeſtes auſpices. Ce fut en cette occaſion, que Louis de Tarente inſtitua l'Ordre *du Saint Eſprit au droit déſir*, que les Hiſtoriens nomment plus ordinairement l'Ordre de l'*Enneu*, ou *du Nœud*, & qui finit avec ce Prince, ou peu après ſa mort. M. d'Egly réfute aſſez bien ce que l'on voit à ce ſujet dans les Mémoires de Chiverni, à ſçavoir, que le Roi Henri III. en inſtituant l'Ordre *du Saint Eſprit*, ne fit que rétablir celui de Louis de Tarente, dont il avoit trouvé à Veniſe le titre original, qu'il fit tranſcrire & commenter, & qu'il ordonna enſuite de brûler.

Un pronoſtic plus ſûr, que les malheurs arrivés dans le tems du

couronnement du Roi & de la Reine de Naples, étoient l'épuisement des finances, le peu d'économie de la Cour, l'inapplication du Roi aux affaires, son goût & celui de la Reine pour les plaisirs, & sur-tout le peu d'égards qu'ils eurent pour les Duras, qui remplirent bien-tôt le Royaume de troubles. Notre Auteur rend assez sensible, que ce fut sur tout ce dernier point, qui empêcha Louis de Tarente de réunir la Sicile à sa Couronne. Il y avoit été appellé par la Noblesse, il y fit deux voyages, & dans le second lui & la Reine reçurent à Messine l'hommage des Siciliens; mais Louis de Duras l'obligea toutes les deux fois d'interrompre sa conquête pour aller appaiser des révoltes, que ce Prince excitoit dans le Royaume de Naples. Il fut enfin arrêté, & renfermé dans le Château de l'Œuf, & Louis de Tarente reprit une troisiéme fois le dessein de conquérir la Sicile. Mais on fut fort surpris de le voir tout-à-coup abandonner ce projet,

renoncer même à ses plaisirs, & courir de Pélerinage en Pélerinage. On ne douta point que ces accès de dévotion ne vinssent d'un pressentiment de sa fin prochaine, & il mourut en effet peu de tems après, âgé de 42. ans.

La Reine, veuve pour la seconde fois à l'âge de 30. ans pensa bien-tôt à de troisiémes Nôces, & fit choix de Jacques d'Arragon, qui portoit les titres de Roi de Majorque, de Comte de Roussillon & de Cerdagne, mais qui n'en avoit que cela, & qui étoit errant & dans l'indigence. Il n'eut garde de refuser une offre si avantageuse, & il se tint fort content de n'être que le Mari de la Reine. Il s'ennuya pourtant bien-tôt de ne partager que le lit de son Epouse; il l'abandonna, & alla servir Pierre le Cruel, Roi de Castille. Il tenta ensuite la conquête de son Royaume de Majorque & fut tué dans une bataille. M. d'Egly réfute trèsbien ceux, qui ont avancé que la Reine de Naples lui fit trancher

la tête pour se venger de ses galanteries.

Cette Princesse n'ayant point eu d'Enfant de son troisiéme Mari, avoit en quelque sorte assûré sa succession à Charles de Duras, Fils de Louis, mort dans le Château de l'Œuf; mais elle s'en repentit bientôt, & pour avoir quelqu'un à opposer à ce Prince, & au Roi de Hongrie, qui brouilloient beaucoup dans ses Etats, elle songea à se remarier, & jetta les yeux sur Othon de Brunswick. Les conditions de ce quatriéme Mariage furent les mêmes qu'au précédent, & la Reine déclara même qu'elle ne prétendoit point préjudicier aux droits, qu'elle avoit assûrés à Charles de Duras. Cependant ce Prince voyoit bien que si elle avoit des Enfans d'Othon, il seroit frustré de la Couronne, & que quand même elle n'en auroit pas, il ne seroit pas aisé d'éloigner les Allemands, que le Prince de Brunswick ne manqueroit pas d'y attirer en grand nombre, & il

crut devoir prendre ses mesures.

Deux ans après Barthelemy Prignano, Napolitain, Archevêque de Bari, fut élû Pape, sous le nom d'Urbain VI. la Reine & le Prince son Epoux en témoignerent leur joye par des réjouissances extraordinaires, & par les offres les plus magnifiques. Urbain n'y répondit qu'en déclarant à leurs Ambassadeurs qu'il prétendoit corriger la Reine, & l'obliger de se retirer dans un Couvent. Jeanne, bien loin de se ressentir de ce procédé, n'eut pas plûtôt appris que les Cardinaux se disposoient à élire un autre Pape, qu'elle envoya des Troupes à Urbain. Othon alla même le trouver à Tivoli, & lui offrit son entremise pour le réconcilier avec les Cardinaux. Il fut refusé, & retourna à Naples, bien résolu de ne plus se mêler des Affaires de ce Pontife : mais comme il étoit d'un esprit fort doux, il continua à le reconnoître pour le Pape légitime. Il n'en fut pas de même de la Reine; le Cardinal des Ur-

sins lui ayant assûré avec serment que l'élection d'Urbain n'étoit pas canonique, dès que le Cardinal de Genêve eut été élû sous le nom de Clément VII. elle le reconnut, & l'invita à venir à Naples. Il y alla ; mais s'étant apperçu que les Napolitains étoient attachés à Urbain leur Compatriote, il ne se crut pas en sûreté parmi eux, & passa à Marseille, d'où il alla fixer son Siége à Avignon.

Jeanne fut une des premieres victimes de ce malheureux Schisme. Urbain sollicita Charles de Duras, qui étoit en Hongrie, de n'attendre pas que la Reine lui donnât un Concurrent, pour prendre possession de la Couronne, & ce Prince, après quelques résistances, se détermina à passer en Italie. La Reine apprenant qu'il étoit en Toscane, où il faisoit de grands préparatifs, prit son parti, & par le conseil de Clément, adopta Louis de France, Duc d'Anjou, & l'invita à se rendre auprès d'elle, avec promesse de le faire couronner à

son arrivée. On ne peut voir sans chagrin la lenteur de Louis à secourir une Reine, qui lui offroit une Couronne, & qui dans le fort de ses malheurs, défendit à ceux, qui lui étoient demeurés fidéles, de reconnoître jamais d'autres Souverains que lui. Duras eut tout le tems de conquérir le Royaume de Naples, de se rendre maître de la personne de la Reine, & de faire prisonnier le brave Othon de Brunswick, dont toute la valeur ne put lui opposer qu'une foible digue. Jeanne fut enfermée dans le Château de S. Ange du Mont-Gargan.

Cependant l'usurpateur, qui avoit tout promis à Urbain, lui manqua de parole, dès que ce Pape ne lui fut plus nécessaire, & s'excusa sur ce que le Pontife lui avoit arraché par force un serment préjudiciable à son Royaume, ajoûtant que si tous les Papes s'avisoient de vouloir faire donner des Domaines à leurs Parens, bien-tôt tout l'Etat seroit démembré. D'autre part Louis d'Anjou se rendit

à Avignon, où Clément VII. lui fit prendre le titre du Duc de Calabre, affecté aux Héritiers de la Couronne de Naples, & lui donna l'investiture éventuelle de ce Royaume. Ce Prince engagea ensuite le Duc de Savoye dans son Parti, en lui cédant le Piémont; il traita avec Viscomti, qui lui promit le passage par le Milanez, & deux mille lances. Cela fait, il se disposa à passer les Alpes.

Charles apprit ces nouvelles avec d'autant plus d'inquiétude, qu'il s'étoit déja aliéné presque toute la Noblesse de Naples. Il crut arrêter ce torrent en faisant mourir la Reine; il consulta le Roi de Hongrie, qui le lui conseilla, & il la fit étrangler par quatre Hongrois, tandis qu'elle étoit en prieres dans la Chapelle du Château Saint Ange. Notre Auteur convient que les Historiens ne sont point d'accord sur le genre, ni sur le lieu de sa mort & de sa sépulture : il s'est attaché au récit de Ceton, dans ses Notices sur Naples,

& cet Ecrivain paroît en effet le plus fondé en preuves. On a parlé bien diverſement de cette Reine ; les uns en font un portrait affreux, aſſez reſſemblant à ceux des Meſſalines & des Julies : ſelon d'autres ce fut une Princeſſe très-Religieuſe, l'honneur du monde, l'ornement de l'Italie, une ſeconde Reine de Saba. Mais la plûpart des Ecrivains, qui en parlent mal, paroiſſent à notre Auteur peu inſtruits des événemens de ſon Regne ; ils ont écrit l'Hiſtoire, dit-il, avec une ſéchereſſe étonnante, & des erreurs de fait ſans nombre. Ceux au contraire, qui l'ont préconiſée, ſont gens, dont l'autorité eſt d'un grand poids, & ont, à ce qu'il paroît, travaillé ſur des Actes & des Monumens publics. Cependant, ajoûte-t-il, ſi l'on peut accuſer les premiers de malignité & d'ignorance ; les autres ſemblent auſſi porter un peu trop loin la flatterie. Enfin il n'y a, ſelon lui, que l'aſſaſſinat d'André de Hongrie, ſur lequel au moins ſa connivence paroît conſtatée, qui

puisse imprimer sur sa mémoire une tache inéfaçable ; encore ne veut-il pas qu'on l'attribuë à autre chose, qu'à l'ambition de regner seule, qui fut sa passion dominante. Tout ce qu'il dit ensuite des grandes choses, que cette Princesse a faites pour le bien de la Religion, pour regler l'administration de la Justice, pour rendre le Commerce florissant, & ses Peuples heureux, mérite d'être lû.

Neuf jours après la mort de la Reine, Louis d'Anjou, qui ignoroit encore ce triste événement, se mit en marche avec une armée fort leste, qui grossit encore sur sa route. Il entra dans l'Abruzze, & fut reçu dans Aquila, où quantité de Seigneurs Napolitains lui amenerent de nouveaux renforts ; de sorte qu'il se trouva à la tête de soixante-cinq mille chevaux. Charles, qui n'avoit pas à beaucoup près des forces égales à lui opposer, ne cherchoit qu'à l'amuser, & voulut même le faire empoisonner. Il réussit enfin à réduire à rien cette for-

midable Armée, dont une Maladie épidémique fit mourir la plus grande partie. Louis en mourut lui-même, abîmé de dettes ; juste punition, dit notre Auteur, des voyes injustes, dont ce Prince s'étoit servi pendant sa régence, pour accumuler les immenses richesses, que sa malheureuse expédition absorba.

Il laissoit deux Fils, dont l'Aîné, nommé Louis, n'avoit que sept ans, & fut proclamé Roi par le Parti de son Pere. On lui forma même dans Naples un Conseil de Régence ; ce qui ne put empêcher que le reste de son Armée ne se débandât. Quelque tems après Charles se crut assez affermi sur son Trône, pour pouvoir songer à s'emparer de celui de Hongrie. Il entra dans ce Royaume sous prétexte de secourir la jeune Reine Marie contre quelques mécontens ; mais la Reine Mere Régente découvrit que c'étoit ces mêmes Mécontens, qui l'avoient appellé, & le fit assassiner. Ce Prince, dit notre Auteur, eut la plûpart des vertus des grands

Rois, & tous les vices des Usurpateurs.

A la nouvelle de sa mort le jeune Ladislas, son Fils, fut proclamé Roi de Naples. « Ainsi, par une rencon-»tre, peut-être unique dans l'His-»toire, on vit entrer en concurrence »deux Rois mineurs, sous l'obédien-»ce de deux Papes, & sous la Ré-»gence de deux Reines d'un ca-»ractére & d'une politique toutes »différentes. » Marguerite de Duras, Mere de Ladislas, se comporta si mal à Naples, qu'elle y excita des révoltes, dont elle fut la victime. Othon de Brunswick, à qui Marie de Blois, Mere de Louis, avoit donné pour deux ans le commandement des Troupes de son Fils, en profita, & se rendit bientôt maître de la Capitale, où il se fit aimer, & où par sa valeur & sa bonne conduite, il se tira de fort mauvais pas. Par malheur pour le jeune Louis, la Reine sa Mere prit des ombrages contre ce Prince, & le terme de son commandement étant expiré, elle ne différa pas

beaucoup à lui donner un successeur. Il en fut si indigné, qu'il se jetta dans le Parti de Ladislas, qui réduit aux Villes de Capoue, d'Averse & de Gayette, commença à se relever.

Enfin Louis couronné à Avignon par Clément VII. partit pour Naples, où il fut très-bien reçu, & où il gagna d'abord tous les cœurs. Une victoire, que ses Troupes gagnerent peu de tems après sur Othon de Brunswick, devoit lui assûrer la Couronne, mais on en perdit tout le fruit. Louis étoit né pour gouverner un Royaume paisible, & Ladislas pour conquérir; le premier resta long-tems dans l'inaction, & le second en profita. Avec le secours du Pape & du Duc de Milan, il se mit en campagne, prit plusieurs Places, & osa même assiéger la Capitale: obligé de lever le siége il eut recours aux intrigues, il gagna plusieurs Barons du parti Angevin, & ceux-ci conseillerent à Louis d'aller à Tarente, dans le dessein de profiter de son absence,

pour livrer Naples à Ladiſlas. Il ſuivit ce pernicieux conſeil, & fut à peine arrivé à Tarente, qu'il s'y vit aſſiégé par Terre & par Mer, ce qui donna à ſon Compétiteur tout le tems de ſe rendre maître de la Capitale.

Louis avoit encore les deux tiers du Royaume pour lui; Bénoît XIII. ſucceſſeur de Clément envoya une Flotte à ſon ſecours; il étoit fort aimé; tout cela ne l'empêcha point de quitter la partie, & il s'embarqua pour la Provence. Il n'y demeura pourtant pas oiſif, & quelques années après Jean XXIII. ayant été élû Pape, l'appella en Italie, pour ſe venger de Ladiſlas, qui avoit voulu l'empêcher d'entrer à Rome; lui conféra la Charge de Grand Confalonnier, lui mit en main le grand Etendart de l'Egliſe, & l'engagea à marcher inceſſamment contre ſon Rival. Il ſe mit en campagne avec une très-belle Armée; Ladiſlas vint au-devant de lui avec des forces à-peu-près égales, & fut entiérement

défait. Mais Louis faute d'argent, & trahi par ceux, qui avoient le plus contribué à sa victoire, ne put profiter de ses avantages, & Ladislas eut tout le loisir de rétablir ses forces. Il disoit depuis que le jour de la bataille il avoit craint de perdre la Couronne & la liberté ; que le lendemain il ne craignoit que pour son Royaume ; mais que le troisiéme jour il ne craignoit plus rien.

Louis hors d'état de se soûtenir en Italie, reprit une seconde fois la route de Provence, après avoir encore perdu, tandis qu'il vainquoit infructueusement au-de-là des Alpes, le moment précieux de faire valoir ses prétentions sur les Couronnes d'Arragon & de Sicile. Cependant le Pape voyant Ladislas affermi sur le Trône de Naples, voulut se raccommoder avec lui, & ce Prince lui vendit bien cher la Paix, qu'il souhaittoit pour le moins autant de son côté. Il faut voir dans le Livre même les duplicitez, dont il usa dans cette occa-

sion, sur-tout à l'égard de Grégoire XII. qu'il alla trouver à Gayette, à qui il nia qu'il eût reconnu Jean XXIII. & à qui il fit dire le lendemain de sortir de ses Etats. Il ne tarda pas beaucoup à se brouiller avec Jean XXIII. se rendit de nouveau maître de Rome & s'y comporta en Brigand. Il poursuivit même le Pape, s'empara de tout l'Etat Ecclésiastique jusqu'aux frontieres des Siennois & des Florentins, & retourna à Naples pour y amasser dequoi subjuguer ces deux Républiques.

Il y employa des moyens si odieux & si indignes, qu'on ne lit rien de semblable dans l'Histoire. Il mit ensuite sur pied une Armée formidable, qui allarma tous les Etats d'Italie. Enfin comme au milieu des horreurs de la guerre il n'étoit pas moins occupé de ses plaisirs, que de ses vastes projets, un jour, au sortir des bras d'une nouvelle Maîtresse, qu'il venoit de se donner à Perouse, il fut attaqué d'un mal, dont on ne put connoître, ni la na-

ture, ni la cause. C'étoit de fréquens accès de phrénesie, pendant lesquels il ne respiroit que la vengeance contre tous ceux, qui lui avoient fait quelque déplaisir. Dans cet état, il vendit la Paix aux Siennois & aux Bolonois, & s'étant fait porter à Naples, il y mourut au milieu de ses transports. On a prétendu que le Pere de sa nouvelle Maîtresse, lequel étoit Médeçin, gagné par les Florentins, engagea sa Fille à se frotter d'une composition de son invention, lui faisant accroire que c'étoit un Philtre capable de fixer en sa faveur le cœur du Monarque, & qui les empoisona tous deux. Ce volume finit par un portrait de Ladislas, qui n'est point flatté. Ce Prince n'eut de qualités éminentes, qu'un très-beau génie, & un talent rare pour l'intrigue; mais outre qu'il en fit un fort mauvais usage, ses défauts furent tous extrêmes, & en grand nombre.

ARTICLE XCVII.

ÆGID. ANN. XAVERII de la Sante è Societate Jesu Sacerdotis Orationes. Secunda éditio. Lutetiæ Parisiorum, Apud Hyppolitum-Ludovicum Guerin & Jacobum Guerin viâ Jacobæâ sub signo Sancti Thomæ Aquinatis 2. *vol.* in-12.

NOus renvoyons à la lecture de ces Piéces, ceux qui veulent se former une juste idée du mérite de l'Auteur. Les éloges de quelque particulier peuvent être la ressource d'un homme qui ne se seroit pas encore livré à la Critique Publique; mais le Pere de la Sante s'est montré par des endroits qui ne laissent rien à souhaiter à ceux qui s'intéressent pour lui. Ce n'est pas, au reste le vain désir de s'établir de plus en plus dans l'estime des hommes, qui a engagé ce Pere à rassembler ces différentes Piéces dans une seconde édition: mais il

sçait qu'une personne comme lui, est redevable de ses talens au Public. Ce Public en effet a droit de connoître celui qui est particuliérement chargé de former le cœur & l'esprit d'une nombreuse & brillante jeunesse. Ainsi c'est le devoir qui oblige le Pere de la Sante tantôt à se montrer au grand jour, & tantôt à se renfermer dans le cercle obscur des plus pénibles occupations.

Ce Recueil est dédié à Monseigneur le Dauphin : le choix judicieux des sujets, & ce que les circonstances présentes donnent lieu d'espérer, tout cela fait assez sentir ce qui a déterminé l'Auteur à mettre un nom si cher & si respectable à la tête de ses Ouvrages.

Le premier de ces Discours est l'Oraison Funébre de Louis XIV. Nous croyons qu'on ne sera pas fâché de sçavoir par quel début le Pere de la Sante fit éclatter en lui les talens de l'Orateur ; & l'on se rappellera peut être avec plaisir l'é-

loge d'un Prince si bien loué, & si digne de l'être.

L'Orateur remarque d'abord, qu'un si grand sujet n'est pas avantageux pour celui qui en est chargé; & si ce n'étoit qu'un Orateur commun, il auroit eu raison d'en redouter le poids. Le Panégyrique n'est pas supportable, s'il ne remplit pas l'idée que l'on a conçûe d'un Héros, qui a fait l'admiration de l'Univers; & s'il l'a remplit, le Panégyriste semble encore y avoir mis peu du sien, tout est du Héros. Mais l'Orateur est bien dédomagé de s'être fait oublier pour quelque tems, & de s'être caché, pour ainsi dire, derriere le tableau fidele & brillant qu'il a présenté; cet habile Peintre n'en reparoît ensuite que plus glorieusement, & fait bien souvenir que l'on a deux objets à admirer. L'application est facile à faire, pour qui voudra se donner le plaisir de lire la Piéce dont nous parlons.

Louis le Grand obtint le nom de Grand nous dit l'Auteur, parce qu'il

le mérita, & il le mérita parce qu'il fut véritablement Grand par ses qualités de Héros, Grand par ses vertus Royales, Grand par sa Religion.

Virtute duce, comite Victoriâ, famulante Fortunâ bella suscipere, gerere, conficere heroum est propria laus, genuinus character, certissimus ad gloriam gradus. C'est ainsi que l'Orateur entre dans sa premiere partie, & l'on peut dire, que le feu de jeunesse qui le servoit si à propos dans un pareil sujet, ne l'a point empêché de faire le plus juste discernement du véritable & du faux héroïsme. Le Héros qu'il célebre, est un Héros plus prêt à pardonner qu'à punir, plus ami de l'équité & de la paix, que des lauriers sanglants de la victoire, plus estimable dans les revers qu'au milieu de ces étonnantes prospérités, qui ne l'avoient accoutumé qu'aux triomphes depuis ses plus tendres années. Mais après avoir assuré à Louis XIV. cette partie de la gloire qui en fait le mérite, l'Orateur en releve l'éclat par le souvenir de ce Regne

triomphant, dont les premiers succès sembloient avoir déja promis le surnom de Grand à un Prince né dans le sein de la victoire. *Felices nasci multis contigit; magnum nasci vix cuiquam nisi Ludovico contigit. Nascitur Augustus puer in ipso victoriæ sinu; serus ille quidem, diuque Populorum votis expetitus nascitur; sed omnium expectationem meruit, qui omnium admirationem postmodum erat meriturus. Adeo ille natus imperio, adeo erat victoriæ natus, ut ante regnandi annos regnum inierit, & è cunis in solium uno quasi saltu evolarit. Vixdum cœpit vivere, cœpit & regnare; vix regnare cœpit, cœpit & vincere. Primus regnandi annus, primus vincendi fuit. Hoc ipso anno terrestres Hispanorum copiæ ad Rupem Regiam deletæ, navalis eorumdem exercitus ad Carthaginem Novam profligatus, terræ marisque imperium quinquenni Borbonio jam tum præsagire videbantur. Mox urbes plusquam triginta &c.* La suite répond à ce morceau. Sans nous donner la peine de déterminer quel est le plus

bel endroit de cette premiere partie, ce qui ne seroit pas un médiocre embarras; voyons comment l'Orateur nous repréfente l'expédition de Hollande, & le paffage du Rhin. *Ex Hollandicis paludibus maligni vapores identidem erumpebant, quibus Gallici Solis ſplendor haud dubie impetebatur; nec proſpiciebat malecauta gens ex illis ipſis vaporibus conflari nubem fulmineam, quæ in ſuum caput aliquando detonaret. Detonuit enim vero, tantaque vi Batavorum cervicibus procella incubuit, ut quinquaginta urbes, integraſque Provincias repentinus turbo unâ æſtate rapuerit. Nequicquam Rhenus Heroi ad gloriam properanti terrificas undarum voragines objicit: ſuperatur, & (quod prodigii ſimile eſt) ſpectante, obſtupeſcente, obluctante, fatiſcente, fugiente Batavorum exercitu ſuperatur. Nequicquam Trajectum ad Moſam immanes foſſas, ſubterraneos ſpecus, tremendas operum ſubſtructiones, minacem operum ac tormentorum vim, victoriæ moram opponit; expugnatur ac deditione ſuâ teſtatum relinquit orbi, nihil*

esse Ludovici armis inaccessum, nihil impervium, nihil inexpugnabile.

La triple Alliance ouvre un si vaste champ à l'imagination, que celle de l'Orateur en paroît effrayée. Il semble ici reprendre haleine pour se mettre en état de suivre son rapide Conquérant : on croit les voir partir l'un & l'autre avec une égale impétuosité. *Sequamur tamen, quà fas est, sequamur Ludovicum per medias Hyemes, per saxa inhospita, per salebras horrentes, per vias imbribus uliginosas, hostiles muros quatientem, deque ipsis tempestatibus triumphantem. Sequamur è Lothoringiâ in Belgium currentem dicam, an volantem, Metasque Gandavo quatridui itinere conjungentem. Sequamur Vesuntionis ac Dolæ mœnia tam improviso adorientem impetu, ut præsentiæ suæ fidem præsens ipse vix fecisset, nisi promptæ urbium ruinæ adesse Regem admonuissent. Sequamur Ypras, Valencianas, Condatum, Bochanium, Cameracum &c.* On suivroit bien loin le Prince victorieux avec son Panégyriste, sans s'ennuyer.

Novembre 1741.

C'eſt ce qui doit faire ſouhaitter de lire la Piéce même dont nous ne pouvons donner que quelques petits échantillons.

Louis XIV. ne fut pas moins recommandable par les vertus royales, que par les qualités du Héros. L'Orateur s'attache à le faire bien ſentir dans la ſeconde partie de ſon Diſcours. C'eſt-là qu'il a occaſion de nous donner le beau ſpectacle d'un Etat dont la ſplendeur eſt portée au plus haut point, & dans lequel la tranquilité eſt toujours ſagement maintenue, ou promptement rétablie. Rien de plus juſte, que la réfléxion de l'Orateur ſur le calme qui regnoit dans l'intérieur du Royaume, tandis qu'on n'entendoit parler que d'Armées, de marches, de ſiéges & de combats. Il eſt étonnant, dit-il, que dans une ſi longue ſuite de guerres, & dans la néceſſité où ſe trouvoit le Prince d'exiger des Peuples les Tributs néceſſaires pour aſſurer le ſuccès de ſes armes; il ne ſe ſoit point élevé dans l'Etat de ſéditions conſidé-

rables. L'agitation où étoit preſque toute l'Europe, ne ſe faiſoit ſentir tout au plus que ſur les limites de la France, & ne s'étendoit pas plus loin. Le bon ordre du Royaume n'en ſouffroit rien. Mais comment fut-il ſi heureuſement conſervé ? Ce fut par la ſageſſe des Miniſtres dont ce Prince ſçavoit faire un choix ſi judicieux, par ſes propres attentions auſquelles rien n'échappoit, par les ſages Loix qu'il établit en différens tems, & par le ſoin qu'il avoit de les faire obſerver exactement; ce fut enfin par cet air de bonté & de majeſté, qui forçoit tous ceux qui l'approchoient à recevoir les chaînes de l'amour, ou de l'admiration, du reſpect ou de la crainte. Ainſi la Famille Royale & les Grands donnoient au Peuple l'exemple de la fidélité; & l'heureuſe habitude de la ſoumiſſion & de l'obéïſſance que l'on contracta ſous ce long Regne, facilita bien l'art de gouverner aux ſucceſſeurs de Louis XIV. Rien ne marque mieux quelle fut la ſageſſe & la vigueur

du Gouvernement ſous ce grand Monarque, que les remédes efficaces qu'il ſçut apporter à la fureur des duels. Nous rapporterions ici ce beau morceau s'il n'avoit pas été déja cité dans quelques autres Journaux. C'eſt encore avec les plus vives images de l'éloquence, qu'on nous repréſente tout ce qui a pû contribuer à la ſplendeur du Royaume. Pour en concevoir la plus haute idée, il ſuffit de ſe laiſſer conduire quelque tems par l'Orateur ; on ne ſe fatigue point avec lui, & l'on eſt toujours ſûr d'arriver aux plus beaux termes que l'on puiſſe ſouhaiter. D'abord, il nous fait deſcendre à Trianon, puis à Verſailles ; c'eſt-là que l'on apperçoit quelque choſe de plus merveilleux que ce Palais du Soleil ſorti de l'imagination du Poëte. De quelque côté que l'on jette les yeux, on ne rencontre que les trophées de l'art vainqueur de la nature, & ſupérieur à tous les obſtacles qu'elle lui oppoſoit. Bien-tôt il n'eſt plus per-

mis de faire attention à toutes les beautés des Jardins & des Edifices ; un nouveau ſpectacle fait oublier les autres. C'eſt le bon air & la magnificence des Courtiſans, c'eſt le concours prodigieux des plus illuſtres Etrangers ; c'eſt l'union & l'éclat d'une famille nombreuſe qui qui ne fut jamais que l'appui & les délices du Souverain, tandis qu'elle ſubſiſta ; c'eſt l'abord de pluſieurs autres Souverains déterminés par la réputation du Monarque François à ſe rendre auprès de lui, pour ſatisfaire leur curioſité, & apprendre par ſon exemple à policer leurs Peuples ; ou pour chercher une reſſource dans ſa puiſſance & la générosité de ſes ſentimens. On ne quitte ce beau ſéjour que pour être conduit à Marly dont on apperçoit diſtinctement toutes les merveilles : on y admire l'artifice & les reſſources d'un ouvrage tel que l'induſtrie humaine n'en avoit point encore imaginé, depuis que la Terre porte à l'Océan le tribut de ſes Fontaines & de ſes Rivieres. Les

eaux d'un grand Fleuve semblent avoir oublié leur cours ordinaire, & malgré l'ancienne habitude, qui les porte à suivre la pente du terrain, on les voit s'élever sur le sommet des Collines pour y former une plage propre à donner idée de la Mer. On revient à la Capitale, on en parcourt les différens quartiers; on retourne au Louvre, aux Thuilleries, aux Invalides, à l'Observatoire, & par tout l'on avoue que jamais Prince ne parut mieux être l'image du Créateur que le Grand Louis. L'on n'a pas encore tout vû: de-là on se croit de nouveau transporté par le charme de l'Orateur sur quelque endroit élevé, d'où l'on découvre d'un coup d'œil toute la face du Royaume: un Commerce florissant, tant de Villes embellies, tant de Places fortifiées, tant d'entreprises heureusement achevées. La seule jonction des deux Mers par le Canal de Languedoc pourroit faire oublier, selon l'Orateur, les plus célebres travaux des Anciens. Mais tous les

Arts ſemblent avoir atteint leur perfection ſous ce beau Regne. Architecture, Peinture, Sculpture, Méchanique, Philoſophie, Mathématique, Eloquence Sacrée & Profane, Poëſie de tous les genres, tout a concouru à faire du ſiécle de Louis XIV. l'admiration de tous les tems. *O Regum decus! ô Artium Princeps!* Il faut avouer que jamais pareille exclamation n'eſt venue ſe placer plus à propos qu'à la ſuite d'un ſi riche tableau. Faut-il que nous ne puiſſions en mettre ſous les yeux que quelques traits précipitamment crayonnés?

Une auſſi grande ame que celle de Louis XIV. devoit être le triomphe de la Religion, & elle le fut en effet, juſte & élevé dans ſes idées, il comprit mieux qu'un autre, que ſans Religion il n'y a point de véritable grandeur; & que l'on n'eſt pas digne de regner ſur les hommes, ſi on ne la fait regner ſur tous les cœurs que l'on peut lui ſoumettre, ſi on ne la fait triompher de ſoi-même.

Novembre 1741.

On nous rappelle ici comment Louis XIV. mit en uſage toutes les manieres d'honorer la Religion diverſement employées par les Rois Très-Chrétiens qui l'ont précédé. L'on nous fait voir d'abord, que le zéle de Louis XIV. pour la propagation de la Foi, ne le céda point à celui de Charlemagne. *Miramur poſteri, nec ſine cauſâ miramur quod Carolus Magnus, multis licet implicitus bellis, non modo Gallos in accepta Religione continuerit, ſed & Saxones, Weſtphalos, Bohemos-Avares, Moravos & extremos Ponti-Euxini accolas Chriſtianis præceptionibus erudiri curaverit, neque tam late dominationem ſuam, quam Chriſti imperium propagaverit. Fecit Ludovicus Magnus, fecit exemplo ſuo, ne iſta quantacunque ſint, viderentur omnino incredibilia. Quis enim dicendo commemoret quàm variis, quàm diſſitis, quàm barbaris nationibus Evangelicam lucem præferri juſſerit? Hoc dicant multiplices populorum linguæ, quæ veri Dei laudes & Regis Chriſtianiſſimi pietatem celebrare didi-*

cerunt. Hoc prædicent ſacræ virorum Apoſtolicorum voces, qui è ſinu Galliæ in ultimos terrarum ſinus deportati, divino afflati numine, regio protecti nomine, regalibus ſuſtentati beneficiis, immenſam animarum multitudinem Averni faucibus eripuerunt, plurimaſque orbis plagas pretioſis laboribus ac triumphis illuſtrarunt. Loquantur, ſi poſſunt, frigidæ & inhoſpitales Canadenſium Sylvæ, quarum incolas Evangelici Præcones ſacris ardoribus inflammarunt, ipſique non ſemel in mediis flammarum rogis igne non uno feliciter exarſerunt. Loquantur Afri, loquantur Americani; loquantur Perſarum, Turcarum, Sinarumque regiones; loquantur peregrinæ juventutis Seminaria dilatandæ fidei magnificè inſtituta, & quantum Ludovico Magno debeant, unanimi prædicatione confiteantur &c. Si l'on reconnoît dans le morceau que nous venons de citer les traits de la plus vive & de la plus noble éloquence, qu'on en cherche la ſuite à la ſource même. On n'y verra pas avec moins de plaiſir ce que

fit Louis XIV. pour purger le Royaume d'une Héréſie qui après avoir jetté de ſi profondes racines dans la France, avoit ébranlé la Monarchie juſques dans ſes fondemens, & qui l'avoit inondée du ſang de ſes Citoyens ſous les Regnes précédens. On verra encore les meſures efficaces que prenoit ce ſage Prince pour étouffer toutes les ſémences de nouvelles Erreurs, & pour abolir toute ſorte d'impiétés. Il faut avouer, que quand le génie du Panégyriſte n'eſt pas au-deſſous d'un ſi grand ſujet, il eſt heureux d'avoir à louer un Héros dont on peut dire tant de bien ſans bleſſer la vérité.

L'Orateur ne la ſacrifie point à la gloire du Prince dont il acheve l'éloge. Il avoue franchement que ce Soleil ne fut pas ſans tache, qu'il ne s'en tint pas toujours à imiter les vertus de ſes ancêtres, & qu'il eût le malheur de reſſembler un peu plus à David qu'à Saint Louis. Mais s'il ſuivit les exemples du Roi Pénitent, il les ſuivit juſ-

qu'à sa pénitence inclusivement. Et l'on peut dire, que les afflictions de ces deux grands Rois donnent lieu à une réfléxion bien utile pour tout Chrétien : comment la justice de Dieu se venge-t-elle de nos infidélités, puisqu'il les punit si sévérement dans sa miséricorde ? La suite de ce Discours nous exprime les beaux sentimens d'un cœur revenu de ses égaremens, qui sçait faire un saint usage des adversités, & qui reconnoît tout le vuide des avantages que le monde estime. On n'y oublie pas les marques de bonté dont ce grand Roi voulut bien honorer un Ordre rempli de sujets zélés pour la Religion & pour leur Souverain. L'inquiétude de tous les bons Citoyens, lorsqu'on apprît le danger du Prince, & la tranquilité héroïque qu'il fait paroître aux approches de la mort, offre un contraste des plus touchans. Il console lui-même ceux qui le pleurent, il les instruit sur la vanité d'une grandeur passagere. *Quid mirum, si mortalis morior, me ne vos immortalem*

credidiſtis ? Il donne les plus ſages conſeils à cet Auguſte Dauphin, dont le jeune âge n'annonçoit pas encore à l'Europe l'arbitre de ſon ſort. Il expire enfin, & laiſſe tous ceux qui ſçavent bien penſer, partagés entre les regrets, l'admiration, & les vœux que l'on forma pour le ſucceſſeur du Monarque.

Le Pere de la Sante prononça ce Diſcours dans le Collége des Jéſuites à Caën, & ſur ce coup d'eſſai, on le jugea bien propre à célébrer les grands événemens auſquels nous préparoient les commencemens du Regne de Louis XV : le Public a paru confirmer le jugement qu'on en avoit porté.

Nous ne prétendons point ici rendre compte de chacun des Diſcours qui entrent dans ce Recueil. Il nous ſuffit de dire que les autres Piéces ſont poſtérieures à celle dont nous avons parlé, & que l'on ne peut manquer de retrouver par tout la même trempe d'eſprit & le coin de l'Auteur, dont le bon goût ne fait que meurir ſans vieillir. Nous

ne crainderions point d'en appeller au sentiment d'un grand Ministre, qui a honoré quelqu'un de ces Discours d'une attention particuliere ; c'est celui qui donne à la Nation Françoise le premier rang dans la Littérature.

L'Auteur auroit sûrement trouvé plus d'un écueil dans cette Piéce, s'il n'avoit eu qu'une seule espéce de goût ; & s'il l'a traitée avec un applaudissement général devant une Assemblée des plus choisies, c'est qu'il y soutient également le sublime & le gracieux, ausquels il rappelle tout ce qu'il y a d'estimable dans les Ouvrages d'esprit. Le Lecteur n'en jugera pas autrement que l'Auditeur ; il y verra la beauté, l'énergie, la justesse, le brillant de l'expression. Il y trouvera, selon les différens sujets, qu'on y traite tantôt le sel, l'enjouement, la légereté, le discernement du satyrique sage & modéré ; tantôt ces tours heureux, qui amenent un éloge où la flatterie n'a point de part, mais qui mettent dans le jour le plus

favorable les véritables beautés de chaque Auteur. Pour étaler tous ces trésors, prendre ces divers caractéres & les frapper si heureusement, il faut connoître aussi parfaitement que le Pere de la Sante les agrémens de la simplicité, les finesses de l'art ; les graces de la nature, la variété & le bon goût des ornemens.

On a déja pû voir par ce que nous avons cité de la premiere de ces Harangues, ce que l'on pouvoit attendre du Pere de la Sante dans des sujets élevés. Toute la premiere partie de celle-ci remplit pour le moins ces espérances. Mais si l'on a déja admiré la hardiesse de son pinceau, on sera peut-être bienaise de voir quelle en est la douceur & la délicatesse. La seconde partie de cette Piéce est toute propre à la faire sentir.

Nous nous arrêterons à l'endroit ou l'Orateur nous fait remarquer les fines différences des trois Ecrivains qui se sont rendus célebres dans le style épistolaire. Ce mor-

ceau a force de preuve, & de preuve bien complette dans la these qui donne aux Ecrivains François l'avantage du naturel sur les Etrangers. Reprenons la proposition & la preuve sans caindre d'y retrouver le style de l'Ecole. *Et vero nativa scribendi forma sic dos est Francorum propria, AUDITORES, ut, quemadmodum olim suam Veneri zonam Homerus dicitur suffuratus, ita scriptores nostri simplicem Naturæ cultum furto laudabili rapuisse visi sint, hoc spolio stylum vestierint suum, eumdemque fecerint ipsi Naturæ simillimum.*

Quâ quidem de re si quis mihi non crediderit, oculis credat suis; Epistolare, Fabulosum, Pastorale, Historicum scribendi genus, quale usurpant Galli curiosè inspiciat; adulator merus denuntier, nisi hoc viso, exclamet statim: sic loquitur, sic agit, sic lætatur, sic dolet, sic amat, sic odit Natura.

Illas testor Epistolas, quas à Naturâ dictatas credideris Matronæ Nobili Sevineæ, (a) *cui tantus est in scri-*

(a) Mariæ Rabutin de Sévigné.

bendo nitor, ut diu meditatam putes; ſtylus tam ingenuus, ut hanc tenore uno ſcriptitaſſe dicas. A cujus Laude Buſſii (a) *laudem ſejungere ſit nefas, qui non minus elegantiæ conſortio, quam Litterarum commercio; non minus amœnitatis communione, quam amicitiæ ſocietate cum eâ ſemper conjunctus extiterit. Utrique Vecturium* (b) *non temere interſeram, qui alterius candorem in jocis, alterius maturitatem in ſeriis quandoque participet: quamquam ſic participat, ut tres perſonas, tres manus, tres calamos aliquantulò pares, aliquantulò diſpares promptum ſit dignoſcere. In tribus nempè multùm ingenii, venuſtatis plurimùm, ſuavitatis affatim. At in Seviveâ laudabilior ſimplicitas; in Buſſio exquiſitior concinnitas; in Vecturio feſtivitas laborioſior. In primâ plus ingenuitatis; in proximo plus roboris; in poſtremo plus artificii. Hic flores quærit ſedulò; iſte inventos legit; illa decerpit obvios. Mirum dictu!*

(a) Rogerii de Buſſi Rabutin.
(b) Vincentium Voiture.

quidquid est minii, ac fuci, (quod tamen rarissimum est) fœmina reliquit viris, & præter neglectam, sed miram pulchritudinem, sibi retinuit nihil.

Il est sur-tout un genre de Poësie badine qui devoit ici quelque chose au Pere de la Sante; on n'est pas bon François, si on n'a du goût pour la Chanson; nous avons tellement l'esprit tourné à la Chanson, que nous tournons tout en Chanson.

Verum hæc omittamus, AUDITORES, & à spectaculis oculos animosque foedantibus, avertamus mentes, ut hilarem commodemus aurem lepidis illis ac popularibus Cantilenis; non quas Venus & Cupido Poëtis elicuere Gallis; sed quas lætitia innocens, vel nugax quispiam Satyrus, vel joculator Bacchus modica inter pocula sobriis dictavere clientibus. Quam bene in his elucet Gallici festivitas ingenii! quænam externa gens sive prisca, sive recens; sive Græca, sive Romana (multum dico, sed nimium nihil) hac arte bellulâ gentem supera-

vit Gallicam? Quid enim sale Attico delicatiùs conditum quàm ingenuæ illæ Culangii (a) *cantilenæ, quas ipse, si reviviscat Anacreon, Auctori, credo, invideat? Quam multæ aliæ ex aliis profectæ calamis urbanos delectant coetus, plebem exhilarant, otiosos occupant, occupatos recreant; in domos, in trivia, in angiportus, in compita lætitiam circumferunt.*

Ita sapit cantilena Gallis, ut quasi ad manum cuilibet ubicunque sit. In prosperis delicium est; in adversis solatium; in conviviis ferculum; curarum præsens remedium; cujuscunque operis quoddam est condimentum. Si natus Princeps, si parta victoria, si accepta clades, si laudandi, si castigandi duces & milites, cantitant Galli, & cantitando plus interdum proficiunt, plus explodunt ridicula, quàm Philosophi, hortando; Oratores, increpando; Magistratus, mulctando.

Si ces petits tableaux sont du goût des Connoisseurs, qu'on imagine une gallerie de peinture dont

(a) M. de Coulange.

les autres Piéces, quoique dans un genre différent ne le cédent point à celle-ci, & l'on aura une idée assez juste de la Harangue entiére.

L'on voit à côté des deux Discours dont nous avons parlé une Traduction Françoise qui rend les beautés du Latin autant que le peut une Traduction. Elle est du Pere du Rivet, actuellement Professeur de Seconde au Collége de Louis le Grand.

Nous n'avons point fait mention de ces deux Piéces comme des deux plus estimables du Recueil; mais la premiere qui nous est tombée sous la main nous a engagé par je ne sçai quelle suite de réfléxions à parler de l'autre. Outre cela, elles sont toutes deux traduites; il se trouvera plus de personnes en état de reconnoître la vérité de ce que nous en avons dit; & nous ne sommes pas fâchés de faire voir que nous ne redoutons point le grand nombre des Juges, pourvû qu'ils soient éclairés & équitables. Ceux qui liront les autres Piéces avoueront,

à ce que nous croyons, que le Pere de la Sante eſt par-tout le même, ſoit qu'il réfléchiſſe en Philoſophe qui connoît les penchans & les mœurs des hommes, & qui eſt en état de porter un jugement ſain ſur toutes les productions de leur eſprit, comme dans la derniere de ces Oraiſons; ſoit qu'il donne les leçons d'une politique vertueuſe, & qu'il en faſſe admirer les reſſources, ou qu'il expoſe les dangers & les horreurs d'un Art qui en prend le nom quoiqu'il ne ſoit qu'un abus de la ſageſſe, ſoit enfin que les circonſtances lui donnent lieu d'exprimer les ſentimens de Religion, d'honnête homme, de bon Citoyen qui font ſon véritable caractére. S'il eſt vrai, que l'Auteur ſe peint dans ſon ſtyle, le ſtyle du Pere de la Sante doit avoir bien des agrémens. Nous ſerions trop longs ſi nous voulions parler de chacun des autres Diſcours en particulier, & qui voudroit en citer les beaux endroits auroit ſouvent de la peine à choiſir, & de la difficulté à s'arrêter.

Ce Recueil est terminé par un Panégyrique François de S. François de Régis, prononcé autre fois par le même Auteur. On y peut voir l'avantage que l'Eloquence de la Chaire eût tiré de ses talens, si la Providence ne lui eût ouvert une autre carriere.

Nous devons aussi un mot à l'Editeur, & au soigneux & habile Imprimeur de ces Volumes; à celui-ci, pour l'exactitude & la propreté de l'édition; & à l'autre, pour le bon style de sa Préface. Il y déplore la décadence de la Langue des Romains avec ce goût de latinité, d'antiquité & de belle simplicité, qui ne fait peut-être plus que le supplice de ceux qui le conservent encore; parce qu'ils retrouvent peu d'Ouvrages qui les contentent; & peu de personnes qui entendent ce qu'ils veulent dire.

ARTICLE XCVIII.

ELOGE DU P. DE COLONIA, de la Compagnie de Jesus.

LE P. *Dominique de Colonia* entra dans la Compagnie de Jesus à l'âge de 16. à 17. ans. Il y apporta un esprit propre à toutes les Sciences, les plus heureuses dispositions pour s'y distinguer, & pour remplir tous les devoirs de la Profession qu'il embrassoit. Le talent qui brilla le plus en lui dès sa jeunesse, fut celui des Belles Lettres : c'est aussi celui qui convenoit le mieux à cet âge, & aux emplois dont il devoit d'abord être chargé. Mais tous furent cultivés avec soin, & parurent avec distinction dans le cours d'une vie longue & laborieuse. L'Eloquence, la Poësie Latine & la Poësie Françoise, les Langues sçavantes & les Langues vivantes, l'Histoire Sacrée & l'Histoire Profane, les Monumens de l'Antiquité, la Scien-

ce des Médailles, l'Etude des Auteurs anciens & modernes firent son occupations & ses délices. Rien n'échappa à ses recherches : il paroissoit avoir tout lû ; & sa mémoire qui n'oublioit rien, lui rendoit présent ce qu'il avoit étudié, avec tant de netteté, qu'on eût dit qu'il sçavoit par cœur tous les Livres qui lui avoient passé par les mains.

A cette étendue de connoissances le Pere *de Colonia* joignoit une facilité merveilleuse à s'expliquer sur toutes les choses qu'il avoit apprises ; (talent peut-être encore plus rare que l'érudition même, & sans lequel elle devient presque inutile dans le commerce de la vie :) & il s'expliquoit avec une grace & une modestie qui charmoient tous ceux qui venoient l'entretenir ou le consulter : de sorte qu'on sortoit toujours d'auprès de lui aussi satisfait de sa politesse & de ses manieres, qu'étonné de sa doctrine & de la beauté de son esprit. Cet assemblage de quali-

tés ſingulieres lui avoit gagné tous les cœurs dans une Ville, * qui a eu le tems de les connoître & d'en profiter, durant cinquante-neuf ans qu'il y a vécu ſans interruption. Auſſi par eſtime & par reconnoiſſance lui faiſoit-elle une penſion annuelle, dont le Pere *de Colonia* employa toujours une bonne partie à des œuvres de piété. Les petits & les grands, les Archevêques, les Gouverneurs, les Intendans, les Magiſtrats, tous ſans exception l'ont honoré toute ſa vie d'une confiance & d'une affection particuliere. Le Peuple le révéroit comme un homme dont le zéle & la charité ne ſe refuſa jamais à ſes beſoins. Les travaux Littéraires, qui ſembloient l'occuper tout entier, ne prenoient rien ſur des fonctions plus eſſentielles encore, & plus convenables à ſa vocation. Confeſſions, Direction, Prédications, Exhortations, Conférences, Miſſions, Viſites des Malades, aſ-

* Lyon.

ſiduité auprès des mourans, le jour & la nuit, ſans diſtinction du pauvre & du riche ; le Pere *de Colonia* embraſſoit tous ces moyens, & ne perdoit aucune occaſion de rendre ſervice au prochain : & juſque dans ſon extrême vieilleſſe on le vit ſe tranſporter à pied dans les Maiſons les plus reculées, où il étoit appellé.

Quoique les vertus Chrétiennes, l'amour de la Religion, le zéle, une aimable candeur, une douceur inaltérable, une conduite toujours réguliere, toujours édifiante, qui attirent au P. *de Colonia* une eſtime générale & conſtante; quoique ces vertus, dis-je, ſoient infiniment préférables aux qualités naturelles, ou acquiſes par le travail & l'étude, c'eſt néanmoins par cet endroit que nous devons principalement le préſenter ici.

Après ſes études de Théologie, il enſeigna onze ans la Rhétorique à *Lyon*, avec une diſtinction dont les années n'effaceront point le ſouvenir. Son Livre *De Arte*

Rhetoricâ, dont il s'eſt fait des éditions ſans nombre, ſera un monument durable de l'habileté du Profeſſeur.

Mais le Pere *de Colonia* méritoit un théâtre plus propre à faire briller ſes talens & ſon érudition : il fut chargé d'enſeigner la Théologie Poſitive, & il a continué cet exercice durant vingt-neuf ans. Dans le tems où nous ſommes, quelle idée doit-on avoir du Pere *de Colonia* dont la réputation attiroit à ſes Leçons des Auditeurs reſpectables par leur condition & par leur ſçavoir ?

Déchargé de l'emploi de Profeſſeur, le Pere *de Colonia* a donné le reſte de ſes jours à la compoſition de divers Ouvrages, & aux fonctions utiles au Public. On connoît ſon *Hiſtoire de la Ville de Lyon*, ſon Traité *de la Religion Chrétienne autoriſée par le témoignage des anciens Auteurs Payens &c.* Ouvrages qui font également l'éloge de ſon érudition & de ſon amour pour la Religion. Enfin une maladie de ſix

ſemaines ayant achevé de conſumer ſes forces, il eſt mort le 12. de Septembre dans ſa quatre-vingt-deuxiéme année, après avoir reçu, dans les ſentimens les plus chrétiens, les Sacremens de l'Egliſe.

ARTICLE XCIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

Le ſecond Tome Syriaque des Œuvres de Saint *Ephrem* imprimé à *Rome* l'année derniere 1740. contient des Commentaires ſur *Job*, ſur les Prophétes *Iſaïe*, *Jérémie*, *Ezéchiel*, *Daniel*, *Hoſée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Michée*, *Zacharie*, & *Malachie*; XI. Sermons ſur quelques endroits choiſis de l'Ecriture;

XIII. sur la Nativité de Notre Seigneur & LVI. Discours contre les anciennes Hérésies des Martionites, des Gnostiques, des Valentiniens &c. Nous avons déja fait connoître les soins du Cardinal *Querini*, & les travaux du P. *Benedetti* pour cette édition, qui n'eut pû que très-difficilement s'exécuter ailleurs qu'à *Rome*. Elle est en six volumes *in-folio*, trois Syriaques, traduits en Latin par le Pere *Benedetti* & trois Grecs & Latins. Il ne reste plus que deux volumes à imprimer, un Syriaque & un Grec. Cette édition a tout ce qu'il faut pour satisfaire aux vœux du Clergé de *France*, qui souhaitoit qu'il s'en fit une complete des Œuvres de Saint *Ephrem*.

FRANCE

DE PARIS.

Le Martyr du secret de la Confession ; ou la Vie de Saint Jean Népomucene, Chanoine de l'Eglise Mé-

tropolitaine de Prague. Par le Pere Jean-Baptiste de Marne, de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Hippolyte-Louis Guerin, & Jacques Guerin, Libraires, rue Saint Jacques, à Saint Thomas d'Aquin 1741. *vol.* in-12.

L'illustre Martyr dont le Pere *de Marne* vient de donner la Vie en notre Langue, étoit peu connu en *France* jusqu'à ces derniers tems, que le Saint Siége lui a décerné un Culte public dans l'Eglise; encore ne sçavoit-on gueres que son Martyre, & la cause du couroux de *Vincestas* qui l'immola à ses soupçons. Les Mémoires qui auroient pû fournir des détails intéressans sur sa Vie, ayant été perdus, l'Auteur a recueilli avec soin ce qui s'est conservé de ses actions & de ses vertus, & a suppléé à ce qui manque, par tout ce qui peut contribuer à la gloire du Saint, à l'instruction, & à l'édification des Lecteurs. L'état des affaires de l'Empire, & les traits de l'Histoire du tems, qui ont rap-

port à son sujet, & qui l'éclaircissent, y trouvent naturellement leur place. L'Ouvrage est écrit de maniere à le faire goûter de ceux qui le liront; &, ce qui y ajoûte un nouvel agrément, il est imprimé chez les freres *Guerin.*

TABLE DES ARTICLES du mois de Novembre 1741.

ART. X C. Observations sur la Construction de la Carte de l'Océan Oriental &c. pag. 1925.
ART. XCI. Lettre de M. B. T. N. à un de ses amis au sujet de l'objection faite par M. *Grante* à M. *Basselin &c.* 1958
ART. XCII. Observations Critiques sur la Lettre d'un Chirurgien de Province &c. au sujet de la Lithotomie &c. 1966
ART. XCIII. Des Antiquités de la Maison de *France*, & des Maisons *Mérovingienne* & *Carlienne* &c. Par M. le Marquis *de S. Aubin.* 1980
ART. XCIV. Seconde Lettre à

M. *Cuhn* Docteur en Droit &c. 2008

Art. XCV. *Tractatus de Materia Medicâ, sive de Medicamentorum simplicium Historia &c. Autore* Stephano - Francisco Geoffroy. 2015

Art. XCVI. Histoire des Rois des deux Siciles de la Maison de *France* &c. Par M. d'*Egly*. 2029

Art. XVCII. Ægid. Ann. de la Sante, *è Societate Jesu Sacerdotis Orationes*; Secunda editio. 2074

Art. XCVIII. Eloge du Pere *de Colonia*. 2101

Art. XCIX. Nouvelles Littéraires. 2106

Errata pour le mois de Septembre 1741.

PAge 1680. ligne 14. qu'ils ne les avoient point vûs, & *lis.* ou.

1704. lig. 12. il se fondoit dans, *lis.* il se fondoit sur.

Errata pour le mois d'Octobre 1741.

PAge 1631. lig. 16. meilleurs, *lis*, meilleures.

1639. lig. 17. & pag. 1640 lig. 19. éguilles, *lis*. aiguilles.

1680. lig. 14. & qu'ils n'y avoient pas fait assez d'attention, *lis*, ou qu'ils n'y avoient pas &c.

1704. lig. 12 il se fondoit dans, *lis*. il se fondoit sur.

1720. lig. 5. il fut donné, *lis*. il n'ait été donné.

1876. lig. 8. devroit avoir, *lis*, croit avoir.

1878. lig. 6. de se montrer, *lis*, de le montrer.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

Décembre 1741.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Décembre 1741.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9.	vol.	1722.	12.	v.
1702.	12.	v.	1723.	12.	v.
1703.	12.	v.	1724.	12.	v.
1704.	12.	v.	1725.	12.	v.
1705.	12.	v.	1726.	13.	v.
1706.	12.	v.	1727.	12.	v.
1707.	12.	v.	1728.	12.	v.
1708.	12.	v.	1729.	12.	v.
1709.	12.	v.	1730.	12.	v.
1710.	12.	v.	1731.	12.	v.
1711.	12.	v.	1732.	12.	v.
1712.	12.	v.	1733.	12.	v.
1713.	12.	v.	1734.	12.	v.
1714.	12.	v.	1735.	14.	v.
1715.	12.	v.	1736.	15.	v.
1716.	12.	v.	1737.	13.	v.
1717.	12.	v.	1738.	13.	v.
1718.	12.	v.	1739.	14.	v.
1719.	12.	v.	1740.	13.	v.
1720.	5.	v.	1741.	12.	v.
1721.	12.	v.			

MEMOIRES,

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Décembre 1741.

ARTICLE C.

LA POLITIQUE du Chevalier BACON, Chancelier d'Angleterre. A Londres, chez Jacques Tonsson 1741. in-12. *pag.* 395.

CETTE Traduction s'annonce comme ayant été faite sur l'original Anglois, & l'on s'en apperçoit aisément, si on la compare avec le Latin. L'An-

glois eſt pourtant le moins complet, & celui que l'Auteur regardoit comme le moins achevé. Il avoit d'abord écrit en ſa Langue; mais pour rendre ces Réfléxions plus utiles & plus durables, il ſe fit lui-même ſon Traducteur; il les augmenta tellement en nombre & en poids, *& numero & pondere*, en les mettant en Latin, que c'eſt, dit-il, un Ouvrage tout nouveau : *ut planè opus novum ſit*. En effet, outre que l'ordre des matieres eſt entiérement changé, il y a onze Articles de plus, ſans parler des autres différences. Cet Ouvrage eſt un de ceux qu'il eſtimoit le plus, & qui a été des mieux reçus, ainſi qu'il le témoigne dans ſon Epître Dédicatoire au Duc de *Buckingam*, Grand Amiral d'*Angleterre*. La cauſe de ce ſuccès eſt ſans doute, que ce ſont des inſtructions qui peuvent intéreſſer toute ſorte de perſonnes, & qui entrent plus que ſes autres Ouvrages dans la conduite, & dans les affaires humaines : car voilà apparemment ce que veut dire l'Auteur par cette phraſe qui n'eſt pas des plus claires :

quia forsitan videntur præ cæteris hominum negotia stringere,& in sinus fluere. Il leur donne le nom de *Delibationes*, fort bien rendu dans la nouvelle Traduction par celui d'*Essais*, & c'est ce que signifie aussi le titre de *Sermones Fideles, sive Interiora rerum.* Ce n'est point cette roideur de parade, étudiée & stoïque de *Senéque*; ce n'est point cette précision réfléchie, quelquefois enveloppée & paradoxe de la R. **** Ce ne sont point ces peintures vives, ingénieuses & variées de *la Bruyere*; ce n'est point cette profondeur énigmatique de *Gratien.* Ce sont des pensées, généralement parlant, sages, judicieuses, vraies & solides sur toutes les circonstances & les situations de la vie, sur tout ce qui peut être l'objet de nos soins, de notre étude, de nos occupations, de nos réfléxions. C'est le fruit de celles d'un des plus beaux génies de son tems; d'un homme qui ayant exercé les plus grandes Charges, & manié les plus importantes Affaires, avoit beaucoup étudié, & parfaite-

ment connu les hommes ; & qui avoit perfectionné cette connoissance dans la retraite, les cinq dernieres années de sa vie. Mais afin que les Lecteurs puissent en juger par eux-mêmes, nous allons en rapporter quelques morceaux d'après la nouvelle Traduction.

L'Article *des Richesses* sera le premier exemple que nous donnerons de la maniere de penser du Chancelier *Bacon*, & du style de son Traducteur. " Je ne sçaurois » mieux nommer, *dit-il*, les ri» chesses, que le bagage de la ver» tu. Le mot *impedimenta*, est en» core plus expressif ; car les ri» chesses sont à la vertu ce que le » bagage est à l'armée : il est très» nécessaire, mais il empêche la » marche, & fait perdre quelque» fois l'occasion de vaincre ..... » Les richesses n'ont d'usage que » dans la distribution : tout le reste » est opinion .... On ne jouit donc » point des grandes richesses, on a » simplement la liberté de les gar» der, ou de s'en défaire, & la

» réputation de les posséder . . . . .

„ Ne cherchez point de grandes » richesses, mais celles que vous » pourrez acquérir justement. Dé- » pensez modérément, donnez gaïe- » ment, & abandonnez sans pei- » ne . . . . Il y a plusieurs moyens » d'acquérir des richesses, mais il » y en a fort peu de bons. L'épar- » gne est entre les meilleurs; ce- » pendant elle a ses défauts; elle » est contraire aux bonnes œuvres » & à la libéralité. (L'Auteur dit; » *elle resserre les œuvres de libérali-* » *té & de charité.*) L'Agriculture » est une voye très-légitime; c'est, » pour ainsi dire, la bénédiction de » notre mere, la terre. Il est vrai » qu'elle est lente; cependant, si » des gens riches s'y attachent, ils » deviennent ordinairement fort » puissans. „ C'est ce que *Bacon* confirme par l'exemple d'un Seigneur Anglois de sa connoissance . .

“ Les richesses qu'on acquiert » au service des Rois & des Grands, » apportent avec elles une sorte de » dignité; mais, si elles sont la ré-

» compense de la flatterie, & d'un
» artifice bas, elles doivent être
» regardées comme les plus vi-
» les . . . „

„ Ne croyez pas facilement à
» ceux qui semblent mépriser les ri-
» chesses ; ils méprisent celles qu'ils
» désesperent d'obtenir, & vous ne
» trouverez point de gens qui y
» soient plus attachés, quand ils
» en ont une fois acquis . . . .

„ Les richesses ont des aîles ;
» quelquefois elles s'envolent d'el-
» les mêmes, & quelquefois aussi
» il faut les envoyer pour en rame-
» ner d'autres. „

Les conseils qui suivent, sur l'u-
sage des richesses, sont sages &
chrétiens. N'affectez pas la quan-
» tité dans tout ce que vous don-
» nez, mais la convenance ; &
» observez une proportion juste &
» raisonnable. Ne différez point à
» votre mort à faire des œuvres de
» charité. Tout considéré, celui qui
» en use de la sorte, est plûtôt li-
» béral du bien d'autrui, que du
» sien propre. „

Decembre 1741.

Les Philosophes Moralistes ont beaucoup discouru sur la mort, sur la maniere de l'envisager, sur les sentimens qu'elle doit nous inspirer. C'est un vaste champ, une ample matiere de réfléxions : mais quoiqu'on en dise pour s'étourdir, en la considérant de loin, & pour se faire honneur d'une fermeté qui n'est gueres que dans le discours, il faut en revenir au sentiment commun de crainte & d'horreur. Le Chancelier *Bacon* est fort Stoïcien sur ce sujet, autant néanmoins que le Christianisme permet de l'être.

“ C'est une chose louable, *dit-il*, » de méditer sur la mort, si on la » regarde comme une punition du » péché, ou comme un passage à » une autre vie. Mais c'est une foi» blesse de la craindre, si on la re» garde simplement comme le tri» but qui est dû à la nature . . . . .

» Celui qui a dit (en parlant » simplement comme Philosophe) » que l'appareil de la mort effraye » plus que la mort même, a eû rai-

» son, à mon sens. Les gémissemens, » la pâleur, les pleurs de nos amis, » & la noire préparation des obsé» ques, c'est ce qui rend la mort » terrible.

„ On doit remarquer que toutes » les passions ont plus de force sur » l'esprit de l'homme, que la crain» te de la mort; elle ne doit pas » être un ennemi si redoutable, » puisque nous avons toujours en » nous dequoi la vaincre. La ven» geance triomphe de la mort; l'a» mour la méprise, l'honneur la re» cherche, la douleur la souhaite, la » peur la devance (va au-devant, *an*» *ticipat*) & la foi la reçoit avec joye.

Après quelques exemples de Payens qui ont reçu la mort d'une contenance assurée, tranquille, & même avec gaïeté, l'Auteur continue. " Les Stoïciens se donnent » trop de soins pour nous soulager de » la crainte de la mort. Ils l'ont ren» due plus terrible par leurs grands » préparatifs. J'approuve davantage » celui qui place tout simplement » la fin de la vie entre les offices de

» la nature. „ Cette pensée paroîtroit plus que Stoïcienne, & sentiroit bien l'Epicurisme (car il n'y a pas si loin de l'un à l'autre, & ces extrêmités apparentes se rapprochent fort) si le Chancelier d'*Angleterre*, se souvenant qu'il est Chrétien, ne la corrigeoit en disant : " Mais sur-» tout il n'y a rien de plus doux » que de pouvoir chanter, *Nunc* » *dimittis*, quand on est parvenu » à un but digne d'estime & de » gloire. „ A quoi le Traducteur » ajoûte, pour développer le sen-» timent de l'Auteur, ou le sien : » Malheur à celui qui à la mort » n'auroit que de telles consolations, » puisqu'il n'y a que la vraye Reli-» gion qui puisse en procurer de « solides. „

En effet toutes ces bravades qu'on débite tranquillement, & loin du danger, sont des Interprétes bien suspects des sentimens de la Nature. *On a écrit*, dit M. de la Rochefoucault, *tout ce qui peut le plus persuader que la mort n'est point un mal ; & les hommes les plus foi-*

bles, aussi bien que les Héros, ont donné mille exemples céleòres, pour établir cette opinion. Cependant je doute que personne de bon sens l'ait jamais crû; & la peine que l'on prend pour le persuader aux autres & à soi même, fait assez voir que cette entreprise n'est pas aisée. On peut avoir divers sujets de dégoût dans la vie, ajoûte le Duc de la Rochefoucault, *mais on n'a jamais raison de mépriser la mort.*

Voici quelques pensées de *Bacon* sur la gloire & la réputation. " Ceux » qui courent après la gloire trop » ouvertement, font ordinairement » plus parler d'eux, qu'ils ne se » font admirer, ou estimer au fond.

,, Ce n'est pas ménager sa répu» tation en habile homme, que » d'entreprendre une affaire qui » causera plus de honte, si on la » manque, que de gloire, si on y » réussit.

,, Le meilleur moyen d'éteindre » l'envie, qui est le ver qui ronge » l'honneur, c'est de faire voir qu'on » est conduit dans ses actions par

» l'amour de la vertu, plus que par
» celui de la réputation &c. »

Sur le mariage & le célibat ses idées ne doivent pas être du goût des Protestans, quoiqu'il suivit la Réforme Anglicane; & je doute qu'on s'en accommode mieux dans les Armées. " Une femme & des » enfans, *dit-il*, sont des entraves » pour les grandes entreprises, soit » que la vertu ou le vice nous y » porte. Tout ce qui s'est fait de » plus recommandable en faveur » de la société, a été fait par des » gens qui n'avoient point d'en- » fans, & qui ont, pour ainsi dire, » épousé, & donné toute leur affec- » tion au bien public. „ Cependant les gens mariés, sur-tout s'ils ont des enfans, tiennent bien plus à la société que les autres. Aussi l'Auteur ajoûte-t-il qu'*il paroîtroit plus naturel que ceux qui ont des enfans, eussent plus de soin que les autres de l'avenir, auquel ils doivent transmettre leurs plus chers dépôts.*

Il prétend qu'*on trouve parmi les gens qui ne sont pas mariés, les meil-*

leurs amis, les meilleurs maîtres, les meilleurs domestiques; mais non pas toujours les meilleurs sujets, parce *qu'ils se transplantent aisément, & que le plus grand nombre des fugitifs est de cette espèce.* Enfin il reconnoît expressément que *le célibat convient aux Ecclésiastiques.* La raison qu'il en donne, n'est pas plus claire dans la Traduction, que dans l'Original; la voici en François: c'est qu'*il est rare qu'on s'occupe à arroser des plantes, quand on a besoin de l'eau pour soi-même.* Veut-il dire que les Ecclésiastiques, s'ils étoient mariés, négligeroient l'éducation de leurs enfans, parce qu'ils auroient besoin de tout leur bien pour eux-mêmes? Mais pourquoi le feroient-ils plûtôt que les Laïcs? Ce n'est assûrément pas-là la raison de la Loi de l'Eglise.

A l'égard des Soldats, continue le Chancelier Philosophe, *je trouve que les Généraux, pour les engager à bien combattre, les font ordinairement ressouvenir de leurs femmes & de leurs enfans. Je crois donc que*

le mépris du mariage parmi les Turcs ; peut rendre leurs ſimples Soldats moins réſolus. On peut trouver des raiſons plus vraiſemblables, & mieux fondées de ce défaut de courage ; & la maxime conviendroit mieux aux Officiers qu'aux Soldats.

L'Article de la Dépenſe eſt un des mieux traités : on y trouve de fort bonnes régles d'économie, & de conduite dans les affaires domeſtiques. On prétend que ce grand homme ſuivit mal les leçons qu'il y donne, & qu'il mourut dans une extrême pauvreté. *Jacques Hovvel* attribue ce malheur ou au mépris des richeſſes, ou à ſon exceſſive libéralité. *Bayle* écrit qu'*à force de travailler pour la République des Lettres, Bacon négligea tellement ſes* propres *affaires, ou ſe plongea en tant de dépenſes, qu'il mourut fort pauvre.* L'Auteur de ſa Vie dit au contraire que l'envie & la médiſance furent les ſeules cauſes de ſa diſgrace ; qu'elles vinrent à bout d'engager le Roi & le Parlement à le priver de ſes Charges ; que le

Prince, dans une occasion où il auroit eu besoin de ses lumieres, s'étoit repenti de l'avoir éloigné; qu'au reste, on a eu tort de dire, que dans sa retraite il eut rien perdu de ce qui contribuoit à la splendeur de son état, & qu'il y eut été fort à l'étroit, & dans l'indigence.

Instruit par l'une & l'autre fortune, le Chancelier de *Jacques* I. a dû parler sur ce sujet avec une connoissance exacte. On en jugera par quelques-unes de ses pensées que nous allons rapporter. Il ne faut pas les prendre toutes pour des régles bonnes à suivre, mais pour des réflexions sur ce qui se passe dans le monde.

“ Le chemin de la fortune est » semblable à la Voye Lactée; c'est » un assemblage de plusieurs pe» tites étoiles, qu'on n'apperçoit pas » étant séparées, mais qui jointes » ensemble sont claires & appparen» tes. De même, il y a beaucoup » de petites vertus qu'on ne peut » presque pas appercevoir, ou, pour » mieux dire, de certaines facultés

» ou habitudes, qui rendent les
» hommes fortunés. Les Italiens en
» remarquent quelques-unes qu'on
» n'imagineroit pas. Lorſqu'on par-
» le d'un homme propre à faire for-
» tune, ils demandent qu'il ait, en-
» tr'autres qualités, *un poco di matto*
» (qu'il tienne un peu du fou.) En
» effet il n'y a point de qualité plus
» néceſſaire pour parvenir, que ces
» deux-ci; d'avoir un grain de fo-
» lie, & de n'être pas trop honnê-
» te homme. C'eſt pour cela que
» ceux qui aiment trop leur Pa-
» trie, ou leur Prince, n'ont jamais
» été, & ne ſçauroient être bien
» fortunés. „ Beau ſujet de conſo-
lation philoſophique pour ceux qui
ont éprouvé les caprices de la for-
tune! *Bacon* en eſt un grand exem-
ple; c'eſt peut-être ce qui lui a
inſpiré cette maxime peu raiſonna-
ble.

" Les hommes prudens, pour
» éviter l'envie qui eſt attachée à la
» vertu, attribuent tout ce qui leur
» arrive d'heureux à la Fortune, ou à
» la Providence, comme le meilleur

» moyen de jouir de leur grandeur
» avec plus de tranquillité. Rien
» auſſi n'attire à un homme plus de
» conſidération, que lorſqu'on s'i-
» magine que quelque Puiſſance
» ſupérieure prend ſoin de le con-
» duire.

„ On remarque que ceux qui
» ont trop attribué à leur ſageſſe,
» ou à leur politique, ont fini mal-
» heureuſement.

„ Il y a des perſonnes dont la
» fortune eſt ſemblable aux Vers
» d'*Homere*, qui ſont plus aiſés &
» plus coulans que ceux des autres
» Poëtes, comme *Plutarque* le re-
» marque dans la comparaiſon qu'il
» fait de la fortune de *Thimoleon*
» avec celle d'*Agéſilaüs*, ou d'*E-*
» *paminondas*. Mais il dépend beau-
» coup des hommes de la rendre
» telle. »

ARTICLE CI.

RISPOSTA ALLA CRITICA fatta dal P. D. Giovan-Crisostomo Scarso Dottor Theologo Basiliano all libro dell' illustrissimo Signore Abate Ridolphino Venuti, intitolato, Collectanea Romanarum Antiquitatum in Parigi 1640. C'est-à-dire, *Réponse à la Critique qu'a fait le P. Don Jean-Chrysostôme Scarso Docteur en Théologie de l'Ordre de S. Basile, du Livre de l'illustrissime Seigneur l'Abbé Rodolphin Venuti, intitulé, Collections d'Antiquités Romaines. A Paris* 1740. *pages* 87. in-4°.

NOus avions pressenti que la Critique du Pere Scarso ne demeureroit point sans replique. Les reproches qu'on faisoit à l'Académicien Toscan sembloient exiger une Apologie ; & à juger de lui par les traits cités dans la Critique, il étoit homme à donner un tour favorable à une cause qu'il

avoit intérêt de défendre. C'est pour cela qu'en inférant dans nos Mémoires l'Extrait des Observations du Pere Scarfo, nous avions annoncé la disposition où nous étions d'y rendre compte de la Réponse dont elles devoient être naturellement suivies. Nous ne nous attendions pas à la voir si-tôt parvenir jusques à nous. Mais M. l'Abbé Vénuti a trouvé des défenseurs en France ; & une édition faite à Paris a prévenu les lenteurs de la circulation par laquelle un Ouvrage, qui auroit vû le jour en Italie, auroit pénétré jusques à nous.

L'Auteur de celui dont nous rendons compte ne s'annonce point. A en croire le début de l'Ouvrage, on en est redevable à un Voyageur François, qui avoit fait connoissance à Rome avec l'Abbé Vénuti, Gentilhomme de Cortone, & Auditeur de son Eminence le Cardinal Aléxandre Albani. La Langue qu'il parle, & bien des petits détails personnels répandus dans cette Apologie, feroient cependant

soupçonner que cette Piéce vient plûtôt d'un Italien, homme de beaucoup d'esprit, qui a voyagé en France, qui y fait encore son séjour, & qui tient à l'Abbé Vénuti par des liens plus respectables encore que ceux de l'amitié.

Mais laissons garder à l'Auteur, quel qu'il soit, ún *incognito* qui ne sçauroit, auprès d'un Lecteur équitable, nuire à la cause qu'il défend. Dans les contestations Littéraires, comme dans les autres, ce sont les raisons, & non pas les noms, qui doivent emporter les suffrages.

La Méthode de cet Ouvrage est dressée sur le modéle des Observations que l'Apologiste attaque. Il les prend l'une après l'autre, & y oppose ses justifications sous ce titre : *Réponse à la premiere Observation ; réponse à la seconde Observation* &c. Nous exposerons ses réfléxions dans l'ordre où il les a tracées.

Réponse à la premiere Observation. Il faut rappeller ici au Lecteur le sujet & l'objet de la contestation. L'Abbé Vénuti avoit donné au

Public avec des explications de sa façon, un Recueil d'Antiquités Romaines ramassées par M. Borioni. Dans sa premiere Observation, qui sert de préliminaire aux suivantes, le Pere Scarfo accuse ce titre de fausseté, parce que plusieurs Piéces de ce Recueil d'Antiquités avoient été ramassées & gravées par d'autres soins que ceux de M. Borioni.

L'Apologiste de l'Abbé Vénuti répond, 1°. que le titre bien expliqué n'énonce point ce qui fait l'objet de l'accusation du Pere Scarfo, & ne dérobe point au Seigneur Picolomini l'honneur de ses recherches, ni à Vanwesterhout, ou à Pierre Santi Bartoli, fameux Graveurs, la gloire de leur travail.

2°. Qu'il est fait une mention expresse de Bartoli dans la Préface des Explications de l'Abbé Vénuti.

3°. Que M. Borioni ayant acheté plusieurs Piéces de ces Graveurs, il importoit fort peu au Public d'apprendre la Généalogie des Ca-

binets, où elles avoient été avant que de venir jusques à lui ; que l'intérêt des Lettres n'exigeoit que la communication de ces monumens &c.

Réponse à la seconde Observation. Le Pere Scarfo blâme l'Abbé Vénuti d'avoir pris pour une tête d'Isis un morceau de cristal gravé, à qui il avoit plû au Graveur de donner ce nom. L'Apologiste dit, qu'il ne voudroit point assurer ni se faire caution, que cette Piéce représentât en effet Isis, mais qu'il ne voit pas non plus de fondement raisonnable pour le nier.

Réponse à la troisiéme Observation. Le Pere Scarfo y reprend l'Abbé Vénuti d'avoir avancé qu'une petite figure monstrueuse semblable à nos Pagodes Chinoises, représentoit un enfant, qui, selon Hérodien, faisoit les délices de l'Empereur Commode, ou un de ces Bouffons contrefaits qu'entretenoient chez eux les Grands de Rome. La Critique paroissoit juste. Ce qui en affoiblit l'application, c'est que M.

l'Abbé Vénuti ne donne ces explications que comme des conjectures hazardées, qu'accompagnées *d'un peut-être* ou de quelque autre de ces expressions qui caractériserent le doute. L'Académicien Toscan, à ces conjectures sur la représentation de cette petite figure, avoit ajoûté quelque chose de décisif sur l'usage dont pouvoit être cette Piéce. Il assûroit que c'étoit un Vase Egyptien. Le Pere Scarfo étoit d'un autre avis, & l'Auteur en homme sage dit, que n'ayant pas vû la Piéce, il ne sçait qu'en décider.

Il lui paroît que le Pere Scarfo se contredit en faisant de ce Godenot une Isis; & il nous semble, qu'on peut accorder aisément ce que le Pere Scarfo dit d'Isis dans cette Observation, avec ce qu'il avoit avancé sur le même sujet dans la précédente. Dans celle-ci, il assigne les traits & les attributs avec lesquels les Anciens, selon lui, retraçoient Isis en la représentant sous sa forme naturelle. Dans la der-

niere, il parle d'une repréſentation figurée & myſtique de la même Iſis. Ce n'eſt point ſe contredire, que d'attribuer à ces différentes repréſentations différentes qualités.

L'Apologiſte s'étend beaucoup ſur le mauvais goût que fait paroître le Pere Scarfo dans le choix des autorités dont il appuye ſon ſentiment, & cela parce qu'il cite le *Pantheum Mythicum* (le Panthée fabuleux) du Pere Pomey. Ne devoit-il point préférer les gros Volumes des Voſſius, des Juſtes Lipſe & de tant d'autres Sçavans dont on lui cite les noms à un ſi mince & mépriſable Ouvrage *il Meſchino Libriciuolo*? Mais le Pere Scarfo s'appuye dans le même endroit du témoignage de Plutarque & de Macrobe, & ce ſont à ces ſources que les Lipſes & les Voſſius ont eux-mêmes puiſé. D'ailleurs qu'importe au fond de la choſe, qu'on diſe la vérité, comme fait ici le Pere Pomey, dans un petit *in*-12. ou dans un immenſe *in-folio* dont le ſeul aſpect effraye le commun des Lecteurs?

Réponse à la quatriéme Observation. M. l'Abbé Vénuti avoit crû voir dans une petite Statue Egyptienne de bronze une Idôle Egyptienne. Une Tiâre dont elle est coëffée persuade au Pere Scarfo que c'est un Prêtre Egyptien. L'Apologiste dit qu'il a vû dans le Cabinet de M. le Duc de Sully à Paris deux figures de même espéce, de même métal, coëffées de même, & que ce Seigneur, chez qui le discernement va de pair avec les connoissances, regarde comme des Idôles Egyptiennes. Une espéce de Fouet que ces figures tiennent à la main, & dont les Egyptiens armoient plusieurs de leurs Divinités, forme encore un préjugé bien favorable en faveur du sentiment qui fait du petit simulacre une Idôle. Mais le sage Apologiste convient en même-tems que la décision de la question est fort peu intéressante pour le Public.

Réponse à l'Observation cinquième. Le Pere Scarfo reprend l'Académicien Toscan d'avoir douté si une

figure que le Critique croit être sûrement celle d'Hercule, étoit en effet celle de ce Héros, ou celle de quelque autre Héros, Roi &c. Grec. L'Apologiste montre que le doute de l'Abbé Vénuti étoit bien fondé.

Nous ajoûterons ici un petit éclaircissement sur le même sujet. Dans notre Journal de Mai de cette année 1741. Article 43. page 835. ligne 21. on lit ces mots, *selon le Pere Scarso toutes les figures d'Hercules le représentent dans l'âge viril.* Il faut retrancher cette phrase. C'est une méprise occasionée par le tour obscur & la construction embarrassée, qui regne dans une période de la cinquiéme Observation du Pere Scarso. Nous avons eu besoin de la relire plusieurs fois pour comprendre qu'elle n'avoit point le sens qu'elle nous avoit d'abord présenté.

Réponse à l'Observation sixiéme. L'Apologiste remarque qu'elle est une confirmation, & non une critique de ce que l'Académicien

Toscan dit dans l'article qui a donné lieu aux Observations du Pere Scarso.

Réponse à l'Observation septiéme. L'Apologiste remarque que le P. Scarso oublie encore ici le rôle de Censeur des explications de M. l'Abbé Vénuti pour nous retracer le Panégyrique de Platon.

Comme nous n'avons l'Ouvrage du Pere Scarso qu'en feuilles décousues, le déplacement passager d'une de ces feuilles a fait glisser encore une méprise dans l'Article de nos Mémoires déja cité page 836. ligne 16. & les suivantes jusques au prochain *à linea.* Le reproche, que nous disons que le Pere Scarso fait dans son Observation septiéme, ne se trouve que dans la neuviéme page 16. vers la fin, & il ne tombe point sur l'Abbé Vénuti; mais sur M. Paul-Aléxandre Maffei, Antiquaire mort il y a quelques années, & que l'Abbé Vénuti avoit cité dans ses Observations.

Réponse à l'Observation huitiéme.

La tête d'une Statue de bronze, morceau d'un travail exquis & extrémement orné, avoit paru à M. Vénuti représenter Ptolomée Auletes. Le Pere Scarfo prétend qu'il s'est trompé, & que cette figure est celle du jeune Ptolomée dernier Roi de Mauritanie. L'Apologiste justifie l'explication de l'Académicien Toscan par plusieurs raisons; mais sur-tout par trois belles Médailles d'argent de différens revers, & une quatriéme en petit bronze du jeune Ptolomée. On les voit à Paris dans le Cabinet de M. l'Abbé de Rothelin. La tête de ces Médailles, est dans presque tous ses traits entiérement différente de celle de la Statue en question.

Réponse à l'Observation neuviéme.

L'Abbé Vénuti avoit dit qu'une Statue de bronze représentant une fort jeune personne, étoit celle de Livie, femme d'Auguste: l'air de jeunesse qui regnoit dans cette figure, ressemblante à une personne de quinze ans, & quelques autres

raiſons dont le détail ſeroit trop long, avoient déterminé le Pere Scarfo à la prendre plûtôt pour la Statue d'une jeune Veſtale. L'Apologiſte remarque que la flatterie ne ſe regloit pas toujours ſur l'âge des Impératrices, & en particulier de Livie dans les Médailles frappées à leur honneur; & il ne faut pas remonter juſques au tems des Céſars, pour trouver de ſolides fondemens à cette remarque. Le reſte de l'Article eſt trop long pour trouver ici place.

Réponſe à l'Obſervation dixiéme. L'Abbé Vénuti avoit rapporté le ſentiment de quelques Antiquaires de Rome, qui prétendoient qu'une petite figure de bronze gravée dans le Recueil qu'il explique, étoit celle de Julie, fille d'Auguſte, & c'eſt à ces garans qu'il renvoye ſes Lecteurs; *penes quos fides eſto.* Le Pere Scarfo le rend reſponſable de la déciſion & le critique à ce titre. L'Apologiſte diſculpe l'Abbé Vénuti, en montrant qu'il n'affirmoit rien ſur cet article.

Réponse à l'Observation onzieme.

L'Apologiste, avec cette candeur si précieuse & si rare dans les disputes Littéraires, convient que M. l'Abbé Vénuti a été justement repris par le Pere Scarfo d'avoir prétendu, que deux Piéces totalement différentes représentoient l'Empereur Claude. Mais il croit trouver le Pere Scarfo aussi peu d'accord avec lui-même, lorsqu'il dit en parlant du premier de ces monumens, qu'il paroît représenter Trajan, & qu'il ajoûte ensuite, il a aussi quelque ressemblance avec Vitellius. *Effigies potius videtur esse Trajani, representat imo Vitellii aliquam speciem.* Mais il se trouvera peut être quelque Lecteur à qui ces termes du Pere Scarfo ne paroîtront pas énoncer une contradiction.

Réponse à l'Observation douziéme.

Le Pere Scarfo dit que l'Abbé Vénuti s'est trompé en prétendant qu'une petite figure de bronze avec les attributs de Minerve, représentoit Agrippine la jeune, femme de Claude & mere de Né-

ron. Il fonde sa critique sur ce que le visage de cette figure ne ressemble point aux autres représentations de cette Princesse. L'Apologiste ne lui donne là-dessus *ni tort ni raison*, comme il s'exprime. Ce qu'il ajoûte ne regarde que quelques traits incidens sur lesquels il semble qu'il ne seroit pas difficile de concilier les deux partis.

Réponse à l'Observation treiziéme. En parlant d'une pierre gravée qui représente Héliogabale, M. Vénuti l'avoit appellée un Onyx Saphir, & le Pere Scarso prétend qu'il devoit dire un Chalcédoine Saphir. L'Apologiste a trop de goût pour s'amuser à décider un pareil différend. Ses réflexions roulent sur les digressions que le Pere Scarso a insérées dans cet Article, où il trace un précis de la vie d'Héliogabale, après avoir dit que ce Prince ne méritoit pas qu'on se donnât la peine de parler de lui.

Réponse à l'Observation quatorziéme. Le Pere Scarso prétend que M. Vénuti s'est trompé en disant

qu'une Statue de marbre tirant fur le noir, fans bras & fans tête paroiffoit être celle d'un Athlete. Le Critique croit voir dans ce tronc un Apollon qui vient de lancer un trait. Une piéce fi informe ne doit gueres fournir dequoi prendre parti pour l'un ni pour l'autre. Mais l'Apologifte a recours aux attributs pour juftifier la penfée de l'Académicien Tofcan. 1°. Le tronc n'a point le carquois qui devroit caractérifer un Apollon Chaffeur & tirant des fleches. 2°. On voit aux troncs d'arbres qui forment comme les cuiffes de la Statue une efpéce de Gantelet qui fervoit aux combat du Cefte & des bandes dont on les ferroit.

Réponfe à l'Obfervation quinziéme. Une petite figure de bronze dont l'habillement a un grand air d'élégance & même de magnificence, avoit paru à l'Académicien Tofcan ne repréfenter qu'un Villageois Romain, à caufe d'un capuce qui lui pend fur les épaules, & que les Peuples de la campagne

portoient anciennement. Le Pere Scarſo critique cette explication & prétend que la petite Statue repréſente une perſonne diſtinguée de quelqu'une de ces Nations de l'Afrique ou de l'Orient, que les Romains traitoient de Barbares. L'Apologiſte employe bien de l'eſprit & de l'érudition à juſtifier la penſée de l'Abbé Vénuti. Mais perſuadera-t-il aiſément que les Villageois Romains portaſſent des bas & des cravates pendantes ; que les *Faſciæ*, dont Quintilien ne permet à l'Orateur de ſe couvrir les jambes qu'en cas d'infirmité, ſoient la même choſe que nos bas, & qu'un habillement que le ſeul dérangement de leur ſanté pouvoit excuſer chez les gens de condition, ſelon Quintilien, fût dans un climat ſi chaud l'équipage d'un ſimple Villageois; que le *Villicus* ſimplement dit des Anciens fût la même choſe, que les Intendans des Grands Seigneurs chez nous. M. Dacier l'a dit, il eſt vrai ; dans ſes Notes ſur Horace. Mais M.

Dacier n'a-t il point poussé trop loin la signification de ce mot. On appelloit, *Villicus ærarii*, ce que nous appellons Intendans des Finances, *Villicus urbis* le Préfet ou le Gouverneur de Rome, &c. mais le *Villicus* tout court signifie chez les Romains un Habitant de la Campagne occupé ou des travaux de Campagne ou tout au plus de l'administration des biens de Campagne. C'est d'ailleurs un homme de cette espéce & habillé d'une façon différente des Citoyens de Rome, que M. l'Abbé Vénuti croît être représenté par la Statue en question, & qu'il veut uniquement désigner par le nom de *Villicus*: dès-lors l'objet dont M. l'Abbé Vénuti croit voir la représentation dans cette Statue n'a rien de commun, ni avec les Intendans de nos Grands Seigneurs, ni avec les Gouverneurs de Rome, les Intendans des Finances, les Commissaires Généraux des Vivres, &c. ni avec les Orateurs Romains, qui du tems encore de Quintilien & bien des années après

étoient ſouvent des premieres Maiſons de l'Empire ; & les modes établies pour ces perſonnages diſtingués ne fourniſſent point de regle pour déterminer l'habillement en uſage chez les Villageois de l'antiquité. La queſtion n'eſt point de ſçavoir s'il y avoit des Villageois, *Villicus*, plus riches, plus proprement habillés les uns que les autres, ſi l'Adminiſtrateur d'un bien de Campagne étoit mieux vêtu, que le ſimple Laboureur ou le Manœuvre; perſonne n'en doute. Mais ſi l'eſpéce d'habillement repréſenté par ce monument, eſt celui du Villageois Romain ou de quelque autre eſpéce d'hommes ; & c'eſt ce que les raiſons alléguées pour & contre ne nous paroiſſent point avoir encore aſſez éclairci.

Réponſe à l'Obſervation ſeiziéme. Le Pere Scarfo convient avec l'Abbé Vénuti, qu'un petit Vaſe d'airain avec une anſe comme celle de nos ſceaux, & une tête cornue repréſente un Faune. Mais l'Académicien Toſcan prétend qu'il ſer-

voit aux libations des ſacrifices faits à Bacchus ou à contenir l'eau luſtrale qu'on employoit à ſe purifier. Le Pere Scarfo veut que pendu au col des Prêtres, il ait été le Symbole de leur miniſtére ; & qu'un vaſe orné de la figure d'un Faune ait été deſtiné, non, aux ſacrifices qu'on faiſoit à Bacchus ; mais à ceux qu'on faiſoit aux Faunes. L'Apologiſte juſtifie la conjecture de l'Abbé Vénuti par des raiſons, qui mériteroient bien d'avoir pour objet la déciſion d'une queſtion plus intéreſſante que celle qui eſt agitée dans cet Aarticle.

Réponſe à l'Obſervation dix-ſeptiéme. Le Pere Scarfo y revient à ce qu'il avoit déja dit Obſervation ſeptiéme ſur l'attribution que l'Abbé Vénuti faiſoit à Claude de deux monumens de figure differente. Celui qui donne occaſion de renouveller cette Remarque, eſt l'empreinte d'un poids qui ſervoit à une Belance ou à une Romaine. L'Abbé Vénuti y voit un Claude, & le Pere Scarfo un Bouffon. Le

ſage Apologiſte ne prend point de parti ſur le fond de la queſtion. Il ſe contente de dire, que quand même l'Abbé Vénuti auroit eu tort, la politeſſe exigeoit, que le Pere Scarfo en relevant ſa mépriſe, eut traité ſa perſonne avec plus de ménagement qu'il n'en paroît dans cet Article & dans bien d'autres.

Réponſe à l'Obſervation dix-huitiéme. Le Pere Scarfo y blâme deux choſes dans les explications de l'Abbé Vénuti. La premiere de s'être amuſé à parler de la Statue d'Hercule à l'occaſion d'une pierre gravée qui porte l'empreinte de ce Héros La ſeconde, de ne donner à la taille d'Hercule, ſur l'autorité d'Héraclide de Pont, ancien Auteur Grec, que quatre coudées & un pied; tandis que Mirabella Auteur Italien & moderne, d'accord en cela avec les Statues d'Hercule, lui aſſigne une taille de Goliath, c'eſt-à-dire, treize palmes Romaines d'aujourd'hui, ou environ neuf pieds de hauteur. L'Apologiſte remarque qu'il eſt ordi-

naire aux Antiquaires les plus judicieux & le moins dans le goût des digressions inutiles, de dire quelque chose des qualités des Héros dont ils expliquent les monumens; & que l'Académicien Toscan ne s'étant point proposé de faire sur cette matiére une Dissertation, a fort bien pû se borner à rapporter le témoignage d'Héraclide de Pont, sans s'embarrasser qui avoit raison ou de lui ou de Mirabella; à l'autorité de qui, dit-il, tout le monde n'est pas disposé à croire.

Réponse à l'Observation dix neuviéme. Une pierre gravée & représentant une tête fort jeune avoit paru à l'Abbé Vénuti être encore une Idôle. Le Pere Scarfo dit, qu'elle ressemble à Aventin, fils d'Hercule, aux figures d'Hercule encore jeune. L'Apologiste trouve de la contradiction dans l'explication du Docteur Basilien, & assûre, que la seule différence entre les deux têtes en question, c'est que l'une est dessinée en petit avec les sim-

ples contours, & l'autre en grand avec les ombres.

Réponse à l'Observation vingtiéme. Le Pere Scarfo taxe l'Abbé Vénuti d'avoir pris pour Muses deux figures de femmes, a demi nues, avec des masques &c. c'étoient, selon lui, des bateleuses. L'Apologiste disculpe l'Académicien Toscan en montrant que le célebre Léonard Augustin avoit donné le nom de Thalie à ces sortes de figures. Il semble, s'en suivre de-là, que les deux parties ont raison, puisque de pareilles figures en représentant une Thalie représentent une Muse; mais une Muse Bateleuse ou comique: l'Apologiste cite M. Boindin qui par l'autorité de Lucien, d'Aulugelle & de l'Antologie prouve, que les Anciens n'avoient point d'Actrices, que c'étoient des hommes habillés en femmes, qui jouoient les rôles de femme. Ce sentiment souffre quelque modification. Quoiqu'il en soit de la part qu'avoient les femmes chez les Anciens à la déclamation

Tragique ; il eſt certain qu'elles entroient dans les Chœurs. Séné-que Ep. 84. &c. elles jouoient dans les Mimes ou Pantomimes, Cicéron Philip. 2. N°. 24. &c. Horace &c. elles avoient leurs rôles dans certaines Piéces, par exemple, dans celles qu'on jouoit pour repréſenter le deuil de Vénus. Sur la perte d'Adonis. Prudence ΠΕΡΙ. ΣΤΕΦ. Hymn. 10. elles danſoient la Pyrrhique au Théâtre, Apul. Meta. L. 10. elles chantoient, jouoient des inſtrumens, danſoient dans tous les Jeux Publics, dans tous les Divertiſſemens particuliers, Juvenal, Martial, Horace, Suetone, Dion Caſſius &c. Les Anciens avoient donc des Actrices, au moins dans ces claſſes d'Acteurs, qu'on nommoit communément *Hiſtriones*, & elles jouoient les rôles indiqués par les figures dont il eſt ici queſtion. Il y a une faute d'impreſſion dans l'endroit de l'Apologie où il eſt parlé de la Diſſertation de M. Boindin. On cite le 5e. Tome des Mémoires de

l'Académie des Inscriptions, & c'est dans le quatriéme que ce morceau se trouve édition de Paris 1723.

Nous ne finirions point si nous voulions entrer dans le détail des Réponses aux dix dernieres Observations du Pere Scarfo. On y trouve comme dans les autres Articles que nous venons d'analyser beaucoup d'érudition, d'ordre, de netteté, de précision, de solidité & de candeur dans les réflexions de l'Apologiste. Si nous ne faisons point mention des petites personnalités qui y sont mêlées aux discussions littéraires, notre réserve est une suite naturelle de la régle, qne nous avons observée en rendant compte de la Critique du P. Scarfo, & qu'il nous convient de suivre dans ces sortes de débats. Sur l'exemple que nous en donne souvent le sage Apologiste, nous éviterons de prononcer sur le fond des questions agitées. Contens de rendre compte au Public des raisons principales alléguées de part & d'au-

tre, nous laiſſons à ceux qui ſont à portée d'examiner de leurs yeux & à loiſir les monumens propoſés, le droit de décider avec connoiſſance de cauſe de quel côté eſt la vérité.

ARTICLE CII.

EXAMEN DU LIVRE intitulé; Réfléxions Politiques ſur les Finances & le Commerce. *Suite de l'Article CIII. du mois de Novembre* 1740.

DAns le ſecond Tome de cet Ouvrage, duquel nous allons rendre compte, on acheve de développer les vices du Syſtême, dont l'Auteur des Réfléxions Politiques a entrepris l'apologie, & on juſtifie les opérations qui ont remédié aux ſuites funeſtes du même Syſtême. On part du mois de Mars 1720. tems auquel le crédit public avoit déja été porté à un excès démeſuré. Ce crédit avoit deux branches différentes, les Billets de Banque &

les Actions. La maſſe de ces effets ayant monté au-de-là de 6. milliards, on ſe crut obligé d'en faire une réduction, & M. Law fit rendre un Arrêt du Conſeil le 21. Mai, qui par des diminutions ſucceſſives de mois en mois reduiroit au premier Décembre ſuivant les Billets & les Actions à la moitié de leur valeur. Cet Arrêt excita un cri général dans le Public, & il fut révoqué quelques jours après par un autre Arrêt du Conſeil, qui rétablit les Billets de Banque dans leur valeur. Mais le coup étoit porté, la confiance étoit perdue, & dès-là le Syſtême étoit détruit. L'Auteur des Réfléxions Politiques en convient; mais il prétend que la révocation de l'Arrêt du 21. a fait ſeule tout le mal, & l'Auteur de l'Examen prétend au contraire que, ſoit que cet Arrêt ſubſiſtât ou qu'il fût révoqué, le Syſtême ne pouvoit plus ſe ſoutenir. Nous rapporterons en peu de mots les raiſons alléguées pour & contre ce fameux Arrêt.

S'il avoit ſubſiſté, dit l'Auteur des Réfléxions Politiques, le montant des Billets réduits auroit été de pair avec le montant des eſpéces qui étoient dans le Royaume, d'où il conclut que le crédit de ces Billets ſe feroit ſoutenu ; & quant aux Actions, le nombre pouvoit en être réduit à 200. mille, & la Compagnie des Indes avoit des revenus ſuffiſans pour payer 200. livres de dividende à chacune de ces 200. mille Actions. Ainſi le crédit public auroit eu un fondement ſolide, & devenoit infiniment avantageux à l'Etat.

L'Auteur de l'Examen ne convient pas que les Billets, même réduits, euſſent été de pair avec les Eſpéces. Il étoit ſorti du Royaume des ſommes immenſes, l'uſage de l'or étoit prohibé, ainſi les Eſpéces qui avoient cours étoient réduites à un fonds très-inférieur au montant des Billets même diminués. D'ailleurs l'égalité de ce montant n'auroit pas ſuffi pour ſoutenir les Billets, parce que toutes

les Eſpéces du Royaume ne pouvoient pas être employées par la Banque au payement du papier. Enfin on ne convient pas que les revenus de la Compagnie des Indes puſſent ſuffire à payer le dividende de 200. mille Actions, & on prétend montrer qu'elle n'avoit alors aucun fonds ſolide. On reproche ici à l'Auteur des Réfléxions Politiques une contradiction. Il prétend que le Billet devoit être diminué, parce qu'on diminuoit les Eſpéces d'or & d'argent, & peu après il dit qu'il étoit juſte de réduire le Billet ſans réduire l'argent; parce que le Billet avoit été doublé, enfin il ſuppoſe qu'après la diminution du Billet on auroit dû augmenter les Eſpéces pour en mettre le montant dans l'égalité avec le montant du papier. Ainſi la réduction des Billets ſuppoſoit ou devoit opérer, ſelon lui, en même tems la diminution, l'état fixe & l'augmentation des Monnoyes.

Au mois de Juin 1720. le Roi créa 25. millions de rentes ſur la

Ville au denier 40. C'étoit un débouché pour une partie des Billets de Banque. L'Auteur des Réfléxions Politiques n'approuve pas cette opération, & on le ſuit dans le détail de la critique qu'il en fait. Il n'eſt pas vrai, comme il l'avance, que les Contrats de conſtitution cauſent l'aviliſſement des biens en fonds, la négligence dans la culture des Terres, & l'inaction dans le Commerce. L'expérience prouve aſſez le contraire, ſans qu'il ſoit beſoin d'autres raiſons.

Le 30. Juillet les Eſpéces furent portées au plus haut point où elles ayent été, à ſçavoir, le marc d'or à 1800. livres, & le marc d'argent à 120. livres. L'Auteur des Réfléxions voudroit que ce ſurhauſſement des Monnoyes eut été fait deux mois plûtôt, mais il prétend que dans ce tems-là même il fut utile pour ſoutenir le crédit du papier. Cet avantage fut peu durable; puiſqu'un mois après les gros Billets perdoient ſur la place 80. & les petits près de 70. pour 100.

mais cette même augmentation produisit un mal qui dure encore, c'est l'extrême cherté des alimens, des Marchandises, & de la main d'œuvre.

Malgré cette opération le papier tomboit tous les jours dans un discrédit qu'il n'étoit pas possible d'empêcher. On tenta différentes voyes pour le retirer des mains du Public, mais elles n'étoient pas de son goût. Dans le reste de l'année les Monnoyes furent dans une agitation continuelle, le papier perdit tous les jours de plus en plus, la confiance s'éclipsa totalement, le Peuple allarmé vit son bien transformé en gages de nulle valeur, qu'il n'étoit pas possible de réaliser, les Denrées étoient à un prix qui passoit la fortune d'une grande partie des Citoyens, le Commerce étant anéanti & la consommation notablement diminuée; il n'y avoit plus rien de fixe dans les revenus du Prince & des Sujets. Tel étoit l'Etat du Royaume à la fin de 1720. lorsque M. Law après mille tentatives

inutiles pour soutenir un Systême qui crouloit de toutes parts, abandonna la France plus épuisée par l'exécution de ses projets qu'elle ne l'avoit été par de longues années d'une guerre malheureuse.

L'Auteur des Réfléxions ne sçauroit nier que l'Etat ne fut alors à deux doigts de sa ruine ; mais il en rejette la faute sur les ennemis de M. Law. Or on fait voir que le mal venoit de M. Law luimême, qui avoit précipité & outré le crédit public, comme son Apologiste est obligé d'en convenir ailleurs.

Un dernier trait acheve le tableau du Systême. Ce funeste projet n'avoit été imaginé que pour libérer l'Etat de ses dettes, qui selon l'Arrêt du 12. Octobre 1719. pouvoient être remboursées avec 1500. millions, & pour lesquelles on ne payoit alors que 60. millions d'intérêts ; or à la chute du Systême les capitaux des dettes publiques passoient trois milliards, & les arrérages 99. millions : donc le Systê-

me avoit augmenté les capitaux & les arrérages des dettes publiques; donc, cette opération a été auſſi ruineuſe pour l'Etat que pour les Particuliers.

Après la retraite de M. Law & la chute entiére du Syſtême, il fut queſtion de rétablir les affaires, & cette entrepriſe étoit effrayante. Deux objets principaux attiroient l'attention. Les effets publics dont la maſſe étoit énorme, & l'état de la Compagnie des Indes à laquelle un grand nombre de familles avoient été forcées par la circonſtance des tems de confier leurs fonds. Pour le premier objet, on établit un *Viſa* pour la liquidation des effets, ſur ce principe que ſa Majeſté reconnoîtroit 1600. millions de dettes en capitaux, & que le ſurplus ſeroit retranché proportionnellement à la nature des effets, & à leur origine. Quant au ſecond objet, il fut arrêté que le nombre des Actions ſeroit réduit à 56. mille, & que les retranchemens ſeroient faits ſur les mêmes

principes que ceux des autres effets. En même tems on ouvrit différens emplois aux certificats de liquidation, & en particulier on créa à diverses fois des rentes viageres. L'Auteur fait sentir l'avantage de ces sortes de rentes, dans la conjoncture où l'on étoit alors, pour les Particuliers & pour l'Etat. Les Particuliers forcés par la hauteur des Espéces & la cherté des Denrées à dépenser davantage, avoient besoin d'un revenu plus considérable, & l'Etat en faisant des efforts pour payer pendant quelques années un denier plus fort, étoit assuré d'arriver bien-tôt à sa libération, au lieu que des rentes perpétuelles par la modicité de leurs arrérages n'auroient pas suffi au Peuple, & par leur perpétuité n'auroient laissé à l'Etat aucune espérance de soulagement. Cependant on travailloit à établir solidement la Compagnie des Indes sur de nouveaux fondemens, on prit toutes les mesures nécessaires pour la libérer des dettes immenses dont

les opérations du Système l'avoient chargée : on la réduisit dans des bornes convenables à une Compagnie de Commerce, & différends Edits dressés pour remédier au passé, & pour prévenir de pareils inconvéniens, la tirerent de l'abîme où le Système l'avoit jettée, & lui assurerent une stabilité dont elle jouit encore à présent. Tels furent les fruits du *Visa*, opération dure, il en faut convenir, mais qui parut nécessaire pour remédier aux maux que le Système avoit faits aux Particuliers & à l'Etat.

L'Auteur des Réfléxions Politiques employe les termes les plus forts contre cette opération, & l'Auteur de l'Examen a cru devoir faire un article particulier pour répondre à cette critique. En voici les principaux chefs. Si au lieu du *Visa* on avoit admis la réduction des Billets, dit l'Auteur des Réfléxions Politiques, le Roi étoit déchargé en un seul jour de 1348. millions de dettes sans frais, sans confusion, sans attaquer la liberté

publique, ſans diminuer la confiance &c. Nous ſupprimons exprès les reproches qui ſemblent avoir quelque choſe de perſonnel contre les employés à l'opération du *Viſa*, il n'eſt ici queſtion que des raiſons pour & contre le *Viſa* pris en lui-même, & non pas des motifs ſecrets qu'on ſoutient & que l'on nie avec la même facilité, & qui ne ſont ſuſceptibles d'aucunes preuves ni de la part de ceux qui les avancent ni de la part de ceux qui les réfutent. On répond que la réduction des Billets auroit effectivement diminué les dettes publiques ; mais à quoi auroit ſervi cette diminution ? Il ſeroit encore reſté 1348. millions de Billets ſans crédit & ſans circulation, & cette dette étoit auſſi inſoutenable que celle de 2. milliards. Par l'opération du *Viſa* les dettes publiques furent diminuées de 675. millions, & on trouva moyen de ſatisfaire aux dettes qui furent conſervées, ce qui n'eut pas été poſſible en laiſſant dans le Public les Billets de Banque décré-

dités par une réduction. Il eſt vrai, que cette réduction ſe faiſoit ſans dépenſe, & que le *Viſa* a couté près de 10. millions : mais ces 10. millions n'ont été payés que ſucceſſivement, & l'Etat en fut plus que dédommagé, par ce qu'il épargna ſur les arrérages des liquidations, que les Propriétaires ne placerent pas ſur le champ. L'Auteur des Réfléxions Politiques voudroit qu'on eut employé ces 10. millions à retirer des Billets de Banque, & il prétend qu'on en pouvoit retirer avec ce fond pour 150. millions. Mais ce fond n'exiſtoit pas lorſqu'on commença l'opération du *Viſa*, & quand il auroit exiſté, la levée des Billets en auroit fait augmenter le prix. Le *Viſa* eſt accuſé d'avoir porté la confuſion parmi les Créanciers de l'Etat, mais cette opération n'a jamais eu pour but que de diſtinguer les véritables Créanciers pour les préférer aux autres; n'eſt-il pas manifeſte qu'au contraire la réduction des Billets confondoit également tous ceux qui

en étoient porteurs à quelque titre que ce fut, & leur faisoit supporter une égale perte. Qu'on juge sur ce principe simple, intelligible, dégagé de tout calcul & de tout raisonnement, laquelle de ces deux opérations, le *Visa* ou la réduction des Billets étoit la plus équitable, dans la nécessité où l'on se trouvoit de soulager l'Etat du poids énorme de dettes dont le Systême l'avoit chargé. Si quelques particuliers ont souffert de la liquidation, c'est que les loix générales faites pour remédier à de grands maux entraînent nécessairement quelques inconvéniens ; mais on distinguera toujours la Loi dont l'exécution occasionne quelques injustices, d'avec la Loi injuste dans sa nature, dans ses principes & dans ses effets. Enfin on prétend que le *Visa* donnoit atteinte à la liberté publique, parce qu'il mit au grand jour les secrets des familles, obligeant les Notaires à rapporter des Extraits de tous les Actes passés pendant le Systême, mais ne prit-on pas tou-

tes les précautions néceſſaires pour prévenir les inconvéniens de cette recherche ? Et cette recherche n'étoit-elle pas néceſſaire pour connoître la véritable origine des effets préſentés au *Viſa*, & pour donner à la fortune des particuliers une ſtabilité capable de rétablir la confiance que le Syſtême avoit anéantie ? On ne doit pas juger de pareilles opérations en les conſidérant détachées de toutes les circonſtances qui les accompagnent, leur vrai point de vûe conſiſte dans leur liaiſon avec une opération plus étendue telle que celle du *Viſa*, dont la néceſſité juſtifie les moyens eſſentiels à ſa réuſſite. Si ces moyens étoient injuſtes en eux-mêmes, ils ne devroient jamais être employés. Mais quand ils ne ſont que déſagréables, c'eſt un mal indiſpenſable pour éviter un plus grand mal. Quant à l'aviliſſement du prix des Denrées & des Marchandiſes, bien loin que ce ſoit un mal à reprocher au *Viſa*, c'eſt un avantage qui n'a pû être porté aſſez loin, puiſ-

que le prix de toutes chofes eft encore fupérieur depuis ce tems-là à la fortune d'un grand nombre de Citoyens, & que l'Etat eft demeuré chargé de l'augmentation de la folde des Troupes, fruit malheureux du Syftême auquel il n'a pas été poffible de remédier.

M. Law avoit tenu les Monnoyes pendant le cours du Syftême dans une agitation continuelle : en 1724. le Miniftere attentif à cette partie importante du Gouvernement ordonna différentes diminutions, que l'Auteur des Réfléxions Politiques critique vivement, & que l'Auteur de l'Examen entreprend de défendre. La premiere Obfervation de l'Auteur des Réfléxions eft qu'au mois d'Août 1723 une même Monnoye avoit trois prix différens : on lui répond que la même Monnoye a toujours différens prix dans toutes les refontes d'Efpéces , & que d'ailleurs ces trois prix différens venoient de M. Law. Il eft vrai , qu'un Arrêt du mois de Juillet 1723. paroiffoit

avoir mis de la diſproportion entre l'or & l'argent ; mais ce n'étoit pas une diſproportion réelle, c'étoit ſeulement un changement de proportion que les circonſtances avoient rendu néceſſaire. Il y avoit alors dans le Commerce beaucoup plus d'or que d'argent, dès-là le prix de l'or ſur l'argent devoit perdre de ſa ſupériorité, auſſi leur rapport qui étoit auparavant de 15. à 1. eſt demeuré depuis de $14\frac{1}{2}$. à-peu-près à 1. Pour revenir aux diminutions, l'Auteur des Réfléxions les attaque par ces principes généraux qu'il ne faut jamais toucher au prix des Monnoyes une fois bien établi, que les mutations en ce genre font toujours tort au Commerce, que dans les diminutions dont il s'agit, on fit ſupporter au Roi une groſſe perte qu'on auroit pû lui épargner. On répond qu'après le Syſtême le prix des Monnoyes n'étoit pas bien établi, & que M. Law lui-même avoit toujours promis une réduction à meſure qu'il la hauſſoit ; que les di-

minutions ne nuisent au Commerce que dans leur passage, & que cet inconvénient n'est pas comparable à l'avantage qui revient de réduire les Moyonnes portées trop haut. L'Auteur des Réfléxions convenoit lui-même que par les diminutions en question nos Denrées, Arts & Fabriques ont baissé de prix ; enfin que la bonne politique exigeoit qu'on fit supporter au Roi une partie de la perte des diminutions, parce que la réduction des Espéces, en rallentissant d'abord la circulation, il est nécessaire que le Roi ait en ce moment des fonds entre les mains pour la ranimer.

En 1725. & 1726. on fit encore deux diminutions dont le but étoit d'assûrer au Roi le bénéfice d'une refonte générale, sans hausser le prix des Denrées. L'Auteur de l'Examen convient que cette opération est toujours condamnable, à moins qu'elle ne soit absolument nécessaire, mais il prétend qu'en 1726. on étoit dans le cas de cette nécessité absolue. Les dettes de l'E-

tat & les dépenſes auſquelles obligeoit la ſituation des affaires publiques demandoient une augmentation de Finance, & cette augmentation ne pouvoit ſe trouver que dans une refonte. Pour le prouver il détaille les calamnités du Royaume en 1725. & il remarque avec raiſon que dans de pareilles conjonctures le Miniſtere le plus attentif & le plus éclairé eſt toujours en bute aux murmures des malheureux. Auſſi les hommes d'Etat s'élevent-ils alors au-deſſus des jugemens d'un Peuple que la miſere rend injuſte, ils ſoulagent des maux qu'ils ne peuvent entiérement guérir, & ils attendent avec conſtance que la poſtérité plus équitable leur rende la juſtice qui leur eſt dûe.

L'Auteur de l'Examen des Réfléxions Politiques auroit pû finir ici ſon Ouvrage, qui n'a été entrepris que pour réfuter la juſtification du Syſtême, & pour faire ſentir la néceſſité & la juſteſſe des opérations qu'on a employées à y

remédier : mais comme l'Auteur des Réfléxions a ſemé dans ſon Ouvrage divers paradoxes qui ne ſont pas du goût de l'Auteur de l'Examen, celui-ci a ajoûté un Appendice dans lequel il prétend réfuter trois ou quatre de ces ſentimens.

Le premier regarde l'augmentation du prix des Fermes, des Terres & des Denrées. On imagine d'abord que ce prix doit ſuivre le mouvement des Eſpéces, & hauſſer ou diminuer à proportion de leur valeur, l'Auteur des Réfléxions prétend que la choſe n'eſt pas ainſi, & voici comme il le prouve. Les Denrées depuis Louis XII. juſqu'à Louis XV. ont augmenté dans la proportion d'1 à 22. or la valeur de l'or n'a augmenté que dans la proportion d'1 à $5\frac{11}{16}$. donc les Denrées ont hauſſé $3\frac{79}{91}$. fois plus que les Eſpéces, c'eſt-à-dire, que ce qui coutoit un marc en ce tems-là, en couteroit $3\frac{79}{91}$. aujourd'hui. On lui répond d'adord que la fixation de l'augmentation des Denrées étant tirée d'une ſeule année

de Louis XII. & d'une ſeule de Louis XV. elle ne ſçauroit faire une regle aſſûrée, il auroit fallu prendre le prix moyen entre dix années du Regne de chacun de ces Princes; mais en lui paſſant même ce calcul, on prétend que ſon raiſonnement eſt encore défectueux. En effet il ne conſidere que l'augmentation de la valeur numéraire des Monnoyes, & il ne tient pas compte de la multiplication de l'or & de l'argent dans le Royaume. On ne diſconviendra pas que depuis Louis XII. le fond des Eſpéces dans le Royaume eſt preſque quadruple; or cela ſuppoſé les Denrées en augmentant d'1 à 22. n'ont fait que ſuivre la valeur numéraire de l'argent; car ce qui coutoit alors un marc en doit couter aujourd'hui $5\frac{11}{16}$. en vertu de l'augmentation de la valeur numéraire, & d'autre part il en doit couter $3\frac{79}{91}$. en vertu de la multiplication des Eſpéces, or le produit de $5\frac{11}{16}$. par $3\frac{79}{91}$. eſt 22, d'où il ſuit que la Denrée qui coutoit 1. ſous Louis XII. coutant

22. sous Louis XV. est pourtant aujourd'hui dans la même proportion avec les Espéces qu'elle étoit alors. A cette preuve de raisonnement on en joint une de fait, c'est qu'une Ferme à la Campagne, ou une Maison à Paris qu'on louoit 900. livres il y a 40. ans, est maintenant affermée 1500. livres ; il est vrai, que les redevances en argent n'ont pas augmenté comme les fonds ; mais ce n'est pas dequoi il s'agit.

Un autre paradoxe soutenu par l'Auteur des Réfléxions Politiques, c'est que Louis XII. avec un foible numéraire étoit plus riche que Louis XV. avec un numéraire beaucoup plus considérable. Voici comme il le prouve. Le revenu de Louis XII. étoit de 7. millions 650. mille livres, & il s'appuye sur les Mémoires du Duc de Sully ; le revenu libre de Louis XV. est tout au plus de 100. millions ; le plus riche de ces deux Princes est celui qui avec son revenu poura avoir plus de Denrées au prix de

son tems ; or Louis XII. en pouvoit avoir davantage, car les Denrées étant augmentées dans l'intervalle des deux Regnes d'1 à 22. le Roi pour être aussi riche que Louis XII. devroit avoir 22. fois plus de revenu que Louis XII. Il s'en manque 68. millions qu'il n'ait 22. fois plus de revenu, donc il est réellement moins riche de 68. millions. L'Auteur de l'Examen reprend l'une après l'autre toutes les parties de ce raisonnement. D'abord il réduit le revenu de Louis XII. de 7. millions 650. mille livres, à 4. millions 865. mille 617. livres, & il tire ce calcul des mêmes Mémoires de Sully, qui, à l'endroit où il assigne les 7. millions, comprend dans cette somme toutes les Charges & les droits extraordinaires, & qui dit positivement que toutes Charges déduites, les revenus de Louis XII. étoient en 1514. année de la mort de ce Prince, de 4,865,617. liv. Secondement l'Auteur de l'Examen porte les revenus libres du Roi à 126. millions,

& voici ses preuves. On convient de part & d'autre que le montant des revenus du Roi est de 200. millions. L'Auteur des Réfléxions en retranche d'abord 40. millions qui en font le cinquiéme, parce que, dit il, Louis XII. possédoit un cinquiéme moins d'Etats que le Roi n'en posséde aujourd'hui. Mais il faut remarquer que les Provinces ajoûtées au Royaume ne payent pas les impositions sur le pied des anciennes, il y a sur la totalité environ une moitié de différence, ainsi il ne faut retrancher pour ce chef que 20. millions au lieu de 40. De plus, l'Auteur des Réfléxions compte les Charges pour 64. millions 853. mille livres, & il fait entrer dans ce compte les frais de régie de la Ferme générale: mais comme ces frais ne se prennent point sur le prix du Bail, il y a de grandes diminutions à faire: on se contente de déduire 10. millions 853. mille livres: ainsi les Charges se réduisent à 74. millions, qui étant retranchés de 200 millions,

laissent 126. millions pour le produit net des revenus du Roi. Maintenant si le rapport des Denrées du tems de Louis XII. à aujourd'hui est d'1 à 22, comme on peut cependant en douter pour les raisons qu'on a vûes plus haut, il s'ensuit que le Roi est plus riche que Louis XII. de 18. millions 956. mille 426. livres. Mais il paroîtra que cet avantage trouvé par le calcul, est au-dessous du vrai, si on fait attention aux dépenses considérables que nos Rois font annuellement par-de-là celles qui se faisoient au tems de Louis XII.

L'Auteur des Réfléxions Politiques releve par de pompeux éloges les avantages du Commerce, & en ce point on est de son avis; mais il avance deux principes que l'Auteur de l'Examen ne croit pas devoir lui passer. Il prétend que le Commerce doit être favorisé par préférence à la Finance, & même à son préjudice. Eh pourquoi sacrifier une partie à l'autre, ce seroit le moyen de les détruire toutes

deux. Un Miniſtere attentif maintient l'équilibre & l'harmonie, de ſorte que la Finance aide le Commerce par des avances faites à propos, & que le Commerce augmente par ſes profits la conſommation, & par conſéquent les revenus du Royaume. L'Auteur des Réfléxions ajoûte qu'il devroit y avoir des grades de diſtinction & d'honneur pour ceux qui font profeſſion du Commerce, comme il y en a pour ceux qui font profeſſion des armes. Sans doute le Commerce doit être encouragé par des récompenſes; mais ces récompenſes ne doivent pas être les mêmes que les récompenſes de la valeur. Le ſuccès du Commerce eſt utile par lui-même, il procure au Négociant une opulence qui le dédommage de ſes peines, & qui fait le prix de ſes talens; mais la vertu guerriere eſt un fond ſtérile, qui ne rapporte au Héros qu'une vaine admiration. Ainſi la nature des choſes a attaché au Négoce un attrait ſenſible, & il ſuffit de proteger le Négo-

ciant, & de le faire jouir avec assurance de tout le fruit de ses travaux; mais il a été convenable d'augmenter par des distinctions l'honneur qui fait la seule récompense de la profession pénible du Guerrier.

Enfin le dernier Article sur lequel l'Auteur de l'Examen attaque les Réfléxions Politiques, roule sur le Change Etranger & sur la Balance du Commerce. L'Auteur des Réfléxions Politiques veut qu'on consulte le Change plûtôt que la Balance pour juger de l'état du Commerce; mais on observe que plusieurs raisons peuvent nous rendre le Change désavantageux, quoique le Commerce soit à notre avantage, & d'ailleurs que le Change en instruisant que le Commerce souffre, n'éclaire point sur la partie d'où vient le mal & sur le reméde qu'il y faut appliquer.

Voilà en général les raisons qu'on oppose à l'Auteur des Réfléxions Politiques. On a vû dans le tems celles de cet Auteur, & nous les avons rappellées ici quand l'occa-

ſion nous a paru le demander. Nous avons dû par notre emploi rendre avec fidélité les ſentimens des deux Auteurs, & les preuves principales ſur leſquelles ils ſont appuyés, mais il n'y a qu'un très-petit nombre de perſonnes qui ſoient aſſez au fait de ces matieres pour aller plus loin, & pour en décider.

ARTICLE CIV.

HISTOIRE DES ROIS des deux Siciles de la Maiſon de France &c.

Suite de l'Article XCVI. Au mois de Novembre.

A peine Ladiſlas eut expiré, que Jeanne, ſa Sœur, Veuve de Guillaume d'Autriche, ſe fit proclamer Reine de Naples, tandis que les principaux Seigneurs députoient au Pape Jean XXIII. pour le prier de diſpoſer à ſon gré de la Couronne, comme d'un Fief de l'Egliſe. Mais tout ce que put faire ce Pontife, fut de preſſer

Louis II. de faire un effort pour faire valoir ses droits. Louis ne perdit point de tems, & fit de grands préparatifs; mais une maladie, qui lui survint, lorsqu'il se disposoit à passer en Italie, les rendit inutiles. Ce fut un contre-tems fâcheux, car l'occasion étoit belle. Jeanne, quoiqu'âgée de 40. ans, se livroit à ses galanteries, & perdoit peu à peu l'estime de ses Sujets, & de tous ses Alliés. Elle n'avoit des yeux, que pour un simple Gentilhomme, nommé Adolphe Pandolfe, & il la gouvernoit absolument. On la pressa néanmoins de se remarier, parce qu'elle n'avoit point d'Enfans, & Pandolfe lui fit préférer Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, à Don Juan d'Arragon; quoique le Traité de Mariage avec ce dernier eût été conclu à Valence par les Ambassadeurs de la Reine.

Le Comte de la Marche ne devoit, en épousant la Reine, avoir que la Principauté de Tarente, avec le titre d'Administrateur du Royau-

 me,

me, mais les Barons, qui allerent au-devant de lui, le saluerent comme Roi, il fit son entrée à Naples en cette qualité, & la Reine se trouva en quelque façon forcée d'y consentir. Elle déclara même par forme de Donation entre-vifs, que si elle mouroit avant lui sans Enfans, le Royaume lui appartiendroit, & à ses Héritiers, qui pourroient en disposer à leur volonté.

Elle eut bien-tôt lieu de s'en repentir. Le Roi peu de jours après la cérémonie des Nôces, fit arrêter Adolphe, avec qui la Reine continuoit à vivre comme auparavant; lui fit avouer à la question ce qu'il auroit dû, dit notre Auteur, se cacher à lui même; ensuite il lui fit trancher la tête. La Reine, pour s'en consoler, réhabilita sa mémoire; mais le Roi, pour empêcher qu'elle ne se choisît un nouveau Favori, chassa de la Cour tous ceux, qui lui étoient attachés, les remplaça par des François de sa suite, & lui donna à elle-même un vieux Gentilhomme de la même Nation, qui

eut ordre de ne la point perdre de vûe. Si en traitant ainsi cette Princesse, le Roi eût mis dans ses intérêts la Noblesse Napolitaine, à qui il avoit obligation de sa Couronne, il auroit pû se maintenir sur le Trône; mais il l'indisposa contre lui, en conférant les principales Charges de l'Etat à des François. On commença à plaindre le sort de la Reine, on attenta même à la vie du Roi, & ce Prince fut redevable de la découverte de la Conspiration à Jeanne même, qui par cette confidence obtint presque toute liberté d'aller où elle voudroit. Elle en profita pour achever de secouer le joug. Le Roi fut bien-tôt sans crédit & sans autorité, & se vit à son tour Prisonnier de la Reine, qui pour empêcher les Partisans de son Epoux de remuer en sa faveur, offrit au Roi d'Angleterre d'adopter le Duc de Bethfort, son Frere. Ce Traité n'échoua, que parce que Henri V. fut obligé de donner au Duc la Régence du Royaume de France,

& dans le même tems les Légats du Pape obligerent la Reine de Naples de rendre la liberté au Roi ſon Epoux.

Ce Prince ne voulut pourtant pas loger avec elle ; il ſe retira enſuite à Tarente , & n'y trouvant pas les facilités, qu'il s'y étoit promiſes, pour ſe venger de Jeanne, il repaſſa en France. Après ſon départ la Reine ſe brouilla avec le Pape, qui fit ſolliciter Louis d'Anjou de venir ſoûtenir ſes droits. Louis fit ſes préparatifs, & chargea Sforce , qu'il nomma ſon Vice-Roi & ſon Connêtable, d'entrer en action avec les Troupes, qu'il commandoit. Sforce s'approcha de la Capitale , & la Reine eut recours à Alphonſe d'Arragon, qu'elle adopta. Louis d'Anjou étoit déja aux Portes de Naples , où ſa préſence réveilla ſon Parti ; mais ce Parti ne ſe trouvant pas aſſez fort pour le faire entrer dans la Ville , cette Capitale devint un champ de bataille, où il y eut bien du ſang de répandu.

Le Roi d'Arragon arriva ſur ces entrefaites avec une Armée ſupérieure à celle de Louis, lequel fut obligé de ſe retirer à Rome. " Mais » la Reine, en donnant de nou» veaux droits ſur ſon Royaume à » Alphonſe, au lieu d'un Ennemi, » s'en fit deux, qui ſe diſputerent » long-tems ſa ſucceſſion les armes » à la main pour le malheur des » Peuples. „ Quelques Ecrivains ont avancé que le Comte de la Marche avoit accompagné Louis d'Anjou dans cette expédition, & ce fut apparemment, dit M. d'Egly, pendant une Tréve ménagée par le Pape Martin V. que ce Prince retourna une ſeconde fois en France, où dégoûté du Monde, il ſe fit Cordelier à Beſançon en 1435. qui fut l'année de la mort de la Reine ſon Epouſe. Mais quelle apparence que Jacques, qui n'avoit pas renoncé à ſes droits ſur le Royaume de Naples, puiſque par ſon Teſtament il les tranſmit à Eléonor de Bourbon, ſa Fille, Comteſſe d'Armagnac, ait accom-

pagné en Italie Louis d'Anjou ; qui n'étoit pas moins son Compétiteur, qu'Alphonse d'Arragon, & à qui la politique même ne devoit pas permettre de rapprocher de Naples le Mari de la Reine, laquelle pouvoit se réconcilier avec lui ?

Quoiqu'il en soit, le Roi d'Arragon reçu à Naples par la Reine, y gagna bien tôt par ses bonnes manieres la haute Noblesse, & des Angevins mêmes, qu'il réconcilia avec Jeanne. On ajoûte que le Pape n'osa refuser de le reconnoître pour l'Héritier présomptif de la Couronne, de crainte qu'il ne fît entrer toute l'Espagne dans l'obédience de Bénoît XIII. qu'il soûtenoit encore. Mais tant de crédit fit ombrage au Grand Sénéchal Caraccioli, lequel avoit pris la place de Pandolfe auprès de la Reine, & il fit si bien, qu'il brouilla cette Princesse avec Alphonse, qui découvrit même une conspiration formée contre sa vie. On courut aux armes, la Reine retracta ce

qu'elle avoit fait en faveur du Roi d'Arragon, lui substitua Louis d'Anjou, & l'appella à son secours.

La guerre devint très-vive, & les deux Partis furent tour à tour maîtres de Naples, Caraccioli trouvant toujours le moyen de balancer les avantages, pour demeurer le maître. Il porta enfin ses vûes si loin, que la Reine, en qui l'âge & les infirmités avoient ralenti l'infâme passion, qui la deshonnoroit, se dégoûta de lui. Ç'en fut assez pour animer ses Ennemis & ses Rivaux à s'en défaire. François Caraccioli son Parent & Pierre Palegani l'assassinerent, & la Reine, quoiqu'on ne sçache point si elle eut connoissance de leur complot, condamna sa mémoire pour cause de trahison & de crime de Leze-Majesté, confisqua tous ses biens, les réunit au Domaine, & accorda la grace à ses Meurtriers.

Le Parti de Louis d'Anjou prenoit insensiblement le dessus, lorsque ce Prince mourut à Cosence en Calabre, laissant par son Tes-

tament tous ses droits à René, son Frere aîné, Duc de Lorraine & de Bar. La Reine ne voulut jamais permettre qu'on transportât son corps en France, déclarant qu'elle ne soufriroit pas que ce qui restoit de son Fils bien aimé, sortît de ses Etats, dont la défense lui avoit tant coûté. Elle le pleura sincérement, & le Peuple charmé de la bonté, & de la valeur de ce Prince, mêla ses larmes à celles de sa Souveraine. Cette Princesse lui survécut assez peu, & on ne douta point que sa douleur n'eût contribué à la faire descendre plûtôt au tombeau. Se sentant près de sa fin, elle dicta un Testament, par lequel, conformément aux Bulles du Pape Martin V. elle institua René d'Anjou son Héritier universel.

" Il ne faut que lire, dit notre » Auteur, pour reconnoître dans » cette Princesse une inconstance » sans exemple, une docilité aveu» gle, qui dans les dernieres an» nées de sa vie approchoit de l'im-

» bécillité ; un dégoût naturel pour
» tous les soins du Gouvernement,
» qui la rendit esclave, & de ses
» Favoris, & de tous ceux, qui vou-
» loient bien prendre la peine de
» regner sous son nom. Ce carac-
» tere lui est si propre, qu'on n'ose
» lui attribuer quelques traits de
» son Regne, qui pourroient lui
» faire honneur, parce qu'on pan-
» che toujours à croire que les Sou-
» verains indolens, ou trop dociles,
» ne font le bien, comme le mal,
» que par le conseil de ceux, qui
» les autorisent, & que parmi une
» foule de mauvais Conseillers, qui
» les obsédent, il peut s'en trouver,
» qui pensent plus sainement que
» les autres. „

René d'Anjou étoit Prisonnier du Duc de Bourgogne, lorsqu'il reçut la nouvelle que la Reine Jeanne l'avoit déclaré son Successeur. Alphonse Roi d'Arragon profita de son absence pour assiéger Gayette, que François Spinola défendit assez long-tems pour donner aux Génois & au Duc de Milan, qu'Isa-

belle de Lorraine, Femme de René, avoit mis dans ses intérêts, le loisir d'envoyer une Flotte à son secours. Alphonse alla au-devant pour la combattre, il fut défait, & demeura Prisonnier du Duc de Milan. Le siége de Gayette fut levé, & Isabelle, que son Epoux avoit nommé Vice-Régente pendant sa captivité, s'y rendit en diligence avec le Prince Louis son Fils; changea le Gouverneur, que Spinola y avoit laissé, & qui lui étoit suspect, & de-là passa à Naples, où elle fut reçue en Reine, & se fit prêter le serment de fidélité par la Noblesse & le Peuple.

Cette prospérité dura peu; Alphonse sçut si bien tourner l'esprit inconstant du Duc de Milan, qu'il en obtint sa liberté, & en fit son Allié. Peu de tems après Gayette, dont le Gouverneur étoit mort, se déclara pour lui, & il y fit bâtir une citadelle. Alors le Pape Eugene IV. qui avoit d'abord prétendu que par l'extinction de la premiere Maison d'Anjou le Royau-

me de Naples, retournoit à l'Eglise Romaine, se déclara pour René, & envoya du secours à Isabelle sous les ordres du Cardinal Vittelleschi. Mais tout ce que put faire ce Prélat, fameux par ses expéditions Militaires, fut de balancer la fortune d'Alphonse jusqu'à l'arrivée de René d'Anjou. Ce Prince se rendit à Naples sur une Flotte de douze Galeres & y fut reçu avec de grandes acclamations. Quelque-tems après il se rendit maître d'Aquila, & Alphonse ayant formé le siége de Naples, fut contraint de le lever, après y avoir perdu D. Pedre son Frere.

Mais ce fut-là le terme des prospérités de son Compétiteur. Dans le tems que René par sa valeur, par sa bonté & par toutes les vertus, qui font les Grands Rois, faisoit l'admiration & les délices de ses Sujets, il fut trahi par son Connêtable. Le Pape Eugene engagea les Génois à faire un grand armement en sa faveur; mais il devint inutile par les divisions, qui sur-

vinrent dans cette République : l'argent, qu'on lui envoyoit de France, tomba entre les mains d'Alphonse, qui assiégea de nouveau la Capitale, & la surprit par un Aquéduc de la même maniere, que dix siécles auparavant Belisaire l'avoit surprise sur les Goths. René fit en cette occasion des prodiges de valeur, mais accablé par le nombre, il se jetta dans le Château Neuf, & comme il comprit qu'il n'y pouvoit pas tenir longtems contre une Armée entiere, il profita de deux Batimens Génois, qui lui apportoient des vivres, pour aller trouver le Pape à Florence. Alphonse marcha ensuite contre le secours, qui venoit à René, le battit, & revint à Naples, où il entra en triomphe, comme les Anciens Romains, sur un Char attelé de quatre Chevaux blancs.

Il regna paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée en 1458. à Naples, où il avoit fixé son séjour, & mérita le surnom de *Magnanime* par ses

grandes qualités & par ses grandes actions. On prétend qu'il ne s'étoit tenu éloigné d'Arragon, que pour ne pas vivre avec la Reine son Epouse, dont l'humeur jalouse le gênoit dans ses galanteries. Au reste, c'est le seul défaut, qu'on lui reproche. Comme il n'avoit point eu d'Enfans de son Mariage, il laissa ses Etats d'Espagne & la Sicile à Don Jean de Castille, son Frere, & le Royaume de Naples à Ferdinand, son Fils naturel.

Dès qu'il eût expiré, le Pape Calliste III. déclara par une Bulle le Royaume de Naples dévolu au S. Siége, défendit d'y reconnoître d'autre Souverain, que lui, promettant néanmoins de rendre justice aux Princes, qui avoient des prétentions sur cette Couronne, & qui se soumettroient à son jugement. Ferdinand appella de cette Bulle au futur Concile, convoqua son Parlement, & se fit prêter serment de fidélité; mais le Pape, dit notre Auteur, excita sous main les Peuples à ne le point reconnoître, &

la Maison d'Anjou se réveilla. Les circonstances étoient d'autant plus favorables, que les Génois venoient de se donner à Charles VII. Roi de France, lequel avoit envoyé à Genes Jean d'Anjou, Duc de Calabre, & Fils aîné du Roi René, en qualité de Gouverneur, avec un pouvoir absolu.

Le voisinage de ce jeune Prince remplit la Ville de Naples de divisions : mais la mort du Pape, & plus encore l'élection de Pie II. rassûrerent un peu Ferdinand, parce que le nouveau Pontife avoit été lié d'amitié avec Alphonse, son Pere. François Sforce, Duc de Milan, qui jusques-là avoit soûtenu le parti de la Maison d'Anjou, se déclara aussi pour le Prince Aragonnois, parce que la Maison d'Orléans lui disputant son Duché, il crut qu'il seroit dangereux pour lui de faire pancher la balance du côté des Princes Angevins.

Ferdinand avoit besoin de tous ces secours pour se maintenir sur le Trône; il n'étoit pas aimé des Napo-

litains, qui connoissoient depuis long-tems son caractére dur, & qui ne se fioient pas à lui. Aussi dès que le Duc de Calabre eut mis le pied dans le Royaume, il se trouva à la tête d'un Parti considérable; que sa réputation, & le souvenir des vertus de son Pere lui formerent d'abord. Il y a même bien de l'apparence qu'après la victoire, qu'il remporta sur Ferdinand & sur les Troupes du Pape dans les défilés du Sarno, il se fût rendu maître de Naples, s'il y eût marché aussi-tôt: mais tandis qu'il s'amusoit à réduire les Places des environs de cette Capitale, le Duc de Milan & le Pape envoyerent de nouveaux secours à Ferdinand, qui trouva même le moyen de regagner une partie des Barons, & reprit le dessus. « Le Pape, dit » notre Auteur, poussa son zéle » pour la Maison d'Arragon jus» qu'à oublier, & ses projets de » pacification générale, & les ré» solutions prises contre les Turcs » dans la Conférence de Mantoue;

» car tandis qu'il essayoit d'engager
» les Princes Chrétiens à une Croi-
» sade, il appella au secours de
» Ferdinand le fameux Scander-
» berg, le seul rempart, qui pût en-
» core s'opposer avec quelques suc-
» cès à la puissance Ottomane. »

Pour surcroît de disgrace, les Génois, qui depuis un siécle & demi avoient été la principale ressource des Princes Angevins, se révolterent contre la France; peu de tems après Charles VII. mourut, & le Roi René perdit dans ce Monarque, son beau-Frere, un puissant appui, qu'il ne retrouva point dans Louis XI. son Neveu. Le Duc de Calabre, malgré la désertion d'un grand nombre de ses Partisans, malgré deux batailles perdues, & quoiqu'il ne reçût presqu'aucun secours de France, reprit pourtant encore le dessus; mena son Ennemi battant de Place en Place, & selon toutes les apparences seroit venu à bout de le détrôner, si le Pape ne lui eût pas débauché Picinino, le plus habile de ses Géné-

raux, & si le Duc de Sessa, & Malatesta ne l'eussent pas abandonné.

Alors ses affaires allerent tellement en décadence, qu'il ne trouva plus d'asyle, que dans l'Isle d'Ischia; il y fut même bien-tôt tellement resserré, qu'il n'eut plus d'autre parti à prendre, que de s'embarquer & de faire voile pour la Provence. " Il laissa, dit notre Au-
» teur, dans le Royaume un Parti
» puissant, particuliérement parmi
» la Noblesse, qui le regrettoit à
» cause de ses vertus, de ses mœurs
» reglées, de sa fidélité irréprocha-
» ble, de son incroyable conti-
» nence, & de sa constance iné-
» branlable. On l'avoit toujours
» reconnu pénétré de la crain-
» te de Dieu, libéral, & plein
» de reconnoissance, zélé pour la
» justice, grave, sévere, & cir-
» conspect, plus qu'il n'est ordi-
» naire au Génie François. C'est
» le Portrait, qu'en fait un Histo-
» rien contemporain, attaché par
» son état à la Maison d'Arra-
» gon. "

Decembre 1741.

Dom Calmet, dans ſon Hiſtoire de Lorraine, parle de quelques expéditions, que ce Prince fit depuis dans le Royaume de Naples; mais les Hiſtoriens du Pays n'en font aucune mention. Il eſt plus certain que dans la guerre du bien Public, René d'Anjou ſervit Louis XI. Ce qui prouve que ce Prince n'étoit pas perſuadé que le Roi de France n'avoit pas agi de bonne foi dans l'affaire de Naples: mais le Duc de Calabre convaincu du contraire, prit parti avec les Princes, & malgré le Traité de Saint Maur-des-Foſſez, où il fut compris avec les autres, le Roi ne lui pardonna jamais, ce qui parut dans la guerre d'Arragon. Ce jeune Prince mourut en 1410. âgé de 45. ans, & fut, dit M. d'Egly, à la ſeconde branche d'Anjou, ce que Charles, auſſi Duc de Calabre, & Fils du Roi Robert, avoit été à la premiere. Il laiſſa deux Fils, qui moururent avant leur Ayeul, lequel par ſon Teſtament tranſmit ſes droits à Charles, Comte du Maine, ſon

Neveu, au préjudice de René II. Duc de Lorraine, Fils d'Yoland d'Anjou, sa Fille. Il voulut dans la suite révoquer cette disposition, mais Louis XI. l'en empêcha, aimant mieux, dit-on, voir les droits de la Maison d'Anjou entre les mains du Comte du Maine, qui n'avoit point d'Enfant, & dont il comptoit bien que la succession lui reviendroit, que dans la Maison de Lorraine.

René mourut en 1480. & notre Auteur fait de ce Prince un Portrait magnifique. Outre les vertus, qui font les grands Rois & les Héros, il fut, dit-il, un des plus sçavans Hommes de son tems, non-seulement dans la Poësie, dont il faisoit ses délices, mais encore dans les Mathémathiques, & dans la connoissance des Livres Saints. Il aimoit les Arts, mais on lui reproche d'avoir employé trop de tems à peindre en miniature & sur le verre. Il y excelloit, & au lieu de s'en faire un simple amusement, il s'en fit une occupation peu con-

venable à un Prince. On raconte que le Courrier, qui lui apprit la perte entiere du Royaume de Naples, le trouva peignant une Perdrix, & que sans paroître ému d'un événement si triste, il ne quitta pas même le pinceau. Notre Auteur ne balance pas à regarder cette action par le mauvais côté, qu'elle présente ; cependant ce que Prince a fait en Italie, & depuis même en plusieurs occasions, pouroient donner lieu d'y trouver bien de la grandeur d'ame. Mais il est des vertus, dont on ne croit pas aisément l'Homme capable.

Aussi-tôt après la mort de René, le Comte du Maine prit le titre de Roi de Naples, & envoya demander l'Investiture au Pape Sixte IV. ce Pontife n'osa l'accorder, non par considération pour Ferdinand, dont il avoit lieu de se plaindre ; mais parce qu'il crut devoir le ménager, ce Prince étant depuis peu entré dans un Traité de confédération contre le Turc, qui déja maître de la Terre d'Otrante, allar-

moit toute l'Italie. D'autre part Yoland d'Anjou Ducheſſe de Lorraine ſe porta pour Héritiere de René ſon Pere, & s'intitula Reine de Jéruſalem & de Sicile. Elle voulut même ſe mettre en poſſeſſion de la Provence, & le Duc ſon Fils s'y tranſporta avec des Troupes; mais Louis XI. vint au ſecours de Charles, qui ſe préparoit à paſſer en Italie avec une Armée, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie de langueur, laquelle ne lui laiſſa que le tems de regler ſa ſucceſſion. Par le conſeil de Palamede de Fourbin il ſe détermina en faveur du Roi de France, auquel il ſubſtitua le Dauphin, ſon Fils, & tous ſes deſcendans & ſucceſſeurs Rois de France. C'eſt ainſi que la Provence fut réunie à la Couronne; mais avec ce beau Domaine nos Rois acquirent des droits, qui ont été bien funeſtes à quelques-uns d'entr'eux.

Louis XI. ne penſa point à les faire valoir, mais Charles VIII. ſon Fils n'y ſongea que trop. Son Regne " fut un parfait contraſte

»de celui du Roi son Pere ; sous
» Louis XI. le succès des affaires
» étoit le fruit d'une politique étu-
» diée ; sous son Successeur on ne ré-
» fléchissoit qu'après avoir entre-
» pris. „ Charles commença par
établir son droit sur le Royaume
de Naples, que René II. Duc de
Lorraine lui contestoit, & qu'il
essaya même de faire valoir en Ita-
lie contre Ferdinand ; mais avec
peu de succès. Il gagna un peu plus
par la voye de la négociation au-
près du Conseil de Charles VIII.
il demanda le Duché de Bar & le
Comté de Provence, & on com-
mença par lui céder le Duché.
Puis on mit en délibération ses
droits sur le Comté. Notre Auteur
rapporte les raisons, qu'il alléguoit
en sa faveur, & celles qu'on lui
opposoit ; il trouve celles-ci assez
foibles, & juge qu'on en omit une,
qui étoit victorieuse pour le Roi :
c'est que la Provence se régissoit
sur le Droit Ecrit, lequel auto-
risoit le Possesseur à disposer de sa
succession, & que c'est par le Bé-

néfice de cette Loi, que Béatrix, Femme de Charles d'Anjou, fut préférée à ses Aînées. Aussi Henri IV. Roi de France, usa-t-il de ce moyen contre Henri II. Duc de Lorraine, qui reclamoit la Provence.

Sur ces entrefaites Innocent VIII. les Vénitiens, les Génois, & presque tous les Barons Napolitains inviterent René de Lorraine à tenter la conquête du Royaume de Naples; la Cour de France, ravie de trouver une si belle occasion de l'éloigner, lui promit du secours, & on arma à Genes une Flotte pour le transporter avec toute son Armée; mais il fut si longtems à se mettre en mouvement, que l'occasion lui échappa. Au reste il y a bien de l'apparence que le Conseil de Charles VIII. n'eût pas été fâché que le Duc de Lorraine eût réussi dans son entreprise; car on sçait que ce fut contre l'avis des plus sensés du Conseil, que ce Prince voulut dans la suite faire valoir ses droits sur la Couronne de Naples.

Decembre 1741.

Dans le récit, que notre Historien fait de cette fameuse expédition, il s'éloigne quelquefois un peu de ce qu'en ont écrit les Auteurs de l'Histoire de France : c'est une suite de ce que nons avons déja observé de la préférence, qu'il donne assez souvent aux Historiens du Pays. En parlant des fautes, que fit Charles VIII. après sa conquête ; fautes, qui lui aliénerent l'esprit des Partisans mêmes de la Maison d'Anjou, & fit regretter le Souverain, qu'on venoit d'obliger à prendre la fuite, il ajoûte, » que ce sont des changemens ordinaires aux Napolitains, dont il » faut moins attribuer la cause au » naturel inconstant, qu'on lui prête, qu'à la conduite de leurs » Vainqueurs. „ On pourroit cependant demander ce qu'il y eut de répréhensible dans la conduite de Louis II. de René son Frere, & de Jean Duc de Calabre, les plus vertueux Princes de leur siécle, & ce qu'avoit fait Philippe V. aux Napolitains, pour autori-

ſer l'empreſſement, avec lequel ils ſe donnerent aux Impériaux, & l'acharnement, qu'ils firent paroître contre ce Prince, en briſant la Statuë équeſtre, qu'ils lui avoient érigée eux-mêmes.

Tome IV. Au commencement du Regne de Louis XII. Le Duc de Lorraine eſſaya encore de faire revivre ſes droits ſur le Royaume de Naples, & ſur la Provence. Le bon Roi voulut bien ſoumettre encore les ſiens à un ſecond jugement. Il ne fut pas plus favorable au Duc, que ne l'avoit été le premier, & ce Prince n'eut plus d'autre reſſource, que de vendre ſes droits au Duc de Bourbon. Ce qui ſe paſſa au ſujet du Royaume de Naples ſous le Regne de Louis XII. eſt ſi connu, que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter; notre Auteur a fort bien développé toutes les intrigues de Ferdinand, Roi d'Eſpagne, dont Louis fut toujours la dupe, mais il a oublié ce que rapporte Guichardin, que ce dernier avoit eu deſſein de céder le

Royaume de Naples à Gaſton de Foix ſon Neveu, & que ce Héros, s'il eut ſurvécu à la journée de Ravenne, eût conduit ſon Armée victorieuſe à Naples.

Sous le Regne de Henri II. le Pape Paul IV. engagea ce Prince à tenter la conquête de ce Royaume, où François I. ne s'étoit pas trouvé en état de porter ses armes; mais cette expédition, dont le Duc de Guiſe fut chargé, n'eſt pas le plus bel endroit de la vie de ce Grand Homme. Il étoit en aſſez mauvaiſe poſture en Italie devant le Duc d'Albe, lorſque la funeſte journée de Saint Quentin, & la priſe de cette importante Place le firent rappeller en France fort à propos pour ſa gloire; & depuis ce tems-là le Royaume de Naples fut aſſûré à la Maiſon d'Autriche, qui y reunit la Sicile.

Quoique les Regnes des Princes de cette Maiſon n'entrent point dans le deſſein de cette Hiſtoire, M. d'Egly a cru devoir les parcourir, & s'arrêter un peu, tant ſur les

changemens, qui furent introduits dans ces Etats, depuis que les Souverains eurent cessé d'y résider; que sur quelques événemens, qui lui ont paru propres à intéresser ses Lecteurs. Il s'est étudié sur-tout à nous donner une idée juste du Droit Ecclésiastique Napolitain, & il commence cet article par les diverses tentatives, que les Papes d'un côté, & les Roys d'Espagne de l'autre ont faites pour établir à Naples le Tribunal de l'Inquisition. Il prétend que si ce projet n'a point réussi, les Napolitains n'en sont redevables, qu'au conflit de jurisdiction entre ces deux Puissances; les Pontifes Romains voulant que l'Inquisition de Naples fût soumise à la Congrégation du Saint Office, & les Monarques Autrichiens n'ayant voulu l'établir, qu'à condition qu'elle dépendroit de celle d'Espagne.

On ne doit point trouver mauvais qu'un Historien entre dans ces discussions, autant que son sujet le demande, mais il seroit à souhaiter qu'il se contentât de les traiter

hiſtoriquement, & que ſur-tout, quand il n'eſt pas Théologien, il s'abſtînt de décider ſur des matiéres, qu'il n'entend pas : encore plus de ſonder les cœurs, dont Dieu s'eſt réſervé de connoître les profondeurs, & de ne pas établir pour fondement de ſes Réfléxions Critiques, preſque toujours au déſavantage des Supérieurs Eccléſiaſtiques, des intentions, dont il ne peut être inſtruit. Cette licence eſt aujourd'hui un air de mode, depuis que tout le monde s'arroge le droit de juger les Conciles & les Evêques : mais on ne doit point trouver mauvais que nous reclamions contre un ſi grand abus, & que nous repréſentions à ceux, qui s'échappent ainſi, qu'ils s'abuſent beaucoup, s'ils croyent donner du prix à leurs Ouvrages en fourniſſant des armes aux Libertins & aux Hérétiques.

Des diſcuſſions ſurvenuës entre les Cours de Rome & de Madrid M. d'Egly paſſe aux exactions des Vice-Roix de Naples, & à la ma-

niere odieuse, dont les impots furent levés; ce qui le conduit à cette fameuse révolution, où le Duc de Guise, issu par les Femmes de la seconde Maison d'Anjou, a fait un si grand rôle. Il ne nous donne pas une idée fort avantageuse de ce Prince. " Le Duc de Guise,
» dit-il, étoit brave & entreprenant, ses prétentions, quoique
» chimériques, sur le Royaume de
» Naples .... ajoûtoient encore à
» son courage. Il joignoit à une taille avantageuse, & à une heureuse physionomie, beaucoup d'esprit,
» des manieres fort engageantes, &
» un grand usage de la Langue
» Italienne. Il étoit libéral & magnifique, qualités nécessaires pour
» le rôle, qu'il alloit jouer; mais
» il lui en manquoit de plus essentielles, la prudence & la politique, sans lesquelles il ne pouvoit
» compter sur aucun succès dans
» une entreprise si délicate. Trop
» livré à son humeur fanfaronne,
» il ne crut rien d'impossible, ni
» à sa valeur, ni à sa fortune. Il

» alla, rempli des plus grandes es-
» pérances, se jetter entre les
» bras d'une Populace révoltée, sans
» redouter ses caprices. Enfin il con-
» çut le plus vaste de tous les pro-
» jets, & le plus difficile à exécu-
» ter, sans se former un plan, qui
» reglât sa conduite.... La Cour
» de France paroissoit se prêter à
» ses idées, dans l'unique vûe d'oc-
» cuper l'Espagne ; au fond elle
» n'approuvoit pas l'ambition de ce
» brave Avanturier. D'ailleurs on
» n'ignoroit point en France les
» discours peu mesurés, qui lui
» échappoient souvent. Depuis qu'il
» étoit décoré du titre de Duc de
» Naples, il se flattoit d'y pouvoir
» bien-tôt substituer celui du Roi :
» déja enyvré de sa grandeur fu-
» ture, il parloit sans ménagement
» de la Maison Royale de Fran-
» ce, qu'il regardoit comme sa Ri-
» vale, il traitoit même si mal les
» François, qui s'étoient rassem-
» blés autour de lui, pour parti-
» ciper à ses exploits, ou ceux qui
» venoient d'arriver sur la Flotte,

»que tous lui tournerent le dos.„ Voilà sans doute dequoi répondre aux plaintes, que le Duc de Guise fait dans ses Mémoires de n'avoir pas été secouru.

Le Prince Thomas de Savoye auroit pû compter davantage sur le secours de France pour se faire Roi de Naples, & il tenta l'avanture; mais il échoua. Quelques Barons Napolitains firent ensuite offrir la Couronne au Prince de Condé, lequel regarda, dit-on, ces offres comme un artifice de ses Ennemis, qui ne cherchoient qu'à l'éloigner de la Cour, & les rejetta. Le Duc de Guise sorti des Prisons d'Espagne, entreprit une seconde expédition, comptant beaucoup sur le Cardinal Barberin, sur plusieurs Partisans, qu'il avoit à Naples, & sur les dispositions, où lui paroissoit Louis XIV. il partit de Provence sur une Flotte assez nombreuse, mais mal équipée, & après avoir été long-tems battu de la Mer, alla faire une descente à Castellamare, qu'il emporta l'épée

à la main ; mais cet heureux succès n'eut point de suite. On verra avec plaisir dans le Livre même ce qui fit manquer cette entreprise, que le Duc de Guise, dit notre Auteur, raconte assez fidélement dans ses Mémoires.

La Sicile à son tour causa aussi de grandes inquiétudes à la Cour d'Espagne. M. d'Egly traite fort bien cette conspiration. La Paix de Nimegue mit fin à tous ces troubles, & depuis ce tems-là les deux Royaumes ne se ressentirent point des guerres, qui mirent toute l'Europe en feu. Après la Paix de Riswick toutes les Cours furent en mouvement au sujet de la succession du Roi Catholique, dont on prévoyoit la mort prochaine, & qui n'avoit point d'Enfant. Notre Auteur développe sur tout fort bien les motifs, qui porterent Guillaume III. Roi d'Angleterre à allumer secrettement le feu de la guerre, tandis qu'il proposoit des plans de partage, que ni l'Empereur, ni le Roi d'Espagne n'auroient jamais acceptés.

Enfin le Duc d'Anjou fut appellé par le Teſtament de Charles II. à toute la ſucceſſion de ce Monarque, & par-là le Royaume des deux Siciles ſe trouva ſous la domination d'une troiſiéme Maiſon d'Anjou, qui y eſſuya bien-tôt des revers aſſez ſemblables à ceux, qu'y avoient éprouvé les deux premieres. A peine Philippe V. eut été proclamé à Naples, qu'il s'y forma une conſpiration contre lui: mais elle fut heureuſement diſſipée par la ſageſſe du Vice-Roi, le Duc de Medina-Celi, & par la fermeté du Duc de Popoli.

En 1702. Philippe V. paſſa à Naples, & y fut reçu avec des acclamations ſuivies d'effets, qui ne permettoient pas d'en révoquer en doute la ſincérité. Le Pape lui envoya un Cardinal Légat, mais il le fit prier de trouver bon qu'il différât de lui donner l'Inveſtiture juſqu'à la concluſion de la Paix, ne croyant pas qu'il lui convînt dans la conjoncture préſente de faire aucune démarche, qui pût préju-

dicier au droit des Prétendans. Le Roi partit peu de tems après de Naples, pour aller se mettre à la tête de l'Armée des Confédérés en Lombardie, & laissa à Naples, le Marquis de Kerkado avec 4000. François, que la sagesse du Commandant contint dans une exacte discipline : le souvenir en est encore précieux dans cette Ville.

Le Royaume fut fort tranquille jusqu'à l'année 1707. qu'une nouvelle conspiration, mieux conduite que la premiere, réussit au-de-là même des espérances, qu'en avoit conçû la Cour de Vienne; & la révolution fut si générale & si subite, que le Duc d'Escalona, qui étoit alors Vice-Roi, eut bien de la peine à gagner Gayette. Il s'y défendit bien, & il auroit pû espérer d'y tenir assez long-tems pour attendre le secours, s'il n'avoit pas été trahi par ses propres Troupes. Les Napolitains furent punis sur le champ de leur infidélité, & quoiqu'on eût été obligé de rappeller consécutivement deux Vice-Rois,

de peur que la dureté, avec laquelle ils traittoient les Peuples, ne les portât à la révolte, ils ont eu tout le tems de se repentir d'avoir si légerement secoué le joug d'un des meilleurs Princes, qui les ait jamais gouvernés.

Comme le Pape avoit été assez peu ménagé dans cette occasion, les Cours de Vienne & de Rome ne tarderent pas à se brouiller ouvertement, & les choses furent portées fort loin : mais l'arrivée du Maréchal de Tessé à Rome, & la crainte d'une puissante Ligue en Italie obligerent l'Empereur de chercher des voyes d'accommodement. Le Pape s'y prêta, & la paix fut conclue à des conditions, qui indisposerent contre lui les Cours de France & d'Espagne, quoiqu'il eût habilement éludé l'article de l'Investiture du Royaume de Naples. Quant à la Sicile, elle demeura au Roi Philippe jusqu'au Traité d'Utrecht, par lequel ce Prince la céda à Victor Amédée, Duc de Savoye. Les démêlés

qu'eut ce Monarque à son avénement au Trône avec le Saint Siége, sont traités dans cette Histoire avec un grand détail : nous souhaitterions que notre Auteur ne l'eût pas tiré tout entier des Mémoires les moins favorables au S. Siége.

Ces démêlés n'étoient pas finis, lorsque la Sicile changea encore de maître. L'Empereur étoit en guerre contre le Turc ; le Roi d'Espagne, quoiqu'il n'eût pas lieu d'être content de ce Prince, envoya une Escadre au secours des Vénitiens, Alliés de l'Empereur. Il se préparoit à en envoyer une seconde dans les Mers du Levant, lorsqu'il apprit que Don Joseph Martinez, Doyen de la Rote, à qui il venoit de conférer la Charge de Grand Inquisiteur d'Espagne, avoit été arrêté dans le Milanez par le Gouverneur de cette Province. Picqué de cette insulte, il fit différer le départ de son Escadre, & après avoir inutilement attendu que la Cour de Vienne lui fit une satisfaction convenable, il ordonna au

Marquis de Léede d'aller faire une defcente en Sardaigne, qui fut bien-tôt réduite fous fon obéïffance.

La triple Alliance, qui fe forma alors entre la France, l'Angleterre & la Hollande, entreprit d'accommoder ce différend, & fit faire des propofitions au Roi d'Efpagne, qui les rejetta, & ordonna au Marquis de Léede d'attaquer la Sicile. Nous n'entrerons point dans le détail de ce qui arriva enfuite: les événemens fe font paffés fous nos yeux, les refforts cachés n'en font pas encore dévoilés. Notre Auteur rapporte ce qu'on en a dit dans le tems; nous ferons peut-être mieux inftruits dans la fuite. M. d'Egly remarque enfuite fort bien que l'Amiral Bing attaqua la Flotte Efpagnole avant qu'on eût propofé au Roi Catholique d'entrer dans la quadruple Alliance, en lui donnant trois mois pour en délibérer. Enfin les Etats Généraux négocierent fi bien à la Cour de Madrid, que Philippe V. figna

un Traité, par lequel il remettoit à l'Empereur la Sicile, où Victor Amédée avoit regné huit ans, & cédoit à ce Prince le Royaume de Sardaigne.

Deux ans après le Pape Innocent XIII. donna l'Investiture du Royaume de Naples à l'Empereur, qui n'avoit jamais pû l'obtenir de Clément XI. On ne sera point surpris de ce refus, quand on sçaura que le Cardinal Grimani étant Vice-Roi de Naples, publia dans cette Capitale un Décret Impérial, qui défendoit de prendre à l'avenir l'Investiture du Pape pour les deux Siciles, parce que, disoit le Décret, ces Etats n'étoient point des Fiefs Ecclésiastiques, comme on l'avoit cru jusqu'alors.

Le reste de ce Volume, & de tout l'Ouvrage, comprend tous les Traités, qui furent faits ensuite pour la succession de Parme, de Plaisance & de la Toscane ; la guerre, que la mort du Roi Auguste de Pologne fit naître entre la France & l'Empire ; l'Alliance,

qui se fit entre la premiere de ces deux Couronnes, l'Espagne & le Roi de Sardaigne ; & la conquête des deux Siciles par les Espagnols. Jamais entreprise ne fut mieux conduite, ni poussée plus vivement. Une bataille décida du sort des deux Royaumes ; celui de Naples étant réduit, un Courier de Madrid arriva à la Capitale avec un Diplome de Philippe V. qui changeoit la qualité de Généralissime, dont l'Infant Don Carlos avoit été revêtu jusques-là, en celle de Roi. Ce jeune Prince passa ensuite en Sicile, où tout étoit disposé à se soumettre, & dont la principale Noblesse étoit venu l'inviter à se montrer à ses nouveaux Sujets. Il fut sacré à Palerme le treiziéme de Juillet 1735. & dans les préliminaires de la Paix, qui furent signés à Vienne le troisiéme d'Octobre suivant, un Article portoit que les Royaumes de Naples & de Sicile appartiendroient au Prince, qui en étoit possesseur.

Il ne restoit plus à Don Carlos

que d'obtenir l'Investiture du Pape, mais une émeute arrivée à Rome entre des Bourgeois de cette Ville & quelques Espagnols, & qui se communiqua à d'autres endroits de l'Etat Ecclésiastique, ayant troublé le concert, qui regnoit entre les Cours de Rome & celles de Naples & de Madrid, il fallut du tems pour éteindre ce feu, qui menaçoit d'un grand embrasement; ce ne fut qu'en 1738. & qu'à l'occasion du Mariage du Roi des deux Siciles, que cette grande affaire fut consommée. M. d'Egly termine son Ouvrage par une fort belle exposition de tout ce qui peut faire augurer que la troisiéme Maison d'Anjou a établi son Trône dans les deux Royaumes sur des fondemens plus solides, que n'avoient fait les deux premieres. Ces fondemens sont la puissance & les qualités personnelles du Souverain, la sagesse de son Conseil, le soin que le jeune Monarque se donne pour faire fleurir le Commerce, & les assûrances que les richesses de ces

deux Etats ne ſeront point tranſportées ailleurs. Le détail, où notre Auteur entre ſur tout cela n'a rien que d'agréable & d'intéreſſant, nous croyons même pouvoir aſſûrer que toute cette Hiſtoire mérite d'être lûe, & par les grands événemens, dont elle eſt remplie, & par la maniere dont ils ſont racontés. Nous ſommes perſuadés que l'élégant Hiſtorien ſe fera lui-même juſtice ſur les choſes, que nous nous ſommes cru dans l'obligation de relever. Au reſte nous n'avons pas jugé devoir nous amuſer à relever quelques expreſſions un peu moins correctes, qui lui ſont échappées de tems en tems. Elles ſont bien excuſables dans un premier Ouvrage, & n'empêchent pas que ſon Hiſtoire ne nous paroiſſe généralement parlant fort bien écrite.

ARTICLE CV.

PRINCIPES du Mouvement & de l'Equilibre, pour servir d'introduction aux Méchaniques & à la Physique. Premier Traité. A Paris, chez Jean de Saint & Charles Saillant, Libraires, rue de S. Jean de Beauvais 1741. in-4°. 616. *pag.*

L'Auteur n'avoit donné d'abord son Ouvrage, au commencement de cette année, qu'incomplet, & en quelque sorte sans commencement ni fin. De six Livres en quoi il l'avoit partagé, nous n'en avions que les quatre premiers; & la Préface ne fait que d'arriver à la tête des deux derniers. Le tems ne fait rien à l'affaire, & le plan de l'Auteur est rempli désormais, sans qu'il y manque aucune espéce d'assortiment; la Table même, surquoi les modernes se négligent beaucoup, étant ample, commode & de bon goût.

Decembre 1741.

Le premier Livre traite du Mouvement en général, & en tant qu'il convient à tous les corps. Le second, du Mouvement de Pesanteur. Le troisiéme, du choc des Corps Le quatriéme de la Statique, ou de l'Equilibre des Puissances & des Poids. Le cinquiéme, de l'Hydrostatique, & le sixiéme enfin de l'Hydraulique.

La Méchanique est une des plus utiles & des plus curieuses Sciences, que nous ayons. Son rapport aux Arts usuels constate son utilité: & la curiosité est fondée sur le rapport intime, qu'elle a avec la saine Physique. Elle est même, à la bien prendre, la saine & la vraye Physique elle-même, sur-tout si on ne la surcharge point de Géométrie & de calcul.

La Méchanique Mathématique est la *Géométrie du mouvement*; cela n'est pas douteux. Et la Géométrie ne sçauroit se passer de calcul, il faut en convenir. Mais le calcul est un moyen, & non la fin de la Géométrie, ni par consé-

quent de la Méchanique, & beaucoup moins de la Physique.

La mode de la Physique Newtoienne, a introduit celle d'une Physique toute hérissée d'une Géométrie transcendante & d'un calcul infinitésimal. Cette mode a-t-elle accru le nombre des Géométres? Mais plûtôt n'a-t-elle pas plus sûrement fait décroître le nombre des Physiciens? La Physique de Descartes, quoiqu'elle fut d'un Géometre & d'un Calculateur transcendant, avoit pourtant cela de commode, que tout le monde étoit admis à l'apprendre passablement, sans trop d'étude ni de contention.

Peu d'esprits sont appellés à l'étude de la Géométrie. La transcendante sur-tout & le calcul analytique ou simplement algébrique, demandent une vocation spéciale, c'est-à-dire, un goût déterminé & un loisir absolu. Au lieu que la Physique entre dans l'éducation réguliere de tout homme, qui s'éleve au-dessus du simple Peuple.

Et à tout balancer par les ré-

ſultats, la Phyſique ſimple & naturelle de la matiere ſubtile & des tourbillons, vaut bien la Phyſique ſéche & guindée du vuide & des attractions. *Stultum eſt difficiles habere nugas*, diſoient nos bons Anciens. Eſt-ce la peine d'être Géometre & demi, pour n'être Phyſicien que juſques-là ? Ces Anciens au moins n'achetoient point à ſi haut prix une Phyſique ſi occulte & ſi équivoque. Les Cartéſiens prennent le change au gré de leurs Adverſaires, lorſque ſous prétexte de conciliation, ils mettent en monopole & ſous le boiſſeau, leur Phyſique naturelle & aiſée, en la revêtant des épines géométriques de Newton.

La Méchanique au moins des Anciens, ſans être ſi difficile ni ſi hors de portée, étoit pourtant fort bonne, & avoit les deux conditions d'utilité & de curioſité qui paroiſſent lui être eſſentielles. On n'eſt pas curieux de tout ce calcul géométrique : & puiſque les machines d'uſage ſont le but utile

de la Méchanique, qu'on juge de la Méchanique d'Archiméde & de toute l'antiquité, par ſes Ouvrages & par ſes effets, par le ſiége de Syracuſe, par les Pyramides d'Egypte, par le Coloſſe de Rhodes, par le Temple de Salomon, & en général par l'Architecture des Grecs & des Romains. Car c'eſt principalement dans les opérations de l'Architecture que brillent les machines & le génie de la Méchanique; ſans parler des opérations anciennes de la guerre, qui brilloient bien autant par l'adreſſe des grandes machines, que les nôtres éclatent par la violence comme brutale & groſſiere de notre Poudre à Canon.

Ce n'eſt gueres que la Méchanique ſpéculative, que les Modernes ont amplifiée & perfectionnée en paſſant peut-être le but, & en s'élevant au-deſſus du néceſſaire pour donner dans le merveilleux & dans le ſuperflu. La doctrine des forces centripetes inventée par Deſcartes, ébauchée par Huguens, &

fort perfectionnée par Newton, paroît être de ce genre. Elle n'a rien que de merveilleux & de purement curieux, curieux pour des Géometres Calculateurs, c'est-à-dire, Algébristes.

Notre Auteur Anonyme paroît au fait de toutes ces nouveautés, & son Ouvrage renferme un Recueil de toutes les parties, dont les modernes ont enrichi la Science des Méchaniques. On lui doit même l'éloge, de ne les avoir point trop chargées de Géométrie & de calcul. Son Livre est pourtant un peu long, & plein de discours.

Depuis qu'Horace a dit *brevis esse laboro*, *obscurus fio*, on a cru qu'il n'y avoit qu'à discourir beaucoup pour éclaircir d'autant. Mais nous avons bien autant de Livres qu'on n'entend pas & qu'on ne veut pas même entendre par trop de diffusion, qu'il y en a que leur excessive brièveté rend inintelligibles. La moitié des Lecteurs veulent qu'on leur parle à demi mot, n'ayant ni le tems ni la patience

de lire une même chose trop longtems.

Clavius dans la Géométrie, le célebre M. Varignon dans la Méchanique, infiniment intelligibles l'un & l'autre dans le détail de leurs expressions, passent pour infiniment difficiles à suivre, à entendre & à retenir dans le total de leur discours. Nous avons quelques Livres de Méchanique, que c'est dommage que leurs Auteurs n'ayent pas pû rendre parfaits, complets du moins. La Statique de Pardies, est un petit chef-d'œuvre de bonne façon, comme tout ce qu'il a fait. Il est court, & par-là à la portée de la plûpart des Lecteurs. Il ne lui a manqué que d'avoir fait ce Livre 50. ou 60. années plus tard, pour profiter de la nouvelle extension que Newton a donnée à la Méchanique.

L'Ouvrage de Pardies n'est qu'une initiation à cette Science. Ç'en est assez pour la plûpart des Sçavans & des Curieux qui n'en font pas une profession expresse. La Mé-

chanique, la Statique, l'Hydrostatique & l'Hydraulique de Dechales, sont mieux assorties pour ce petit nombre d'amateurs. Il y manque pourtant la partie dynamique de M. Newton, qui n'étoit pas encore mure pour le tems où Dechales a écrit.

Pardies & Dechales nous ont donné le corps plus ou moins abrégé de la Méchanique ancienne d'Archiméde & des Grecs, portée plus loin par les découvertes de Galilée, qu'on peut regarder comme le Fondateur ou le Restaurateur de cette Science parmi les Modernes. Car c'est par Galilée secondé de ses Disciples Torricelli, Borelli &c. que la Méchanique a commencé de devenir tout de bon Physico-Mathématique, sans passer aucunes bornes de Géométrie & de calcul.

Mais c'est Descartes, qui l'a rendue tout-à-fait Physique. Il faut croire que ce grand homme a attrappé la perfection du vrai goût de la Physique, puisqu'on n'a

pû aller plus loin ſans paſſer le but, & ſans redonner dans les qualités, dans le vuide, dans les attractions, & en vérité dans le phébus & dans le galimatias.

Les Ouvrages de belle Littérature, ſe nomment par excellence *des Ouvrages de goût.* Mais tous les Ouvrages de Mathématique même, veulent du goût & de la méthode. Ceux de Tacquet, par exemple, ſon Aſtronomie, ſes Elémens, ſon Arithmétique ſont d'un goût infini. Le Cours de Dechales, ſa Méchanique nommément & ſa Statique, ſes Elémens, ſa Géométrie pratique, ſes divers morceaux d'Optique, en ſont pleins. Le goût de Pardies eſt exquis, & atteint même juſqu'à l'élégance & au bel eſprit, ſans rien perdre de cette ſolidité, qui fait la baſe immuable des Mathématiques. Parmi les plus Modernes nous avons les Ouvrages de M. le Marquis de l'Hôpital, de Stirling, du Pere Reynaud de l'Oratoire, de Preſtet, de Guinée, & ſur-tout le pe-

tit Livre de M. Carré, qui sont des Ouvrages de goût, dans les calculs mêmes les plus épineux.

La nouvelle Méchanique en question un peu réduite dans son volume, auroit aussi bien du bon. Le Discours de l'Auteur, à la diffusion près, est assez clair & méthodique. Dans le mouvement, qui est le sujet de son premier Livre, il considére cinq choses, la puissance motrice, le corps même ou la masse mue, l'espace parcouru, la direction, & le tems. Ces cinq considérations, il les réduit à trois, à la puissance motrice, à la vitesse & à la quantité du mouvement, parce que la considération de la vitesse renferme celles de l'espace & du tems dont elle est le rapport, & que celle de la quantité renferme la masse &c.

Le Chapitre premier traite de la vitesse & de la quantité du mouvement. La vitesse comme nous venons de dire, est le rapport de l'espace au tems, parce qu'en effet plus la vitesse est grande, plus l'es-

pace parcouru eſt grand & le tems petit. L'Auteur explique cela au long, & en tire bien des corollaires pour l'évaluation des eſpaces qui ſont en raiſon compoſée des viteſſes & des tems, & pour celle des tems qui ſont &c.

La viteſſe reſpective de deux corps en mouvement, réſulte de la viteſſe de chacun de ces corps qui s'approchent ou s'éloignent plus ou moins l'un de l'autre, ſelon qu'ils ſont mus plus ou moins vite, de même ſens ou à contreſens. Les viteſſes rélatives réelles, fourniſſent à l'Auteur divers théorêmes concernant les eſpaces, les tems, les lieux & les autres circonſtances du mouvement. Les mouvemens relatifs ſeulement apparens, ne lui en fourniſſent pas moins. La Théorie en eſt utile pour l'Aſtronomie, où il faut déterminer les apparences des mouvemens relatifs des Planetes, leurs lieux, leurs diſtances, leurs viteſſes, leurs mouvemens angulaires & les tems qui en réſultent. Le problême d'A-

chille & de la Tortue, propoſé par Zenon, & réſolu par Grégoire de Saint Vincent, trouve ici ſa place.

La quantité du mouvement eſt en raiſon compoſée de la maſſe & de la ſimple viteſſe : ce qui fournit de nouvelles analogies ou formules, dans leſquelles les mouvemens, les viteſſes, les tems, les eſpaces ſont combinés de toutes les façons dont ils peuvent l'être.

Le ſecond Chapitre eſt intitulé *des forces qui meuvent les corps*. La diſtinction des forces uniformes & des forces accélératrices, celle des forces mortes & des forces vives, fourniſſent divers problêmes & divers cas & corollaires que l'Auteur recueille avec ſoin. Il diſcute à fond la queſtion des forces vives en raiſon des quarrés des viteſſes, & après avoir balancé les raiſons pour & contre, il ſe détermine en faveur du ſentiment commun extrêmement fortifié par la belle Diſſertation de M. de Mairan dont nous avons rendu compte il y a peu de mois, & conclut que les forces des

corps sont généralement comme les quantités du mouvement, en raison des masses combinées avec les quarrés des vitesses.

Il vient à la composition des mouvemens rectilignes, résultans de plusieurs forces & de plusieurs directions, & passe ensuite à leur décomposition. Et de-là il tire le premier principe ou les premieres notions de l'équilibre, qui dépend en effet de la combinaison de deux ou de plusieurs directions latérales, qui se détruisent plus ou moins dans la composition qui en résulte. Communément dans cette composition, on ne prend pas assez garde, qu'il y a toujours un équilibre partiel de forces contredirigées, qui se détruisent l'une l'autre jusqu'à un certain point ; de même que dans une balance qui a un poids de deux livres d'un côté, & de l'autre un poids d'une livre, il y a toujours équilibre & suspension de force entre la livre d'un côté & une livre de l'autre côté, la balance ne descendant que par une livre de

force du côté où il y en a deux.

Suit la considération des mouvemens curvilignes & des forces centrales : l'Auteur y procéde avec ordre, & commence par le mouvement dans des polygones d'un nombre infini de côtés. De-là il passe au mouvement dans le cercle, & y établit cette belle proposition de Newton, qui a été si souvent remaniée depuis ce tems là, que les forces y sont dans la raison directe des quarrés des vitesses & dans la raison renversée des rayons : d'où l'Auteur n'a garde de ne pas tirer les nombreux & importans corollaires, qui en dérivent pour la Théorie Physique ou Physico-Mathématique des Planetes, entr'autres la fameuse regle de Kepler, que les quarrés des tems sont comme les cubes de leurs distances. Il n'omet pas non plus la force centrale en raison renversée des quarrés des distances du foyer dans l'ellipse.

Le second Livre est sur le mouvement des corps pesans. Le Cha-

pitre premier établit les propriétés les plus générales des corps pesans. Galilée est le premier qui ait constaté les propriétés naturelles de la pesanteur. La premiere propriété qu'il y découvrit, fut que la pesanteur est une force constante, qui dans les mêmes circonstances produit toujours les mêmes effets, & dans des circonstances différentes, en produit d'analogues & de conformes à cette diversité.

La seconde propriété dont notre Auteur fait mention après celle-là, n'a pas le même degré de certitude, quoiqu'elle soit assez vraisemblable; & nous sommes surpris que l'Auteur ait rompu tout d'un coup le fil du sistême de Galilée qui est tout expérimental, pour l'enchaîner au sistême Newtonien qui est bien plus géométrique, & par conséquent plus hypothétique & moins naturel. Car on a beau s'enthousiasmer en faveur de tout ce qui a l'air géométrique & difficile, le raisonnement n'atteint jamais bien juste au niveau de l'ex-

périence ; & nous n'avons dans toute la Physique moderne la plus géométrique, rien qui puisse aller de pair, en certitude, avec le sistême de Galilée.

Cette seconde propriété en question, est que *la pesanteur diminue en allant du centre vers la circonférence, & que la force qui retient la Lune sur son orbite n'est pas différente de la pesanteur des corps terrestres.* Il est, comme nous avons dit, assez vraisemblable que la pesanteur diminue en allant du centre vers la circonférence. Mais que la Lune pese vers la Terre comme les corps terrestres, & qu'elle puisse tomber au cas que son mouvement de révolution vienne à l'abandonner, peut-on traiter cela de propriété, comparable à celles dont les Observations de Galilée ont enrichi la Physique? C'est un sistême, une hypothése, une conjecture tout au plus : encore la croit-on peu vraisemblable, & même fausse. Et il n'y a pas de calcul qui puisse la vérifier, comme le

prétend notre Auteur. Le calcul de M. Newton à cet égard n'eſt qu'une pétition de principe. Pour prouver que la Lune peſe, il commence par ſuppoſer que la révolution ceſſant, elle tomberoit. Si elle tombe, elle eſt donc peſante ; & ſi elle eſt peſante, elle doit tomber. C'eſt un cercle vicieux comme on dit.

L'Auteur traite enſuite de la direction des corps peſans, de leur centre de gravité, & des rapports des peſanteurs. Il ne doute pas que la direction des corps peſans ne ſoit vers le centre de la Terre ou très-peu à côté, à cauſe de l'effort centrifuge de la révolution autour de l'axe. Au ſujet du centre de gravité, il prétend démontrer aſſez au long, que ſi les directions des corps ne ſont pas paralleles, & qu'elles concourent au commun centre de la Terre comme elles y concourent en effet, lss corps n'ont point de propre centre de gravité. N'eſt-ce point une chicane ou en termes clairs

un ſophiſme ? L'Auteur convient, que ſa prétention n'eſt qu'en rigueur géométrique, & que phyſiquement les corps ont un centre de gravité comme tous les Géometres l'ont ſuppoſé juſqu'ici. Si cette prétention étoit vraye en rigueur géométrique loin du centre de la Terre, où les directions peuvent paſſer pour paralleles, elle ſeroit tout-à fait vraye phyſiquement & très-ſenſiblement même, à peu de diſtance de ce centre commun.

Le Chapitre ſecond roule ſur le mouvement des corps jettés ſuivant la direction verticale ou perpendiculaire à l'horizon. C'eſt proprement ici, que l'Auteur établit les propriétés non équivoques de la peſanteur, découvertes par Galilée touchant l'accélération des corps que cette peſanteur fait tomber. Ces propriétés ſont 1°. L'accélération uniforme de la viteſſe que le corps acquiert en tombant. Car au ſecond inſtant il a une double viteſſe du premier ; au troi-

siéme elle est triple, au quatriéme quadruple &c. Il ne faut pas croire cependant que cette propriété soit aussi précisément vraye qu'on le dit, & qu'il n'y ait pas un petit mêlange de supposition. Les vérités physiques n'ont jamais la précision des vérités géométriques ; mais les hommes bornant le plus souvent leurs connoissances & leurs pensées à des à-peu-près assez vagues, ne laissent pas de rendre leurs expressions précises, voulant toujours affirmer & s'énoncer par des comptes ronds & parfaits : ce qui occasionne toujours bien des erreurs.

2°. Les vitesses acquises par un corps qui tombe, étant comme les nombres naturels 1. 2. 3. 4. 5. &c. les espaces successivement parcourus croissent dans la raison des nombres impairs 1. 3. 5. 7. &c. ce qui donne les espaces pris en total depuis le commencement de la chute en raison des quarrés 1. 4. 9. 16. &c. des vitesses ou des tems qui sont comme les nombres na-

turels 1. 2. 3. &c. racines de ces quarrés.

3°. De-là suit cette belle Théorie de Galilée, que les espaces sont comme des triangles, dont les abscisses représentent les tems, & les ordonnées, les vitesses ; qu'une vitesse acquise & uniformément persévérante produit un espace rectangulaire, double par conséquent de l'espace triangulante, produit par une vitesse qui s'acquiert successivement &c. Nous ne disons rien du retardement, que les corps qui remontent, étant jettés en haut, éprouvent en raison précisément réciproque à l'accélération qu'ils prennent en tombant.

Le troisiéme Chapitre est sur le mouvement des corps jettés suivant des directions inclinées à l'horizon. Il s'agit d'abord de la courbe que ces corps suivent en montant & en retombant. C'est ici plus que par tout ailleurs, le cas d'une vérité physique qu'on ne saisit que vaguement & à peu-près, & qu'on ne laisse pas d'articuler avec précision & sans correctif.

La ligne courbe que les corps jettés dérivent, est une Parabole, dit l'Auteur, & il a droit de le dire, soit parce que tout le monde depuis Galilée l'a dit & redit avant lui, soit parce qu'il l'a démontré aussi géométriquement & aussi amplement au moins qu'aucun autre ait pû le démontrer jusqu'ici. On a portant démontré bien précisément le contraire dans nos Mémoires mêmes & ailleurs depuis une quinzaine d'années, mais on y a souvent remarqué aussi qu'un vieux préjugé ne se déracine pas, dans la Géométrie même, si aisément.

Ce n'a jamais été que par hypothése, que Galilée a prétendu que la courbe de projection étoit parabolique. Les hypothéses sont nécessaires aux Géometres pour raisonner sur la Physique. Elles sont mêmes permises aux Physiciens, mais non lorsqu'elles sont évidemment fausses. Or celle-ci est contre la Géométrie & contre la Physique expérimentale.

Selon la Géométrie la parabole embrasse son centre d'infiniment

loin & ſans jamais pouvoir y arriver. Or ſelon la Phyſique expérimentale la courbe de projection paſſe par ſon centre & s'y termine même, comme les ſpirales ou les courbes nouées. Galilée pour établir le paraboliſme de la projection des corps avoit ſuppoſé trois choſes qui évidemment ne ſont pas : 1°. Un horizon rectiligne ou plan. 2°. Des directions de chute paralleles entr'elles. 3°. Un centre de tendance infiniment éloigné.

Ce ne ſeroit rien, ſi on ne donnoit l'hypothéſe contraire que comme une hypothéſe. Mais trois des plus grands Géometres & Phyſiciens de notre ſiécle l'ont tournée en theſe, en s'écartant beaucoup plus encore que Galilée de la vérité phyſique des choſes. Car M. Newton le premier a prétendu que la courbe en queſtion étoit de fait plûtôt une hyperbole qu'une parabole, ce qui s'appelle non-ſeulement s'écarter du centre à l'infini, mais lui tourner tout-à-fait le dos, & s'en éloigner plus qu'à l'infini : & Meſſieurs Leibnitz & Huguens

s'en ſont peut-être encore plus écartés, en ſubſtituant à l'hyperbole même des courbes logiſtiques & aſymptotiques, qui ne peuvent avoir rien de conforme à la vérité ; puiſqu'encore une fois la courbe de la chute aboutit invariablement à ſon centre, & n'a rien d'aſymptotique ni d'infini, rien n'étant infini, ſi l'on y prend garde, dans le ſiſtême Phyſique de la Nature.

Après cette détermination de la courbe de projection, il s'agit des *propriétés & des circonſtances des jets.* Il y a encore ici bien de la ſpéculation hypothétique dans les vérités que l'Auteur prétend établir, comme lorſqu'il dit *que dans les jets obliques, la viteſſe horizontale demeure la même pendant tout le tems du mouvement.* Si cela étoit, un corps jetté iroit toujours, & ſon mouvement horizontal ne ſe rallentiroit jamais. On dira que la réſiſtance ſeule de l'air s'y oppoſe, & qu'on en fait ici abſtraction. Ce point important mériteroit peut-être une nouvelle reviſion un peu plus profonde de la part

des Physiciens. Croit-on que s'il n'y avoit point d'air, les corps mis une fois en mouvement y persévereroient toujours, & qu'il ne tienne qu'à l'air qu'on ne trouve le mouvement perpétuel ? C'est dans un état d'abstraction que Descartes a dit qu'un corps une fois en mouvement y perséveroit de soi toujours. Encore même ce point a-t-il été démontré faux il y a un an dans nos Mémoires. Mais dans l'état présent des choses, sur-tout tout étant plein, & les corps grossiers tendant toujours à l'Equilibre & au repos, la maxime en question n'a point trop de lieu.

L'Auteur établit ici de fort belles & bonnes Propositions de *Ballistique* ou de *l'Art de jetter les Bombes & toutes sortes de corps*, sur l'étendue du jet ou son *amplitude*, comme on dit, sur sa hauteur, sur son tems ou sa durée, sur le lieu du *projectile* ou du corps jetté pendant cette durée de la projection. Après avoir supposé d'abord une force donnée, & en avoir suivi

tous les effets, il introduit plusieurs forces & en compare les résultats.

Le quatriéme Chapitre donne la théorie des plans inclinés. L'Auteur n'a garde de la borner aux simples plans inclinés. Il fait passer les corps dans leur chute d'un plan incliné sur un autre plus ou moins incliné, & sur une suite même infinie de plans contigus & différemment inclinés, c'est-à-dire, sur des courbes, & nommément sur des arcs de cercle : ce qui le mene comme par la main à la théorie des pendules.

C'est une des belles & des plus importantes questions de la Méchanique. Elle est toute moderne. Les Pendules ou les Horloges à Pendule sont une invention du dernier siécle. Jusqu'à M. Huguens, ce qu'on en sçavoit, étoit comme rien. Dechales est peut-être le premier, qui les ait réguliérement introduites dans la Méchanique, à la suite des plans inclinés. Notre Auteur traite la matiere avec soin. Il établit la belle propriété de l'i-

ſochroniſme de la cycloïde, avancée d'abord ſans preuve par M. Huguens, & démontrée enſuite par Pardies à la fin de ſa petite Statique. Mais il remarque fort bien, que ce n'eſt là qu'une belle ſpéculation, à cauſe ſans doute de la difficulté pratique de faire oſciller un Pendule avec juſteſſe, dans une courbe auſſi peu naturelle que l'eſt la cycloïde; & il conclut en faveur des arcs de cercle, qui ſont plus naturels, & à tout prendre les plus réguliers. Nous donnerons l'Extrait des quatre Livres ſuivans dans un autre mois.

ARTICLE CVI.

SOLUTION de quelques Objections contre le Siſtême des Leçons de Phyſique, par M. l'Abbé de Launay.

QUoique dans ma Réponſe à l'*Examen des Leçons de Phyſique* j'aye déja touché les difficultés auſquelles j'entreprends encore

de répondre dans ce petit Ecrit ; je crois cependant qu'il ne ſera pas inutile de donner quelques éclairciſſemens , qui ſerviront à mettre le Lecteur plus au fait. J'ai deſſein de faire voir 1o. Que dans un tourbillon dont les points ſe meuvent ſphériquement, il y a une force centrale. 2o. Qu'un tourbillon de cette nature ne ſera pas plûtôt vaincu du côté du Tropique,que de celui de l'Equateur. 3o. Que l'éther ne réſiſte point au mouvement des corps qui s'y meuvent. 4o. Que les corps peſans doivent être directement portés au centre du tourbillon.

Quant au premier point *Meſſieurs les Journaliſtes de Trévoux* (*Juillet* 1741.) ont remarqué avec raiſon *que la queſtion de l'exiſtence de la force centrale dans un tourbillon ſphérique ſe réduit à ſçavoir , ſi une ſuperficie conçue comme l'obſtacle qui retient les globules circulans dans la Sphére , doit ſe diviſer par l'eſprit en ſimples circonférences , ou en*

portions infiniment petites de superficie sphérique. Si on la divise en simples circonférences, on a raison de prétendre qu'il n'y a qu'une force axifuge dans le tourbillon sphérique; mais si on la divise en zones, on y retrouvera la force centrifuge relativement au centre de la Sphére ... Or une superficie *x y z* doit être divisée non en simples circonférences *M A N*, *m c n*; mais en zones, si l'on veut, infiniment petites. Sans tirer la preuve de cette proposition du calcul intégral & différentiel, comme il seroit fort aisé de le faire (puisque tous les Défenseurs de la Géométrie de l'infini ont prétendu que M. *Bulffinger* en divisant une superficie sphérique en circonférences dans sa Dissertation *De Causâ Gravitatis Generali*, en renversoit les principes) je vais la démontrer par un axiome reçu de tous les Géometres du monde. Ils conviennent tous qu'une ligne tirée perpendiculairement sur quelque partie de la superficie sphérique que ce soit; est

toujours un rayon de cette superficie. Or, de-là il suit que si un rayon *CO*, ne tombe pas perpendiculairement sur la circonférence *m c n*, on ne peut regarder cette circonférence, comme partie de la superficie sphérique *x y z*. Or rien de plus clair, que ce rayon n'est pas perpendiculaire à la circonférence *m c n*, puisque le rayon *CI* perpendiculaire à cette circonférence, fait avec le rayon *CO* l'angle O C I. Donc, la superficie sphérique *x y z*, ne peut se diviser en circonférence *m c n*, & par conséquent selon la remarque sensée de *Messieurs les Journalistes de Trévoux*, il faut admettre dans le tourbillon sphérique une force centrale.

Mais, dit-on, dès qu'un globule qui se meut dans le parallele *m c n* viendra au point *C*, sa vitesse circulaire se transformera en une force centrifuge *I C*. Le point *C* sera la cause de cette composition. Il ne peut donc en produire un autre selon *CO*. Donc, &c. *

* Voyez la Lettre de M. Bernoulli à *Decembre* 1741.

Je répons que le point *C* n'occaſionne point deux décompoſitions. En voici la raiſon. Il faudroit, pour que cela fût, qu'il y eut dans un tourbillon *x y z*, une vraye force centrifuge *C I* actuellement agiſſante, actuellement exiſtente. Il eſt viſible que ſans cela le point *C* n'occaſionnera pas deux décompoſitions. Or je nie que dans le tourbillon ſphérique, il y ait une vraye force centrifuge actuellement agiſſante. Il eſt bien vrai, que le globule *C* tend à chaque inſtant à s'éloigner du centre de *m c n* ſelon *I C*; qu'il tend par conſéquent à chaque inſtant à prendre une force centrifuge; mais cette tendance demeure toujours ſimple tendance, & elle ſe transforme ſans ceſſe en force centrale, parce que le globule *c* circulant ſphériquement, & non pas cylindriquement, ce ſont les parties d'une ſuperficie ſphérique qui l'arrêtent, & ce ne ſont par conſéquent pas des circonférences *m c n*.

M. Sturmius, Acta. Erud. 168.

Quant au second point, qui dit qu'un tourbillon *x y z* se défend aussi fortement du côté de *m c n*, que de *M A N*, je remarque qu'on avoue que $P(^a) = p(^c)$. Or cela posé, il faut ne rien voir pour ne pas voir que le tourbillon *x y z*, se défend aussi fortement du côté *m c n* que du côté *M A N*. Soit un autre tourbillon *B* qui attaque le tourbillon *x y z* d'abord par l'Equateur, c'est-à-dire, qui oppose à l'arc *A* de *M A N* un arc semblable *T*, ne l'ayant pû vaincre de ce côté-là, il l'attaque par l'arc *C* du Tropique *m c n*. Je dis que si $P(^a) = p(^c)$ le tourbillon *B* ne pourroit vaincre *m c n* plûtôt que *M A N*. En effet pour donner à la démonstration toute la généralité possible, ou *B* attaquera *m c n*, par un arc égale à l'arc *A* de *MAN*, ou par un arc plus grand, ou par un arc plus petit. Si 1um. puisque $c = a$ nommant *S* la somme des globules qui forment l'arc A, *S* celle des globules qui forment l'arc *C*, j'aurai $S\,a = S\,c$. Or $P(^a) =$

p (c). Donc S P = ſ p ; or le tourbillon *AB* n'a pû vaincre *S P* (*hip.*) donc il ne pourra vaincre *ſp* = *S P.* Si 2um. il eſt évident que l'arc attaqué du côté *m c n* ſera d'autant plus grand que l'arc *A* attaqué d'abord du côté de l'Equateur, que l'arc attaquant du tourbillon *B*, ſera plus grand vers le Tropique *m c n* que vers l'Equateur *M A N.* Car ſelon l'axiome, *tantum eſt tangere, quantum eſt tangi.* Donc il y aura plus de points attaqués vers le Tropique *m c n*, que vers l'Equateur *M A N* en cette proportion, puiſque les arcs A, *C* ne ſont compoſés que de ces points. Or il eſt clair que ſi le nombre des points attaqués vers *m c n* augmente autant que le nombte des points attaquans devient plus grand, le tourbillon *x y z* ſe défendra auſſi fortement vers *m c n* que vers *M A N.* Car puiſque P = p quoique dans notre hypothéſe *ſp* augmente vers *m c n*, la réſiſtance ſera toujours égale à celle de l'arc A de l'Equateur *M A N,*

Si l'arc du tourbillon *B* attaquant n'augmente ni plus, ni moins que *ſp*. Or la choſe eſt ainſi comme nous venons de le faire voir. Donc &c. Si 3um. par la raiſon contraire on démontrera que le tourbillon *x y z* ſe défendra toujours auſſi fortement vers *m c n* que vers *MAN* donc &c.

Quant au troiſiéme point qui regarde l'inſenſible réſiſtance de l'Ether, il ne ſouffre que cette difficulté. Quoique l'Ether ait tous ſes volumes en équilibre, il doit cependant à raiſon de ſa force centrifuge réſiſter au mouvement des corps peſans, de même que l'eau réſiſte au mouvement, par ſa force centripete, quoique tous ſes volumes ſoient en équilibre. Je répons que la comparaiſon qu'on vient de faire n'eſt pas juſte. En voici la raiſon. L'Hydroſtatique nous apprend que ſi on met dans un vaſe plein d'eau un corps peſant, ce corps perdra de ſon poids une partie égale à la peſanteur d'un volume d'eau pareil au ſien; ainſi ſi

on plonge dans un vaſe plein d'eau un corps peſant 3 livres, & qu'un volume d'eau égale à celui du corps, peſe une livre, ce corps ne peſera plus que deux livres : d'où il ſuit qu'une livre de ſon poids ſera en équilibre avec un volume d'eau. Or ſi ce corps éprouve de la réſiſtance à ſe mouvoir dans l'eau, ce n'eſt pas à raiſon des deux livres de ſon poids, qui ne ſont pas en équilibre ; mais c'eſt à raiſon de celle qui fait équilibre avec un pareil volume d'eau : de ſorte que le corps perdra toujours de ſon mouvement une partie d'autant moindre, qu'il aura une moindre partie de ſa peſanteur en équilibre avec celle d'un pareil volume du fluide, moins, par exemple, dans l'air que dans l'eau. Donc un corps peſant qui ſe meut dans l'eau, ayant une partie finie de ſon poids en équilibre ; & au contraire un corps peſant qui ſe meut dans l'Ether n'ayant aucune partie de ſon poids en équilibre avec un pareil volume d'Ether, il eſt évident, par tous les

principes de Méchanique (qu'on renverse nécessairement en voulant détruire l'insensible résistance de l'Ether) que l'eau doit résister au mouvement d'un corps pesant, sans que l'Ether y résiste.

L'objection la plus sensée qu'on puisse proposer contre le quatriéme point qui regarde la chute des corps pesans directement au centre du tourbillon, se réduit à ceci. Dans le tourbillon sphérique, il y a une force latérale dirigée vers l'Equateur aussi bien qu'une force centrale; or ces deux forces agissant sur le corps, il ne doit pas tomber au centre du tourbillon. Donc &c.

Cette difficulté est réelle, comme je l'ai remarqué ailleurs, dans le sistême de ceux qui déduisent le phénomene de la pesanteur de la réfléxion des rayons. Mais cette réfléxion ne peut avoir lieu dans le cas d'un globule circulant, comme je l'ai remarqué d'après M. *Parent* (*Elémens de Méchan.* 3e. *Part.* & *Recherches de Mathém.* 1703.)

Ainſi pour répondre à l'objection propoſée, il faut diſtinguer entre un corps qui ſeroit en équilibre dans l'Ether & un corps qui n'y eſt pas. Cette tendance latérale peut ſans doute agir ſur un corps qui eſt en équilibre dans l'Ether comme elle agit en effet ſur les Planetes. Mais elle ne peut avoir d'effet ſur un corps qui n'eſt pas en équilibre avec l'Ether. Car ce corps tombe toujours à cauſe de l'excès de force centrale des tourbillons, excès qui eſt le même, dans toute la ſuperficie ſphérique, & d'ailleurs la ſomme de toutes les tendances latérales étant la même des deux côtés de l'Equateur, il eſt impoſſible que le corps peſant reſſente l'action de ces tendances. Je ne m'explique pas plus au long tant parce qu'en voilà, je crois, ſuffiſamment pour réſoudre les Objections que j'ai en vue, qu'à cauſe des bornes étroites que doit avoir cet Ecrit.

Les figures ſe trouvent Leçons de Phyſique Tom. I.

ARTICLE CVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE

D'HANOVER.

Acta Pacis Weſtphalicæ *Publica &c.* Ce Recueil en ſix volumes *in-folio*, achevés d'imprimer en 1736. à *Hanover*, contient les Actes & les Piéces concernant les Négociations de Paix de *Munſter* & d'*Oſnabruck*, raſſemblés avec beaucoup d'exactitude & de ſoin par M. *Jean-Godefroy de Meiern*, & diſpoſées par années, depuis 1643. juſqu'en 1649. L'Ouvrage eſt orné d'Eſtampes, de Figures, de Vignettes &c. gravées avec délicateſſe. Mais, comme le fond eſt en Allemand, l'utilité en ſera aſſez bornée.

ITALIE

DE PESARO.

Marmora Pisaurentia Notis illustrata. Pisauri 1738. *E Typographia Nicolai Gavelli* in-fol. *pag.* 310.

Les Inscriptions anciennes, & les autres Monumens de l'Antiquité ont paru depuis le renouvellement des Sciences, & dès les premiers tems de cette heureuse révolution un des objets les plus dignes des recherches & de l'étude de tous ceux qui ont sçû en connoître le prix. Les Riches, les Grands, les Princes, les Souverains ont signalé leur magnificence, & leur amour pour les Lettres, en rassemblant tout ce qu'ils ont pû de ces restes précieux, échappés à l'injure des tems : & c'est ce qu'ont fait les Magistrats de *Pesaro* à l'égard des Inscriptions contenues dans ce volume. Les Sçavans ont employé leurs veilles, leur érudition, leur sagacité à décou-

vrir ce qu'ils contiennent d'utile pour l'Hiſtoire, pour la connoiſſance des mœurs, de la Religion, des uſages des Anciens. L'Auteur de cet Ouvrage a fait l'un & l'autre; ou du moins il a procuré aux *Marbres de Peſaro* un lieu convenable, propre à les conſerver, & à y mettre de l'ordre, & il les a expliqués par des Notes très-ſçavantes. D'abord il rapporte toutes ces Inſcriptions au nombre de CLXXXIII. dans l'état où elles ſe trouvent aujourd'hui, & avec leurs caractéres qu'il faut quelquefois deviner: il met enſuite ſes Explications, qui occupent la plus grande partie du Livre, Il corrige aſſez ſouvent *Gruter*, *Reineſius*, & les autres Collecteurs de ſemblables Monumens. Mais comme cette Science eſt un peu ſujette aux conjectures, quelque habile qu'il y ſoit, il y a encore dequoi exercer d'autres Sçavans après lui. Du moins a-t-il répandu beaucoup de lumiere ſur ces Antiques, & ſur d'autres qui y ont du rapport. Son nom,

& ſa qualité ſont, *Hannibal Cam. Eq. D. Steph. F. de Abatibus Oliverius.*

DE ROME.

J Piombi Antichi; *Opera di Franceſco de Ficoroni, dedicata alla Santita di Noſtro Signore Papa BENEDETTO XIV. in Roma* 1741. *Nella Stamperia di Girolamo Mainardi* 1. *vol.* in-4°.

Il n'eſt pas ſurprenant que les Italiens s'appliquent avec un ſoin particulier à la recherche & à l'étude des Antiques. Ils naiſſent & vivent en quelque ſorte au milieu de l'Antiquité. Colonnes, Statues, Reliefs, Tombeaux, Edifices, Peintures même, dont il s'eſt conſervé des morceaux aſſez conſidérables, Inſcriptions, Médailles, tout la leur remet à chaque pas ſous les yeux: le Bronze & le Marbre leur parlent ſans ceſſe de l'Antiquité. Comment pourroient-ils ne pas concevoir de l'eſtime pour ces précieux Monumens, & s'accoutumer à n'a-

voir pour eux que des yeux, ſans curioſité pour ces objets toujours préſens; curioſité inſéparable de l'eſprit, de la culture & du goût? Mais, comme rien ne leur échappe en ce genre M. *de Ficoroni* a tourné ſon attention ſur les *Plombs Antiques.*

Quoique les Médailles de Plomb ayent paru juſqu'ici plus rares, que dignes de la curioſité des Sçavans, le Livre de M. *de Ficoroni* a de quoi détruire ce double préjugé. Il partage ſes *Plombs Antiques* en deux claſſes. Dans la premiere il met les Médaillons d'Empereurs, trouvés dans des Marbres & dans des Colonnes; des Inſcriptions faites auſſi pour des Empereurs, ou pour des Particuliers, & gravées ſur des Colonnes ou ſur des Marbres. Les Anciens fermoient ces Médailles dans le Marbre, pour conſerver la mémoire de ceux qui faiſoient conſtruire des Temples, ou d'autres Edifices, comme on en met aujourd'hui dans les fondemens, & ils les ſcelloient ſi bien, qu'on n'appercevoit aucun

défaut. Les Inſcriptions avoient le même uſage. Cette premiere Partie contient encore des Sceaux de craye, dont ſe ſervoient les Anciens, & d'autres de plomb, des Empereurs, de la Hiérarchie Eccléſiaſtique, Grecs & Latins, & des Papes.

Dans la ſeconde claſſe il raſſemble les Médailles de petit Plomb en grand nombre, & fort variées, ſoit pour les types, pour la figure, le travail & le goût. Ces Médailles négligées & peu connues, peuvent tenir leur place parmi celles d'un métal moins vil & moins commun. M. *de Ficoroni* a auſſi recouvré des Moules où l'on fondoit ces Médailles, & il en donne la deſcription dans le dernier Chapitre de l'Ouvrage, avec les figures gravées.

DE VENISE.

Spiegazioni di due Antiche Maſſe di Ferro ritovate in Meſſina n'ell' anno 1733. *&c. in Venezia* 1740. *nella Stamperia di Franceſco Pitteri*. n-folio.

Deux Masses, ou Massues de fer (Masses d'Armes, ou marque de dignité, & d'autorité ; car on n'est pas d'accord sur leur usage) sont le sujet de ces Dissertations. Ces Monumens découverts à *Messine*, chargés d'ornemens qu'on a trouvés assez bien travaillés, ont paru dignes, sur-tout par les caractéres qu'on y voit, de l'attention du Sénat de la Ville. Deux Académiciens ont été chargés de les examiner, & d'en faire leur rapport à l'Académie. Les paroles qu'on y lit, contiennent sur chacune de ces Masses une Priere à la Mere de Dieu, dont on implore le secours contre les *Sarrasins* : cette Priere fait une mention expresse de la Lettre qu'une Tradition du Pays prétend avoir été écrite par la Ste. Vierge aux Messinois, au tems de leur conversion à la Foi, qu'ils disent leur avoir été prêchée par l'Apôtre Saint *Paul*. Les Dissertateurs ne manquent pas de faire valoir ces Monumens en faveur de la Tradition ; & l'un d'eux les fait remonter à près de

mille ans; l'autre environ à quatre cens ans avant *Constantin Lascaris*, qui étant sorti de *Constantinople*, pour se retirer en *Italie*, l'an 1454. traduisit & publia cette Lettre en Latin. Les Dissertations ont été combattues par d'autres Académiciens; on a répondu aux Critiques qui en ont été faites, & tous ces écrits composent le volume que nous annonçons. L'Ouvrage finit par les Réfléxions de l'un des Dissertateurs sur ce qui a été imprimé depuis quelque tems par deux ou trois Auteurs, & sutout par le Cardinal *Gotti*, contre la Tradition des Messinois.

SICILE

DE PALERME.

Johannis de Johanne Sanctæ Panormitanæ Ecclesiæ Canonici, de divinis Siculorum Officiis Tractatus. Panormi 1736. *In Officina Regii Collegii Borbonici Nobilium &c.*

Quoiqu'il soit plus essentiel, sans comparaison, de s'acquitter religieusement, à l'égard *des Divins Of-*

fices des obligations qu'impoſe l'état où l'on eſt engagé, que d'en ſçavoir l'Hiſtoire, d'en connoître l'origine, les progrès, les diverſités que le tems, & la Diſcipline particuliere des Egliſes y ont introduites, cette connoiſſance fait néanmoins partie d'une érudition convenable, ſurtout aux Eccléſiaſtiques. Auſſi avons nous pluſieurs Auteurs anciens & modernes, qui ont traité, & même ſçavamment, cette matiére. Les uns l'ont priſe en général, d'autres par rapport à quelques Nations, ou à quelques Egliſes, mais perſonne juſqu'ici n'avoit travaillé nommément ſur les Offices & les Cérémonies de l'Egliſe de *Sicile*.

M. *de Jean* diviſe la matiere en cinq âges. Le premier comprend les quatre premiers ſiécles de l'Egliſe, dont la ſituation ne comportoit alors ni la longueur, ni l'ordre, ni la magnificence que des tems plus tranquilles ont établis dans l'Office. L'Auteur prouve qu'il ſe faiſoit alors en *Sicile*, en Langue Latine. Depuis le cinquiéme ſiécle, juſqu'au huitiéme cette Iſle ſe

conforma au Rit Romain, & c'eſt là le ſecond âge. Au commencement du huitiéme ſiécle, *Léon l'Iſaurien* ayant ſoumis l'Egliſe de *Sicile* à celle de *Conſtantinople*, le Patriarche de la Ville Impériale établit l'Evêque de *Syracuſe* Métropolitain de l'Iſle, & ce Prélat y introduiſit l'uſage de la Langue Greque dans les Offices Eccléſiaſtiques ; mais on n'y ſuivit pas pour cela le Rit, ni les Erreurs des *Grecs*. C'eſt la troiſiéme époque, ou le troiſiéme âge.

Sur la fin de l'onziéme ſiécle, les Princes Normands s'étant rendus maîtres de la *Sicile*, y rétablirent l'uſage de la Langue Latine, & y firent recevoir l'Office Gallican. Ce quatriéme âge s'étend juſqu'à la Réformation du Bréviaire par *Pie* V. qui ordonna qu'on gardât par-tout l'uniformité. Le cinquiéme âge enfin comprend tout le tems qui s'eſt écoulé depuis cette époque, juſqu'à nos jours. Les Evêques Siciliens furent les premiers & les plus zélés à prendre le nouveau Bréviaire Romain, & à

en ordonner l'uſage dans leurs Dioceſes. Les preuves Hiſtoriques, & le détail des Uſages, des Cérémonies, de la Liturgie, de l'Office Sicilien rempliſſent le plan que nous venons d'expoſer.

FRANCE.

DE PARIS.

Traité des Lignes du I. & du II. genre. Ou Elémens de Géométrie dans l'ordre naturel de leur genération. Ces Lignes ſont la Ligne droite, le Cercle, l'Ellipſe, la Parabole, & l'Hyperbole. Par Joſeph Privat de Molieres, Profeſſeur au Collége Royal de France, de l'Académie des Sciences, & Membre de la Société Royale de Londres. Tome premier. A Paris, chez la Veuve Brocas, rue S. Jacques, au Chef S. Jean; Jombert, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue des Mathurins, à l'Image N. D. 1741. in-8°.

Les Sciences les plus cultivées ne ſont pas toujours les premieres conduites à leur perfection : le reſpect

pour les Anciens en retarde longtems le progrès ; on se contente des siécles entiers de les admirer, de les suivre, de les commenter. Si l'on ose enfin s'écarter de la route qu'ils ont tracée, ce n'est pas toujours pour en prendre une qui conduise plus sûrement & plus droit à la vérité. C'est ce que M. l'Abbé *de Molieres* a remarqué en particulier dans la maniere de traiter la Géométrie Elémentaire. Ceux qui s'en sont mêlés jusqu'ici, semblent s'y être conduits, dit-il, comme si l'ordre étoit dans cette Science une chose arbitraire ; au lieu que le vrai ordre géométrique est réellement invariable & déterminé.

Ce n'est pas au reste dans la Géométrie seulement que cette méthode si recherchée, si peu pratiquée, si simple néanmoins & si naturelle, est utile, & même nécessaire. Elle s'étend à toutes les Sciences, elle en abrege le chemin, elle en facilite l'accès, elle en assure, elle en affermit la possession. Aussi M. l'Abbé *de Molieres*, en don-

nant ces Elémens, n'a-t il pas prétendu y borner leur utilité. Son principal dessein a été de donner *un exemple complet d'une déduction parfaite*; de faire par quelle voye, d'une seule proposition évidente, on peut tirer une infinité de propositions également évidentes; comment dans la suite d'un long raisonnement on peut conserver la même évidence, & des axiomes les plus simples, des notions les plus communes, arriver, à l'aide de ce flambeau, jusques aux conclusions les plus éloignées. Il a voulu fournir à l'esprit une Méthode sûre, facile, lumineuse, féconde, & l'accoutumer à la porter dans tous les objets de son étude & de ses recherches. Eh! qui pouvoit mieux exécuter un dessein si beau, & d'une utilité si étendue?

Des deux Méthodes dont les Géométres font usage, M. *de Molieres* a préféré la Méthode Synthétique, comme la plus convenable aux Commençans, & la mieux assortie à un Traité où il se pro-

pose de ne faire entrer que les propositions purement élémentaires. Par la même raison il en bannit le Calcul Algébrique, & l'idée de *quantité en général*, qui s'exprime par les Lettres de l'Alfabet. Il ne convient pas même de la vérité de cette idée, ni de l'étendue qu'on lui attribue. Ainsi, comme M. le Marquis de l'*Hôpital* a donné un excellent Traité Analytique des Sections Coniques, on ne peut trop sçavoir gré à M. *de Molieres* d'en donner un Synthétique de ces mêmes Lignes, beaucoup plus à la portée de ceux qui ne sont pas encore initiés aux mystéres du nouveau Calcul.

Voici donc le plan qu'il y a suivi. Peu satisfait de la Méthode qu'il a remarquée dans les Elémens de Géométrie publiés jusqu'à présent, il s'est appliqué à rappeller toutes les propositions qu'ils renferment, à l'ordre naturel de leur génération, en *dressant*, ainsi qu'il s'exprime, *une espéce de Généalogie*, *qui les lie toutes entr'elles*, *qui les* rap-

porte *à une même origine, qui les distingue par le rang qu'elles occupent dans la suite* complete de leur descendance; sans qu'aucune proposition étrangere interrompe le fil de leur succession. De sorte qu'elles naissent comme d'elles-mêmes les unes des autres, partant de la plus simple, comme de leur source, ou de leur chef.

En suivant cet ordre, M. *de Molieres* a déduit toutes les propositions élémentaires qui appartiennent à la Ligne droite, depuis le point jusqu'au solide inclusivement, sans y employer aucune propriété du Cercle, & sans y faire entrer les proportions, qui sont réservées à la derniere Leçon de ce premier Volume. Il en usera de même à l'égard du Cercle, de l'Ellipse, de la Parabole, & de l'Hyperbole, dont il démontrera les propriétés, sans mélange & sans confusion, & toujours comme celles de la ligne droite, par la seule idée de la quantité continue, & par l'inspection des Figures, qui par-

lant aux yeux & à l'imagination, facilitent la démonstration, l'impriment mieux dans l'esprit, & l'y conservent plus long-tems.

Ce plan fidélement exécuté dans toutes ses parties, comme il l'est dans la premiere que nous annonçons, non-seulement formera, selon le dessein de l'Auteur, *une déduction parfaite, & une vraye démonstration générale*, mais encore donnera tant de facilité pour l'intelligence de ces Elémens, la portion sans contredit la plus importante & la plus utile des Mathématiques, que nous ne sçaurions trop en conseiller l'usage à ceux qui veulent avancer promptement, & sans peine dans cette Science. L'ordre & l'enchaînement naturel des Propositions, les démonstrations simples & sensibles, semblent avoir fait disparoître les difficultés qui effrayent d'ordinaire les Commençans, & retardent le progrès, qu'ils pourront faire désormais par le secours de la nouvelle Méthode.

Decembre 1741.

Elémens de Géométrie. Par M. Clairaut, de l'Académie Royale des Sciences, & de la Société Royale de Londres. A Paris, chez David fils, & Durand Libraires, rue S. Jacques, 1741. in-8°.

Les différentes manieres de présenter les mêmes objets, ont au moins cet avantage, qu'en les faisant envisager sous de nouveaux jours, elles en facilitent l'intelligence, en les assortissant au divers goûts, & aux diverses manieres de concevoir. Mais, si l'on est assez éclairé, & assez attentif pour entrer dans les voyes de la Nature, pour suivre l'ordre qu'elle a établi dans la génération & les progrès des idées sur une matiere, il est certain qu'une telle Méthode sera toujours la meilleure. comme la plus simple & la plus facile, surtout dans les Livres faits pour les Commençans. Et c'est précisément ce que M. *Clairaut* s'est proposé dans ces *Elémens.* Il place ceux qui les étudient aux premiers tems

de la Géométrie naiſſante ; il les conduit, pour ainſi dire, ſur les pas des Inventeurs de cette Science, leur faiſant ſeulement éviter les détours qui on dû naturellement retarder leur marche dans un Pays qu'ils ne connoiſſoient pas encore. Il ſuppoſe donc que les premieres vûes des hommes ont été de meſurer un terrain, ſoit pour s'aſſurer de la portion qu'ils en poſſédoient, pour donner à leurs Maiſons une figure convenable, ou pour d'autres uſages. Ces meſures forment, ou repréſentent des lignes, leſquelles ſe combinent, ſe comparent diverſement entr'elles. De leur rencontre naiſſent des Angles, des Figures ; elles renferment des Superficies, des Aires ; elles donnent, ou font connoître les diſtances d'un point, d'un terme à un autre ; les unes ſont droites, les autres courbes. Les propriétés qu'on y découvre, l'application particuliere qu'on en fait, éleve naturellement l'eſprit à des notions générales, à des propoſitions univerſelles. La com-

paraiſon des Lignes, améne celle des Figures ſoit rectilignes, ſoit circulaires. D'autres beſoins ont exigé d'autres recherches ; il a fallu meſurer des ſolides, ſçavoir, par exemple, combien il entre de pierre de taille dans un mur dont la hauteur, la largeur & l'épaiſſeur, ou profondeur ſont connues ; combien tel Réſervoir contient d'eau &c. Ces Solides ſont terminés par des Plans, des Figures rectilignes, ou par des ſurfaces courbes : on a cherché les moyens de connoître ces diverſes grandeurs, & les premieres connoiſſances éclairant l'eſprit ſur ce qui reſtoit à trouver, on eſt parvenu à meſurer les ſolides. C'eſt ainſi qu'on imagine que la Géométrie s'eſt formée peu-à-peu, & par degrés, & c'eſt ſous cette idée que M. *Clairaut* la préſente. En ſuivant cette Méthode, il fait parcourir à ſes Lecteurs tout ce que la Géométrie Elémentaire a de plus intéreſſant : &, pour leur leur épargner les dégoûts des vérités ſpéculatives & abſtraites, dont

ils ne connoissent pas d'abord l'utilité, il les propose sous la forme de Problêmes, qui picquent la curiosité, & dont la solution donne à l'esprit une occupation plus agréable & moins pénible. Au reste, comme M. *Clairaut* en traitant des Figures terminées par des lignes courbes, ne parle que du Cercle, aussi dans les solides dont les surfaces sont courbes, se borne-t-il à ceux dont les contours sont circulaires. Il promet des *Elémens d'Algébre*, qui seront la suite de ceux-ci.

ARTICLE CIX.

CATALOGUE

DES OUVRAGES dont il est fait mention dans les 12. Volumes de ces Mémoires, pour l'année 1741.

§. I.

RELIGION, ECRITURE SAINTE, THEOLOGIE, CONTROVERSE.

EXamen du Sentiment des Peres &c. sur la durée des siécles. Janvier, page 83, Février, 269. Mars, 412. Avril, 661.
Tuba Magna Ecclesiæ Romano-Catholicæ &c. Aut. P. Markel. Janvier, 174.
Entretiens d'un Docteur Catholique, d'un Luthérien &c. Janvier, 179.

Expoſition de la Doctrine Chrétienne &c. Par le P. *Bougeant.* Janv. 182.

L'Accord de la Grace & de la Liberté &c. Par le P. *le Vaillant.* Mars, 481.

Lettre d'un Théologien, ſur un Article des Nouvelles Eccléſiaſtiques. Mars, 567.

Depulſio calumniarum, contra Doctrinam Soc. J. Aut. P. J. B. Velle Juin, 1044.

Critique Générale du Livre de M. de M. &c. Par M. *des Vœux.* Juin, 1128.

S. P. ac D. N. Clementi XII. *Pontif. Opt. Max. Rectæ Fidei Cardines &c. Aut. D.* Fortunato Venerio. Juillet, 1321.

Diſſertationes Selectæ in ſcripturam ſacram Autore Jodoco-Joſepho Plumyoen. Août, 1349. Sept.

Explication de la Prophétie de *Jacob.* Par M. *Plumyoen.* Septembre, 1653.

§. II.

SAINTS PERES, AUTEURS ECCLESIASTIQUES.

Lettres de S. Ambroise, traduites par le P. *Duranti.* Juin, 1147.
Œuvres de S. *Ephrem.* Tome II. Syriaque. Novemb. 2106.

§. III.

HISTOIRE UNIVERSELLE CHRONOLOGIE, GE'OGRAPHIE.

Histoire des Empires, & des Républiques. P. M. l'Abbé Guyon. Janv. 127. Avril, 729.
Description Géographique & Historique de la *Haute-Normandie.* Par D. *Toussaints du Plessis.* Fev. 288. Mai, 773.
Elémens de Géographie. Juin, 1057.
Epitome Chronologica Mundi &c. A. P. Ignatio Brentano. Juin, 1128.

Carte de *Sileſie*, avec les Plans des Pays *Autrichiens*. Par le ſieur le *Rouge*. Juin, 1140.

Le Géographe Méthodique. Par M. l'Abbé *de Gourné*. Juillet, 1326.

Carte Marine de l'Océan Oriental. Par M. *Bellin*. Août, 1553. Septembre, 1626. Octob. 1783. Novemb. 1925.

Supplément de la Méthode pour étudier l'Hiſtoire. Par l'Abbé *Lenglet*. Octobre, 1881.

Diodore de *Sicile*, traduit par l'Abbé *Terraſſon*. Octobre, 1906.

§. IV.

Histoire Ecclesiastique.

Sacra veterum temporum Hiſtoria. Aut. P. Franciſco Steinhart. Janvier, 174.

La Vie de Jeſus-Chriſt &c. Par le P. *de Montreuil*. Fev. 368.

La Vie de S. *Dominique*. Par le P. *Touron*. Mars, 457.

Traité Hiſtorique & Pratique du

Chant Eccléſiaſtique. Par M. *Lebœuf.* Mars, 569. Juillet, 1225.
Hiſtoria Epiſcopatûs Antuerpienſis. Avril, 622.
Hiſtoire Dogmatique & Morale du Jeûne. Par D. *de l'Iſle.* Mai, 851.
Hiſtoria Archiepiſcopatûs Mechlinienſis. Mai, 928. Sept. 1541.
Pauli II. Pont. Max. Vita &c. Mai, 852.
Mundi Miraculum, ſeu ſanctus Otto *Epiſcopus* Bambergenſis &c. Juillet, 1318.
Diſſertatio de Guzmanico S. Dominici *Stemmate. Autore P.* Guill. Cupero. Août, 1458.
Acta Sanctorum. Tome V. du mois d'Août. Août, 1522.
Hiſtoria Friſingenſis Autore P. C. Meichelbeck. Octob. 1851.
Jo. Lami *De eruditione Apoſtolorum.* Octob. 1881.
La Vie de la B. *Jeanne de Valois*, Reine de *France.* Octob. 1903.
La Vie de S. *Jean Népomucene.* Par le P. de Marne. Novemb. 2107.

De Divinis Siculorum *Officiis.* Décembre, 2268.

§. V.

HISTOIRE PROFANE, RELATIONS, VOYAGES.

Rerum Italicarum scriptores &c. Janvier, 5.

Parallele des Romains & des François &c. Janvier, 183. Fevrier, 319. Juin, 965.

Histoire Romaine par M. *Rollin.* Février, 235.

Histoire des Rois des deux *Siciles* &c. Par M. *d'Egly.* Fév. 374. Novembre, 2029. Décembre, 2183.

Lettre sur l'Histoire de *Hongrie* &c. Mars, 540.

Histoire des *Amazones.* Par M. l'Abbé *Guyon.* Avril, 678.

Dissertation sur le nom de *France*, pour désigner une partie des *Gaules.* Par M. *Lébœuf.* Juin, 1020.

La Vie du Vicomte de *Turenne*, par l'Abbé *Raguenet.* Juin, 1144. Octobre, 1867.

Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Paris. Par M. *Lebœuf.* Juin, 1144.
Histoire de Jacques II. Roi de la Grande Bretagne. Juillet, 1157.
Histoire Généalogique de la Maison *du Châtelet.* Par le P. *Calmet.* Juillet, 1322. Août, 1403.
Antiquités de la Nation & de la Monarchie Françoise. Par M. *de S. Aubin.* Juillet, 1333. Septembre, 1725.
Lettres Edifiantes & Curieuses. Tome XXV. Août, 1525. Octobre, 1733.
Abrégé de l'Histoire d'*Espagne.* Par le P. *du Chesne.* J. Octobre, 1894.
Armorial Général de *France.* Février,
Les Antiquités de la Maison de *France* &c. Par M. de S. Aubin. Novembre, 1980.

§. VI.

ANTIQUITÉ'S, MÉ'DAILLES, INSCRIPTIONS.

Lettera del P. *Scarfò* sopra vari Monumenti. Avril, 581.

D. Jo. Chrysost. Scarfò *In Collectanea* Rodulphini Venuti. Mai, 830.

Risposta alla Critica fatta dal P. Scarfò &c. Décemb. 2133.

Marmora Pisaurensia *Notis illustrata*. Pisauri. Décemb. 2262.

I. Piombi Antichi; *Opera di* Francesco de' Ficoroni. Décembre, 2264.

Spiegazioni di due Antiche Masse di Ferro, ritrovate in Messina. Décembre, 2266.

§. VII.

MORALE, SERMONS, DISCOURS DE PIE'TE', LIVRES DE DE'VOTION.

Imitation de Jesus-Christ, traduite par le P. *Lallemant.* Janvier, 189. Mars, 561.

F. Pii-Thomæ Milante *Exercitationes in Propositiones ab* Aléxandro VII. *proscriptas.* Février, 215.

Panégyriques, Sermons, Harangues &c. Par M. *de la Parisiere*, Evêque de *Nisme.* Février, 249.

Entretiens de l'Ame avec Dieu &c. Par l'Abbé *Clément.* Fév. 372.

Heures du Chrétien &c. Mars, 535.

Octave de Sermons pour les Morts. Par le P. *Mangeart.* Avril, 758.

Sermon de M. l'Abbé Clément, sur la Dédicace de l'Eglise des Augustins Déchaussés. Avril, 764.

Réfléxions sur la Religion Chrétienne Par le P. *Pallu*. Juin, 1136.

Scholasticum Personæ Ecclesiasticæ pro foro Poli & soli Breviarium. Juillet, 1317.

Pensées sur divers sujets de Morale Par le P. *Avrillon*. Août, 1443.

Pii-Thomæ Milante *Exercitationes in Propositiones ab* Innocentio XI. & Alexandro VIII. *proscriptas*. Septemb. 1721.

Politique du Chancelier *Bacon*. Décembre, 2117.

§. VIII.

Droit, Politique.

Catalogue des Rolles Gascons, Normands & François. Juin, 1124.

Traité des Matiéres Criminelles. Par M. *Rousseau de la Combe*.

Traité de l'Election de l'Empereur &c. Juin 1148.

L'Abbé Régulier ſacré Evêque *in Partibus* &c. Octobre, 1756.
Examen du Livre des *Réfléxions Politiques* &c. de M. *du Tot*. Décembre, 2157.
Acta Pacis Weſtphalicæ *Publica*. Décemb. 2261.
Johannis de Johanne, *Sanctæ* Panormitanæ *Eccleſiæ Canonici de Divinis* Siculorum *Officiis*. Décembre, 2268.

§. IX.

PHILOSOPHIE, MATHE'MATIQUES, HISTOIRE NATURELLE, ME'DECINE.

Lettre aux Auteurs de ces Mémoires, ſur l'Hiſtoire du Ciel. Janv. 31.
Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences; Année 1737. Janv. 63. Mars, 389. Mai, 796.
Expériences ſur le Reméde de Mademoiſelle *Stéphens*. Janv. 106.
Nouvelle Théorie des Mouvemens de la Terre & de la Lune &c.

5 D vj

Par M. *Grante d'Iverck*. Janvier, 115.

Elémens d'Astronomie. Par M. *Cassini*. Janvier, 143.

Histoire des Insectes. Par M. *de Reaumur*. Février, 198. Juin, 992.

Méthode des Fluxions. Par M. *Nevvton*. Février, 257.

Lettre d'un Physicien sur le Spécifique du sieur Arnoult. Février, 357.

Description Sommaire des Desseins des Grands Maîtres d'*Italie*, des *Pays-Bas* & de France &c. Février, 376. Avril, 761.

Cure des Hernies. Par le sieur *Rosa*. Février,

Lettre à M. D. M. G. Sur le Flux & le Reflux de la Mer. Mars, 445.

Elémens d'Astronomie & de Géographie &c. Par M. *Panckouke*. Mars, 453.

Calendrier Méridien, ou l'Art de tracer une Méridiene &c. Mars, 570.

Essais de Médecine de la Socié-

té d'*Edimbourg*. Février,
La Médecine, la Chirurgie & la Pharmacie des Pauvres. Par M. *Hecquet*. Avril, 698.
Traité des Opérations de Chirurgie. Par M. *Scharp*. Avril, 760.
Lettre de M. *Grante* au ſujet du Livre de M. *Baſſelin* &c. Mai, 809.
Queſtion, de quel mois de l'année Solaire doit prendre ſon nom chaque mois de l'année Lunaire. Mai, 881.
Inſtitutions de Phyſique. Par Madame *du Châtelet*. Mai, 894.
Mémoires de l'Académie de *Peterſbourg*. Par M. *de Liſle*. Mai, 913.
Del Theatro Olympico di Andrea Palladio *in* Vicenza. Mai, 946.
Degli Antichi Teatri e Amfiteatri, Lettere Critiche. Mai, 948.
Hermanni Boerhaave *Prælectiones Anatomicæ, cum Notis* Alberti Haller. Juin, 1038.
Tables Aſtronomiques de M. *Caſſini*. Juin, 1048.
Diſſertation ſur l'Eſtimation & la

Mesure des Forces des Corps. Par M. *de Mairan*. Juin, 1073.
Adriani Van Royen, Floræ Leydensis *Prodomus*. Juin, 1126.
Lettre de Madame * * *. pour répondre à celle de M. *de Mairan*. Juin, 1128.
Mariani Seguer *M. D. Monitoria de Jusculo Pulli, Lienteria Specifico*. Juin, 1131.
Trattato sopra la qualita de' Denti. da Giuseppe Larini. Juin, 1135.
Traité de Trigonometrie Rectiligne & Sphérique, & de Gnomonique. Par M. *de Parcieux*. Juin, 1138. Sept. 1577.
Observations Critiques sur la Lettre d'un Chirurgien de Province. Juin, 1140. Novemb. 1964.
Réponses aux Principales Objections contre le Systême de M. *de Molieres*. Par M. *de Launay*. Juin, 1141.
L'Art Militaire. Par M. *de Perrin*. Juin, 1142.
Maximes & Instructions sur l'Art Militaire. Par M. *de Quincy*. Juin, 1143.

Principes sur le Mouvement & l'Equilibre. Juin, 1145.
Lettre du Pere *le Mire*, sur l'Histoire du Ciel. Juillet, 1195.
Examen des Leçons de Physique. Par M. Sigorgne. Juillet, 1249. Août, 1532.
Réponse aux principales Objections de M. Sigorgne. Juin, 1287. Juillet, 1330. Août, 1530.
Observation de l'Eclipse de Lune &c. Juillet, 1316.
Introduction à la Chymie, par M. *Rothe*. Juillet, 1325.
Prix de l'Académie de Chirurgie. Juillet, 1334. Octobre, 1915.
Leçons gratuites de Matématiques. Par M. de *Prémontval*. Juillet, 1337.
Lettre de M. de *Mairan* à Madame ***. Août, 1381.
Réponse de Madame ***. à la Lettre de M. de *Mairan*. Août, 1390.
Guide Harmonique de tous les rapports que les sons peuvent avoir entr'eux &c. Par M. *Geminiani*. Août, 1475.

Les Œuvres d'Hippocrate, par M. Mack. Aout, 1519.

Morceaux gravés d'après les meilleurs Maîtres. Août, 1529.

Essai sur l'Histoire Naturelle de la *France Equinoctiale.* Août, 1531.

Machine Hydraulique de feu M. Dupuy. Septembre, 1592.

Analyse des Eaux de *Joühe.* Septembre, 1724.

Difficultés proposées à M. *Cuhn* sur l'origine des Fontaines. Octob. 1817. Novembre, 2008.

Description Abrégée du Plan de l'Univers. Octob. 1806.

Dissertation sur la Couleur des Négres. Octob. 1889.

Traité de l'Horlogerie, par le sieur *Thiout.* Octob. 1904.

Prix de l'Académie de *Dijon.* Octobre, 1911.

Nouveau Traité d'Arithmétique, par le sieur *Loiseau.* Octobre, 1914.

Lettre de M. B. T. N. au sujet de la Quadrature du Cercle, du sieur *Basselin.* Novembre, 1956.

Tractatus de Materia Medica. Aut. Steph. Franc. Geofroi. Novemb. 2015.

Principes du Mouvement & de l'Equilibre, pour servir d'Introduction aux Méchaniques. Décembre, 2225.

Solution de quelques Objections contre le Systême des Leçons de Physique. Par M. l'Abbé *de Launay*. Décembre, 2250.

Traité des Lignes du I. & du II. genre. Par M. l'Abbé *de Molieres*. Décembre, 2271.

Elémens de Géométrie. Par M. *Clairaut*. Décembre, 2277.

§. X.

ELOQUENCE, RHE'TORIQUE, POËSIE, GRAMMAIRE.

Piéces de Vers sur le recouvrement de la santé de M. l'Abbé de *Vantadour*. Janvier, 184. Février, 380.

Dictionnaire de l'Académie Françoise. Janvier, 189.

Œuvres de M. Despréaux. Mars, 314.
Recueil de divers Ouvrages en Prose & en Vers. Par le P. *Brumois*. Mars, 567. Mai, 958. Septembre, 1599.
Poësie, & Lettre sur la mort du P. *Porée*. Mars, 574.
Ode, & Discours de M. l'Abbé *Carrelet*, au Cardinal de *Rohan*. Mai, 955.
Absalon Tragédie. Par le P. *Marion* J. Juin, 1101.
Méthode de M. *de Launay* pour apprendre à lire le François & le Latin. Juin, 1139.
Discours de M. *Nicolas* Avocat au Parlement &c. Juin, 1146.
Oraison Funébre de M. d'*Argentré*, Evêque de *Tulle*. Juillet, 1323.
Harangue Latine du P. *du Baudory*. Juillet, 1331. Août, 1509.
Harangues du P. *de la Sante*. Juillet, 1331. Octobre, 1901. Novemb. 2074.
Discours sur la Profession d'Avocat, Juillet, 1332.
Recueil de plusieurs Piéces de Poë-

sie & d'Eloquence présentées à l'Académie des Jeux Floraux. Août, 1532.
Angeli-Mariæ Riccii *Dissertationes* Homericæ. Octob. 1886.
Discours de M. *de Fontenelle*, sur son Jubilé Académique. Octobre, 1908.
Vers de M. *Crébillon* sur le même sujet. Octob. 1909.

§. XI.

CRITIQUE, MELANGES, HISTOIRE LITTE'RAIRE.

The Miscellaneous Works, of. M. Elizabeth Rowe. Janvier, 171.
Recueil de Lettres des Sçavans; à *Florence* &c. Janvier, 176.
Eloge du P. *Rouillé* de la C. de J. Février 312.
L'Origine & les progrès des Sciences & des Arts. Par M. *Noblot*. Février, 374.
Eloge du P. *Porée*. Mars, 546.
Histoire Littéraire de la *France*. Septemb. 1679.

Eloge du P. *de Colonia*. Novemb. 2101.

TABLE DES ARTICLES du mois de Decembre 1741.

ART. C. La Politique du Chevalier *Bacon*, Chancelier d'*Angleterre*. pag. 2117
ART. CI. *Rispota alla Critica fatta dal P. D.* Giovan Crisostomo Scarfò, *al Libro dell' Abate* Ridolfino &c. 2133
ART. CII. Examen du Livre intitulé : *Réfléxions Politiques sur les Finances & le Commerce.* 2157
ART. CIV. Histoire des Rois des deux Siciles de la Maison de *France* &c. Par M. d'*Egly*. 2183
ART. CV. Principes du Mouvement & de l'Equilibre, pour servir d'Introduction aux Méchaniques & à la Physique. 2225
ART. CVI. Solution de quelques Objections contre le Systême des Leçons de Physique, par M. l'Abbé *de Launay*. 2250

ART. CVII. Nouvelles Littéraires. 2261

ART. CVIII. Catalogue des Ouvrages dont il est fait mention dans les XII. Volumes de ces Mémoires, pour l'année 1741. 2281

Errata pour le mois de Novembre 1741.

PAge 1927. lig. 8. Angloise, ou Hollandoise, *lis.* Angloises, ou Hollandoises.

1931. lig. 23. *cette Carte trop peu*, lis. *cette Carte donne trop peu.*

1936. lig. 18. Jafanapatnam, *lis.* Jafanapatan.

1976. lig. 20. Membre, *lis.* Mémoires.

1978. lig. 18. Mirales, *lis.* Miracles.

1980. lig. 15. ou, *lis.* &.

1984 lig. 4. transporté, *lis.* transporter.

2033. lig. 12. ne prouveroit, *lis.* ne prouveroit pas.

2079. lig. 14. *quinquagiuta*, lis. *quinquaginta.*

2104. lig. 16. attirent, *lis.* attirerent,

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de JEAN-FRANÇOIS ROBUSTEL.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4445